

Großherzogliches Athenäum zu Luxemburg.

Gymnasium.

Program

herausgegeben am

Schlusse des Schuljahres 1903-1904.

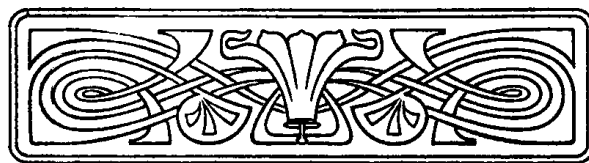
ATHÉNÉE GRAND-DUCAL DE LUXEMBOURG.

GYMNASÉ.

PROGRAMME

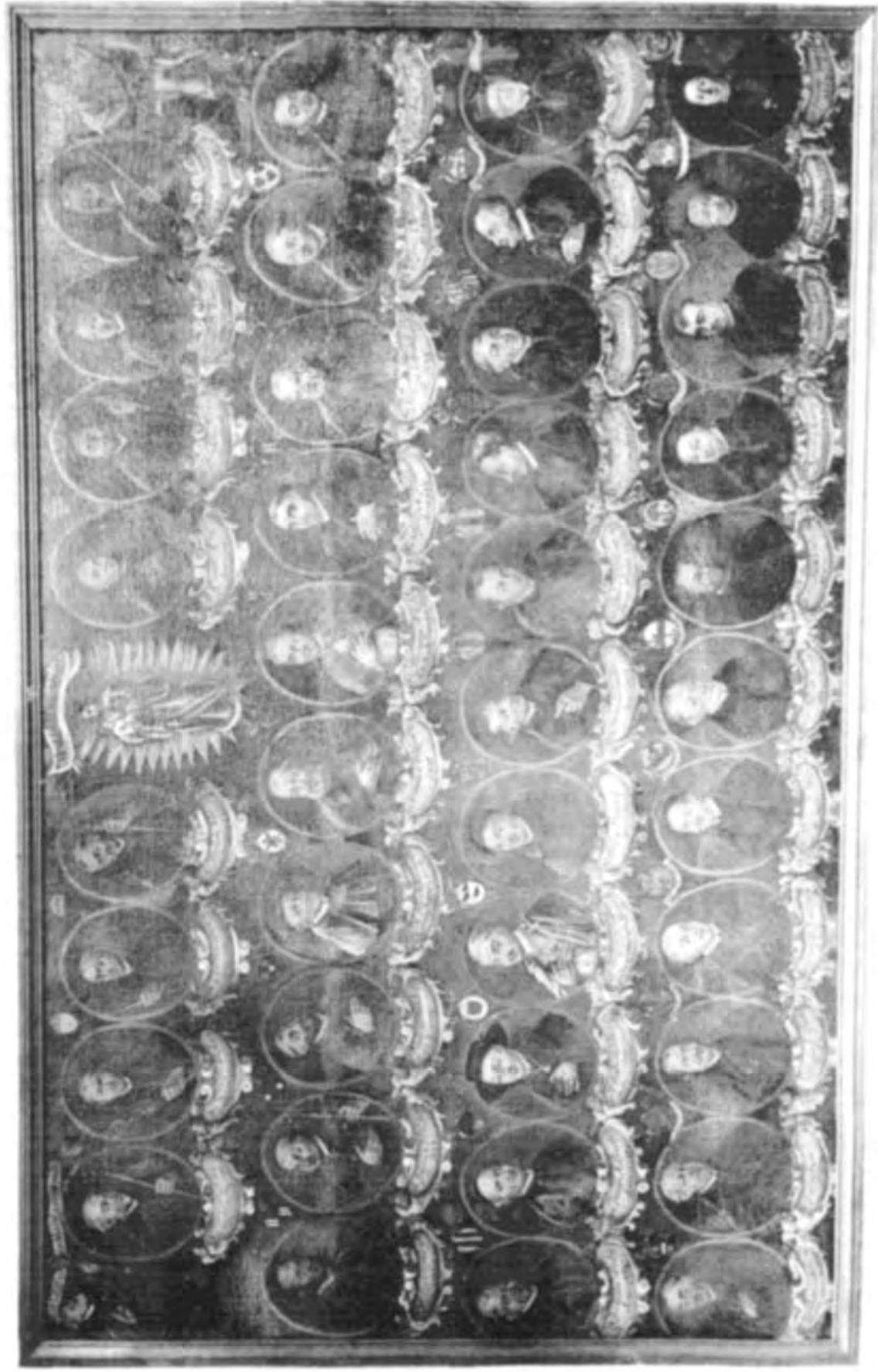
PUBLIÉ A LA CLÔTURE

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1903-1904.



LUXEMBOURG.
IMPRIMERIE JOSEPH BEFFORT.
1904.

Portraits des abbés de Munster



d'après un tableau appartenant à la Section historique de l'Institut.

La
SEIGNEURIE DE MUNSTER
ou
L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DE LUXEMBOURG
pendant les cinq premiers siècles de son existence.

INTRODUCTION.

CLAUSEN, SON SITE ET SES ANCIENS MONUMENTS.

„Clausen est une localité riche en souvenirs historiques.“ Publications de la Section historique de l'Institut, Vol. VIII, p. 19.

Avec sa ceinture de rochers encadrés de touffes de verdure, ses élégants viaducs, ses gracieuses villas, noyées dans de riants jardins; avec ses terrasses, ses bosquets et ses prés où serpente l'Alzette; avec, tout au fond de ce charmant tableau, sa jolie petite église, au clocher élancé, s'harmonisant si bien avec le milieu ambiant – le verdoyant faubourg de Clausen est, sans contredit, une des parties les plus pittoresques de notre petite patrie, si riche en beautés naturelles.

L'imposante masse rocheuse sur laquelle se dresse la cité de Luxembourg avec l'église Saint-Michel, projetée, dans la direction de l'est, le Bock, longue pointe de rocher aux parois verticales, s'avancant en pente assez douce jusqu'au plateau d'Altmunster qui, semblable à une presqu'île, s'élève au centre de la ravissante vallée.

Les forts qui couronnaient les hauteurs environnantes, ont tous disparu; le terrain qu'ils occupaient, a été livré à la charrue ou converti en promenades délicieuses. Le Bock est dégarni des ouvrages de fortification qui couvraient ce bastion inexpugnable; les embrasures

de ses casemates, sombres, menaçantes, ont été démesurément agrandies et n'abritent plus les bouches à feu qui, en temps de guerre, vomissaient la mort au-delà des rives de la paisible Alzette. L'œil émerveillé du touriste débouchant de la rue Saint-Michel peut jouir pleinement des curiosités du paysage qui s'étale devant lui; il n'est plus arrêté par toutes sortes de constructions militaires qui, de concert avec la position naturelle de la ville, faisaient de Luxembourg la place la plus forte de l'Europe après Gibraltar.

Or, ce n'est pas seulement comme site plein de grâce que Clausen est digne d'intérêt; c'est encore un coin de terre des plus mémorables à cause des souvenirs historiques qui s'y rattachent. Sur le rocher majestueux du Bock se trouvait le berceau de notre ancienne dynastie; c'est sur sa crête abrupte qu'était perché le „*fier castel*“, auquel Luxembourg doit son nom et son origine; au fond de la vallée, au pied du superbe groupe de rochers de la hauteur du Parc, Mansfeld fit construire le somptueux palais, „*l'hôtel des divinités payennes*“, entouré du parc giboyeux qui a donné son nom à un

quartier du faubourg; enfin, à mi-côte et à égale distance de l'un et de l'autre de ces châteaux, sur le plateau d'Altmunster, s'élevait l'antique abbaye de Notre-Dame de Luxembourg, de l'ordre de St. Benoît, „la reine des communautés religieuses des environs.“

Le versant septentrional du plateau servait d'assiette au couvent des *dominicains*, fondé en 1292 par la comtesse Béatrix d'Avesnes, veuve de Henri VI, comte de Luxembourg, et mère de l'empereur Henri VII.

Outre l'église magnifique de ce couvent et la belle basilique du vieux Munster, il n'y a pas eu moins de sept chapelles à Clausen.¹⁾ On le voit, il n'y a guère dans le pays une localité qui, sous ce rapport, puisse rivaliser avec le faubourg. Parmi tous ces édifices religieux, il y en a deux dont l'existence a laissé des traces vivantes: la chapelle Ste Marguerite, attachée au couvent des *recluses* (Margarethenklause) desquelles la vallée reçut le nom de Clausen,²⁾ et l'illustre abbaye des *bénédictins* dont le souvenir vit encore dans une série d'expressions, telles que *Almenster, Mensterkirech, Mensterhaeren, Menstergaass, Mensterwicht, Mensterbesch, Mensterhaff*.

C'est ce monastère par excellence, ce moustier ou *munster*, puisque le nom de Munster a prévalu dans la suite des temps, qui fera l'objet de notre étude et dont nous essayerons de retracer à grands traits les destinées depuis sa fondation par le comte Conrad I^{er}, en 1083, jusqu'à la fin du XVI^e siècle; nous jetterons un coup d'œil sur ses origines, nous parlerons de sa destruction et de sa translation dans la ville basse du Grund, nous énumérerons ses principaux droits et privilèges et nous finirons par exposer sommairement ses revenus, en indiquant leur nature et leur montant ainsi que les noms des localités où le couvent les percevait.

¹⁾ Voir leur énumération et leur description au vol. VIII des Publ. de la Sect. historique de l'Institut, p. 19 et respect. 54-57.

²⁾ V. Public. de la Sect. hist., vol. V, p. 100. (Guillaume Wiltheim, Antiq. disquisit., Lib. II., cap. V. et le n^o 239 du catal. des manuscrits de la biblioth. de l'Institut).

Sources et ouvrages consultés

A. — Bibliothèque de la Sect. hist. de l'Institut gr.-d.:

1. Les notes manuscrites de M. Wurth-Paquet sur l'abbaye de Munster;
2. Le cartulaire de la fin du XIII^e siècle (n^o 25 du catalogue publié par M. N. van Werveke);
3. Les nos 23, 26, 27, 28, 95, 261, tous de la main de l'abbé Jean Bertels, 24, 62, 239, 276;
4. Essai de l'histoire de Luxembourg, par le notaire Pierret, II^e partie.

Le secrétaire-conservateur de la Section historique de l'Institut gr.-d., M. le professeur Dr. N. van Werveke, tout en nous ouvrant les précieux trésors confiés à sa bonne garde, a bien voulu nous guider dans nos recherches et nous donner maint renseignement important; nous profitons avec plaisir de l'occasion pour lui exprimer les sentiments de notre profonde gratitude.

B. — Bibliothèque Royale de Bruxelles, sect. des manuscrits:

Les nos 4038, 4039 et 1753; le volume 4038-4039 renferme les „*Res Munsteriensium*“, manuscrit provenant de la bibliothèque de l'ancien collège des Jésuites à Luxembourg. (Collegii Societatis Iesu, Luxemburgi).

A la première page, on lit: „Auctore (imperfectore) Nicandro Theroecio (id est A. W.)¹⁾ A. MDCXXXVIII.“ L'auteur cryptonyme de cet ouvrage est le R. P. *Alexandre Wiltheim*, le célèbre historien luxembourgeois qui, suivant l'usage adopté par les savants de l'époque, a grécisé son nom et lui a donné une désinence latine, après avoir substitué le nom de Nicandre à son prénom Alexandre; Theroecius-Θηροεικιος est composé des mots grecs θήρ = Wild et οἶκος = Heim. Les lettres A. W. sont les initiales du savant jésuite, mort à Luxembourg, le 15 août 1684, à l'âge de 79 ans.²⁾ Plusieurs

¹⁾ Les mots mis entre parenthèses ont été ajoutés par une autre main.

²⁾ V. la lettre de faire part du décès (litterae circulares) de cet illustre religieux „versatissimus in monumentis antiquitatis“, publiée par M. J. Vannérus dans *Ons Hémecht*, 1899, p. 462.

auteurs, entre autres le Dr. Neyen et Ulysse Chevalier, dans sa topobibliographie, ont attribué les Res Munst. à Lucas Niedercorn qui en a fait seulement une copie conservée à la bibliothèque de Luxembourg, et qui est probablement le même personnage dont il est question dans la chronique de Blanchart. „L'advocat Lucas Niedercorn moritur. Le 25 de may 1668 est mort l'advocat Lucas Niederkorn, scholteisz de l'abbaye de Munster et justicier de Kuntzig, home du siège du prévôt.“¹⁾ Dom Benoît de St. Vanne a fait plus d'un emprunt aux Res Munst. pour son „Recueil de l'histoire de Notre-Dame de Luxembourg“, et ce sont probablement les Res. Munst. qu'il désigne en parlant d'une histoire de l'abbaye de Munster que „le R. P. Wiltheim, S. I., présentement recteur du collège de Luxembourg, a doctement composée“; le traducteur de dom Benoît cite en marge comme source Al. Wiltheim. Voici comment M. Wurth-Paquet a qualifié les Res Munst.: Excellent ouvrage qui mérite d'être publié. — A leur suite se trouvent les commentarii in Res Munst. (n° 4039), avec un appendice; ensuite une toute petite brochure imprimée, sans indication de nom d'auteur, ni de lieu d'impression, précis d'un catalogue des abbés dédié à Gérard Poncin, en 1664, et à

¹⁾ Chronique Blanchart, publiée par M. N. van Werveke dans les Publicat. de la Sect. historique, vol. III, p. 107.

la fin duquel sont écrits les mots *Auctor opusculi: Alexander Wiltheim.*

La même bibliothèque possède le manuscrit connu sous le nom de: *Origines basilicarum, ecclesiarum etc. Luxemburgensis urbis et suburbiorum* (n° 1753).

C. — *Bibliothèque publique de Luxembourg:*

1. Histoire de l'abbaye de Notre-Dame de Luxembourg, écrite vers 1659 par le R. P. Benoist de St. Vanne à Verdun (n° 237); le n° 62 de la bibliothèque de l'Institut en est la traduction allemande.
2. Voyages curieux et utiles composés par Alexandre-Cyprien Merjai, t. 24.

D. — *Archives du Gouvernement gr.-d.*

Les sept premières liasses des papiers de Munster.

E. — *Ouvrages imprimés.*

1. Public. de la Sect. hist., surtout les vol. 14—37, renfermant le vaste recueil des régestes chronologiques de feu M. Wurth-Paquet.
2. Bertels, *Historia luxemburgensis*, éd. Brimmeyr et Michel.
3. Bertels, *Catalogus et series abbatum monasterii Divae Mariae, Coloniae, 1581.*
4. Bertholet, *Hist. civile et ecclésiast. du duché de Luxembourg*, vol. III—VIII.
5. *Broweri et Masenii Metropolis Ecclesiae Trevericae.*

... Nam in rebus luxemburgensibus res vestrae (sc. munsterienses) imprimis illustres atque praeclarae sunt. Quod si autem turpe est, hominem Luxemburgensem res domesticas ignorare, *erit Res Munsterienses cognoscere pulchrum atque laudabile...* (Préface des Res Munst., dédiées au R. P. Henri Suyen, abbé et seigneur de Munster (1638—1664).

CHAPITRE I.

L'abbaye de Notre-Dame de Luxembourg sur le plateau d'Altmunster, à Clausen; son importance, ses noms, ses abbés.

Par son ancienneté et la qualité de son fondateur, par sa situation aux portes mêmes du château-fort de Luxembourg, par le grand intérêt que présentent la plupart de ses abbés et seigneurs, par ses droits et ses privilèges, par l'étendue de ses biens et l'importance de ses revenus, par le rôle qu'elle a joué dans

l'histoire du pays et de la ville de Luxembourg; enfin comme lieu de sépulture de plusieurs de nos comtes et surtout du chevaleresque roi de Bohême, l'abbaye de Notre-Dame de Luxembourg a été un des établissements religieux les plus considérables de notre pays.

Si l'on excepte l'antique abbaye de St Willibrord, fondée à Echternach vers 698 par l'apôtre des Frisons, Munster est l'aîné de tous les couvents qui ont existé dans la ville et le pays de Luxembourg. A lui seul, le faubourg de Clausen n'en possédait pas moins de quatre:

à côté des bénédictins, des dominicains, des recluses (couvent de St. Nicolas et de Ste Marguerite), il y avait une maison religieuse, fondée par la sœur du gouverneur Mansfeld au lieu dit *Hondhaus*, où l'on voit encore aujourd'hui, derrière le cabaret Graff, l'ancienne chapelle, servant de maison d'habitation.¹⁾

Cent vingt ans après l'acquisition du castel Lucilinburhuc par Sigefroi, le premier comte de Luxembourg, un de ses successeurs, Conrad Ier, fils de Giselbert, jeta, en expiation de ses péchés, les fondements d'un couvent de bénédictins sur la plate-forme d'un rocher situé au pied du château comtal. Ce monastère a laissé son nom au plateau où l'abbaye existait pendant quatre cent soixante années et que le peuple continue à désigner par le mot „*Almenster*“, c'est-à-dire, „Vieux Monastère“.

Cette petite éminence, appelée auparavant Gudenbighe ou Gutenberg²⁾, enlacée par la verdoyante vallée de l'Alzette, jouissant d'une exposition des plus heureuses, en bel air, à l'horizon magnifique, se prêtait admirablement à l'établissement d'une maison religieuse.

Le fondateur de l'ordre des bénédictins avait choisi la hauteur du mont Cassin pour y asseoir l'illustre archiabbaye, devenue la mère de nombreuses colonies disséminées sur toutes les parties de l'Europe. Fidèles à l'exemple donné par leur saint maître, les fils de St. Benoît ont pendant longtemps montré une préférence très prononcée pour les collines, préférence qui trouve son expression dans le joli distique:

„Bernardus valles, montes Benedictus amabat,“

„Oppida Franciscus, celebres Ignatius urbes.“

„Bernhard liebte die Thäler, die Berge sich Benedikt wählte,“

¹⁾ Dans la ville haute s'établirent les cordeliers (1223), les filles pénitentes (St. Esprit, 1234), les jésuites (1594), les capucins (1621); d'autres couvents ont existé à Bonnevoie (1234), à Hamm, à Marienthal (1231), à Useldange (1217), à Differdange (1235). V. Schœtter, Johann, Graf v. Luxemb. I, p. 4, Ann.

²⁾ Gudenbighe. Faisons remarquer que ce nom n'est donné que par une seule source, d'une autorité assez douteuse, Benoît de St. Vanne.

Franz die Städtchen bezog und Ignaz die grösseren Städte.“¹⁾

C'était donc marcher sur les traces du réformateur de la vie monastique, c'était respecter une tradition consacrée par la pratique des siècles que de faire choix du rocher d'Altmunster pour y construire un couvent de bénédictins. Le comte Conrad commença par faire creuser dans le roc, à l'extrémité sud-est du plateau,²⁾ une chapelle avec un autel; ce fut dans cette crypte qu'il fut enterré, comme aussi son épouse Clémence. Il avait fait construire, en même temps que la crypte, des bâtiments devant servir d'habitation aux moines qui étaient venus vivre selon la règle de St. Benoît sur cette hauteur, où auparavant aucun des ancêtres du fondateur n'avait adoré le Seigneur.

Noms du monastère.

Le monastère avait été fondé sous le vocable de *saint Pierre*, le prince des apôtres — „in honore et veneratione apostolorum principis.“ Dans une des copies de la bulle de confirmation³⁾ du pape Honorius II, du 12 avril 1128, il porte le nom de „monastère de la *sainte Trinité*. „Il ne faut pas s'en étonner, dit Bertels,⁴⁾ car le couvent qui venait seulement d'être fondé, n'était pas encore connu à Rome sous le nom de son patron; son titre importait d'autant

¹⁾ Marx, Erzstift Trier, 1. B., 2. Abt., S. 531.

²⁾ Clivus est ab arce ad Alisontiam modico descensu porrectus; in *extremis partibus* huiusce clivi qua ab Alisontia praeterlabente in orbem circumallicitur, loco peramoeno, aedificia molitus, cryptam sacram sectis quadrisque lapidibus struxit. — Saepe in eam descendimus in rupe quinque pedum altitudinem excisam. — In vestibulo cryptae romanus iste lapis fuit, nunc aedi novae insertus, vulgus Conradum et Clementiam dicit. *Res Munst.* — Un dessin de ce bas-relief dont les deux figures passaient pour être celles de Conrad et de Clémence, se trouve dans le manuscrit cité. M. Engling croyait voir les figures du fondateur et de son fils sur une pierre trouvée dans le jardin Berchem, versant méridional du plateau d'Altmunster.

³⁾ Le cartulaire du XIII^e siècle donne une double copie de cette bulle papale, privil. IV et XII; la première est adressée à Folmare, „*abbati monasterii sancte Marie de Luceleburgo*; la seconde à Folmare, „*abbati monasterii sancte Trinitatis de Luceleburgo*.“

⁴⁾ Hist. luxemb., p. 219.

moins qu'à cette époque il n'y avait pas à Luxembourg une autre abbaye qui eût pu donner lieu à confusion." Aussi les papes Innocent II (1137) et Eugène III (1145) adressent-ils leurs chartes confirmatives à l'abbé du monastère de Luxembourg „Fulgmaro et resp. Godefredo abbati lucelemburgensis monasterii." En 1205, Lothaire, comte de Hostaden, l'appelle *lucelburgensis ecclesia*, titre qu'il a retenu dans les siècles suivants. Après la création d'autres établissements religieux à Luxembourg, il porte encore fréquemment ce nom, sans autre désignation plus spéciale, de même que le prélat de Munster figure ordinairement dans les actes officiels, p. ex., dans le testament de Jean l'Aveugle, sous le titre tout court de „abbas luxemburgensis."

Plus tard, poursuit Bertels, le couvent fut dénommé d'après la *Vierge Marie* et appelé communément *Munster*, parce qu'il l'emportait sur les autres églises luxembourgeoises. Déjà en 1124, Albéron, évêque de Liège, en confirmant la donation des dîmes de Fourn-le-Comte et en approuvant l'incorporation de l'église au Munster, déclare que „Conradus bonae memoriae comes de Lucemburch, ecclesiam ecclesiae romanae appenditiam, Deo et *matri eius* muris fundavit."

Le comte Guillaume, fils et successeur de Conrad I^{er}), paracheva l'œuvre commencée par son père; il fit construire devant la crypte une belle basilique sous l'invocation de la Vierge, qui devint la patronne de tout l'établissement et, depuis ce temps jusqu'à sa suppression, le monastère est désigné communément par le nom de Couvent de *Notre-Dame de Luxembourg*, Unser lieben Frauwen Münster. Olivier de la Marche²⁾ l'appelle „abbaye de St. Etienne" et aussi, comme Jean l'Aveugle³⁾, „abbaye de moines noirs", à cause de la couleur du froc que portaient les cénobites.

Voici comment Dom Benoît de St. Vanne explique le nom de Munster: „Cette célèbre abbaye qui a l'honneur d'être sous le titre de N^{re} dame, et qui est appelée vulgairement

Munster, c'est-à-dire, moustiere ou Monastère, nom qu'elle a par préciput sur tout les maisons religieuses de la ville de Luxembourg, tant à cause de l'antiquité qu'à cause de l'excellence de sa fondation qui a précédé celle de toutes les autres maisons susdits, peut aussi se glorifier d'avoir eu pour ses fondateurs les anciennes comtes de Luxembourg, souverains du pays, qui sont présentement honorez du titre de ducs, lesquels en ont jetté les premiers fondements en lui donnant plusieurs beaux biens et revenus et le gratifiant de plusieurs privilèges, libertés et immunités qui sont contenus dans les chartes de sa fondation de laquelle comme le motif fut extraordinaire aussy l'occasion en est-elle remarquable."

Les abbés de Munster.

Le prélat de Munster qui relevait directement du saint-siège, tenait le premier rang dans le clergé de la ville de Luxembourg; il était comme le chef de l'instruction publique et, en qualité de seigneur de Munster, haut-justicier des terres dépendant de la seigneurie dont le chef-lieu était le couvent même. Au nombre des quarante-quatre abbés qui se sont succédé depuis Folmare jusqu'à dom Bernard Weis, il y en a beaucoup qui sont issus des familles nobles les plus anciennes et les plus illustres du pays.¹⁾ Nous citerons entre autres les Kœrich, les Berward, les Malberg, les Hondelange, les Putlange, les Fischbach, les Bourscheid les d'Orley. D'autres ont été honorés d'une confiance toute particulière de la part des princes qui habitaient le château voisin: tels Mathias d'Echternach et Tilman d'Eidel; plusieurs d'entre eux, grâce à l'éclat de leurs vertus et à la réputation de leurs aptitudes et de leurs connaissances, ont été promus à la dignité de suffragant de l'archevêque de Trèves et ont porté le titre d'évêque de Syron ou d'Azot, comme Mathias d'Echternach, Tilman d'Eidel, Jean Helmont, Jean Endovien. Guillaume Heck a exercé les fonctions de protonotaire apostolique et d'inspecteur général des abbayes des ordres de Cluny et du St. Esprit dans toute l'Allemagne;

¹⁾ D'après les Res Munst., Guillaume est le successeur immédiat de son père.

²⁾ L. I^{er}, chap. XII de ses mémoires.

³⁾ Charte du 1^{er} juillet 1323.

¹⁾ Dans les nombreuses chartes, relatives à l'histoire de Munster, défile pour ainsi dire toute l'ancienne noblesse luxembourgeoise.

Pierre Lysius passait pour être l'homme le plus docte de son temps; enfin Jean Bertels est, dans l'ordre du temps, le premier historien luxembourgeois.

Dans toutes les cérémonies publiques, telles que processions, pompes funèbres, réceptions solennelles, auxquelles le clergé prenait part, le prélat de Munster occupait une des premières places.

Plus d'une fois le saint-père et l'empereur, les dignitaires ecclésiastiques et les souverains temporels du pays ont distingué les abbés de Munster, soit en leur accordant de beaux privilèges, soit en les chargeant d'une mission honorifique. C'est ainsi que le pape Nicolas IV invite l'abbé Thomas de Kœrich à tenir la main à ce que les personnes tant ecclésiastiques que séculières payent les cens et rentes qu'elles doivent au couvent du Saint-Esprit; Jean XXII mande à l'abbé de Munster de veiller à ce que les débiteurs de Clairefontaine remplissent leurs engagements; le pape Alexandre VI charge l'abbé de Ste Marie à Luxembourg avec deux de ses confrères de la réforme des couvents de l'ordre de St. Benoît; Urbain V concède l'usage des habits pontificaux à Mathias d'Echternach et à tous ses successeurs; Hugues, cardinal et légat du saint-siège, donne mission au prélat de Munster d'accorder sa protection au couvent de Bonnevoie. Nous voyons l'abbé de Munster être revêtu des fonctions de collecteur des subsides par le souverain du pays et figurer parmi les exécuteurs testamentaires de Jean l'Aveugle; l'empereur Frédéric III délègue Suger de Bourscheid pour recevoir le serment de féauté de l'abbé d'Echternach. L'archevêque de Trèves députe les abbés de St. Maximin et de Munster pour terminer les différends survenus à l'abbaye d'Echternach, enfin Wenceslas, roi des Romains et de Bohême, adjure ses sujets du Brabant d'ajouter foi à ce que Jean de Spanheim, Thierry de Clerfen (Clervaux) et l'abbé de Ste Marie à Luxembourg leur diront de sa part.

Pendant une partie du moyen-âge, le prélat de Munster avait la garde du trésor des chartes qui se trouvait au château de Luxembourg; il était membre de l'Etat ecclésiastique et, de

bonne heure, membre du conseil provincial¹⁾ et assistait en cette qualité à la reddition des comptes des officiers du pays. Suger de Bourscheid est cité nombre de fois comme membre du tribunal appelé „siège des nobles“, et plusieurs de ses confrères ont été tuteurs ou mam-bours de l'hôpital St. Jean-Baptiste dans la ville basse du Grund.

Le prélat de Munster était collateur de la chapelle St. Nicolas à Luxembourg, des églises de Nœrtzange, Rodenborn, Roodt s.S., Cattenom, Escherange et Xivry-le-Franc; il exerçait le droit de présentation conjointement avec les abbesses de Bonnevoie et de Marienthal pour l'église de Waldbredimus, avec le seigneur de Schauenbourg pour la chapelle St. Victor à Soleuvre (Celobrium, Solubrium), avec l'abbé de St. Hubert pour les églises de Fauvillers et de Warney (Warnach).

De nos jours, alors que plus d'un siècle s'est écoulé depuis la suppression du couvent, le souvenir des prélats de Munster — d'Mensterharen — n'a pas péri; leur nom évoque chez le peuple l'idée de richesse, de puissance, de magnificence.

Une anecdote, racontée par de Feller et que M. le professeur N. van Werveke rapporte dans une de ses intéressantes brochures²⁾ concernant l'histoire de notre patrie, fait bien ressortir l'ascendant du prélat de Munster et le respect qu'il imposait à la population de la ville, de sorte que nous ne pouvons nous empêcher de la reproduire. Un prédicateur protestant était parvenu à se glisser dans la bonne ville de Luxembourg et déjà quelques bourgeois allaient l'entendre à l'église paroissiale St. Nicolas, où il prêchait la nouvelle doctrine qui commençait à se répandre en Allemagne. „A cette nouvelle, le vieil abbé de Munster, dans un mouvement de zèle digne de Phinéas, sort tout à coup de son monastère, va à la ville haute et, sans consulter personne, entre brusquement dans l'église paroissiale, apostrophe

¹⁾ Abbas munsteriensis vocem neque deliberativam neque definitivam habet in consilio, sed tantum praesentiam. Com. Res Munst.

²⁾ L'inquisition, les hérésies et le protestantisme au duché de Luxembourg avant et pendant le XVI^e siècle.

le prédicant par un ferme: „Herunter da!“ Il fut obéi; les bourgeois se dissipèrent et le prédicant fut conduit hors de la ville. De ce moment, on ne parle plus à Luxembourg des nouvelles hérésies que pour les détester“.

Pour établir la série chronologique des abbés, nous nous en sommes tenu au catalogue du P. Al. Wiltheim¹⁾, de l'année 1664, qui s'accorde parfaitement avec celui du notaire Pierret et celui des PP. Brower et Masen pour ce qui est des noms des abbés et de l'ordre dans lequel ils se sont succédé; Pierret dit au sujet de cette liste des abbés: Ils sont tirés sur le tableau chronologique des abbés de Munster qui se voit dans l'antichambre du prieuré à Munster.²⁾

CHAPITRE II.

Fondation et dotation du couvent; Rodolphe de St. Vanne.

La fondation de l'abbaye de Munster est ordinairement rattachée au fait suivant, relaté pour la première fois dans les Annales de

¹⁾ Diligens perspicaxque antiquitatum vestigator, P. Alexander Wiltheim. — Brower et Masen, *Metropolis Ecclesiae Trevericae*.

²⁾ Il y a un dénombrement des abbés dans les ouvrages suivants:

- I. — Marx, *Erzstift Trier*, p. 447 et ss.
- II. — Bertels, *Hist. luxemb.*, p. 204—242.
- III. — Bertels, *Catalogus et series abbatum*, p. 499—555.
- IV. — Bertholet, tome III, p. V, preuves et pièces justificatives.
- V. — Benoît de St. Vanne, fol. 65v.
- VI. — Bruschius (incomplet), fol. 16.
- VII. — *Gallia christiana*, XIII, 600—605.
- VIII. — Brower et Masen, *Metropolis*, I, chap. XI, p. 543.
- IX. — Alex. Wiltheim, *Catalogue des abbés et Res Munsteriensium*.
- X. — Pierret, *Essai de l'histoire de Luxembourg*, 2^e partie, p. 57.
- XI. — Enfin, n'oublions pas de signaler le grand tableau réunissant les portraits de presque tous les abbés de Munster, depuis Folmare jusqu'à l'avant-dernier, dom Paquet, inclusivement; ce tableau extrêmement curieux se trouve dans une des salles du musée archéologique, installé provisoirement dans l'ancienne caserne Vauban, au Pfaffenthal.

Trèves. En 1059¹⁾, l'archevêque Eberhard de Trèves, étant en tournée pastorale, fut assailli à l'improviste²⁾ aux environs de Wasserbillig par le comte Conrad de Luxembourg qui, d'après une version³⁾, voulait tirer vengeance d'un affront fait par le prélat et le clergé de Trèves à son oncle Adalbéron, prévôt du chapitre de l'église collégiale de St. Paulin à Trèves; d'autres⁴⁾ croient qu'il revendiquait certains biens provenant de la succession du prélat, son parent, et que c'est pour ce motif qu'il a continué contre Trèves les hostilités commencées par ses prédécesseurs⁵⁾.

Quoi qu'il en soit, Conrad se laissa entraîner par son ressentiment au point de répandre le saint chrême, de le fouler aux pieds, de déchirer le pallium du prélat; Eberhard fut amené à Luxembourg, jeté en prison et maltraité par ordre du comte. A cette nouvelle qui répandit la consternation à Trèves, on ferma les églises en signe de deuil et on cessa de célébrer l'office divin; instruit de l'acte sacrilège, le pape excommunia Conrad en remettant à l'archevêque insulté le pouvoir d'absoudre le criminel, s'il faisait amende honorable. Cependant, pressé par ses amis, les princes et les prélats voisins, Conrad ne tarda pas à se repentir sincèrement de son méfait: il s'empressa d'élargir son prisonnier et se déclara prêt à donner toute satisfaction. Il se rendit à Trèves et se jeta aux pieds du prélat outragé pour implorer son pardon. Eberhard le releva de l'excommunication, à condition de bâtir un

¹⁾ Anno a Christo nato MLIX. Ita Browerus, quem in rebus Treverensibus accuratum, hic sequi placuit, ne, a nullo anno ordientes, initium nulla temporum ratione subnixum, fluctuaret. — *Comm. in Res Munst.*

²⁾ *Antiquitatum et Annalium trevirensium libri XXV*, par Christ. Brower et Jacques Masen. Lib. XI, p. 536—537. — *Monumenta Germaniae historica*, Vol. VIII. *Gesta Trevir.*, p. 174 et *Gesta pontif. trevir.*, p. 182.

³⁾ Benoît de St. Vanne.

⁴⁾ Bertholet. — Les *Res Munst* disent: *obscurum qua causa*.

⁵⁾ V. sur ces guerres *Publicat. Sect. hist.*, Vol. XVII, p. 220. *Conflits survenus durant les onzième et douzième siècles entre les comtes de Luxemb. et les archevêques de Trèves. Examen de leurs causes*. Par M. de la Fontaine, ancien gouverneur du Grand-Duché.

couvent de bénédictins et de faire un pèlerinage en Palestine, en expiation de sa faute.

Tel le récit dont on ne saurait guère soutenir la véracité; pour le moins, le méfait du prince y est singulièrement exagéré. C'est ce que prouve en première ligne l'épithète du comte, laquelle parle de lui dans les termes les plus élogieux, en l'appelant le plus célèbre des princes du siècle par le renom de sa probité.¹⁾ C'est là aussi la conviction de la plupart des historiens qui en parlent; ils ont cherché à mitiger la gravité du prétendu sacrilège qui aurait valu l'excommunication à Conrad. Tandis que Bruschi ignore la cause de la censure ecclésiastique — *ob rationem nescio quam excommunicatus* — Alexandre Wiltheim (catal. abbat.) dit: *Quod Eberhardum persecutus esset, l'auteur des origines basilicarum: Eberhardum captum abduxerat Lucillinburgum. Enfin, d'après les auteurs de la Metropolis Ecclesiae Trever., c'était le schisme du comte et, d'après Merjai, un soufflet que Conrad donna à l'archevêque de Trèves, qui lui aurait attiré les foudres de l'Eglise.*

Que l'érection du monastère de Munster ait été le digne fruit de la pénitence, nous sommes loin de le contester, puisque le comte fondateur le déclare lui-même: *quia peccata mea redimere statui*²⁾; mais vouloir trouver le motif de la fondation du couvent dans le sacrilège que nous venons de raconter, c'est ce qui paraît inadmissible, d'autant plus que, dans aucune des versions du texte original du récit relaté, il n'est question d'un couvent à fonder. Comment d'ailleurs expliquer la réunion d'un chapitre de tous les abbés bénédictins de la province de Trèves à Luxembourg, en 1062, c'est-à-dire, trois ans après le crime? Comment, ensuite, justifier l'intervalle de vingt-quatre ans qui sépare la faute si grave de son expiation? Nous ne concevons pas que Bertels et Benoît de St. Vanne aient pu dire que la réparation suivit de près le crime, alors que celui-ci aurait été perpétré en 1059 et que la fondation du

couvent n'a eu lieu qu'en 1083; le départ de Conrad pour Jérusalem ayant même été postérieur à cette date. „Comes veniae et gratiae divinae percupidus libentissime tale in se suscepit onus, *nec mora*, loco Luxemburgensi suae arci contiguo, in peramoena et mediocriter ampla rupe monasterium a fundamentis excitavit (p. 55). — Le comte accepta de bon cœur l'une et l'autre condition et ne se montra non moins fidèle que *prompt* à les exécuter.“

Dans son excellente dissertation „Der Abt Rudolf von Vanne und die Gründung der Altmunsterabtei“, insérée dans le volume XLIV des Publications de la Sect. hist., feu M. Peters a exposé nettement toutes les raisons qui tendent à prouver l'in vraisemblance du récit de l'attentat imputé à notre comte. Nous venons d'en relever les principales et nous y ajoutons une autre, en signalant la divergence notable des textes originaux des *Gesta Trevirorum*, en ce qui concerne la pénitence infligée à Conrad. D'après la première version (*Monumenta Germ.*, vol. VIII, p. 174), Conrad aurait donné, à titre d'expiation, certains biens à St. Pierre — *ad satisfactionem quaedam bona Sancto Petro contradidit*. Dans la seconde (p. 182 du vol. cité), il est question d'un pèlerinage à Jérusalem, sans qu'on parle d'une donation de biens — *Cui pro poenitentia peregrinationem Jerosolimitanam iniunxit*.

Déjà les PP. Brower et Masen ont formulé des doutes sur l'exactitude de l'assertion de Bertels, d'après laquelle l'absolution du comte Conrad aurait été subordonnée à deux conditions, un châtement si rude infligé au coupable ne s'accordant pas avec le caractère doux et clément d'Eberhard, et les Annales de Trèves ne mentionnant pas la construction d'un couvent.³⁾ Les auteurs cités attribuent l'érection du monastère plutôt à un excès de zèle et de ferveur, à un mouvement tout spontané du comte qui désirait donner une preuve éclatante de son repentir sincère, afin d'expier plus complètement ses péchés et d'en obtenir un pardon plus parfait.

¹⁾ Bruschi, 16b : *Conradus comes illustris Lutzburgius omni virtute et meritis et pietate potens.*

²⁾ Encore que ce soit la formule consacrée dans la plupart des testaments.

³⁾ . . . Hierosolymitana peregrinatione noxam expiavit; an vero ad commissorum promerendam veniam excitare Divi Benedicti coenobitis monasterium, ut vult Bertelius, iussus ab Episcopo fuerit, sane *ambiguum* est. p. 600.

En présence des versions contradictoires du texte original des Annales de Trèves et du silence complet des auteurs contemporains sur un évènement d'une telle importance, nous sommes porté à croire que Conrad, en fondant la célèbre maison religieuse au pied du château comtal, n'a fait que suivre l'exemple de beaucoup de princes de son temps et se conformer aux traditions de sa famille. D'ailleurs, il ne s'est pas borné à créer et à doter richement le couvent d'Altmunster, il a prodigué aussi ses libéralités à l'illustre abbaye de St. Maximin,¹⁾ et Bertholet²⁾ était bien autorisé à parler en ces termes des comtes de Luxembourg: Leur zèle à défendre les droits des abbayes et à y maintenir la discipline religieuse, leur piété à faire diverses fondations, tant en Allemagne qu'en Lorraine et aux portes de leur ville, leur ont mérité de grands éloges de l'Eglise."

Rodolphe de St. Vanne et la prétendue union de Munster avec St. Vanne.

Celui qui, à côté du fondateur, a pris la part la plus notable à l'érection de Munster, c'est l'abbé Rodolphe de St. Vanne à Verdun (1075—1099), fils du comte Conrad de Luxembourg, prélat distingué par sa piété sincère et son attachement inébranlable au pape légitime.³⁾

Dom Benoît de St. Vanne présume qu'un des principaux motifs qui ont engagé Conrad à bâtir une maison religieuse à Luxembourg, était de créer un refuge à l'abbé Rodolphe et à ses religieux, chassés de leur abbaye par les schismatiques de Verdun, en 1082.⁴⁾ Rodolphe

¹⁾ VI. Id. Aug. Cuonradus comes advocatus Sti Maximini qui suo tempore *multum profuit* huic Ecclesiae. — Necrolog. St. Maxim. — Hontheim, Prodrom., p. 983.

²⁾ Tome III, p. 421.

³⁾ V. Monum. Germaniae, vol. VIII, passim. — Bertholet, t. III, p. 307 et ss. — Neyen, biographie luxemb., t. I, p. 388. — Gallia christ., t. XIII, p. 1204. — Peters der Abt Rudolf von Vanne und die Gründung der Altmünsterabtei in Luxemburg, Publ. Sect. hist., Vol. XLIV; die Entstehung und Einrichtung der Altmünsterabtei in Luxemburg, ein Werk, an dem Rudolf einen hervorragenden Antheil gehabt, dem er seinen Geist zu Grunde gelegt, indem er all die Ideale, für die er sein Leben lang litt und stritt, darin verkörpert hat."

⁴⁾ Thierrî, évêque de Verdun, était partisan zélé

qui jouissait d'une considération universelle parmi ses contemporains, fut chargé du parachèvement des bâtiments de Munster, après le départ de son père pour la Terre-Sainte. C'est probablement cette mission et la charte appelée par Bertholet³⁾ première fondation de Munster, dont St. Vanne s'est autorisé pour soutenir que Munster était une dépendance ou un prieuré dépendant de son abbaye; c'est ce qui a fait croire encore que Rodolphe a été le premier abbé de Munster. Or, bien qu'on puisse admettre parfaitement que, dans les premiers temps, Rodolphe, tout en conservant sa qualité d'abbé de St. Vanne, s'est trouvé à la tête de la petite troupe de moines qui sont venus peupler le jeune monastère, Munster n'a pas été un prieuré, car son *premier supérieur* a été en réalité Folmare, dénommé abbé dans les bulles papales et les chartes des princes.

Les PP. Benoît et Bertholet citent deux chartes de fondation de l'abbaye de Munster dont l'une,⁴⁾ sans date, est tirée des archives de St. Vanne à Verdun, où se garde l'original, ajoute le P. Benoît. Il y est dit que le comte Conrad et son épouse, du consentement de leurs trois fils, donnent à Rodolphe, abbé de St. Vanne, le lieu dit Cudenbighe (ou Cudenberg, Bertholet lit Ludentbighe, le traducteur de Benoît dit Gutenbusch), pour y bâtir une maison religieuse, à laquelle le comte assigne des rentes et des biens et dont il remet la direction et l'intendance entre les mains de Rodolphe. Ce document qui n'est pas revêtu des formalités usuelles, est d'une authenticité douteuse; on pourrait y voir tout au plus une minute ou un projet d'acte. Il en est de même d'une autre pièce, de l'année 1178,⁵⁾ puisée dans la même source et tendant à prouver que Munster dépend de l'abbaye de St. Vanne. Comme ces documents ne sont mentionnés ni dans le cartulaire du XIII^e siècle, ni dans les ouvrages d'Alex. Wiltheim et de Bertels, comme ils contredisent manifestement les chartes des

de l'empereur Henri IV et se trouvait à la tête des schismatiques de Verdun.

³⁾ Berth., III, p. 280 et XXXV—XXXVI.

⁴⁾ V. Bertholet, tome III. Preuves et pièces justificatives, p. XXXVI.

⁵⁾ Berth., IV, p. XXV. Preuves et pièces justific.

fondateurs Conrad et Guillaume et que, dans les bulles des papes, le premier supérieur de Munster, Folmare, porte le titre formel d'abbé, il est hors de doute qu'ils n'ont jamais été exécutés et que l'union de Munster avec St. Vanne n'a été qu'un projet ou plutôt un vœu de l'abbaye verdunoise.

Après avoir fait construire, comme nous l'avons dit plus haut, à l'extrémité sud-est du plateau, la chapelle, consacrée à St. Pierre le 6 juillet 1083, par Hermann,¹⁾ évêque de Metz, vicaire du saint-siège dans le pays de Luxembourg, Conrad partit pour la Palestine avec l'évêque Pibon de Toul et beaucoup d'autres princes de l'empire; il ne devait plus revoir sa patrie. D'une complexion délicate et d'un âge avancé,²⁾ il mourut en Italie pendant le retour, le 8 août 1086, soit qu'il succombât aux fatigues du voyage, soit qu'il fût accablé par la vieillesse. Son corps embaumé fut ramené à Luxembourg deux ans plus tard avec de nombreuses reliques³⁾ que le comte avait rapportées de son pèlerinage, et, le quatrième jour anniversaire de sa mort, il fut déposé dans la crypte du monastère, en présence de son épouse, la comtesse Clémence, héritière de Longwy, par ses quatre fils Adalbéron,⁴⁾ primicier de Metz, les comtes Henri,⁵⁾ Conrad et Rodolphe, abbé.⁶⁾ Nous devons ces détails à une épitaphe gravée sur une lame de plomb qui fut déterrée avec le sarcophage de Conrad après la démolition du vieux Munster.

¹⁾ L'archevêque de Trèves, dans le diocèse duquel était située la ville de Luxembourg, était engagé dans le schisme de Henri IV; c'est pourquoi l'évêque de Metz a présidé à la cérémonie.

²⁾ Homo iam grandaevus. Annum septuagesimum tum superasse vel fere attigisse oportet. — R. M.

³⁾ V. leur énumération dans l'hist. luxemb. de Bertels, p. 56.

⁴⁾ Prit part à la croisade sous Godefroi de Bouillon et fut tué au siège d'Antioche. V. le récit de sa mort dans Bertholet, t. III, p. 307.

⁵⁾ Avoué de St. Willibrord à Echternach.

⁶⁾ Il y a lieu de se demander pourquoi le comte Guillaume, fils de Conrad Ier, n'est pas mentionné; peut-être quelque expédition militaire retenait à l'étranger ce comte belliqueux qui s'est signalé par sa valeur. — V. Bertels, p. 57. — Bertholet, t. III, p. 414.

Epitaphe de Conrad.

In nomine sanctae et individuae Trinitatis. Quiescit hic comes Conradus. Hic cum inter saeculi principes fama probitatis esset celeberrimus, sepulchrum vitae principis adiit, amore divino succensus, indeque rediens divina se vocante clementia obiit peregrinus; sepultus in terra decenter non sua. Indeque anno dormitionis suae secundo sublatus, anno quarto, ipso die annuae migrationis suae de saeculo, hic fuit repositus, praesente conjuge sua Clementia, per manum filiorum suorum Adelberonis, primicerii Metensis, Henrici comitis Conradique comitis, praesente Rodolpho abbate, filio comitis, quem ipse provisorem et ordinatorem huius loci statuerat. Facta sunt haec regnante permissu Dei Henrico tyranno damnato ac pia memoriae Gregorio pontifice romano. Obit autem VI^o Idus Augusti, Anno Dominicae incarnationis MLXXXVI^o.

Une copie de cette épitaphe avait été envoyée par l'abbé Harder à Gaspar Bruschius, pour être insérée dans son ouvrage sur les monastères de l'Allemagne.¹⁾ Malgré les recherches sérieuses²⁾ faites vers le milieu du XVII^e siècle, on n'a pu retrouver cette lame transférée avec le corps du fondateur de Munster à l'église Saint Jean au Grund, où les bénédictins vinrent s'établir après la ruine de leur premier couvent.

Charte de fondation.

Le jour même de la consécration de la crypte, le 6 juillet 1083, le comte Conrad expédia la charte de fondation du couvent, dont l'original, superbe parchemin avec le sceau bien conservé du comte, est une des gloires des collections de la Section historique de l'Institut gr.-d. Conrad y déclare que, en expiation de ses fautes,³⁾ il a résolu de construire une église en l'honneur du prince des apôtres, avec un

¹⁾ Monasteriorum Germaniae praecipuorum ac maxime illustrium centuria prima. Ingolstadii, 1551.

²⁾ Tabula plumbea. An ea apud cadaver Conradi hodieque lateat, id nescio. Quaesita impigre, adhuc latet. Speramus tamen aliquando tam insigne monumentum repertum iri. Com. Res Munst.

³⁾ Comes erat Conradus et proinde iudex. Fuit et advocatus D. Maximini et Malmundarii et hic non sine turbis. — Res Munst.

couvent de bénédictins, qui ne doit pas avoir d'avoué et qu'il dote richement en lui assignant: Cinq manses¹⁾ ou métairies dont une franche et quatre inféodées; tout le plateau depuis la dernière tour du château (placée un peu en amont du viaduc du chemin de fer) jusqu'à l'Alzette, avec la juridiction; la pleine jouissance de l'eau, le droit de pêche depuis le pont St. Udalric (au Grund) jusqu'au rocher dit de Moron (Mohrfels), avec les moulins et les fours banaux qui s'y trouvent; le droit de faire paître le bétail dans les forêts de Andevanen (Grunewald) et de Santwilre (Sandweiler), d'y prendre le bois de chauffage et de construction, sans avoir à payer aucune redevance; quatre familles serves dont une à Cacingin (Cessingen), une à Gocingia (Goetzingen) et une ad montem Cuconis (Gasperich²⁾); une grande prairie apud Marseum (vallée de Mersch); près de Matheis (Pfaffenthal), une famille avec sa propriété; la ferme de Pris (Preisch) avec ses habitants et ses revenus et le village de Rodenges³⁾ avec son ban et ses revenus; le droit de patronage de l'église de Furen (Fouren-le-Comte sur la Meuse⁴⁾) avec la dîme; l'église de Leuda (près de Maestricht) avec les trois quarts de la dîme;

¹⁾ Manse est la terre suffisante pour faire vivre une famille, environ 64 arpents de terre.

²⁾ Gousperch, Gusperch 1272, Goysperch 1298, Zesingen et Gauszberg (Ganszberg).

³⁾ La désinence française indique qu'il s'agit du village actuel de Rodange, appelé Rothenges dans la bulle du pape Innocent II, de l'année 1137. Munster doit avoir perdu ou échangé les biens qu'il y possédait, puisque nous n'avons plus retrouvé le nom dans aucune copie d'un titre postérieur à l'année 1145; Bertels croit, à tort, que c'est Rollingen, appelé Roldinges et Ruildinge dans les bulles papales des années 1128 et 1145.

⁴⁾ Furen, Traiectum Mosae et Lymburgum inter — Furen et Leuda, vicis ad Traiectum Mosae sitis — Leuth ad Mosam, proxime infra Traiectum, in Dalemensi dominio seu terra, ut puto (Res Munst.). — V. au sujet de ces pays d'Oultr Meuse Bertels, Hist. lux., p. 46—47. A cause de l'éloignement des localités de Fouren-le-Comte (prov. de Limbourg, canton de Dalhem) et de Leuth, l'abbé Pierre Roberti vendit au collège des jésuites de Maestricht les propriétés de Munster dans les villages cités pour la somme de 30000 florins qui servirent à l'achat de vignobles à Cantzem, Guentrange, Florange, ainsi que de

les églises de Rode (Roodt s. S.) et de Santwilre.¹⁾

CHAPITRE III.

Folmare, 1^{er} abbé de Munster. Fête des bans. St. Schetzelon.

A la mort de Rodolphe, qui décéda en odeur de sainteté, au prieuré de Flavigny, le 28 mars 1099,²⁾ le comte Guillaume, son frère, acheva les bâtiments et dédia à la Vierge la superbe basilique construite devant la crypte. Folmare succéda à Rodolphe dans la direction du couvent que le comte Guillaume, agissant conformément à la volonté de son père, plaça sous la protection du saint-siège. Pour récompenser cette soumission volontaire, le pape accorda au monastère le titre et les prérogatives d'une abbaye, lorsque le comte Hermann de Salm,³⁾ fils de l'empereur Hermann, offrit à Rome, le jour même de la consécration de la crypte, un écu d'or; cette pièce était payée dans la suite tous les ans, le dimanche des rameaux ou le jeudi saint.

Folmare sortait de l'abbaye de St. Vanne, comme les premiers religieux qui vinrent prendre possession de l'abbaye naissante; il est évident que Rodolphe qui portait un intérêt si vif au monastère, a eu soin de laisser sa succession à un homme capable de faire prospérer le jeune établissement. Peut-être avait-il déjà amené Folmare de l'abbaye de St. Vanne dont les re-

biens situés à Merl, Redange, Escherange et Mamer. — Acte du 29 août 1629. — Arch. gouv't, papiers de Munster. — Res Munst., abbate Roberti.

¹⁾ Vicis nostratibus. — Res Munst. Notons à titre de curiosité que Hontheim, en contradiction manifeste avec la charte citée de Conrad, place la fondation de l'abbaye de Munster en l'année 1042. — Prodromus I, p. XV: Anno 1042 Monast. B. M. V. Ord. S. Benedicti, Luxemburgi fundatur; prodr. II, p. 1014b, chronicon S. Maximini: Hoc tempore, videlicet anno Domini 1042, monasterium Munsteriense Luxemburgi fundatur.

²⁾ Monum. Germ. hist., Vol. X, p. 281. — Gallia christ., XIII, p. 1204.

³⁾ L'empereur Hermann était le fils puiné de Gisbert et le frère de Conrad. „Hermannus Salmiensis; eius pater Hermannus Caesar quem Saxones Henrico IV^o, execrabili illi post Rodulphum defunctum, opposuere et obiit anno 1088. — Res Munst.

ligieux jouissaient alors d'une grande réputation et à laquelle furent postulés des abbés de divers côtés.

Folmare a été réellement le *premier abbé* de Munster: la charte de confirmation du comte Guillaume, de l'année 1123, le cite en qualité de témoin et comme premier abbé de Munster; une lettre d'Adalbéron, évêque de Liège, de l'année 1124, porte: „Ego autem Albero, gratia divina Leodiensium episcopus, Folmaro, coenobii illius (sc. Munsteriensis) *primo abbati*, etc;“ enfin Alexandre Wiltheim et Berthels, Bertholet et d'autres le considèrent comme ayant été le premier abbé de Munster.

Cyprien Merjai, auquel nous devons tant de renseignements précieux sur des monuments remarquables disparus aujourd'hui, nous a conservé le texte de trois chronogrammes inscrits sur un tableau de la maison de Munster; un des dessins représentait l'abbé Folmare tenant un écusson avec l'inscription: „Folmarus ex Vitono vos pie instruebat. — Il faut observer, ajoute Merjai, que Folmare, sorti de l'abbaye de St. Vanne de Verdun, fut le premier abbé de ce monastère, étant mort en 1144.¹⁾“

Si quelques auteurs, tels que Bruschi²⁾ et Mirée, regardent Rodolphe, fils du comte Conrad I^{er} de Luxembourg, comme le premier abbé de Munster, ils ont été induits en erreur par l'épithète de Conrad, laquelle rapporte que le comte fut enterré par ses fils, *praesente Rodolpho abbate, filio comitis*. Or, il faut sous-entendre, après le mot abbate — Sti Vitoni dont il était réellement abbé à ce temps.

La fête des bans.

Deux évènements d'une haute importance pour Munster ont signalé l'époque de Folmare: la translation de la fête des bans et celle des cendres de l'anachorète Schetzelon.

Folmare était un zélé continuateur de l'œu-

¹⁾ Bertels croit que Folmare sortait d'une des trois abbayes de Metlach, d'Echternach ou de St. Maximin de Trèves, voisines de Luxembourg. Hist. luxemb., p. 208. — Res Munst.: incompertum est, aliis alia opinantibus.

²⁾ Bruschius, Monast. Germ., folio 16, reproduit le texte de la lame de plomb et ajoute: Ex hac inscriptione constat Rodolphum, filium comitis et fundatoris, primum fuisse huius loci abbatem.

vre de Rodolphe. Grâce à ses soins, la procession votive qui se rendait annuellement à Trèves et à laquelle beaucoup de localités luxembourgeoises prenaient part, fut transférée à l'église abbatiale de Notre-Dame de Luxembourg. Pendant une grande sécheresse menaçant de ruiner les moissons dans le diocèse de Trèves, duquel dépendait pour le spirituel la plus grande partie du pays de Luxembourg, les habitants avaient fait vœu d'aller chaque année en pèlerinage à la cathédrale de Trèves, dans le cas où leurs prières seraient exaucées. Cette procession solennelle, appelée la *fête des bans*, *Bannfeiertag*

son origine remonte à l'année 983, où elle fut instituée par Egbert, archevêque de Trèves — avait lieu le troisième vendredi après la fête de Pâques.¹⁾

Comme le pèlerinage à Trèves devenait parfois impossible pour certains villages du pays et n'était jamais sans donner lieu à de graves inconvénients, à une époque où les moyens de communication étaient si rares et si peu commodes, Folmare, après avoir préalablement obtenu l'approbation de l'archevêque Bruno²⁾ de Trèves, s'adressa au pape Honorius II qui accorda le 12 avril 1128 la translation demandée par l'abbé de Munster. Il y avait alors vingt-six paroisses cirvoisines de Luxembourg, qui participaient à la cérémonie annuelle avec leurs reliques et leurs offrandes; en outre, chaque famille de ces localités était obligée de payer une pièce de monnaie, appelée dans la langue vulgaire *penninck*.³⁾ Ces paroisses étaient: Wimerskircha, Hilderkinga, Santwilre, Schitteringa, Otheriga, Mudeuorth, Contre, Ehcihe, Wilre, Alkesinga, Rosera, Ventina, Vinninga, Abuuilre, Noircinge, Scuphellinge, Mondrekinge,

¹⁾ In festo banni, dit Bertels, p. 209. — Bannales feriae, Bahnfaierdach, hoc est banno seu obligatione festus dies numinum, a binden == ligare — Comm. Res Munst.

²⁾ Folmarus satis molestam ratur tanti intervalli supplicationem apud Brunonem, Trevir. archiepiscopum, egit ut Luxemburgensibus qui Treviris *longius* abessent, liceret eo ritu *domi* perfungi. — Res Munst. D'autres paroisses luxemb. plus rapprochées de Trèves, p. ex. Rosport, continuaient à se rendre dans cette ville.

³⁾ Celebris ille nummus nobis, penninck vocant, quem unaquaque familia offert nec urbanae excipiuntur. — Res Munst.

Ludelinga, Bertinga, Manbra, Schoneberch, Tuntinga, Mersc, Wilre, Steinsela, Lincera.¹⁾

Weimerskirch, Hollerich, Sandweiler, Schutt-range, Oetrange, Mutfort, Contern, Itzig²⁾, Weiler-la-Tour, Alzingen, Roeser, Fentange, Fentange, Abweiler, Noertzange, Schifflange, Mondercange, Leudelange, Bertrange, Mamer, Schœnberg,³⁾ Tuntange, Mersch, Lorentzweiler, Steinsel, Linster.

Instituée dans le même but que les Rogations qui précèdent la fête de l'Ascension, la procession a survécu à la démolition du vieux monastère; la disparition de l'église abbatiale n'a pu déraciner l'affection que le peuple portait à ce lieu si vénérable et, fidèles à l'antique tradition, les habitants de la ville et des environs continuaient à affluer chaque année pour faire leur dévotion devant l'autel de St. Pierre dans la crypte, seul débris qui subsistait après la ruine des bâtiments.⁴⁾ — Navré de voir l'extérieur négligé et peu digne de cette grotte qui allait s'écrouler de vétusté et où tant de paroisses venaient annuellement en procession, l'abbé Pierre Roberti (1602—1636) la fit démolir pour lui substituer une chapelle assez élégante et spacieuse, élevée en l'honneur de la mère de Dieu, sur l'emplacement même de l'ancienne basilique;⁵⁾ elle fut consacrée en 1627

¹⁾ Cartul. du XIII^e siècle, privil. XII.

²⁾ Eptiacum, Ehcibe, Eszhic (1277), Vechtzych (1471), Itzig.

³⁾ Schœnberg, village disparu qui était situé près de Kehlen et dont l'église était restée après la disparition du village. — Publ., XXIII, p. 198.

⁴⁾ Ces processions s'y font *encore aujourd'hui*, dit Benoît de St. Vanne qui a composé son histoire à la prière de l'abbé Suyren 1638—1664. — Celebration ergo maxima *hodieque* - 1638 — eo loci fit supplicatio, viginti et sex paroeciis cum sacris ferculis, donariis et festo cantu magna veneratione convenientibus. Res Munst. — Inter cetera . . . dignum videtur quod supplicationes transferrentur prout *hucusque* annis singulis in festo banni strenue et frequenter servari videmus. Bertels, hist. lux., p. 209.

⁵⁾ La crypte se trouvait derrière la basilique, donc à l'extrémité du plateau. Ubi vero olim templum D. Virginis steterat, ante vestibulum cryptae, ibi, in patenti area, aliud non inelegans neque paucorum hominum capax eidem magnae matris honori structum dedicatumque. Res Munst.

par messire George de Helfenstein, évêque d'Azot et suffragant de l'archevêque de Trèves.¹⁾

Un vestige de cette procession s'est maintenu jusqu'à notre époque; après la destruction du temple d'Altmunster, elle fut transférée à l'église St. Jean-Baptiste au Neumunster, dans la ville basse du Grund, où tous les ans, dans la matinée de la St. Marc et dans celle du premier jour des Rogations, toutes les paroisses de la ville de Luxembourg se rendent processionnellement pour demander à Dieu les biens de la terre.²⁾

St. Schetzelon.

Un autre évènement non moins remarquable dans les annales de Munster vint con-

¹⁾ Cette chapelle qui se voit sur le tableau de van der Meulen: Vue de Luxembourg, du côté des bains de Mansfeld, fut détruite par ordre du prince de Chimay, gouverneur de la ville de Luxembourg, pendant le siège de 1684. Investie le 28 avril par les troupes françaises, sous la conduite du maréchal de Créqui, la ville soutint jusqu'au 3 juin le siège en règle dirigé par l'illustre Vauban. Dans un conseil de guerre, convoqué par le prince de Chimay, le 9 mai 1684, il fut résolu „que l'on ferait rompre l'escalier de la tour du vieux Munster et brusler le toit comm'aussy la *chapelle* en deça de la ville; le 13 mai, les Français y établirent une batterie pour battre en ruine la porte du château. — Public. Sect. hist. Vol. XLV, p. 28—52—57. : Le siège de Luxembourg de 1684. Relation du gouverneur, le prince de Chimay, d'après le manuscrit original, par M Jules Vannérus.

²⁾ Feu M. J. Wolff conjecturait (Pfarre Contern, p. 4, Vol. LI des Public.) que, après la destruction du vieux Munster, en 1543, la procession fut transférée à Hamm. Bertels, Alex. Wiltheim et dom Benoît de Vanne, nous venons de le voir p. 15, 1^{re} col., note 4, affirment d'une façon formelle, excluant toute idée de doute, que de leur temps, c.-à-d., au commencement et au milieu du XVII^e siècle, la procession continuait à se faire, comme par le passé, à l'église d'Altmunster. — Un des manuscrits de Bertels (le n^o 26, codex monast. beate Marie Virginis, 1586) nous apprend que les habitants de Gonderange avaient l'obligation de faire un pèlerinage annuel à Hamm, le lendemain de la Pentecôte, et d'offrir en exvoto un cierge d'une demi-livre à Ste Catherine. Les paroissiens de Dalhem, de Kuntzig (Clemency), de Kersen (Kerschen) arrivaient le samedi précédant la fête de Ste Marguerite et apportaient comme offrande une demi-livre de cire; la procession de Cuerich (Kœrich) venait la veille de l'Ascension. Rien qu'à voir les noms des villages, on acquiert la conviction qu'il ne saurait être question de l'ancienne procession traditionnelle d'Altmunster.

tribuer à son tour à rehausser l'éclat et la dignité de la basilique et à y amener une grande affluence de fidèles.

Vers cette époque (1130—1143), un saint anachorète, *Schetzelon* ou Gislain — son souvenir vit encore dans les noms des lieux-dits Schetzelbour (source de l'Ernz blanche) et Armentasch (= ermitage) — donnait pendant environ quatorze années au monde l'exemple d'une vie des plus édifiantes dans la vaste solitude du Grunewald. Luxembourgeois de naissance, selon toute probabilité, il était entré dans un couvent de l'ordre de Citeaux; ensuite, voulant renoncer entièrement à tous les biens et plaisirs de ce monde, il se retira au fond des bois, pour porter à leur comble l'abnégation et la pauvreté, n'ayant „d'autre couvert que le ciel, d'autre vêtement que l'air, d'autre nourriture que celle des bêtes.“

Ce fut à Trèves que St. Bernard fut informé de la vie austère et pleine de mortifications que menait le solitaire; il députa vers lui deux de ses religieux¹⁾ pour le saluer dans le petit village où il avait coutume de venir pendant les quatre dernières années de sa vie. Schetzelon mit la tunique et les sandales que St. Bernard lui avait fait remettre, par amour et par respect pour le saint, comme il disait. Mais il les ôta tout de suite en déclarant qu'il n'en avait nul besoin et qu'il ne voulait plus se charger d'un fardeau inutile.

Ce saint ermite étant venu à mourir, on l'inhuma, au milieu d'un concours merveilleux d'hommes de tous les rangs, à l'entrée de la grotte qui lui avait servi d'abri, et on éleva une petite chapelle sur son tombeau. Quelque temps plus tard, ses ossements furent transférés solennellement dans l'abbaye de Munster²⁾ et déposés devant le maître-hôtel de la basilique, où ils

ne tardèrent pas à devenir l'objet d'une très grande vénération de la part des fidèles accourant de tous côtés pour implorer l'intercession du défunt. Son tombeau fut détruit avec nombre d'autres monuments funéraires pendant l'embrasement de l'abbaye, en 1543, et ses restes mortels n'ont pu être retrouvés dans les débris. Ainsi que ceux de nos comtes Guillaume et Conrad II, ils gisent, avec les corps de plusieurs abbés de Munster et de beaucoup de personnages de qualité, sur le plateau vague et silencieux, à l'ombre d'une vieille tour plus de cinq fois séculaire, seul témoin d'un passé lointain, unique monument qui marque l'endroit de leur sépulture.

Du temps de l'abbé Pierre Roberti (1602 — 1636), le bruit s'était répandu un jour qu'on avait découvert le corps de l'ermite sur l'emplacement du vieux Munster. Depuis plusieurs années, un des religieux, Hubert Bissenius, avait remarqué que l'endroit où, d'après la tradition, reposait Schetzelon, se recouvrait au printemps d'herbes abondantes, tandis que tout autour on ne voyait qu'une végétation très-rare ou la roche toute nue. On fit des fouilles et l'on trouva dans le roc taillé en sarcophage des ossements qu'on croyait être ceux de Schetzelon; les curieux affluaient de la ville en grand nombre. Mais la présence d'étriers dans le tombeau prouva que c'était la sépulture d'un chevalier, peut-être celle du comte Guillaume, fondateur de l'église consacrée à la Vierge. L'abbé Roberti fit transférer avec solennité les dépouilles au nouveau Munster, dans la ville basse du Grund.

Confirmation des donations faites au couvent.

Beaucoup de fidèles, charmés de la sainte conversation des disciples de Folmare, firent au couvent de Munster de pieuses donations pour lesquelles le comte Guillaume désirait obtenir la confirmation de l'autorité ecclésiastique. Il s'adressa à cet effet à l'archevêque Bruno de Trèves qui s'empressa d'expédier, le 7 octobre 1123, une charte ratifiant la fondation, les immunités et les privilèges de Munster, en y ajoutant la réserve que l'abbé, libre et soumis directement au saint-siège, promettrait

¹⁾ L'un de ces moines était Achard, maître des novices et architecte habile de l'abbaye de Clairvaux, que St. Bernard chargea de bâtir des maisons religieuses en France et en Allemagne; il avait entendu parler de Schetzelon vers 1139 (R. M.), en dirigeant la construction de celle de Himmerode. Un de ses novices, Herbert, devenu plus tard archevêque en Sardaigne, nous a conservé le récit de l'entrevue qu'Achard eut avec l'ermite.

V. Vita S. Achardi, dans Bertholet t. IV, p. 97—104 et les Res Munst. et J. Klein, Leben des hl. Schetzelo.

²⁾ Cuius religiosus fuisse creditur, Orig. *Casilic.*

obéissance à l'église de Trèves et recevait la consécration de l'archevêque de cette ville, son ordinaire. Guillaume eut soin aussi de faire confirmer par Adalbéron, évêque de Liège, la donation des biens que l'abbaye possédait dans ce diocèse. Dans un synode général des princes de l'empire à Liège (le quatorze des calendes de juin 1124), où le comte s'était rendu avec son fils Conrad et l'abbé Folmare, l'évêque Albéron céda à Folmare, premier abbé de Munster, la juridiction de l'église de Fouron.

Inspiré par l'archevêque Bruno, le fils et successeur de Conrad, Guillaume, ratifie par une charte sans date — elle est de l'année 1123 — la dotation du couvent par son père, ainsi que la collation des alleus de Merra (Merl) et de Sceflerdings¹⁾ faite par sa mère Clémence le jour des funérailles de Conrad; il approuve en même temps toutes les libéralités faites ou à faire au couvent et lui octroie une série de privilèges concernant l'élection, la liberté, la juridiction de l'abbé, dont il sera question tout à l'heure. Ce grand bienfaiteur de l'abbaye qui avait montré à la maison de Munster la même sollicitude que son père, fut inhumé dans la basilique qu'il avait parachevée, non loin des dépouilles mortelles de ses parents; son épouse Mathilde, fille de Conrad de Nordheim, et son fils et successeur Conrad II furent ensevelis également dans l'abbaye de Munster.

Par la bulle déjà citée du 12 avril 1128, Honorius II place le couvent sous la protection de St. Pierre et sous la sienne et ratifie toutes les donations qui lui ont été faites, entre autres celles des alleus de Garnische²⁾ (Garnich), Honestorf (Hunsdorf?), Hermestorph (Ermsdorf), Roldenges (Rollingen), Scepheldinges (Schiffange), Della (Dellen), Haloe et des biens situés à Balle (Balen lez Limbourg?), Henri-

¹⁾ Sceflerdings, Scheffledinges, Scepheldinges, Sufflinges, Schufflinges = Schiffange. — Bertels conjecture que c'est la ferme de Ham, Hemner Hof by Diedenhof: Dicunt viri senes quod non longe a Ham fuerit olim colonia admodum celebris Schiffledingen que tempore guerra fuit devastata, exusta et solo adaequata. Videtur quod haec bona illa sunt de quibus mentionem facit fundatrix nostra Clementia, cuius haec sunt verba: Itemque apud Scheffledinges etc.

²⁾ Garnis, Carnisse, Garnische, Charnische.

cicapella (Henrichapelle, prov. de Liège, canton de Limbourg), Merra, Ketennem (Cattenom).

A l'exemple de son prédécesseur, le pape Innocent II confirme neuf années plus tard, le trois des nones de juin 1137, Munster dans la possession de tous ses privilèges et de ses biens, parmi lesquels nous relevons l'alleu de Jean de Conceton (Constum?) et ceux d'Aseringes (Escherange), de Sufflinges, de Rothenges, de Curtesleide, de Sancey.

C'est dans cette bulle d'Innocent que paraît pour la dernière fois le nom de Folmare; après avoir bien mérité de son abbaye, devenue florissante et fort célèbre pendant son gouvernement, Folmare, arrivé à une vieillesse avancée, mourut vers 1144, aimé des conventuels, respecté et regretté du comte de Luxembourg qui assista à ses funérailles avec la cour et la noblesse.

Avant de parler de son successeur, il convient de dire un mot sur les dispositions concernant l'organisation intérieure de l'abbaye, telles qu'elles sont énumérées dans la charte du comte Guillaume; elles sont dues sans doute à l'inspiration de l'abbé Rodolphe de Vanne.

CHAPITRE IV.

Privilèges octroyés au couvent; juridiction de l'abbé.

1. Liberté de l'abbé, soumission directe du saint-siège.

Souvent le fondateur d'un couvent se réservait certains droits que l'Eglise respectait dans l'espoir de voir les descendants du fondateur animé des mêmes sentiments envers elle. Mais l'expérience ayant appris quelles étaient les suites funestes de l'ingérence des laïques, les comtes Conrad et Guillaume résolurent d'affranchir le couvent de toute investiture et juridiction laïque et de le rendre directement tributaire du saint-siège. Dès lors, toute atteinte portée au couvent placé sous la protection de Rome, impliquait une lésion de l'autorité papale et entraînait, comme telle, les peines de l'Eglise. Afin de perpétuer le souvenir de cet affranchissement, le monastère faisait déposer chaque année, le dimanche des rameaux ou le

jeudi saint, un besant d'or¹⁾ sur l'autel de St. Pierre à Rome.²⁾ C'était le comte Hermann qui offrit pour la première fois cette pièce d'or *signum libertatis* -- à Rome, la cinquième année du pontificat de Calixte II. Ce cens, dont le paiement est mentionné pour les années 1233, 1236, 1387, 1408 et 1480, fut racheté plus tard par Bernard d'Orley. Il est fait allusion à la dépendance directe du siège apostolique dans la charte d'Albéron, évêque de Liège: „Ecclesiam . . . Romanae ecclesiae *appenditiam*“ et dans les bulles de confirmation des papes Grégoire X (1271) et Nicolas IV (1292): „Abbatii et conventui Monasterii sancte Marie in Luzelburc ad Romanam Ecclesiam *nullo medio pertinentis*.“

2. Élection de l'abbé.

Conformément à la règle de St. Benoît et à la charte du comte Guillaume, inspirée par l'archevêque Bruno de Trèves, l'abbé doit être élu par les suffrages des religieux, au sein même de la communauté. Pour être élu, il faut obtenir la majorité absolue des suffrages, c'est-à-dire, la moitié plus un. Ce n'est qu'exceptionnellement, à défaut de candidat capable, qu'un religieux étranger à l'établissement peut être revêtu des fonctions abbatiales, mais toujours sans aucune intervention de la part des séculiers. L'archevêque de Trèves donne la consécration au nouvel abbé qui prend lui-même la crosse de dessus l'autel pour indiquer que, exempt de toute investiture laïque, il est immédiatement soumis à la juridiction du saint-siège.

Nous constatons les premiers exemples de l'immixtion des princes séculiers dès le dernier quart du XV^e siècle, dans l'élection du Bourguignon Jacques de Neufchâtel et du Brabançon Guillaume Heck. A partir du XVI^e siècle, c'était au souverain du pays qu'appartenait par indult apostolique la collation de la dignité abbatiale, ainsi qu'il appert de plusieurs

lettres royales dont la copie se trouve aux archives du Gouvernement.¹⁾

A la mort d'un abbé, le souverain du pays en était immédiatement informé et des commissaires royaux, chargés de procéder à l'élection provisoire d'un successeur du défunt prélat, recueillaient les votes des religieux et expédiaient à Bruxelles le besoigné, c.-à-d., le protocole de leurs opérations accompagné d'un rapport confidentiel sur les titres et capacités des candidats. La nomination faite par le gouvernement, sur la foi de ces rapports, les commissaires se présentaient une seconde fois au couvent pour procéder à l'élection définitive du titulaire qui, de fait, était déjà nommé, de sorte que cette élection n'était plus qu'une pure formalité; il ne restait donc plus au couvent qu'un simulacre de libre élection. Sous l'abbé Bertels, le souvenir du privilège de libre élection, sans l'intervention des séculiers, s'était déjà complètement effacé.²⁾

¹⁾ Comme à nous appartient d'avoir soigneux esgard que les prélatures, abbayes, prieurés et autres premières dignitez estant en notre pays et duché de Luxembourg, soient pouruues de gens catholiques, doctes, de bonne vie et conversation, pour les entretenir et conserver en bonne et chrestienne religion et que, par indulte apostolique, droit de patronage, regule et autre nous compete et ayons droit d'aux dites prélatures et dignitez, quand elles vaquent, nommer personnes suffisantes, idoines et à nous agréables. . . vous consentant et requérant que, procédant à l'élection de votre nouveau et futur abbé, vous elisiez et acceptiez à cette dignité le dit damp . . . , comme à ce capable et à nous agréable auquel permettons etc. — „Le pape Léon X (1513–1522) permit à l'empereur Charles-Quint de désigner les abbés de tous les monastères des Pays-Bas. Depuis Philippe II, tous les souverains revendiquèrent le droit de reconnaître et même de nommer les prélats, ne laissant aux religieux qu'un simulacre d'élection faite en présence de commissaires royaux.“ Joseph Laenen, le ministère de Botta Adorno dans les Pays-Bas autrichiens. (Cité par M. N. v. Werveke; Public, Vol. LI, p. 468).

²⁾ „Ioannes Bertels, Dei et apostolicae sedes gratia, Abbas et dominus monasterii imperialis Sancti Willibrordi Epternacensis. . . . Testatum facimus quod quinta Junii 1602, viam universae carnis ingresso piaae memoriae Reverendo Domino Benedicto a Martia, monast. beatae Mariae Munster prope Luxemburgum . . . abbate, prior et conventus eiusdem loci, scientes *ex usu et consuetudine (cuius oppositi nulla exstat memoria) sese ad electionem*

¹⁾ Unum aureum (1128), byzantinum (1137), bisantinum (1145).

²⁾ La plupart des couvents fondés à cette époque obtenaient la liberté en s'engageant à payer un cens annuel. Fuerunt ergo Munsteriensium abbates ex censu illis D. Petro qui alodiarii B. Petri dicti, hoc est, proprii seu censu haereditario obstricti. Res Munst.

L'abbé n'était-il plus à même de remplir convenablement ses fonctions, soit à cause de son grand âge, soit par suite de nouvelles fonctions¹⁾ dont il était revêtu, il demandait et obtenait un coadjuteur avec droit de succession après la mort du titulaire; les formalités usitées pour la nomination de l'adjoint étaient les mêmes que celles qu'on observait pour l'élection d'un abbé. C'est du moins ce qui se faisait en 1663, lorsque, par lettres royales de Sa Majesté, „la coadjutorie de l'abbaye de Notre-Dame de Munster, avec succession à la dignité d'abbé après le trespas de l'abbé, fut accordée à Damp (dom) Gérard Pontiani, subprieur et cellérier, à la demande de l'abbé Henry Suynen, représentant que son grand âge ne lui permettait plus de satisfaire aux exigences de sa charge.“²⁾

3. Défense d'instituer un avoué.

Non content d'avoir, par le mode d'élection et d'investiture de l'abbé, obvié à toute ingérence de la part des princes tant ecclésiastiques que séculiers, Guillaume chercha à sauvegarder la liberté et l'indépendance de l'abbé en défendant l'établissement d'un avoué, (advocatus, Klostervogt.) Le pouvoir qu'on avait laissé prendre aux avoués, originaires simples défenseurs des intérêts temporels des églises et des abbayes, avait fini par devenir funeste. Méconnaissant entièrement le but de leur institution, les seigneurs-voués, loin de protéger les couvents, cherchaient à s'enrichir à leurs dépens et commettaient des excès à peine croyables, au point de causer souvent la ruine des établissements religieux.³⁾

novi praelati non potuisse procedere nisi sub praevio beneplacito serenissimorum nostrorum et Belgii principum, statim expressum nuntium cum literis supplicibus ablegarunt pro istius modi facultate obtinenda, unde et aliquot post diebus litteras clausas ex parte dictorum serenissimorum principum nostrorum obtinuerunt ad nos Epternacensum praenotatum abbatem et ad clarissimos viros Dominos Antonium Houstium, equitem aurei velletis etc. — Protocolli reverendissimi D. Petri Roberti, 1602 — 1610. Arch. gouv.

¹⁾ Celles d'évêque suffragant.

²⁾ V. Public., Vol. XI.VI, p. 138.

³⁾ Clouet, Hist. ecclésiast. de la prov. de Trèves, t. II, p. XV et XXV. — Com. Res Munst.: Advocatus,

C'est ce qui engagea Guillaume à suivre l'exemple de bien des fondateurs de couvents de son temps et à assigner au châtelain de Luxembourg toutes les attributions, charges et devoirs de l'avoué.

4. Juridiction de l'abbé.

Voici les autres dispositions du diplôme de Guillaume, relatives surtout à *l'exercice de la justice* sur les terres qui dépendent de Munster.

Si l'on fait quelque tort aux religieux, ils recourront au comte de Luxembourg qui leur accordera son aide gratuitement; le seigneur du château ne leur causera aucun dommage, il ne se mêlera en rien de leurs plaids ni de leurs sujets, il n'exigera d'eux aucune contribution et ne les surchargera point par des logements. Si un sujet de l'abbaye a troublé la paix ou commis un vol, ou si un étranger s'est réfugié sur ses terres, le châtelain ne pourra les arrêter sans la permission de l'abbé et sans l'intervention d'un de ses officiers.

Si le coupable se rachète, l'abbé aura deux parts et le seigneur un tiers de la rançon; si quelque étranger refuse de payer le cens, l'officier de l'abbé confisquera sa maison; s'il persiste dans son refus, on le dénoncera au comte qui le jugera et aura une part de l'amende, et l'abbé en aura deux. Si l'on établit une foire dans un lieu soumis à la juridiction du couvent, l'abbé aura le droit de percevoir les taxes. C'est dans la cour de l'abbé qu'on connaîtra des délits commis au marché et qu'aura lieu le duel ou combat judiciaire imposé aux parties; l'abbé aura deux tiers, le comte un tiers de l'amende.

Pour garantir l'inviolabilité des privilèges concédés à Munster par sa charte,¹⁾ Guillaume la fit signer par son fils et la déposa sur l'autel

actor, defensor. Saepe coenobiis oneri fuerunt advocati, ne dicam exitio. Marx, Erzstift Trier I, 1, p. 93—96: Diese Vögte sind im Verlaufe der Zeiten aus Schirmherrn Zwingherrn der Kirche geworden, haben Erpressungen ausgeübt und die Einkünfte der Kirche an sich gerissen.

¹⁾ Les chartes de Conrad et de Guillaume présentent un intérêt tout particulier pour l'histoire politique du pays de Luxembourg. Celle de Guillaume est la première pièce officielle, où figure le titre de comte de Luxembourg: Ego Wilhelmus, comes de Lucelemburch; le sceau

de St. Pierre dans l'église conventuelle, en présence de Folmare, des moines et de plusieurs nobles, au nombre desquels se trouvaient Hermann, comte de Salm, Théodore de Vixebach. (Fischbach) et Théodore de Bourset (Bourscheid); les deux derniers appartenaient à des familles qui devaient donner plus tard des abbés à l'établissement.¹⁾

Il résulte des lettres patentes des comtes Conrad et Guillaume que l'abbaye de Notre-Dame de Luxembourg doit son origine à la générosité des princes fondateurs qui l'ont dotée de divers alleus éparpillés dans le pays; puisque, dans la circonscription de ces alleus, elle exerçait la juridiction, elle constituait une véritable *seigneurie*, ayant pour chef-lieu le couvent même de Munster. Cette abbaye n'était donc pas seulement une maison religieuse, ce n'était pas une simple retraite de moines, c'était en même temps un établissement féodal, possédant des fiefs, des dîmes, des bénéfices; l'abbé, indépendamment de son caractère spirituel, exerçait, en qualité de seigneur, certains pouvoirs temporels sur les terres qui dépendaient de l'abbaye. Ces droits ont été confirmés, spécifiés et étendus par les diplômes de l'empereur Wenceslas II²⁾ et de Josse de Moravie (1398) qui accordent à la justice de Munster le droit de prononcer toutes les peines que peuvent infliger les tribunaux séculiers du duché de Luxembourg; ils assimilent la sentence des échevins de Munster, pourvues du sceau de l'abbé, à celles des échevins de la ville de Luxembourg et autorisent l'abbé à ériger le gibet où bon lui semble.

Du temps de l'abbé Bertels, Munster exerçait la haute justice dans douze localités: Reckingen, Holtzem, Merl, Oisselt (Assel), Sprenkingen, Ermstorff, Rollingen, Entringen,

de Conrad, appendu à la charte de fondation, porte: Conradus, comes de Luccelemburch, mais dans le texte même du document, Conrad ne s'attribue pas ce titre.

¹⁾ Un privilège, et des plus importants, dont Munster a joui dès les premiers temps de son existence, bien qu'il ne soit pas mentionné dans les chartes des fondateurs, c'est la régie des écoles dont nous avons fait le sujet d'une dissertation spéciale.

²⁾ V. la copie du diplôme, insérée à la fin de ce travail.

Enschringen, Rodenborn, Herborn et Maenpach (Mompach), Munster.

Il ne restait plus que huit mairies au commencement du XVIII^e siècle; le notaire Pierret nous en a conservé les noms avec leurs dépendances:

1. La seigneurie du nom, contenant une partie des villages de Holtzem, de Garnich et de Mainer; 2. la mairie de *Reckingen* sur la Mess, avec une partie des villages de Reckingen, de Roedgen, de Peppingen, de Sprenkingen. 3. La mairie d'*Osselt* et Rollingen ou Relingen, avec le village d'Osselt et une partie de Relingen, de Waldbredimus, de Contern, de Reuth (Roed), de Krackelshof. 4. La mairie de *Rodenborn*, avec le village de Rodenborn et une partie des villages de Hostert et de Beidweiler. 5. La mairie d'*Elvingen*, composée d'Elvingen et de Gandern. 6. La mairie de *Merl*, avec une partie du village. 7. La mairie de *Rollingen*, avec une partie des villages de Rollingen et de Bofferdange. 8. La mairie de *Ham*, avec une partie du village. 9. La mairie d'Ermstorff (*Ermsdorf*), avec Ermsdorf en partie et les censes de Birel, Hoehenhof et Fetschenhof.

Rodenbourg, Ham, Elvingen, Rollingen, Sprenkingen, Merle, Holtzem et Reckingen sur la Mess,²⁾ telles sont les mairies qui subsistaient en 1783, peu de temps avant la suppression de l'abbaye.

Munster avait un tribunal unique, appelé *salle de Munster*, lequel se réunissait au couvent même, *in aula seu curia abbatis*, et se composait, comme la plupart des tribunaux du temps, de sept échevins, Salscheffen.¹⁾ Il était présidé par l'écoute (Scholtes); il y avait un greffier et un sergent.

Telle était encore la composition de la justice de Munster en 1783, ainsi qu'il résulte d'une déclaration faite en cette année au conseil souverain de Luxembourg par la salle de l'abbaye de Notre-Dame de Munster.²⁾

La prison de la seigneurie de Munster se trouvait sur le plateau d'Altmunster, dans la vieille tour qui est le seul vestige visible de

¹⁾ Le peuple en avait fait Salscheffen (Comm. Res Munst).

²⁾ Cartul. de la ville de Luxembourg.

l'ancien couvent; c'est là qu'étaient détenus les criminels, qui attendaient le dernier supplice; l'abbaye laissa s'enfuir le dernier malfaiteur condamné à mort, afin d'éviter les frais de son exécution.¹⁾ A gauche de la grosse tour était planté le poteau avec le carcan (pilori), pour marque de la haute justice de la seigneurie de Munster.

A quelque distance de la ferme de Fet-schenhof (à l'est du cimetière), se dressait le signe patibulaire, où les criminels, soumis à la juridiction du monastère, étaient exécutés, selon la gravité de leur méfait, par la corde, le glaive ou le feu; leurs biens étaient confisqués par la justice de Munster.²⁾

CHAPITRE V.

Godefroi (1144 — 1175) — Paroisse St. Nicolas.

Le deuxième abbé de Munster fut Godefroi. Son nom paraît dès l'année 1145 dans une bulle papale, par laquelle Eugène III corrobore

¹⁾ Publications Sect. hist., Vol. VI, p. 102.

²⁾ Dans un des manuscrits de Bertels, de l'année 1586, se trouvent trois exemples d'exécution capitale qui caractérisent bien l'esprit de ce temps. Un porc, poussé par la faim, avait déchiré vers 1555 un petit garçon à Elfingen (Elvingen, Elvange); l'animal fut tout de suite amené dans la prison du vieux Munster et, quelques jours après, il eut la tête tranchée près du signe patibulaire.

En 1585, Marguerite, femme de Steffen Claes, de Mamer, convaincue de sortilège et condamnée par les échevins de la salle de Munster, fut brûlée près de la potence à Fetschenhof.

Accusé d'un crime semblable, l'échevin Bourl Claes, de Merl, subit le même supplice en 1591.

Le 12 juillet 1614, George Steinmetzer et sa fille, convaincus d'inceste, furent exécutés; le père fut mené proche notre signe patibulaire derrier Fetzenhoff et élevé à une colonne de bois dressée. Et y estant lié, il fut premièrement étranglé et puis brûlé, non en cendres, mais seulement rosty . . . la fille eut la teste tranchée au mitau de la place en la vieille Munster proche du carquan. — L'amende, infligée par la justice de Munster, ne se payait pas toujours en espèces, preuve l'exemple suivant où son équivalent est fourni en poissons: Weber Georges d'Ermerstorff, condamné à deux florins d'or d'amende, pour avoir énormément battu un autre, a, au lieu des deux florins d'or, apporté une quantité de belles truites. — Arch. gouv't, papiers de Munster.

les privilèges accordés au couvent par ses prédécesseurs Honorius II et Innocent II et confirme les donations faites au monastère sous son pontificat. Elu à l'unanimité des voix de ses confrères, Godefroi fut consacré par Hillin, archevêque de Trèves, son ordinaire, auquel il jura fidélité et obéissance. Il se distinguait par sa vie exemplaire et fit preuve d'un grand courage en défendant les biens temporels de la maison.

En 1120, un pieux et riche bourgeois de Luxembourg, nommé Hezelo, avait fait bâtir sur la place appelée vulgairement le marché neuf, un temple¹⁾ en l'honneur de *St. Nicolas*. Cette petite église, la première qui fut construite dans la ville haute, s'élevait sur l'emplacement du bâtiment de la chambre des députés et a servi longtemps d'église paroissiale.²⁾ Hezelo s'adressa au comte Henri IV l'Aveugle pour obtenir la permission de l'unir à l'abbaye de Munster. Le comte agréa l'union en 1166, avec le consentement du curé de Weimerskirch, le territoire de la ville étant situé dans la circonscription de cette paroisse, et, le 1^{er} avril 1225, l'archevêque de Trèves la ratifia à son tour. Depuis ce temps, l'abbé de Munster faisait desservir par un de ses moines la chapelle dont les revenus appartenaient à l'abbaye³⁾. En 1585, la chapelle St. Nicolas fut réunie à l'église St. Martin à Weimerskirch, sur les instances d'Antoine Houst et de Jean de Berty. Au nom de Philippe II, duc de Luxembourg et

¹⁾ Templum est capella omnino maius, basilica minus. Res Munst.

²⁾ Elle était entourée d'un cimetière — *ale Kirchef* — supprimé dans l'intérêt de la salubrité et transféré devant la Porte-Neuve — *Nikloskirchef*; la chapelle St. Nicolas, démolie en 1775, parce qu'elle menaçait ruine, a transmis son nom à l'église des jésuites devenue plus tard cathédrale. — V. Public., Vol. XLIV, p. 285.

L'année 1172, le comte Henri fait savoir que Hezelo, bourgeois de Luxembourg, a cédé au chapelain Sifride une rente de 6 maltres de blé qu'il tenait de l'abbé de Munster, pour que le dit chapelain fasse l'office divin dans la chapelle St. Nicolas in novo foro. Un différend s'étant élevé plus tard, au sujet de cette rente, entre le maître Etienne de Luxembourg et l'abbaye, on choisit comme arbitres trois dignitaires de la cathédrale de Spire qui décidèrent que le maître Etienne aurait à renoncer à la rente,

patron de l'église de Weimerskirch, ils représentèrent à l'archevêque de Trèves que les revenus de la succursale ne suffisaient pas pour faire subsister son desservant, et qu'il convenait d'en ordonner la restitution à l'église mère, plus riche en ressources. L'archevêque, Jean de Schœnberg, considérant que l'union demandée était dans l'intérêt de l'annexe et de l'église principale, acquiesça à la demande, à condition qu'un presbytère fût le plus tôt possible construit à Luxembourg et à Weimerskirch par les paroissiens respectifs et que le curé (verus pastor) résidât à Luxembourg, localité bien plus considérable que la cure de Weimerskirch, qui serait administrée par un vicaire (vicarius perpetuus) relevant directement de l'archidiaconé du diocèse.¹⁾

Le pape Eugène III, désirant suivre l'exemple de ses prédécesseurs Honorius II et Innocent II, prend le monastère sous sa protection et ordonne qu'il reste en possession de tous les biens dont il jouit par suite des libéralités des souverains-pontifes, des largesses des princes et des dons des fidèles. Cette bulle (1145) nous apprend que le temporel de Munster s'est considérablement accru par l'acquisition de biens situés à Gandara (Gandern), Verde-rode, Gudevelt (Gudelt?), Munerech (Mondercange), Hevescenges, Alkesinges (Alzingen), Asch (Esch), Otringa, Bergerim (Bergem), Levinga (Livange), Lidinga, Rosera (Rœser), Pepinga (Peppange), Ludelinga (Leudelange), Norchesinges (Nœrtzange), Villesturf (Filsdorf), Bitwilre (Beidweiler), Hespringes, Conceton, Michelsberg, Erpeldinga, Enscheringa,²⁾ Steina, Egela (Igel), Udinga, Dorpelinga, Wiverdinges, Pinnela³⁾.

Gérard, fils de Simon de Kathenne (Cattenom), avait cédé au couvent, avec le consentement de sa mère Svenilde, l'alleu qu'il possédait à Cattenom et Sancey. Quelque temps plus tard, un certain Sigefroi, rejeton de la vieille et noble famille de Preisch, et plusieurs

autres gentilshommes, parents de Gérard, assignèrent (1175) l'abbé Godefroi par-devant le comte Henri l'Aveugle, pour avoir injustement occupé l'alleu susdit qu'ils prétendaient leur appartenir par droit d'héritage; l'abbé fit voir si clairement l'invalidité des raisons de ses adversaires qu'il fut maintenu en possession des biens litigieux. Svenilde qui assistait aux débats, approuva de nouveau la collation des biens donnés à Munster, en s'en réservant l'usufruit jusqu'à la fin de ses jours.

L'abbé Godefroi acheta de l'abbé Jean de Pierremont, au prix de neuf livres, l'alleu de Buhenges; il mourut, après avoir administré l'abbaye de Munster pendant trente ans, le 17 mars 1775.

La ruine presque totale de la discipline régulière et la dissipation des biens temporels de Munster auraient amené alors, au dire de dom Benoît de Vanne, son union avec St. Vanne de Verdun, à l'instigation du comte de Luxembourg et avec le consentement de l'archevêque de Trèves et de l'évêque de Verdun. Benoît cite une transaction de l'année 1178,¹⁾ en vertu de laquelle les couvents de St. Vanne et de Munster devraient être régis par un seul abbé, à élire de commun accord par les deux maisons; il ajoute qu'il ignore les motifs de cette soumission de Munster à St. Vanne et que, vers 1184, les brigues et factions de St. Vanne donnèrent sujet et occasion à ceux de Munster de rompre la convention faite en 1178.

Nous avons déjà insisté sur l'in vraisemblance de cette union qui est démentie par le silence complet des autres historiens de Munster. Ni le cartulaire du XIII^e siècle, ni Bertels,²⁾ ni Wiltheim n'en font mention, et Bertholet³⁾ fait remarquer fort à propos que le comte Henri l'Aveugle n'aurait pas, par acte daté du couvent même de Munster, confirmé, en 1182,

¹⁾ Bertholet, t. IV, p. 204—207 et p. just., p. XXV.

²⁾ On pourrait objecter que Bertels n'a pas voulu parler de cette union pour ne pas devoir avouer le dérèglement des bénédictins, ses confrères. Nous répondrons que Bertels reconnaît franchement tous les abus et désordres qui ont existé dans la communauté et qu'il ne ménage pas ses prédécesseurs qui méritent d'être blâmés.

³⁾ T. IV, p. 207—210 et p. j., p. XXVIII.

¹⁾ Public., 1855, die Pfarre Weimerskirch, von J. Klein, Pfarrer. — Bertholet, t. VIII, p. f. CLIX.

²⁾ Enschringen; Aseringes, Ancheranges, Anxeranges, Anseringes est le village actuel d'Escherange, Lorraine allemande.

³⁾ Cart. XIII^e siècle.

tous les privilèges et biens de Munster en y ajoutant la vallée de Lumenesbach¹⁾ et n'aurait pas pris sous sa protection le couvent, s'il était tombé dans le relâchement. De plus, la liste des abbés de Munster n'a pas été interrompue, et, dans les années 1178—1184, il y a eu à St. Vanne d'autres abbés qu'à Munster. Le P. Benoît cite comme successeurs de l'abbé Godefroi: Richère 1178—1179, Allestant le Jeune 1179, Allestant le Vieil 1179—1183. Or, on ne trouve les noms de ces trois prélats dans aucune histoire de Munster, bien qu'ils aient été effectivement abbés de St. Vanne.²⁾

CHAPITRE V.

Everwin et Franco. Les successeurs de Godefroi jusqu'à Jean de Malberg.

Les deux premiers successeurs de Godefroi furent Everwin et Franco. Tous les deux sont omis par Bertels. Nous manquons absolument de détails sur ces abbés³⁾ dont l'existence ne saurait pourtant être mise en doute, vu que le premier est cité dans le registre obituaire de l'abbaye de Munster⁴⁾ et que les noms de l'un

¹⁾ Entre Burl et Hoegenhof (Bertels).

²⁾ Voici, pour les années 1099 à 1187, la série chronologique des abbés de Vanne, d'après les „Annales sancti Vitoni Virdunensis“, les „Laurentii gesta virdunensium episcoporum et abbatum Sancti Vitoni“, le „catalogus abbatum sancti Vitoni“ et la Gallia christiana, XIII, p. 1288 et ss:

1099. Obiit *Rodolphus* abbas — le fils du comte Conrad Ier de Luxembourg — succedit Laurentius.

1139. Obiit Laurentius, abbas Sancti Vitoni, Segardus successit.

1142. Obiit Segardus abbas; cui Cono successit.

1178. Obiit Cono, abbas Sancti Vitoni, cui succedit Richerius.

1179. *Richerius* spontanea voluntate finitur, succedit *Allestannus iunior*, et ipso anno obiit, cui successit *Allestannus senior*.

1183. *Allestannus senior* abbatie renuntiavit; Thomas, abbas Maurimontis, subrogatur.

1187. Thomas abbas renunciavit; Hugo succedit.

³⁾ Alex. Wiltheim, cat. abb., dit au sujet de Franco: Tempora eius in obscuro sunt.

⁴⁾ Arch. gouv^t, papiers de Munster, liasse V.: Quinto Idus Iulii obiit R. D. Everwinus, huius monast. abbas, anno 1184. — V. Hontheim, prodromus II, p. 981.

et de l'autre se trouvent dans les éphémérides de l'abbaye d'Echternach.

Le P. Alex. Wiltheim a lu le nom d'Everwin dans une lettre autographe de Henri l'Aveugle, de l'année 1184, conservée à St. Maximin.¹⁾ Le jour du décès de cet abbé est marqué dans l'obituaire de Munster, les éphémérides d'Echternach et le nécrologe de St. Maximin. Ce sont encore les éphémérides de l'abbaye de St. Willibrord qui ont sauvé de l'oubli le nom de Franco, en rappelant le jour de sa mort.²⁾

Par sa charte expédiée en 1182, Henri l'Aveugle, tout en confirmant les donations faites à Munster par ses prédécesseurs, y ajoute, de son côté, dans la forêt de Sandweiler, le vallon appelé communément Lumenesbach et approuve les nombreux legs faits par les fidèles. Nous nous bornerons à relever les alleus du chapelain Rodolphe de Rodenborn, de Frédéric d'Asc (Esch-s.-S.) à Vheth (Vichten), de Guillaume d'Alcenges (Alzingen) à Ruildinge (Rollingen), de Gérard de Catherem, de Waltherus de Turri (Weiler-la-Tour) à Shitterenge et les alleus de Divile, Schonebergh, Castel, Diecirck. Enfin le comte fait connaître l'arrangement intervenu entre l'église de Munster et les héritiers de Tullion, concernant l'alleu de Curtisleide.³⁾

5^e abbé. Nicolas. († 1209)

Elu par ses confrères, Nicolas s'est distingué par sa sage administration; il mourut le huit des ides de mars 1209. En 1195, Henri, duc de Limbourg, consentant au pieux désir de Walterus, avoué d'Arlon, confère à l'abbaye de Munster la chapelle St. Pirmin¹⁾, en s'en réservant l'advocatie et en exemptant les frères du paiement du terrage. Le couvent doit au

¹⁾ Restitution à St. Maximin d'une dime occupée par Godefroi de Cattenom et ses fils.

²⁾ Dies fatalis hic: VIII Kal. Iun. Franco sacerdos et monachus nostrae congregationis et abbas sanctae Mariae in Luccelenburg.

³⁾ Cart. XIII^e siècle. Bertholet, IV, p. 207.

⁴⁾ Il y a, près de St. Pirmin, une fontaine miraculeuse dont l'eau a la réputation de guérir les maladies des enfants. — V. Chevalier de la Basse Mositurie, Itin. du Luxemb germ., p. 485 et Bertels, p. 344.

même abbé les biens d'Igel, ad Aquilas, acquis du chapitre de Ste Marie-Madeleine à Verdun; en 1205, Lothaire, comte de Hostaden, déclare s'être attribué illégitimement la dîme de Fouron-le-Comte et expédie une charte pour préserver l'église de Luxembourg de toute usurpation éventuelle de la part de ses descendants.

6^e abbé. Gérard. (1209—1222).

Gérard a gouverné l'abbaye pendant une douzaine d'années avec une grande prudence et une habile économie. Comme il s'était rendu un jour à Fouron pour inspecter les biens du couvent, Henri, duc de Limbourg et marquis d'Arlon, l'invita à venir le voir à Limbourg et le reçut avec la plus grande bienveillance. Pendant cette entrevue, l'abbé ne manqua pas de relever habilement la situation peu florissante de son monastère avec une telle éloquence que Henri céda à Munster ses droits sur l'église de Kathernem, (Cattenom, Kattenhofen) avec quelques biens situés à Henrichapelle, Eupen et Kempen (1210). La donation fut approuvée (en 1215) par Waleram, fils de Henri, sur la prière de Gérard, et par le pape Innocent III (en 1216) qui exempta Munster du paiement des dîmes des terres qu'il ferait essarter et des animaux qu'il prendrait la peine d'élever. Déjà en 1213, l'archidiacre Berthold, qui avait donné à Munster la cure de Cattenom, et l'évêque de Metz, Conrad de Scharpheneck, avaient confirmé la cession faite par le duc Henri. Ce fut en 1210 que l'église de Sandweiler, dont le droit de patronage avait été donné à Munster par Conrad I^{er}, en 1083, fut incorporée au couvent; Innocent III confirma cette incorporation avec celle de l'église de Cattenom.

En 1214, Nicolas d'Ottange qui avait usurpé à Enxeranges certains droits sur les hommes et les biens de l'église de Notre-Dame de Luxembourg, lui cède, à titre de dédommagement, l'alleu qu'il possède à Enxeranges (Escherange) et obtient la participation aux prières des conventuels d'Altmunster où il aura sa sépulture avec son épouse. L'abbé Gérard échangea les biens que le couvent possédait à Mandern, au-delà de la Moselle, contre ceux de Béatrix, veuve d'Arnold de Sierck, et de son

fils, situés à Waltbreden (Waldbredimus), et agrandit les possessions de Munster par l'acquisition d'une maison près de Oeren, (iuxta horreum) et de vignobles à Ouren. Il avait eu une controverse avec Anselme, dit Brisebarre, et avec Rodolphe, curé de Luxembourg, au sujet de l'église de Sandweiler qui devait passer au couvent de Munster, après le décès de Rodolphe, en vertu d'une concession de l'archidiacre approuvée par l'archevêque de Trèves et le pape. Le curé qui réclamait six maltres de seigle du chef de la chapelle St. Nicolas in novo foro, reçut une rente viagère de 20 maltres de blé et de 10 sols de Metz. Nous apprenons par le document non daté qui consigne ce fait, que l'abbé Gérard avait un sceau et que, le couvent n'en possédant pas, l'abbé d'Echternach et le comte de Luxembourg ont appendu les leurs.

C'est à juste titre qu'Alexandre Wiltheim et Bertels font l'éloge de l'abbé Gérard et relèvent ses nombreux mérites à l'égard du couvent. Il mourut probablement en 1223, le 15 des calendes de juin.

7^e abbé. Thomas I^{er}. (1223—1252).

Thomas I^{er} manque dans le catalogue des abbés de Bertels, de Benoît et des Res Munst., où il est confondu avec Thomas II de Kœrich, 10^e abbé de Munster; il a appendu son sceau à une charte d'Anselme de Villonru qui écrit: «Je prie homme religieux Thomas, par la grâce de Dieu abbé de Notre-Dame de Luxembourg, qu'il met son saiel avec le mien à les présentes lettres faictes Lan mil 244, le mardi gras après la mi-caresme.» On trouve encore son nom dans le nécrologe de St. Maximin: Id. Iul. Thomas abbas Luccelenb;¹⁾ on ne saurait donc révoquer en doute son existence.

En 1225, Waleram, duc de Limbourg, comte de Luxembourg et de la Roche et marquis d'Arlon, expédie une charte en faveur de l'abbaye de Munster: il confirme, en les énumérant, tous les privilèges accordés au couvent par le comte Guillaume; puis, désirant lui donner une marque de sa bienveillance, il dote, du consentement de son épouse Ermesinde et

¹⁾ Alex. Wiltheim, catalog. abb. — Hontheim. prodr. hist. trev., II, p. 982.

de ses enfants, la chapelle Ste Catherine dans la crypte d'une rente annuelle de vingt solidi, somme considérable pour ce temps, à prélever sur ses revenus de Mennestorph (Mensdorf). Il approuve toutes les donations faites ou à faire par les fidèles et ordonne qu'elles lui demeurent inviolablement attachées, entre autres les alleus de Gérard de Waldorf et de ses frères à Mandra (Mandern) et Belmachra (Belmacher), de Godefroi de Blepedingen à Ramsbach, le domaine d'Ancheranges, ceux de Conon de Heiinga à Rockinga (Reckange), de Barthélemy de Luxembourg et de ses fils à Runneke, de Walterus Steloz et de Nicolas de Walzfelt à Holtzheim (Holzem).

Deux chartes datées du même jour, 28 mars 1225, et d'une importance capitale pour Munster sont celles de Théodoric de Wieda, archevêque de Trèves. Elles confirment la donation de la chapelle St. Nicolas et approuvent le privilège de Munster au sujet de la tenue des écoles, en interdisant l'établissement d'écoles dans la ville de Luxembourg, sans le consentement de l'abbé et du couvent de Munster. Le 24 octobre 1231, Ermesinde, comtesse de Luxembourg et de la Roche et marquise d'Arlon, confirme à l'abbaye de Munster le privilège de diriger les écoles, en ajoutant qu'elle possède ce droit depuis sa fondation. — Le zèle de l'abbé Thomas éclata dans la sollicitude avec laquelle il veilla à la conservation de cette importante prérogative. Comme, en 1249, en dépit des chartes citées, un certain Henri, bachelier et neveu du doyen de Thionville, avait établi une école à Luxembourg, près du château, l'abbé se hâta d'en porter plainte au comte Henri V qui ordonna à son sénéchal, Théodore de Linster, de se transporter à Luxembourg pour faire justice aux réclamations de l'abbé; défense fut même faite aux bourgeois d'envoyer leurs enfants dans d'autres écoles. — En 1226, l'archevêque Théodoric de Trèves fait savoir que l'abbé Barthélemy de St. Maximin, dans le but de subvenir à l'insuffisance des revenus de Munster, lui accorde le droit de patronage et la dîme de Schuttrange, en se réservant le droit d'y instituer les vicaires perpétuels. Onze années plus tard, le pape Grégoire IX prend sous sa protection

les possessions de Munster et spécialement l'église de Schuttrange.

Le comte Henri V le Blondet s'était arrogé la dîme et le droit de patronage de Xivry-le-Franc qui appartenaient au couvent de Munster. L'abbé Thomas lui ayant fait voir son tort, il expédia une charte (la St. Remi 1249), par laquelle il déclara que ce droit revenait à l'abbé de Munster. — Le temporel du couvent s'accrut par suite des libéralités que lui firent beaucoup de fidèles. Il acquit des biens, des dîmes et des rentes à Linster, Sprenkingen, Merren (Merl), Ersingen, Dalem; la comtesse Ermesinde lui légua en outre une somme de cent solidi.

En 1248,¹⁾ l'abbé et le couvent de St. Vanne à Verdun renouvelèrent leurs prétentions sur l'abbaye de Notre-Dame de Luxembourg; ce fut en vain que ceux de Munster prouvèrent qu'ils n'avaient jamais eu d'autres abbés que ceux de leur propre maison. Pour terminer la contestation, il fut fait un compromis, en vertu duquel les deux couvents remirent la décision entre les mains de Jean, élu de Verdun, et de Henri V, comte de Luxembourg. On ignore la sentence des arbitres; sans doute elle a été favorable à Munster qui continuait, comme par le passé, et conformément aux chartes des comtes Guillaume (1123), Henri V (1182) et Waleram (1225), à élire ses abbés séparément et indépendamment de ceux de Vanne et, depuis ce temps, l'abbaye verdunoise a définitivement renoncé à toutes les tentatives d'imposer son union à Munster.

8^e abbé. Mathieu. (1253--1255).

De même que son prédécesseur, cet abbé ne se trouve pas mentionné dans la liste des abbés de Bertels, de Benoît et des Res Munst.; son existence est pourtant suffisamment prouvée par deux documents du couvent de Bonnevoie, datés l'un de l'année 1253 où Mathieu était en vie, l'autre du 30 novembre 1281, dans lequel l'abbé Thomas de Kœrich vidime une charte expédiée le 7 mars 1254 par l'abbé Mathieu, son prédécesseur défunt.²⁾

Le même abbé Mathieu a mis son sceau

¹⁾ Bertholet, t. V, p. 86 et 87 et pièces justific., p. XXXIV.

²⁾ N. van Werveke, Urkundenb. der Abtei Bonneweg.

à deux chartes du couvent du St. Esprit, en 1254 et 1255;¹⁾ en 1253, l'abbé de Munster fut chargé par Hugues, cardinal et légat du saint-siège, de veiller à ce que le couvent de Bonnevoie ne fût plus importuné dans la jouissance de ses biens et de ses privilèges.¹⁾

9^e abbé. Arnold. (1252–1276).

Né d'une famille illustre — *clarus maiorum sanguine* — Arnold avait embrassé fort jeune la vie religieuse. Cet abbé qui se distinguait par sa douceur, sut maintenir la maison en possession de tous ses droits et, tout en veillant à la conservation de ses anciennes acquisitions, il y ajouta encore bien d'autres. Dès l'année 1252, son nom paraît dans un acte, par lequel l'abbé et tout le couvent de Sainte-Marie à Luxembourg cèdent au couvent de Marienthal leur part du droit de patronage de l'église de Reckange sur la Mess.²⁾

¹⁾ Il s'agit d'un privilège accordé à la cense de Wimersburch (Weimershof).

²⁾ Le cartulaire du prieuré de Marienthal, publié par M. N. van Werveke, renferme les copies de deux chartes des années 1237 et 1238 (nos 8 et 12), munies du sceau d'Arnold, abbé de Ste Marie à Luxembourg, sans que le nom de l'abbé se trouve dans le texte même, tandis qu'une troisième charte, de l'année 1238 (no 15, commence par les mots *Arnoldus, Dei gratia abbas sancte Marie etc.*, alors que le nom de l'abbé n'est plus lisible sur le sceau. Faut-il admettre l'existence de deux abbés ayant porté le nom d'Arnold? Il n'est guère probable que le même prélat ait pu apprendre son sceau à des chartes en 1238 et en 1252, puisque nous avons constaté que, dans l'intervalle, il y a eu deux autres abbés. — Nous admettons que le sceau de l'abbé a été apposé postérieurement aux chartes des années 1237 et 1238. (V. un exemple analogue de ce procédé au cart. de Marienthal, nos 223 et 287: l'archidiacre de Tholey est prié en 1309 d'apprendre son sceau à un acte de 1295 où, bien qu'annoncé, ce sceau manque encore. — Cf. *Etudes sur les chartes luxemb. du moyen-âge*, par le Dr. N. v. Werveke, p. 232). Ce qui tend à confirmer notre manière de voir, c'est que le no 60 du catalogue de Marienthal, année 1252, a le même contenu que le no 15, année 1238; la donation faite en 1238 par le couvent de Munster au prieuré de Marienthal avait donné lieu à un différend (v. no 58) que l'official Simon fut chargé de vider en 1252. L'abbé Arnold déclara alors que le droit de patronage avait été depuis longtemps — *dudum* — conféré à Marienthal et, pour dissiper tout scrupule, il mit son sceau à la charte de 1238. — Dans les Res

Arnold eut de graves différends avec l'abbé de St. Maximin. Grâce à l'intervention des prélats voisins, les anciens rapports de bon voisinage et d'amitié ne tardèrent pas à se rétablir et ils furent même confirmés par une sainte alliance et confraternité conclue en 1259 entre les deux couvents.

La même année, Laurent de St. Pierrevillers, jadis prévôt de Marville, vend au couvent de Munster la dime et les biens qu'il possède à Xivry-le-Franc (France). Quelques mois plus tard, l'archevêque de Trèves confirme l'acquisition en ajoutant qu'à cause du grand nombre de personnes qui y vivent, le couvent a grandement besoin de subventions.

Signalons parmi les donations¹⁾ celle de la maison de Henri Faber, dit de Mensdorf, sise devant la porte conduisant à St. Udalric et habitée par le médecin Sybodon; celle de la dime de Sprinkange par Havidis de Bertenges. En 1258, Marguerite de Bar, comtesse de Luxembourg, donne au couvent une rente annuelle de six mesures d'huile destinées à alimenter la lampe devant l'autel de la Vierge, dans la crypte. Dix années plus tard (1268), Nicolas, seigneur d'Ottange, vend à l'abbé et au couvent tout ce qu'il possède à Anseringes, Morvange, Wolmerange et Cantevanne (Kanfén);²⁾ la vente est approuvée par Ferry, duc de Lorraine, duquel Nicolas tient les biens en fief. En 1272, le pape

Munst. se trouve la note suivante: 1238 *Litterae Iacobi, Archidiaconi Trev., dilecto abbati Arnoldo vel Thomae de Kœrich*; d'après les copies des documents que nous avons consultés, il ne peut s'agir ni d'Arnold 1252–1276, ni de Thomas de Kœrich 1274–1292, mais de Thomas Ier 1223–1252. — Une autre difficulté qui résulte de la coïncidence du gouvernement de Mathieu avec les premières années de celui d'Arnold, trouve une solution, si l'on admet que, avant d'être abbé, Arnold a été coadjuteur de son prédécesseur.

¹⁾ Ce n'est pas sous l'abbé Arnold que Munster fit l'acquisition de la métairie de Burl, comme le racontent Bertels et Al. Wiltheim, mais pendant le gouvernement de Mathias, en 1358. L'erreur de Bertels provient probablement de ce que l'abbé de Verdun qui ratifia le transfert de la ferme de Birel, s'appelait Arnold. — V. Mathias, 15^e abbé de Munster.

²⁾ Toutes ces localités sont situées dans la Lorraine allemande.

Grégoire X confirme le monastère dans tous ses privilèges et immunités.

10^e abbé. **Thomas II de Kœrich.** (1274--1292).

Thomas II était issu de l'illustre famille de Kœrich, dont les seigneurs tenaient un rang éminent à la cour de Luxembourg; leur nom qui figure sur la liste des sénéchaux ou gouverneurs de Luxembourg et sur celle des justiciers du siècle des nobles, s'est éteint depuis des siècles.¹⁾

Il acheta en 1280 pour 35 livres tournois le domaine que Guillaume d'Aitspelt (Aspelt), prévôt de Luxembourg, possédait à Entringe;²⁾ l'acte de vente fut approuvé par Egide, seigneur de Rodemacher, de qui Guillaume tenait les biens par droit féodal. En 1287, Suger de Bourscheid, justicier des nobles, fait savoir que Jean de Brandenberch, gentilhomme, a fait don, au nom de son père Godefroi, à l'abbé et au couvent de Munster, d'une rente annuelle de deux maltres de blé, à percevoir dans la grange de Michelsberg, à charge d'un anniversaire et en expiation du tort fait aux religieux. — Munster fit une acquisition fort importante en 1291. Un riche patricien de Luxembourg, Philippe, dit Gérard, son épouse Gertrude et leur fille Jutta lui firent donation de la cense de Heckenowel, appelée plus tard Fetzendal et Fetschenhof (près de Luxembourg); ils s'étaient d'abord réservé l'usufruit qu'ils avaient cédé ensuite, à condition de recevoir la moitié des fruits; à partir de l'année 1297, ils recevaient un cens annuel de 23 maltres de blé, partie seigle, partie avoine, mesure de Luxembourg, et d'un porc de la valeur de 20 sols. Ce fut encore en 1291 que Jean de Villario Turri, (Weiler-la-Tour), écuyer, et sa femme Marguerite donnèrent au couvent tous leurs biens situés à Rodenborn, à charge d'un anniversaire.

Le souverain pontife chargea l'abbé Thomas en 1289 de tenir la main à ce que les cens et pensions dus au monastère du St. Esprit

¹⁾ Viric de Kœrich était sénéchal en 1270, Godefroi justicier en 1341. V. Chevalier de la Basse Moûturie, p. 36 et 37.

²⁾ Entringen, non loin d'Enschringen, arrondissement de Thionville, qui se nommait en 1537 et 1579 Oetringen. (Wurth-Paquet).

fussent payés régulièrement et confirma Munster en 1292 dans la jouissance de tous ses droits et privilèges. — Thomas appendit son sceau à une donation faite au couvent de Bonnevoie,¹⁾ le 2 septembre 1292, qui fut l'année de sa mort.

11^e abbé. **Simon I^{er} de Berward.** (1292--1312).

Comme son prédécesseur dans la dignité abbatiale, Simon I^{er} descendait d'une des plus anciennes maisons nobles du Luxembourg, dont le château s'élevait à Esch, aux bords de l'Alzette, et dont un des membres, Jean de Berward, était sénéchal sous Jean l'Aveugle (1323). Avant la profession de leur fils, les parents de Simon avaient fait don au couvent de Munster d'un étang spacieux, appelé Langholtz; le monastère le vendit en 1550 pour avoir les fonds nécessaires à la construction d'un nouvel hospice, en compensation de l'ancien, qui avait été abandonné par l'empereur Charles-Quint aux cénobites, après la démolition du vieux couvent de Munster.

A Rodenborn, où Munster possédait déjà des biens considérables, Pierre, dit Spedere, et Gertrude, sa femme, mettent leurs personnes et leurs biens au pouvoir du couvent et promettent de cultiver fidèlement les terres pour la moitié des fruits et revenus; Gobelin, dit Mourel, lui lègue sept livres de deniers et un porc de 29 sols de cens annuel, qu'il a acquis de noble dame Aleyde de Bectisdorf (Betzdorf), près Oildinggen (Olingen); enfin Munster acquiert pour 300 florins d'or tous les biens que Thomas d'Ottange et son épouse Jutta von der Feltz possèdent au village de Rumelange, près du mont St. Jean.

Le 3 juillet 1310, Jean, comte de Luxembourg, fils aîné de Henri, roi des Romains, confirma tous les privilèges du couvent, à la demande de l'abbé. Simon de Berward, qui fonda et dota l'autel de la sainte croix (Voir acte du 6 septembre 1369), mourut probablement en 1312, le 27 mai.

La Gallia christiana cite comme son successeur Johannes de Wesalle (1331), qui est sans doute identique avec Jean de Wesel, figurant comme XVII^e abbé dans le même ouvrage.

¹⁾ Urkundenbuch der Abtei Bonneweg, n^o 60,

12^e abbé. Philippe de Putlange. (1312–1320).

Philippe ne se montra pas moins habile administrateur que Simon de Berward. Rejeton d'une famille noble fort ancienne — Henri de Putlange était prévôt de Luxembourg en 1312 — il joignait l'éclat de la vertu au lustre de la naissance. En 1313, Jean Truant, en son vivant clerc et écrivain de Luxembourg, lègue à Munster ses biens à Helmedinges (Helm-dange) et son moulin de Wallenborne.¹⁾ En 1315, Munster reçoit les biens provenant de Henri d'Aix-la-Chapelle, situés à Rodenborn et consistant en maisons, granges, terres, bois, vignobles et prairies; Henri de Beuenges, curé à Husingen, confère tous ses biens au monastère. En 1317, par bref daté d'Avignon, le pape Jean XXII permet aux religieux de succéder aux biens de leurs parents et, l'année suivante, il confirme tous les privilèges de l'abbaye.

D'après les Res Munst., Philippe aurait joui d'une grande considération auprès de Béatrix, fille de Louis de Bourbon, que Jean l'Aveugle épousa en secondes noces; grâce à cette estime, l'église de Fourn-le-Comte aurait été incorporée au couvent. Cette assertion ne saurait être exacte, puisque le mariage de Jean l'Aveugle avec Béatrix n'eut lieu qu'en 1334 et que Philippe mourut déjà le 6 avril 1320.

CHAPITRE VII.

Union de l'église de Fourn-le-Comte à la mense abbatiale de Munster. Simon de Hondelange.

13^e abbé. Jean de Malberg. (1320–1330).

Le château féodal de Malberg dont le nom paraît dans l'histoire dès le milieu du XI^e siècle, se trouvait sur la rive droite de la Kyll, à quelque distance de celui de Schœneck, dans l'Eifel; ses seigneurs étendaient leur domination sur Adich, Milberg, Ste Marie, Ouren, Ham, Berg et autres localités.²⁾

On trouve le nom de l'abbé Jean dans les annales de Munster à partir du 30 juillet 1320, date à laquelle le couvent céda au prieuré

¹⁾ Cette localité qui se trouvait près de Bofferdange, a disparu.

²⁾ Opulentissimi fuere Malbergii eorumque fuere toparchiae castris nobiles Adich, Milberg, St. Maria, Ouren, Ham, Berg, etc. — Res Munst.

de Marienthal, contre l'abandon d'une rente annuelle assignée sur le moulin de Wallenborne, des revenus à Bettingen, Garnich et Kahler.

Le 31 août 1321, l'archevêque Baudoin de Trèves détacha l'église de l'hôpital au Grund de la paroisse St. Michel et l'érigea en paroisse spéciale sous le nom de St. Jean ad lapidem; en 1325, ayant constaté que le couvent de Munster était surchargé d'habitants, il défendit d'y admettre plus de trente moines.

Sous l'abbé Jean de Malberg finit (1324) la contestation survenue au sujet de la chapelle St. Josse qui avait été fondée en dehors de l'enceinte de la ville. L'official de Trèves déclare que le curé de Hollerich doit percevoir les dîmes des terres qui environnent le sanctuaire, mais les habitants recevront les sacrements du curé de St. Nicolas, obligé de donner chaque année à l'église de Hollerich une demi-livre de cire à Pâques et une demi-livre à Noël. Le 1^{er} juillet 1323, Jean, roi de Bohême et de Pologne, comte de Luxembourg, dit l'Aveugle,¹⁾ donna à l'abbaye de Munster la charge²⁾ de desservir la chapelle castrale à Luxembourg, en s'en réservant à lui-même et à ses successeurs le patronage. Cette donation fut confirmée par lettres patentes des archiducs Maximilien et Marie en 1480. En 1325, le même comte Jean constitua une rente de 25 sols à prendre sur l'ungelt de la ville de Luxembourg pour l'alimentation de la lampe dans la crypte du couvent, en mémoire de sa mère, Marguerite de Brabant, impératrice des Romains. En 1329, il consentit à ce que son feudataire, Jean Cleffer de Andeuennen, donnât à Munster tous ses biens, maison, jardins et dépendances situés à Andeuennen, et, le 11 septembre de l'année suivante, Henri de Mensdorf fit à l'autel de St. Jacques l'apôtre à Munster une donation de 130 livres

¹⁾ Browerus ad annum 1354 ait traditum, gentilicium fuisse vitium Luxemburgensium principum, acie oculorum obtusiore esse. — Res Munst.

²⁾ Voici les revenus attachés à cette charge: 10 livres de petits tournois noirs, un porc de la valeur de 40 schillings, 1/2 maltre de pois, 8 maltres de froment, 8 maltres de seigle, 2 foudres de vin, l'un de Remich, l'autre de Grevenmacher, 40 charretées de bois dans la forêt de Njederanven (Grunewald).

tournois, somme qui fut employée à diminuer les dettes du couvent.¹⁾

Le 19 juin 1328, Wathier de Stockeheyne, prévôt de Luxembourg, reconnaît avoir reçu de l'abbé de Munster pour Jean, roi de Bohême, la somme de 1200 livres, versée en exécution de la bulle papale du 1^{er} juillet 1325, qui autorisait le roi à prélever pendant trois années les dîmes des personnes ecclésiastiques.²⁾ L'année suivante, Jean XXII mande à l'abbé de tenir la main à ce que les débiteurs du couvent de Clairefontaine remplissent leurs engagements.

La situation financière du monastère de Munster a été loin d'être florissante vers la fin du 1^{er} tiers du XIV^e siècle, à en juger de l'enquête que fit faire le pape Jean par Adolphe, évêque de Liège, dans le but d'incorporer l'église de Fouron-le-Comte à la mense³⁾ abbatiale de Munster (1332). L'évêque chargea les doyens d'Arlon et de Mersch de s'informer chez les personnes dignes de foi du total des revenus du couvent et de toutes les dépenses annuelles qui s'imposaient à l'abbé. Les dépositions faites à ce propos sont extrêmement intéressantes. Le premier témoin, le prieur de Munster, Tylmannus, déclare que le chiffre des revenus de Munster, tant pour la mense abbatiale que pour la mense conventuelle, n'atteint pas 70 petits livres tournois; le même témoin relève les fortes dépenses que le seigneur abbé doit faire en raison de sa résidence à Luxembourg; les visites dispendieuses du souverain du pays, de ses enfants et de ses fonctionnaires, celles de l'archevêque de Trèves, le subside qu'il faut payer à l'ordinaire, dévorent des sommes considérables. Il y a au couvent 40 personnes, tant moines que prébendés, non compris les serviteurs de l'abbé qui sont nombreux. Même déposition est faite par deux moines et trois échevins de Luxembourg; un ancien prévôt, le chapelain de St. Pierre, les

curés de Ste Marie super lapides, de Roodt, de Hollerich, de Sandweiler déposent dans le même sens; le dernier qui, pendant de longues années, a été cellérier à l'abbaye, déclare que les dépenses dépassent de plus du double les revenus, à cause des charges de l'hospitalité.

L'exiguïté des ressources¹⁾ de l'abbaye de Luxembourg, établie clairement par cette enquête, et l'intercession de Jean l'Aveugle, roi de Bohême, décidèrent Adolphe, évêque de Liège, autorisé par le pape, à unir l'église de Fouron avec tous ses droits et revenus, sauf une portion congrue, réservée au vicaire de l'église, à la mense abbatiale de Munster, pour mettre l'abbé à même de mener un train conforme à son rang distingué et de faire face à toutes les dépenses que lui imposait l'hospitalité, une des plus belles vertus des enfants de St. Benoît. (12 mai 1333)²⁾

14^e abbé. Simon (II) de Hondelange. (1336—1358).

Simon II sortait de la famille de Hondelange³⁾ dont le château était situé à une distance d'une lieue d'Arlon; il est cité, en 1331, alors qu'il était encore moine, dans le testament de sa parente Aleyde, dame de Bereldange, épouse de Walter, seigneur de Wiltz, laquelle, entre autres pieuses donations, fait un legs en faveur de Munster, à charge d'une messe quotidienne dans la crypte, sur l'autel de Ste Catherine. Au nombre des exécuteurs du testament qui met Munster en possession de biens à Sprengingen et Holzheim, figure le nom du moine Simon de Hondelange.

Sous l'abbé Simon, la situation financière, peu brillante pendant le gouvernement de Jean de Malberg, se releva, grâce aux donations qui furent faites au couvent. Philippe Madenart, désirant être enterré dans la chapelle St. Benoît, au couvent de Munster, et avoir un anniversaire, lui lègue ses biens et revenus à Rodenborn,

¹⁾ Quae summa conversa est in deminutione monasterii pluribus debitis onerati.

²⁾ Rég. Wurth-Paquet. — V. Ioh. Schœtter: Johann, Graf von Luxemburg, I, p. 341.

³⁾ Par mense (mensa = table) *abbatiale*, on entend les revenus de l'abbé, par mense *conventuelle*, ceux de la communauté.

¹⁾ Fructus, redditus et proventus monasterii adeo sunt tenues et exiles, ut abbas suum statum debitum non valeat sustinere.

²⁾ Bertels, manuscrit n° 95 de la biblioth. de l'Institut gr.-d.

³⁾ Nous nous dispensons de reproduire le récit puéril que fait Bertels, hist. luxemb., p. 216—218, pour expliquer l'origine du nom de cette maison,

Bydwyler (Beidweiler) et Oyldingen (Olingen) (1340); Waitel et sa femme Yde lui donnent tout ce qu'ils possèdent à Gandern (1343); le couvent acquiert pour 50 livres tournois les propriétés de Jehan Leuchère de Mairax et d'Yde, sa femme, à Garnich, et avance une somme de 90 florins à Thilman de Foss et Sara, son épouse, qui engagent leur cens annuel au village de Roitiche (Rœdgen) (1341); il acquiert le moulin de Rodenborn pour 49 livres tournois, afin d'en doter l'autel dans la chapelle Ste Marie-Madeleine (1347).

En 1348, il y a un échange de biens entre les frères Nicleman et Martin de Niederham et Sire Symon, abbé du mostier de Notre-Dame de Luxembourg; comme l'échange est à leur avantage, les deux frères s'obligent à payer un cens annuel et perpétuel de 14 stiers de vin.

Jean de Mensdorf, échevin de Luxembourg, fonde en 1355 l'autel des apôtres St. Pierre et St. Paul et lui lègue ses biens à Boufferdingen; deux années plus tard, Jeanne, épouse de Wenceslas 1^{er}, fait don au couvent de certains droits, appelés „Cormeyden“, de pâturages, cens et rentes à Boilen et Henrichapelle (Limbourg).

L'abbé Simon était garde des chartres des comtes de Luxembourg;¹⁾ c'est en cette qualité qu'il vidima, le 28 septembre 1351, un hommage de Colignon de Heu à Jean l'Aveugle, en date de 1341²⁾, et un acte constatant l'incorporation de l'église de Contern au couvent de Bonnevoie (en 1358).

Ce fut pendant son gouvernement que se

¹⁾ Simon de Hondelingen archivi seu tabularii comitum Luxemburgensium, quod in castro Luxemburgensi, praefectus fuit. — Res. Munst.

²⁾ „Nous Simons, par la paucience de Deu abbes du monastère de nostre dame de Lucembourg, faixons savoir et cognissant à tous que nous, l'an de graice nostre signor mil trois cens cinquante et un, le merquedy devant la feste saint Remey, entour l'oure de nonne, en chaistel de Lucembourg, en l'airche où li trésor et lez chartres des fiez et dez héritaigez de la contei et dez contez de Lucemborch gissent, *de laquelle arche nous avons les clers en wardé comme féal*, monstremez a nottare publique ci-dezous escrits avec les tesmoignagez ci-dezous nomeiz une lettre saine et anthière sens superscription etc.“ — Archives de Clervaux, publiées par MM. Wurth-Paquet et N. van Werveke, n° 300, p. 62.

firent à Luxembourg les funérailles du comte Jean, dit l'Aveugle¹⁾, roi de Bohême, tombé glorieusement, le sept des calendes de septembre, sur le champ de bataille de Crécy, avec un certain nombre de chevaliers luxembourgeois, dont l'histoire ne nous a pas conservé les noms. S'il est, dans nos annales, une figure qui personnifie, pour ainsi dire, le moyen-âge, l'époque la plus brillante de notre histoire, avec ses preux chevaliers, ses brillants tournois, ses expéditions lointaines, c'est bien Jean l'Aveugle, le prince le plus influent du XIV^e siècle²⁾. Ses hauts faits et son glorieux trépas, sa vaillance et son attachement à sa patrie et à sa ville natale lui ont valu l'admiration et l'affection des Luxembourgeois, ses compatriotes; il est le plus populaire de nos comtes.

Fils de l'empereur Henri VII, père de l'empereur Charles IV, il a contribué puissamment à rehausser l'illustration de la vieille maison de Luxembourg, alliée aux familles régnantes les plus célèbres de l'Europe, de sorte que le P. Alexandre Wiltheim s'écrie à juste titre: „Luxemburgi vocabulum claret nunc toto orbe terrarum“. — C'est dans le fier castel construit sur les rochers du Bock, citadelle inexpugnable aux assises cyclopéennes, que Jean l'Aveugle avait vu le jour; c'est à l'ombre de ce vieux château, dans l'abbaye des fils de St. Benoît, qu'il désirait reposer après sa mort. Il est bien vrai que, dans un testament fait sur le pont de Bouvines (1340), il désigna Clairefontaine comme son lieu de sépulture; pourtant il a ultérieurement substitué à cette abbaye celle d'Altmunster où son fils Charles, qui avait pris part au combat désastreux de Crécy, fit transporter son corps avec une pompe vraiment royale. Le 7 septembre 1346, le convoi funèbre arriva à Luxembourg; l'abbé

¹⁾ Quoniam oculorum usu destituebatur aut certe hebetibus iis utebatur. — Res. Munst.

²⁾ Sein Streben, den König (Ludwig) mit den Grossen des Reiches zu versöhnen, hatte einen solchen Erfolg, dass es im ganzen westlichen Europa zum Sprichwort wurde: „Ohne des Königs von Böhmen Hülfe vermag Niemand etwas auszurichten, er erhöht und erniedrigt, wen er will.“ Er war, wie Voltaire sich ausdrückt, in der That Kaiser von Deutschland. — J. Schötter: Johann, Graf von Luxemburg, II. Band, p. 6.

de Munster, Simon de Hondelange¹⁾), suivi de tout le clergé, des autorités et des habitants de Luxembourg, alla au-devant de la dépouille mortelle du comte jusqu'aux portes de la ville; le cercueil reposait sur un char funèbre traîné par „douze hacquenées chargées des armes de Bohême posées à la renverse“. On l'accompagna en procession solennelle à la basilique de Munster, où il fut déposé dans la crypte²⁾), conformément à la volonté suprême du comte.

L'empereur Charles IV qui fut présent à la cérémonie funèbre, désirant donner à Munster une marque de sa bienveillance, l'exempta du péage à l'embouchure de la Sûre (Wasserbillig). En 1349, il confirma les libertés, droits et privilèges accordés à l'abbaye par ses prédécesseurs; le document confirmatif expédié par Wenceslas, en 1354, est conçu dans les mêmes termes.

L'abbé Simon trépassa le 17 juin 1360 et fut enterré, selon le désir qu'il avait manifesté avant sa mort, devant l'autel des apôtres St. Pierre et St. Paul dans l'église de Munster.

Bertels insère, dans son catalogue des abbés, après Simon de Hondelange, un abbé Simon III de ce nom³⁾). Bertholet, tome III, preuves et pièces justific., p. V, écrit ce qui suit: X^e abbé, Simon II de Hondelingen, mort vers l'an 1357; XI^e abbé Simon III du nom, vivait en 1348; Simon III aurait donc été abbé avant son prédécesseur!

Bertels ne cite plus dans son *Historia luxemburgensis* ce Simon III qui est identique avec Simon de Hondelange.

¹⁾ La plupart des historiens de Munster rapportent que c'était Jean de Malberg; mais l'abbé Jean était mort à cette époque. Le nom de Simon de Hondelange, comme prélat de Munster, figure dans des documents officiels des années 1340, 1341, 1342, 1344, 1347, 1348 etc.

²⁾ A gauche en entrant; ad sinistram ingredientibus, ibi enim nuper cellae seu fornices, sub quo sepultus rex, vestigia vidimus. — Res Munst.

³⁾ Hunc Simonem de Hondelingen sequitur ordine Praelaturae (ex qua familia aut unde, non inuenio) Simon eius nominis tertius, anno Domini 1348, sedentibus Clemente VI^o, Innocentio VI^o. Catal. abb., p. 499.

CHAPITRE VIII.

Mathias d'Echternach. Jean de Felsberg.

15^e abbé. Mathias d'Echternach,
évêque de Syron 1360-1385.

Mathias, dit d'Echternach, du nom de son endroit natal, succéda à Simon de Hondelange. Après avoir acquis les connaissances élémentaires, il entra au couvent de St. Benoît à Luxembourg, où, grâce à ses éminentes qualités, il parvint à se faire nommer abbé. Versé dans toutes les sciences divines et profanes, doué d'une éloquence entraînant jointe à une vertu austère, Mathias était un bon pasteur, un excellent docteur.

Avant lui, les abbés de Munster n'avaient pas le droit de porter la mitre, quand ils officiaient; par la puissante entremise de Charles IV, empereur des Romains et roi de Bohême, l'abbé Mathias obtint du pape Urbain V, par bref daté d'Avignon, le 14 des calendes de juillet 1365, pour lui et ses successeurs, le privilège de porter la mitre et l'anneau, les sandales et les autres insignes pontificaux, avec le droit de donner la bénédiction solennelle à la messe et à table. Mathias s'empressa de partir pour Avignon, où résidait alors Urbain V, qui lui fit l'accueil le plus cordial et lui remit les habits pontificaux. C'était encore la réputation de ses brillantes qualités et la recommandation de l'empereur qui déterminèrent l'archevêque de Trèves, Cunon de Falkenstein, à l'appeler à sa cour pour faire de lui son suffragant ou chorévêque¹⁾), après que le

¹⁾ Le chorévêque — Chorbischof, Weihbischof — occupait un rang intermédiaire entre le prêtre et l'évêque dont il était l'aide et le remplaçant. Le mot chorévêque admet deux explications différentes, selon l'acception attachée au terme *χώρα* qui peut signifier *place*, *rang-spatium*, *locus*, ou bien *campagne-regio*, *ager*; on peut, en conséquence, entendre par chorévêque un évêque suppléant, pouvant remplacer l'archevêque ou l'évêque dans l'exercice de son saint ministère, en administrant les sacrements en son nom et en sa place — *ἐν χώρᾳ ἐπίσκοπος* = loco, vice episcopi, pro episcopo, d'où le mot *proepiscopus* = Weihbischof; ou bien le chorévêque peut encore être un dignitaire ecclésiastique qui remplissait la plupart des fonctions sacerdotales à la campagne, *τῆς χώρας ἐπίσκοπος* = regionis episcopus, évêque rural. L'origine de ces vicaires remonte à l'époque où le christianisme se répandait dans les campagnes, et

pape lui eut donné le titre d'évêque de Syron (1365).

Mathias d'Echternach a inauguré une ère de gloire et de prospérité pour la maison de Munster. L'élévation de l'abbé à la dignité épiscopale, la sollicitude des souverains du pays pour l'abbaye à laquelle ils concédèrent de beaux privilèges, n'avaient pas manqué de relever le prestige du couvent. En même temps, sa situation économique était devenue florissante, témoin les nombreuses et importantes acquisitions de propriétés et de rentes qui marquèrent cette époque.

Parmi les nouveaux acquêts figure en première ligne la belle métairie de Burl; il faut y ajouter la moitié de l'étang de Lallingen, des biens et des rentes à Waldbredimus et Hettange, à Kayl et à Rumelange; la ferme de Krackelschure, des biens à Escherange, des bois et des champs près de la ferme de Hoehenhof, des bois entre Rodenborn et Eschweiler, enfin des biens à Sassenheim et Kerschen.

En fait de donations, il n'y a qu'à enregistrer celle de biens près de Cattenom, dont les détenteurs, feudataires du couvent, se réservent l'usufruit, et ensuite l'exemption du paiement des cens et rentes dus au duc Wenceslas dans la châtellenie de Dolhain, à

cette dignité d'évêque rural servait de transition entre la discipline primitive réservant à l'évêque l'administration des sacrements, et l'usage moderne permettant aux simples prêtres l'exercice de cette sainte mission.

Les chorévêques furent remplacés plus tard par les archiprêtres, appelés encore plebani et decani christianitatis, dont les pouvoirs étaient purement spirituels. Les chorévêques, suffragants ou vicaires de l'archevêque de Trèves — Baudoin en avait trois — étaient chargés de prononcer le sermon les dimanches à la cathédrale; ils étaient ordinairement évêques titulaires d'un ancien diocèse où il n'y avait plus de chrétiens; Mathias d'Echternach portait le titre d'évêque de Syron i. p. i., comme plus tard Jean Helmont, 25^e abbé de Munster. D'après Holzer, de proepiscopis Trevirensibus, Bertels, catalog. abb., et Bertholet, I, p. just. V, 2^{de} col., il aurait été évêque d'Azot (aujourd'hui Esdad, entre Ascalon et Joppe.) — V. Holzer, de proepiscopis Trevir., p. 45.

Clouet, Hist. ecclésiast. de la Province de Trèves, I, p. 238 et 275. — Marx, Erzstift Trier, I, 1, p. 232. — I, 2, p. 409—413.

Limbourg et aux environs. Cette donation, faite en 1378, est ratifiée en 1395 et en 1400.

Le couvent dépensa des sommes considérables pour agrandir ses biens et grossir ses rentes; c'est ainsi qu'en 1368 il paya 600 petits florins à Arnold de Pittange, pour un revenu annuel de 30 maltres de blé et de 2 porcs, et 300 petits florins à Thomas d'Ottange et Jutte de Larochette, pour les biens et revenus qu'ils possédaient à Rumelange; en 1370, le couvent acquit de Joffroit, seigneur de Scharpilliche, une rente annuelle de 14 maltres de seigle et d'un porc de 5 florins, pour une somme de 300 petits florins d'or et de bon poids; la ferme de Schruckenschure (Krackelshof) ne coûta pas moins de 770 florins. On versa en 1376 à Guillaume, seigneur de Berwart, 1010 florins pour la moitié de l'étang de Lallingen, sis entre Berwart et Monderchin (Mondercange), et 271 florins pour une rente annuelle de 7 maltres de seigle et un porc; en 1381, on paya aux seigneurs de Meisenbourg 540 florins de Mayence pour les champs et les bois de la ferme dite Hoegenhof (près de Senningen).

L'abbesse et le couvent de Differdange possédaient au village d'Escherange des biens que désirait acquérir Mathias, afin d'y être seul seigneur; il les obtint moyennant paiement d'une rente annuelle d'un maltre et demi de seigle.

Une acquisition des plus importantes fut celle de la belle cense de Burl, appelée jadis Burlebach et Val-Dieu, située près de Sandweiler, qui avait été donnée en 1176 par Henri l'Aveugle, comte de Namur et de Luxembourg, au couvent de St. Paul à Verdun. Un certain Giléon ou Gozelon de Lossignon¹⁾, gentilhomme, l'avait prise à bail perpétuel, en 1378, pour un cens annuel de deux florins d'or, et, charmé de son site gracieux et du ruisseau limpide qui murmurait dans le vallon, il y fit construire une maison et un joli colombier. Giléon étant venu à mourir la même année, sans laisser de postérité, son héritage, dévolu à une pieuse matrone, Catherine de Mensdorf, fut cédé par elle et ses héritiers Clais, son fils,

¹⁾ Probablement Lassingien, près de Reimerschen, localité disparue.

et Lorette, femme de celui-ci, au couvent de Munster, le 9 juin 1378, à charge de payer au couvent de St. Paulin à Verdun le cens annuel de trois tournois noirs.

L'Abbé Arnold et le couvent de St. Paul s'empressèrent de ratifier le transport (20 août 1378), qui fut confirmé l'année suivante (17 novembre 1379) par Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg.

Après avoir ordonné en 1362 à ses officiers, au sénéchal, à ses prévôts etc. de conserver à l'abbaye de Munster la jouissance de ses privilèges et libertés, qu'il confirma l'année suivante, le duc Wenceslas manda en 1373 au seigneur de Rodemacher de maintenir l'abbaye de Munster dans ses droits et privilèges. Déjà le 19 mai 1370, il avait donné au prévôt de Thionville l'ordre de protéger les hommes et les biens du couvent; le même jour, il enjoignit aux justicier et échevins de Luxembourg de faire jouir le couvent du droit sur les fours banaux; le lendemain, il confirme l'octroi de l'exemption du péage à l'embouchure de la Sûre.

L'acquisition de la ferme de Schruckenschure présente un double intérêt: elle montre d'abord comment le couvent se rendait parfois possesseur de certains biens hypothéqués d'abord pour des fonds qu'il avait avancés à leurs détenteurs; elle fait connaître ensuite le procédé employé pour le cas où un acte s'était perdu.

En 1357, l'abbé de Munster — c'était Simon de Hondelange — avait avancé, comme cela se constate nombre de fois dans l'histoire du couvent, 60 florins à Mathias et Jean, fils de Mathias de Preisch, qui hypothéquèrent leur ferme de Krackelschure, sise entre Aispalt et Frisingen; 110 autres florins furent employés à des constructions reconnues nécessaires. Dans leur détresse devenue plus grande, les débiteurs du couvent se voient obligés d'emprunter de nouveau 300 florins; la ferme étant ainsi grevée, les propriétaires la vendent irrévocablement à Munster qui leur paye une dernière somme de 300 florins. Mais voilà que l'acte de vente s'égaré, avant d'être confirmé par le sceau de la ville de Luxembourg

que doit y mettre Louis de Grevenmacher, prévôt de Luxembourg; on en expédie un autre, le 22 septembre 1370, in demselben sinne und in derselber daten, als der ierst waz, auquel on attache un document spécial exposant le fait et annulant la première charte pour le cas où elle sera retrouvée¹⁾.

En 1384, l'abbé Mathias sut obtenir de Wenceslas, roi de Bohême, fils de l'empereur Charles IV, la construction d'un magnifique mausolée, placé devant le tombeau du roi Jean l'Aveugle, à l'église de Munster, et d'un autel auquel fut assignée l'année suivante la dîme grosse et menue de Hollerich, avec charge de dire une messe journalière pour le repos de l'âme du héros de Crécy; le 16 septembre de la même année, Wenceslas manda au prévôt de Luxembourg de faire jouir le couvent de la dîme de Hollerich.

Cette donation occasionna un procès avec les dames de Clairefontaine qui s'étaient adressées au roi pour lui demander quelque faveur, en lui représentant que le comte Jean l'Aveugle avait choisi sa sépulture dans leur maison et que plusieurs des ancêtres de Wenceslas y étaient enterrés. Soit par oubli, soit pour un autre motif, le roi conféra alors à leur abbaye les dîmes de Hollerich qu'il avait déjà données au couvent de Munster. Sur la réclamation de ceux de Munster, il ordonna à Hubert d'Autel, sénéchal du duché de Luxembourg, de faire une enquête au sujet de cette dîme.

La même année 1375, dit Alexandre Wilhelm, dans son catalogue des abbés de Munster, vit Mathias et son successeur, ce qui s'explique différemment: ou bien Mathias s'est démis de ses fonctions d'abbé en faveur de son successeur, ou bien il est mort. — Or, comme son nom figure dans une série d'actes postérieurs à l'année 1376 (1376—1380—1383), et qu'il vidime encore le 25 septembre 1385, en qualité d'abbé de Munster, les deux suppositions de notre savant compatriote portent à faux. En réalité, il y a eu deux abbés de Munster à

¹⁾ Beiträge zur Geschichte des luxemb. Landes, von Dr. N. v. Werveke; Erneuerung einer verlorenen Urkunde, p. 153.

partir de 1375 jusqu'à la mort de Mathias; Jean de Felsberg a été le coadjuteur et le successeur désigné de Mathias qui s'est déchargé sur lui de ses fonctions d'abbé de Munster, toutes les fois que ses fonctions épiscopales — il était chorévêque, comme nous l'avons vu — l'obligeaient de s'absenter de Luxembourg.

A sa mort qui n'est pas antérieure à l'année 1385¹⁾, il fut enterré devant les marches du choeur de l'église conventuelle.

16^e abbé. Jean de Felsberg. 1375 (1385)–1392.

Né d'une illustre famille lorraine,²⁾ Jean de Felsberg, ancien moine de St. Maximin à Trèves,³⁾ dut la mitre à sa vertu et à sa probité. Dès qu'il fut abbé, tous ses efforts tendaient à faire briller d'un grand éclat la maison qui lui avait été confiée. Encore du vivant de l'abbé Mathias d'Echternach qui l'avait choisi pour être son coadjuteur, il acheta, en 1381, pour 500 petits florins de Mayence, un bois appelé communément den Hurle, près de la grange dite Up dem Walde (Hoehenhof), et le bois de Senningen que possédaient les seigneurs de Meisenbourg, ses parents. Sur les terres de la grange de Hoehenhof, l'abbé fit construire quatre viviers, dont l'établissement causa du tort aux terres voisines appartenant aux frères Jean et Théodore de Putlange, oncles de l'abbé. Jean de Felsberg fit un arrangement avec les propriétaires qui lui permirent de disposer du terrain dont il avait besoin.

Afin de terminer le différend survenu au sujet de la perception des dîmes de Hollerich, il envoie à la cour impériale son prieur qui réussit à faire obtenir une lettre confirmative pour Munster; mais voilà qu'à leur tour les dames de Clairefontaine s'évertuent à gagner à leur cause l'empereur qui, lassé des démarches faites de part et d'autre, remet la décision de

l'affaire au gouverneur et au conseil de Luxembourg. Examen fait des titres produits par les deux parties, il fut décidé que Munster n'aurait que la sixième partie de la dîme; cette décision était encore en vigueur en 1639.

Wenceslas II, fils de l'empereur Charles IV, roi des Romains et de Bohême, a témoigné une bienveillance toute particulière au couvent de Munster; il n'existe pas moins de 37 chartes qu'il a expédiées en faveur de ce monastère où reposaient son grand-père, Jean l'Aveugle, et trois autres comtes de la maison de Luxembourg. «Ces nombreux actes, dit M. Wurth-Paquet, marquent assez l'importance du couvent de Munster.»

Le 13 août 1384, il approuve tous les privilèges du monastère et plus spécialement ceux qui lui avaient été accordés par Charles IV, son père, et Wenceslas, duc de Brabant et de Luxembourg, son oncle; il confirme le droit du couvent sur tous les fours à cuire de la ville de Luxembourg et lui confère la juridiction pleine et entière sur les habitants du territoire qui s'étend depuis la dernière tour du château jusqu'au Mohrfels; il sanctionne le droit de prendre une charretée de bois de chauffage par semaine dans la forêt de Cattenom et menace d'une amende de 50 marcs d'or toute contravention à son ordonnance. Comme son prédécesseur, il mande à son sénéchal, aux prévôts, justiciers, échevins, receveurs, forestiers, et autres officiers de son duché, de maintenir l'abbaye dans la possession de toutes les franchises et libertés. (16 sept. et 3 oct. 1384). Enfin, le 6 décembre de la même année, il ordonne à Potho de Chastalowitz, capitaine et gouverneur du pays, de protéger Munster dans la jouissance de la dîme de Hollerich; en 1386, il nomme Hubert d'Autel arbitre dans le procès concernant cette dîme.

L'abbé Jean de Felsberg fit construire, en 1389, près du Hoehenhof, un cinquième vivier pour lequel les frères Jean et Théodore de Putlange lui cédèrent en partie le terrain; il acheta la même année, pour 120 florins, une rente de 10 maltres de seigle à Garscheit et Moenheim (Manom) et, trois années après, une rente de 24 maltres de seigle de Wyric, seigneur de Berghe et d'Aleyde de Bubingen, son épouse,

¹⁾ Jean de Felsberg vidime le 23 mai 1384, Mathias, le 25 septembre 1385. — V. cart. Marienthal.

²⁾ Felsberg, Lotharingiae dicionis arx. Rest Munst.

³⁾ H Non. Aug. — Anniversarium D. Joannis, filii dicti Dni Arnoldi militis, abbatis S. Mariae in Lutzillimburg. — Joannes II Felsberg, ex coenobita S. Maximini hanc infulam promeritus; cuius nomen documenta ad annum 1391 extendunt. — Hontheim, prodromus hist. trev., p. 983.

pour la somme de 300 petits florins d'or; par contre, il vendit aux frères dominicains, ses voisins à Luxembourg, tous les biens que le couvent possédait au ban de Lintgen.¹⁾ Nous pensons que c'était la vaste prairie — pratum spatiosum in valle Merschensi situm — donnée à Munster par le fondateur Conrad.

L'abbé Jean qui était, avec le doyen Nicolas, préposé de l'hôpital St. Jean au Grund, mourut le 4 août 1392 et fut enterré dans la nef de l'église conventuelle, devant les marches du choeur, comme ses deux prédécesseurs Simon de Hondelange et Mathias d'Echternach.

CHAPITRE IX.

Tilman d'Eidel. Gilles de Fischbach. Jean de Wesel.

17^e abbé. Tilman d'Eidel. 1392 - 1410.

Homme très savant, d'une grande vertu et d'une conversation très agréable, Tilman jouissait des bonnes grâces du roi Wenceslas qui aimait beaucoup la compagnie de l'abbé, son commensal habituel lorsqu'il séjournait dans le vieux château comtal de Luxembourg. Quoi d'étonnant que l'abbaye se soit ressentie de la faveur accordée par le roi à son supérieur et qu'elle ait obtenu la confirmation de tous ses anciens privilèges et la collation de nouveaux droits très précieux. Werner, archevêque de Trèves, informé du rare talent et du grand renom de Tilman, l'invita à venir le voir à Trèves; il fut tellement enchanté des éminentes qualités et des grands mérites de l'abbé, de sa sagesse, de sa probité et de son expérience dans les affaires, qu'il fit de lui son suffragant, son vicaire général in pontificalibus (1398); c'était la deuxième fois qu'un abbé de Munster se voyait promu à cette haute dignité ecclésiastique.

Lorsque, en 1395, le comte de St. Paul profana avec ses hommes l'église de Cattenom, dont le patronage appartenait à Munster, l'abbé Tilman paya de ses propres deniers les frais de la cérémonie expiatoire.

Sous la date du 21 mai 1398, le roi Wenceslas expédia, en sa qualité de duc de Luxem-

bourg, une charte des plus importantes, concédant au couvent la pleine juridiction civile et criminelle, avec faculté d'ériger un gibet, et statuant que l'abbé continuera à être conseiller pour les affaires du duché et assistera à la reddition des comptes des officiers du pays; Wenceslas fait donation au monastère du terrage ou de la none de Sandweiler, avec le vivier et le moulin public, confirme l'indépendance de l'abbé, la défense d'instituer un avoué et d'intervenir dans les plaids du monastère et y ajoute d'autres faveurs: assimilation des sentences des échevins de Munster, pourvues du sceau de l'abbé, à celles des échevins de la ville de Luxembourg; permission de prendre du bois à discrétion pour tout usage dans les forêts d'Anwen et de Kettenhem; protection contre les exactions des officiers du souverain; droit de succession aux biens paternels; donation d'un homme avec ses biens à Escherange; donation du denier focal dans les maisons situées au pied du château, enfin exemption du paiement de tout impôt dû à l'État par quelques maisons du monastère situées au bas de l'abbaye.¹⁾

Depuis sa fondation, Munster possédait le droit sur les fours et les moulins; il était défendu de construire ou d'avoir un four et de moudre sans la permission de l'abbé. Or, vers la fin du XIV^e siècle, la ville avait une population assez nombreuse, obligée de par les chartes de recourir aux moulins et aux fours du couvent. Le tumulte d'une grande affluence nuisant au recueillement nécessaire aux gens voués à la vie claustrale, l'abbé Tilman s'adressa au neveu de l'empereur, Josse le Barbu, marquis de Moravie, duquel il obtint une charte datée de Berlin, marche de Brandebourg, le 6 octobre 1398, rédigée dans le même sens que celle de Wenceslas et prouvant que Josse, associé par son oncle au gouvernement du duché de Luxembourg, montrait le même empressement à favoriser le couvent. Elle diffère de celle de Wenceslas en portant que le terrage de Sandweiler, son moulin et son vivier ainsi que la maison des recluses de Ham, avec les

¹⁾ Orig. arch. gouv^t; acte du 14 mars 1389, style de Trèves (1390 n. st.).

¹⁾ V. N^o 95 du catal. des manuscrits de la biblioth. de la Sect. hist. de l'Institut; copies faites par l'abbé Bertels et authentiquées par le notaire J. Reyniers.

revenus et dîmes, sont donnés au couvent de Munster contre la rétrocession au souverain du droit sur les fours de la ville de Luxembourg; elle confirme ensuite tous les privilèges du monastère qui a la juridiction pleine et entière sur ses sujets, avec droit d'infliger toutes les peines, de mettre à mort les criminels et d'ériger un gibet; elle déclare l'abbé de Munster membre permanent du conseil du prince et engage tous les officiers du pays à respecter toutes les dispositions qu'elle renferme, sous peine d'une amende de 100 marcs d'or.

Le jour même de l'expédition de cette charte, le 6 octobre 1398, Josse, marquis de Brandebourg, marquis et seigneur de Moravie, grand chambellan de l'empire romain, mande aux sénéchal, prévôts et officiers de son pays de Luxembourg, de maintenir Munster dans la jouissance de tous ses privilèges; il les confirme l'année suivante (24 mai 1399).

Mentionnons parmi les acquisitions celle des biens, hauteur et juridiction sur les bans de Reckange sur la Mess et Overrutgin, vendus au monastère par Heyntze von dem Steine, Jeannette de Mamborn, sa femme, et Wynmar de Gymnich, seigneur de Dudelange¹⁾ (1402); celle d'un moulin situé à Escherange et ayant appartenu au couvent de Villers-Bethnach, ainsi que d'autres propriétés situées au même village et achetées pour 300 florins. De ses deniers, Tilman acquit les deux villages de Reckange et de Rutgen (750 florins); il y ajouta une maison sise à Trèves et appelée Rosenberg, où il avait l'habitude de se retirer pour se reposer de l'exercice de ses fonctions.

¹⁾ Ich Wynmar von Gymnich, herr zu Düdelingen dun kondt dass ich verkaufft und uffgedragen han all das gutt, erbe und herlichkeit, so was ich han und haben mach in dem Benne und Begriff des Dorffs zu Reckingen uff den Messeren, mit alle syme zubehoere, in mannen, wiben, huesern, schuren, garten, in wiesen, velden, buschen, in weyeren, in wasser, in weyden, naz, drucken, durre und gruene, in oben. in mullen, in schwynen, in huenern, in freunden, in schafften, in beden, in hobussen und in cleynen, in zinsen, und in renthen, mit allem gebode u. herlicheid, mit aller gulde u. dienst, u. seindt die lude vorg. eigen leudt u. zu allen gebode u. die lude, gutter, erbe u. herlichkeit in dem dorf Reckingen mein richtig eigen gut u. von nieman lehen han oder halden. — No 95 du catal. des manuscrits de la Sect. hist.

En 1402, il convint avec l'abbé de St. Hubert qui partageait avec lui le droit de présentation à l'église de Fauvillers, que chacun d'eux présenterait seul et qu'ils exerceraient leur droit alternativement.

Comme Louis, duc d'Orléans, gouverneur et mambour de Luxembourg, chargeait les ecclésiastiques de tailles et d'exactions, les religieuses du St. Esprit recoururent à l'intervention du prélat Tilman qui mit fin aux molestations, en faisant copier et présenter au duc leurs privilèges (1405). Plusieurs personnes s'étant emparées de biens appartenant à Munster, le pape Innocent VII lança l'excommunication contre les détenteurs de ces propriétés (1404).

Sur le déclin de sa vie, Tilman, à l'exemple de Mathias d'Echternach, s'adjoignit un coadjuteur qui, en 1407, du vivant de Tilman, s'intitulait abbé de Munster et remplaçait le vieux prélat pendant ses longues absences.

Plein de jours et de mérites, Tilman d'Eidel décéda le 26 juin 1410 et fut enterré dans le couvent des chartreux, à Trèves. Voici son épitaphe: Anno MCCCCX—XXVI Iunii obiit Treveris R. D. Tilmannus ab Eydel, Abbas Muensteriensis apud Luxemburgum et suffraganeus Trevirensis. Hic sepultus quiescit. Eius anima requiescat in sancta pace.

18^e abbé. Gilles de Fischbach. 1407 (1410)—1423.

Le dix-huitième abbé de Munster était le descendant d'une des plus anciennes familles de la noblesse luxembourgeoise¹⁾, dont le nom paraît dès l'année 1050 dans l'histoire du pays; nous l'avons trouvé au nombre des gentilshommes signataires de la charte de confirmation des privilèges de Munster du comte Guillaume, en 1123.

Par sa vie exemplaire, l'austérité de ses moeurs et l'éclat de son érudition, Gilles méritait bien l'honneur auquel l'appelaient les

¹⁾ Egidius à Fischbach, Gyeltz von Vischbach. — Inter proceres Luxemburgensium vetustissimi fuerunt Fischbachiani, Aegidii maiores. — Inter arcis Epternacensibus ab Arnulfo imperatore ablatas est et Vispach. Eam nuper Croatae pene exussere. Sed anno praesenti, qui est Christi 1638, ab illustri comite de Schwarzenburch, arcis domino, restauratur. — Comm. Rest Munst.

suffrages de ses confrères et la confiance de son prédécesseur, qui se déchargea sur lui d'une partie de la besogne devenue trop lourde pour son grand âge.

Le coadjuteur de Tilman était un homme énergique et courageux, ne souffrant pas qu'on attentât aux droits et aux privilèges de sa maison, confirmés par tant de princes et en dernier lieu par le roi Wenceslas (1411).

Lorsque, en 1415, le prêtre Johannes Sartoris avait subrepticement obtenu du siège apostolique l'autel de Ste Catherine dans la crypte, l'abbé protesta par-devant notaire et témoins contre cette violation des droits du couvent. — Il fit preuve de la même résolution en châtiant des nobles malfaiteurs qui ne respectaient pas la propriété des sujets de Munster Les frères Thiéri et Jean de Sassenheim, dits de Schindelts (Schoenfels), dégénéral de la vertu de leurs ancêtres, se livraient au brigandage aux environs des villages d'Entrange et d'Escherange qui dépendaient de la seigneurie de Munster. Comme les paysans, victimes de leurs insolences et de leurs rapines, s'en plainquirent à leur seigneur, l'abbé de Munster, Gilles fit dire aux deux nobles ou plutôt aux brigands qu'ils avaient à se désister d'habitudes si peu dignes d'eux; les envoyés du prélat furent accablés d'insultes par les gentilshommes qui continuèrent d'exercer leur métier odieux. L'abbé envoie alors des hommes armés pour faire cesser le brigandage; ils se cachent dans un bois épais que doivent traverser les voleurs. Dans le silence de la nuit, Jean et Thiéri, chargés de butin et chassant devant eux un troupeau de bétail enlevé aux paysans, allaient rentrer, lorsque, s'élançant de leur cachette, les hommes de l'abbé fondent sur les brigands, s'emparent d'eux et les conduisent au monastère où l'abbé les fait jeter en prison. Aussitôt leurs parents et leurs amis font des démarches pour obtenir leur élargissement; l'abbé se montre d'abord inflexible. Enfin, cédant à leurs instances, il se déclare prêt à rendre la liberté à ses prisonniers, s'ils s'engagent, sous la foi du serment, à déposer leurs mauvaises moeurs, à ne pas tirer vengeance de leur captivité, enfin à devenir, eux et leurs successeurs, feudataires du couvent-Lehenberge manne des herrn

Gyltz von Vischbach. Les deux seigneurs firent hommage à l'abbé avec trois de leurs serviteurs et sept complices¹⁾ et furent ensuite remis en liberté (1^{er} novembre 1418).

Pendant sa gestion, l'abbé Gilles a fait construire (1409), au cimetière de son monastère, une chapelle dédiée à St. Martin, où bien des gens de condition choisirent leur sépulture. Ce joli sanctuaire eut le même sort que les autres bâtiments de l'abbaye: il devint la proie des flammes en 1543.²⁾ — En parcourant les documents relatifs à l'histoire de Munster, on peut constater plus d'une fois que le couvent avance des fonds à des particuliers, bourgeois et gentilshommes, qui se trouvent dans la détresse et qui mettent en gage des immeubles; le 23 juin 1419, le prieur et le couvent prêtent une somme de 600 florins à la ville de Luxembourg; le 7 novembre 1358, Wenceslas, duc de Luxembourg, fait savoir que l'abbé de Munster a payé pour lui 400 florins au comte de Spanheim; nous verrons plus tard que les communes de Trintange et d'Ersange empruntent une somme de 100 florins à 5 % d'intérêts (1484).

19^e abbé. Jean de Wesel. (1423 - 1443).

Jean, dit de Wesel, de son lieu de naissance,³⁾ prêta serment au mois de mars 1423 et était, comme Jean de Felsberg, mambour de l'hospice St. Jean Baptiste dans la ville basse du Grund (1431). — Après avoir, le 24 août 1424, confirmé le couvent de Munster dans ses libertés, Sigismond, roi des Romains, de Hongrie

¹⁾ Voici leurs noms: Cleeschin von Ettelbrucken, Michel, den man spricht Lubesch, Thyschin von Marteldingen, Diener der Gebrüder Diedrich und Johann von Sassenheim; Diedrich von Mersch, herr zu Bettemberch, Ritter, Claes von Roeserim, Gobelim Lodevich son, von Pillich, Gyltz von Sterpenich, Arnold von Sassenheim, Johann, den man spricht Bietsch, Peter von Gonderingen, Walter von Berge, allesamt Edelknecht, werden gehorsame lehenberige Mann des Apts der nu ist oder hernamals syn wirt.

²⁾ Bertels en avait vu encore les traces, mais il n'en restait plus rien en 1638. Res Munst.

³⁾ Wesel, Wissel, Wesalia, Wiesel, sur le Rhin (Prusse Rhénane). — Quatre abbesses du monastère du St. Esprit ont porté le nom de Wesel; Catherine, en 1389; Elisabeth, en 1416; Béatrix, en 1430; Elisabeth, en 1463. — Bertholet, tome V, p. justif., p. IV.

et de Bohême, ratifia en 1428 les privilèges que son frère Wenceslas lui avait accordés en 1398. Philippe, duc de Bourgogne, de Lorraine et de Brabant, renouvela en 1432 l'exemption du paiement des impôts conférée en 1407 par le duc Antoine, son père, et en 1400 par Philippe, son grand-père, pour les terres que le monastère possédait à Fourou-le-Comte et aux environs de cette localité.

Le 2 octobre 1423, l'abbé Jean de Wesel afferme héréditairement une vigne, située entre Tzeven et Ouren, à Jean Hantz, le maçon, de Tzeven, et à Catherine, sa femme; il arrente à Jean de Wiltz, dit Rotart, et Agnès de Budingen, sa femme, la ferme de St. Pirmin, pour un cens annuel de 3 florins du Rhin (22 mars 1425). L'année suivante, Aleyde de Senningen et son fils cèdent au couvent en aumône tous leurs biens „Uff den Pleckeryen“; enfin une déclaration des échevins de Luxembourg fait connaître que Claes de Holtzem et Johann Hentzenon de Holtzem sont hommes serfs de l'abbaye; ils ne payeront qu'un cens annuel d'une livre de cire, en quelque lieu qu'ils résident (1428).

Jean de Wesel a vécu à une époque bien malheureuse pour Munster comme, du reste, pour tout notre pays. En 1443, Philippe de Bourgogne, surnommé le Bon, agissant comme mandataire de la duchesse Elisabeth de Görlitz, sa tante, envahit le pays de Luxembourg; la capitale, prise par escalade dans la nuit très obscure du 21 au 22 novembre 1443, fut livrée au pillage et déstituée de tous ses privilèges et franchises par le vainqueur, qui avait été nommé mambour ou gouverneur du pays par la duchesse douairière. Le comte Ernest de Gleichen qui commandait la garnison allemande au nom du duc de Saxe, s'était retiré avec ses soldats au „chastel qui est une moult belle, moult bonne et forte place“¹⁾ et avait fait mettre le feu aux maisons voisines et à une partie du monastère des bénédictins, pour empêcher l'ennemi d'en tirer quelque avantage. „Et même derrière le chastel (les Allemands) boutèrent le feu en une abbaïe de moines noirs et en brûlèrent

¹⁾ Mémoires d'Olivier de la Marche, Livre 5, chap. 8, cités par M. Wurth-Paquet au Vol. 28 des Public. Sect. hist. — Bertholet, t. VII, p. 412 et es.

une grand partie, afin de non estre approchés, et faisaient comme gens de guerre devaient faire.“¹⁾ Philippe de Bourgogne désirait hâter la reddition du château et résolut de faire occuper l'abbaye de Munster par l'élite de ses troupes. „Tantôt fut advisé que le bastard de Bourgogne, le comte d'Estampes et la meilleure partie de leurs gens s'en iraient loger en l'abbaye de St. Etienne pour rompre la saillie du comte de Click et des siens.“¹⁾

Ce fut dans la même abbaye de Munster qui avait tant souffert par suite du siège,²⁾ que fut négociée, le 29 décembre 1443, la paix, par Jacques de Sierk, archevêque de Trèves, entre Philippe et Elisabeth de Görlitz, d'une part, et Guillaume, duc de Saxe, de l'autre; le traité fut ratifié le 24 mars suivant par le duc de Bourgogne et le 23 avril par le duc de Saxe.

L'abbé Jean, dit la tradition, atteint de la lèpre, se retira au moulin de Kriselborn qui était la propriété du couvent et c'est là qu'il mourut: „in luctu et fletu, in hac miseriarum valle, cursum consumavit.“³⁾

CHAPITRE X.

Suger de Bourscheid. Bernard d'Orley.

Le coadjuteur Jacques de Neufchâteau.

20^e abbé. Suger¹⁾ de Bourscheid 1444—1470.

Sur un monticule dominant le cours sinueux et pittoresque de la Sûre, à une distance d'environ deux lieues en amont du bourg d'Ettelbruck, on voit se dresser les imposantes ruines d'un castel magnifique qui appartenait à une des familles les plus illustres, les plus influentes du pays de Luxembourg. Les sires de Bourscheid occupent une place d'honneur dans nos annales, leur nom se trouve mêlé

¹⁾ Mémoires d'Olivier de la Marche, Livre 5, chap. 8 cités par M. Wurth-Paquet au Vol. 28 des Public. Sect. hist. — Bertholet, t. VII, p. 412 et ss.

²⁾ Comm. Res Munst.: Urbs direptioni militum data, templa D. Michaelis et Munsteriensis domus igni conflagraverunt, plurimae domus dirutae. — Bertels, hist. luxemb., p. 115: Divae Virginis, quod nunc a Sancto Michaelae nuncupationem habet, templum, et Benedictinorum Munsteriense coenobium maximum inde retulerunt detrimentum.

³⁾ Bertels, catal. abbat.

⁴⁾ Suiggerus, Sugerus, Sohier, Soyer:

aux événements les plus mémorables de notre histoire du moyen âge; ils se sont distingués sur le champ de bataille comme dans les dignités ecclésiastiques et dans les fonctions judiciaires. C'est de cette famille que sort le vingtième abbé de Notre-Dame, qui était en même temps membre du siège des nobles, tandis que son frère Guillaume était prévôt d'Arlon, sa sœur Elisabeth abbesse des religieuses du St. Esprit; Bernard de Bourscheid était prévôt de Luxembourg en 1410; six fois un Bourscheid a été justicier des nobles.

Le chevalier L'Evêque de la Basse Moûturie, dans son Itinéraire du Luxembourg germanique, a consacré une belle page au glorieux nom de Bourscheid. „La forteresse de Bourscheid que les bombardes françaises ont mutilée et que les ravages du temps ont réduite à l'état de ruines, conserve encore l'aspect de la grandeur et de la puissance féodale. L'importance de ses bâtiments, le développement de ses triples remparts, la richesse et l'élégance de ses tourelles faisaient jadis l'orgueil de la contrée, comme la majesté de ses ruines fait encore aujourd'hui l'admiration du voyageur . . . Edifice écroulé, ombre éclipsée de la grandeur déchuë, ces ruines sont muettes pour l'âme insensible, mais pour celle qui retrouve la vie dans les souvenirs, elles parlent un langage éloquent et rappellent les grandes époques de l'histoire nationale . . . Depuis le XII^e siècle jusqu'à nos jours les seigneurs de Bourscheid n'ont cessé de tenir un rang honorable à la cour de Luxembourg. On les y voit participer aux actes les plus solennels, aux événements les plus importants, aux affaires les plus glorieuses. . . . partout le nom de Bourscheid obtint la palme de l'honneur, du mérite ou de la gloire.“

Dès le 14 janvier de l'année 1444 (n. st.), nous constatons le vidimus de l'abbé Suger sur l'acte par lequel Ernest, comte de Gleichen, met en liberté et acquitte de leurs obligations tous ceux qui avaient été faits prisonniers par les soldats du duc de Saxe.¹⁾ — Son premier soin après son élection a été de faire réparer les édifices brûlés pendant le siège de Luxembourg par le duc de Bourgogne; l'embellissement du monastère par un fort beau porche

devant servir aux processions, la construction de la chapelle Ste Anne, destinée à devenir sa sépulture, l'érection d'un autel en l'honneur de différents saints, telles sont les preuves de la sollicitude de cet abbé pour sa maison. Dans l'acte de fondation (26 avril 1466) de cet autel — *acta fuerunt haec in maiori stupa domus habitationis domini abbatis* — l'abbé Suger déclare qu'il a construit l'autel dans la chapelle érigée par lui dans le monastère en l'honneur de Ste Anne et qu'il donne à la communauté, représentée par sept frères profès et trois novices, la dîme de Eischen, près d'Arlon, avec 350 florins du Rhin, pour qu'une messe journalière soit dite dans la chapelle.

Comme il ne restait plus, au couvent de Ste Catherine à Hamm, qu'une seule recluse qui y menait la vie la plus misérable, Suger lui permit d'envoyer un serviteur quêter dans les villages voisins pour subvenir à ses besoins. Un différend s'étant élevé entre Munster et le couvent de St. Paulin à Verdun, Suger réussit à faire un arrangement; il paya 25 florins du Rhin, arrrages du cens de la grange de Burlebach (Birel).

La vente d'une cense et d'un jardin contigu touchant aux murs de Luxembourg, à Wynant de Gluwel, abbé de St. Willibrord à Echternach, est suivie de l'acquisition d'une maison sise uff dem neuen markt, à Luxembourg, et de propriétés situées à Rodenborn et à Soetrich (prévôté de Thionville). En 1467, l'abbé Suger prête une somme de 100 florins du Rhin à cinq pour cent d'intérêts à son neveu Frédéric de Brandebourg, seigneur de Clervaux et de Meisenbourg¹⁾, après en avoir avancé, en 1462, quatre cents à Gérard, seigneur de Rodenmacher, de Cronenbergh et de Neurbourg²⁾; enfin il échange une maison et des jardins, situés à Niederanwen, contre une maison avec des jardins, située Schelmergass bei St. Johannis Spital, stossend hinden an den Dinselwegh. Le 6 mai 1466, il fut délégué par l'empereur Frédéric III pour recevoir le serment de féauté de l'abbé d'Echternach. En 1470, le receveur de Thionville ayant exigé des habitants d'Escherange et d'Entrange, sujets de la seig-

¹⁾ Archives de Clervaux.

¹⁾ Arch. de Clervaux.

²⁾ Chartes de la famille de Reinach.

neurie de Munster, le payement de la grasse chair (Fettfleisch), l'abbé adressa une requête au gouverneur, le marquis de Hochberg, et aux président et conseil du duc de Bourgogne à Luxembourg; le receveur reçut l'ordre de „tenir paisibles les dites bonnes gens d'Entrenges et d'Enschrenges du dit paiement de-grasse char.“ — Suger de Bourscheid mourut le 28 septembre 1470 et fut enterré dans la chapelle qu'il avait fait construire.

21^e abbé. Bernard d'Orley. (1470—1486).

La famille d'Orley, originaire de l'Urley, près d'Uerzig sur la Moselle, possédait les trois quarts de la seigneurie de Linster¹⁾ et était alliée aux maisons très célèbres d'Elter (Autel), d'Arkenteel (Argenteau), d'Engien (Enghien), de Tonburch, de Welkenhausen (Welchenhausen, Wathiémont), de Gymmenich (Gymnich).²⁾ Elle a fourni un capitaine ou gouverneur du duché de Luxembourg, quatre justiciers du siège des nobles et deux prévôts de la ville de Luxembourg.³⁾ — L'abbé Bernard d'Orley, qui prêta serment en 1470,⁴⁾ se distinguait par son érudition et sa vertu; on trouve son sceau comme abbé de Munster dès l'année 1473, 12 novembre. Sous cet abbé, les biens temporels de l'abbaye de Munster avaient été saisis par ordre du souverain du pays, sans que nous sachions pourquoi; la mainmise fut levée le 14 février 1473, sur la présentation de lettres patentes que l'abbé „révérend père en Dieu, Messire Bernard de Ourley“ avait impétrées du duc Charles le Téméraire. La même année, on avait contesté au couvent le droit de prendre du bois de chauffage au Grunewald; cependant, le 18 décembre 1473, le gouvernement reconnut ce droit. L'abbé Bernard lui avait adressé à ce sujet un mémoire, dans lequel il exposait que l'affouage avait été octroyé à Munster par les chartes des comtes et des ducs de Luxembourg, et demandait de re-

¹⁾ Geschichte des Schlosses und der Herrschaft Linster, von Dr. Stronck, Professor; programme de l'Athénée 1862—1863.

²⁾ Bertels, catal. abb., p. 519.

³⁾ Bertholet, t. IV, listes. — Elisabeth d'Orley était abbesse du couvent du St. Esprit en 1527. — Berth., ibid.

⁴⁾ Metropolis Eccl. Trev.

mettre le couvent en jouissance de ce privilège, „comme il avait esté avant la mainmise que naguerres a son temporel du dit monastère fut mise de par mon dit seigneur le duc et depuis par icellui seigneur leuee et osee.“ Comme Frédéric de Withem et Jehan de Luxembourg détenaient injustement des biens que le couvent possédait à Fouron-le-Comte et aux environs, Charles, duc de Bourgogne, ordonna de faire rentrer Munster en possession de son domaine et de citer devant le sénat du Brabant ceux qui en avaient perçu les revenus au préjudice de l'abbaye.

Un certain Lupardin prétendait vers le même temps que le duc de Bourgogne, à cause de son joyeux avènement à la seigneurie du duché de Luxembourg, lui avait donné et conféré, le 14 août 1467, pain et prébende à l'abbaye de Munster; il se transporta d'Abbeville à Luxembourg, où il eut grand' peine à trouver l'abbé Bernard, absent de son monastère à cause de certaines dissensions qu'on disait avoir éclaté entre lui et ses religieux. Lupardin fit saisir deux moulins du couvent, mais, par jugement du Conseil de Luxembourg, en date du 14 juin 1474, il fut débouté de sa demande.

Le 10 janvier 1480,¹⁾ Maximilien et Marie, duc et duchesse de Luxembourg, autorisent, par lettres patentes datées de Malines, les justicier, échevins et communauté de la ville de Luxembourg à diriger l'école latine, attachée au couvent des bénédictins et placée jusqu'à cette époque sous la surveillance et la direction de Munster, en vertu des chartes des souverains temporels et des autorités ecclésiastiques. Le 8 octobre de la même année, ils confirment l'incorporation de l'autel castral au couvent de Munster, faite sous Jean l'Aveugle. — Bernard d'Orley racheta du saint-siège le cens annuel d'un écu d'or que le couvent était obligé d'envoyer chaque année à Rome, ce qui ne pouvait se faire qu'avec beaucoup de peine et de frais. C'est en 1482 que son nom paraît pour la dernière fois; dans deux actes de l'année 1484 (16 avril et 18 juin), il n'est question que du prieur et du couvent de Munster. Par le dernier

¹⁾ V. Cartulaire de la ville de Luxembourg, publié par MM. Wurth-Paquet et N. van Werveke.

document, le centenier et toute la commune de Trintange et d'Ersange déclarent avoir emprunté du couvent de Munster une somme de 100 florins à 5 % d'intérêts et avoir mis en gage leur forêt „An den Forsten.“

Avec la mort de Suger de Bourscheid a commencé une des périodes les plus embrouillées de l'histoire de Munster, une de celles auxquelles l'auteur des Res Munst. fait sans doute allusion dans sa préface lorsqu'il dit que parfois, malgré les recherches les plus minutieuses, il n'a pu démêler la vérité: ea quae neque scio satis et quae tametsi maxime studuerim, necdum satis indagare potui. Gaspar Bruschi, dans son ouvrage *De Monasteriis Germaniae*, cite comme successeur de Bernard d'Orley, Nicolas d'Arlon, primus genere ignobilis; c'est une erreur, une confusion avec Jean d'Arlon.¹⁾

Au dire des historiens de Munster,²⁾ l'ambitieux Claude de Neufchâteau, seigneur du Fay et de Grancy, qui gouvernait le duché de Luxembourg, aurait défendu aux conventuels de Munster de procéder à l'élection du successeur de Suger, avant de connaître la volonté du souverain. Le gouverneur, Bourguignon de naissance, avait un neveu, Jacques de Neufchâteau, profès du monastère de St. Eugène au diocèse de Lyon, qu'il désirait élever à la dignité abbatiale à Luxembourg, après lui avoir déjà fait conférer celle de St. Vincent à Metz. Grâce à ses menées et artifices, Jacques serait devenu abbé de Munster, au grand détriment du spirituel et du temporel du couvent. Enfin il se voit encore revêtu des fonctions d'abbé d'Echternach, à la mort de Nicolas Plick, de préférence au frère de ce dernier, qui avait été son compétiteur.³⁾

A ce récit nous faisons l'objection suivante: A la mort de Suger de Bourscheid, Claude n'était pas encore gouverneur du pays;⁴⁾

¹⁾ Aussi les auteurs de la *Metropolis Eccles. Trev.* ajoutent-ils: sed domestici annales non agnoscunt.

²⁾ Bertels, Al. Wiltheim, Benoît de Vanne.

³⁾ Bertels, *hist. luxemb.*, contredit à la page 288 ce qu'il raconte p. 224. — D'après une note du cartul. d'Echternach, citée par M. Wurth-Paquet, Jacques serait devenu abbé de Munster en 1473.

⁴⁾ Claude de Neufchâteau (Neufchâtel), seigneur du Fay et de Grancey, de Soleuvre et de Berbourg,

son neveu Jacques n'a pu être abbé régulier de Munster. D'après les auteurs de la *Metropolis Ecclesiae Trevericae*, Bernard d'Orley prête serment en 1470, la même année où son prédécesseur Suger de Bourscheid est cité pour la dernière fois dans les pièces officielles. Nous constatons que Bernard a apposé son sceau les 12 novembre 1473, 6 novembre 1476, 2 février 1482 (n. st.) à des actes de vente de maisons, attestés par les échevins de sire Bernard d'Orley, abbé de Munster: il s'ensuit que Bernard était reconnu comme abbé régulier jusqu'à l'année 1482.

Le 11 octobre 1480, Benoît Richard, nonce du pape et collecteur des revenus de la chambre apostolique dans les provinces de Trèves et de Besançon, déclare avoir reçu de l'abbé Bernard d'Orley la somme de 8 pièces d'or et de 5 sols en paiement du cens dû pendant les huit dernières années. Deux actes de l'année 1484, nous venons de le voir, ne parlent que du prieur du couvent de Munster, et comme Jean d'Arlon, le successeur de Bernard d'Orley, prête serment en 1485, et que c'est au même abbé Jean que l'empereur Maximilien adresse la charte de confirmation des privilèges de Munster, par lettres patentes datées de Bruges, le 14 mars 1486, Jacques du Fay n'aurait pu être abbé qu'après la mort de ce prélat. Mais déjà le 25 juin 1487, Claude de Neufchâtel fut remplacé dans ses fonctions de gouverneur par le marquis Christophe de Bade et, dès lors, sa protection ne pouvait plus être d'aucune valeur pour son neveu. Jacques n'a donc pas été abbé régulier de Munster, il n'en a pas même été abbé commandataire, bien qu'il soit intitulé

conseiller et chambellan du duc de Bourgogne en 1469, est nommé échanson héréditaire du duché de Luxembourg par Charles le Téméraire, le 29 sept. 1473; il est gouverneur-lieutenant sur les frontières de Luxembourg en 1474 et gouverneur du pays de Luxembourg depuis le 5 juillet 1480 jusqu'au 25 juin 1487, où il est remplacé par Christophe de Bade. Comme il refuse de se démettre de ses fonctions, il y a pendant quelque temps deux gouverneurs; il meurt le 24 février 1505. — Rég. Wurth-Paquet. — La ville de Luxembourg il y a cent ans (*Mémoires de Merjai*, publiés) par M. N. van Werveke, p. 174.

ainsi dans un acte de 1489;¹⁾ il n'a été que coadjuteur de l'abbé de Munster.²⁾

Tant que son oncle était gouverneur, Jacques de Neufchâteau menait une vie irréprochable, mais dès qu'il se sentit délivré de sa surveillance, quand l'empereur Maximilien eut substitué à Claude le marquis Christophe de Bade, il donna dans le dévergondage et la dissolution et dissipa presque toute la fortune des trois couvents. Jamais abbé n'a été plus dépensier, plus luxueux; jamais abbé n'a mené une vie plus contraire aux observances. Rien d'étonnant qu'un homme pareil, incapable de se gouverner lui-même, ruine trois monastères. Il porte toujours des habits séculiers, les vêtements les plus splendides, aime la bonne chère, recherche les mets les plus exquis. Il mène un train somptueux; s'il va à la chasse ou s'il part pour quelque voyage, il se fait escorter par une suite nombreuse et brillante. On peut bien se figurer le tort que cause son mauvais exemple, les derniers vestiges de la vie monastique disparaissent de la vénérable abbaye d'Echternach où il a établi sa résidence ordinaire.

Même en face de la mort, il ne peut se défaire de sa sottise vanité et de sa suffisance ridicule; il est tellement infatué de sa personne que, pour éterniser son nom, il se fait construire un tombeau magnifique, digne d'un prince ayant bien mérité de ses sujets, et le fait placer devant l'autel St. Martin. Pour porter la présomption à son comble, il compose lui-même son épitaphe commençant par la tirade pompeuse:

¹⁾ 1490 (n. st.), 14 février. Jacques de Nuwburch, abbé et seigneur d'Echternach, commendator de St. Vincent à Metz et de N.-D. de Luxembourg. — Rég. Wurth-Paquet.

²⁾ C'est en cette qualité qu'il est mentionné dans les Res Munst: Bernardus ab Orley cum Jacobo coadjutore. — Bernardus Orleius a Bertelio post Faium ponitur, credibile magis eius *coadjutorem* fuisse Faium. . . . Anthonium respondit scribam in litteris erravisse, Epternacensem abbatem non commendatarium, sed *coadjutorem* monasterii luxemburgensis *esse et haberi velle*. — Fayus pacate apud Epternacenses summum magistratum gessit Paulo secius res apud Munsterienses ei venere. Siquidem illum ipsi *adjutoris* quidem *nomine* acceperant, domi autem Bernardo Orleyo, nobilissimo viro, parebant.

Ci-gît l'illustre héros, le révérend Jacques de Neufchâtel. Hic iacet illustris heros, Jacobus Reverendus Deque Novo Castro fuit ortus. Is simul huius abbas Vincentinus, in Epternach Quoque Luxemburgh. Hic anno Domini C. bis septem noveno ac octo decies Decimoque die, puto, quarto sextilis mensis, moritur. Pater superne, Pacificus requiescat in alti sydere coeli.¹⁾

Pendant la nuit qui suit la sépulture, les moines réunis dans l'église pour dire les matines sont tout-à-coup épouvantés par un grand bruit partant du tombeau; ils s'en approchent pour reculer aussitôt devant une odeur insupportable qui remplit bientôt tout l'édifice. Persuadés que Dieu manifeste son déplaisir de voir un homme pareil enseveli dans le sanctuaire, les conventuels s'empressent de faire porter son corps par des personnes laïques au dehors de l'enceinte sacrée, pour l'enterrer dans un lieu profane.

Il avait laissé l'abbaye de St. Willibrord dans une telle détresse que son successeur, Burchard Poszwyn de Neuerbourg, dut se servir d'un âne pour faire ses voyages, tandis que le somptueux Jacques avait eu coutume de se faire accompagner d'une soixantaine de cavaliers. Les bénédictins de Luxembourg le regardèrent toujours comme un intrus et tout au plus comme coadjuteur de leur vrai supérieur qui était Bernard d'Orley.

CHAPITRE XI.

Jean d'Arlon. Jean Endovien. Guillaume de Heck. Jean Helmont. Nicolas de Bitbourg.

22^e abbé. Jean (IV) d'Arlon 1486–1490.

Bernard d'Orley étant mort, Jean, natif d'Arlon, qui avait été prieur, fut proclamé abbé et gouverna la maison d'une façon irréprochable. Le 5 juillet 1486, il donna à bail pour un terme de 80 ans la ferme de St. Pirmin à Jean de Wiltz, qui dut s'obliger à réparer le sanctuaire menaçant ruine, à y faire célébrer l'office divin et à payer un cens annuel de 3 florins; Gérard de Grouffelt, le dernier vicaire de Fouron-le-Comte, résigna ses fonctions et

¹⁾ Bertels, hist. Luxemb., p. 289: noveno ac septem decies — Res Munst. — Bertholet, t. VI, p. 344.

reçut une pension annuelle de 100 florins du Rhin; les revenus touchés jusqu'alors par les vicaires furent assignés au couvent de Munster.

Les efforts de l'abbé Jean tendaient surtout à relever, avec le concours d'Othon, abbé de St. Maximin, la discipline qui s'était relâchée pendant les années antérieures. Il trouva une résistance opiniâtre de la part de certains religieux qui préféraient le libertinage aux observances gênantes de la vie monastique; l'abbé s'adressa alors à l'empereur et à l'archevêque de Trèves qui chargèrent les abbés de St. Maximin, de St. Mathias et de Notre-Dame des martyrs, de Trèves, avec le sieur Jean Helffast, secrétaire de l'archevêque, de procéder à une enquête et d'aviser aux fins et moyens de relever la discipline. Grâce à l'intervention de l'empereur Maximilien, de Jean de Bade, archevêque de Trèves, et du marquis Christophe de Bade, gouverneur du pays de Luxembourg, six religieux très vertueux¹⁾ furent reçus au couvent de Munster pour le réformer. L'abbé Jean, prêchant d'exemple, fut le premier à embrasser la réforme et il incorpora les six religieux à son monastère par une seconde profession. Cependant l'ancien prieur, déposé de son office, mais soutenu par une partie des moines, força les six réformateurs de quitter la maison.

C'est au milieu de ces troubles que l'abbé Jean mourut. Les réformateurs chassés élurent alors dans le temps fixé par les canons *Guillaume de Heck*, Liégeois de nation, qui avait été désigné par l'empereur Maximilien pour être abbé. Les religieux restés dans le couvent élurent *Jean Endovien*, évêque d'Azot, auquel fut conférée, le 4 septembre 1490, après de longs débats, l'administration de l'abbaye par Jean de Bade, archevêque de Trèves, dont il était le vicaire général.

23^e abbé. Jean Endovien, évêque d'Azot.

Endovien était né dans une petite ville du Brabant septentrional, Eindhoven, au sud de Bois-le-Duc, d'où son nom; il a été le premier novice du cloître d'Eberhardsclausen, près de Trèves, dont il est devenu prieur dans

¹⁾ Henri Seuenor, prieur, Théod. de Harlem, Jean Born, Jérôme de Groningue, Evrard Dinslack et François de Béthune,

la suite¹⁾. Depuis son élévation à la dignité d'évêque suffragant, il résidait à Trèves et, après sa nomination aux fonctions d'abbé de Notre-Dame de Luxembourg, il ajouta à son premier titre celui de commendataire²⁾ de Munster. C'est en cette qualité qu'il append son sceau à une donation faite au couvent des dominicains, en 1491, qu'il afferme la chapelle St. Pirmin à Pierre Beefen de Wiltz (1495—acta in stuba monasterii nostri Luxemburgi), qu'il prête serment de fidélité à Othon, abbé de St. Maximin, pour l'église de Schuttrange (1499). Enfin, il est mentionné sous ce titre dans une sentence de l'official de Trèves, adjugeant au monastère toutes les dîmes et nones de Sandweiler, sauf le quart des dîmes et les oblations qui échoient au vicaire du lieu (curatus sive plebanus, vicarius perpetuus). — Jean se démit de ses fonctions de suffragant en 1507 et mourut l'année suivante; ses restes mortels furent déposés à Eberhardsclausen.

¹⁾ Johannes Endovianus Brabantinus, quartus Eberhardiclusae prior, tandem episcopus Azotensis et suffraganeus Trevir. archiepiscopi. — Bruschius, de coenobiis Germaniae.

²⁾ Johannes, episcopus Azotensis, suffraganeus trevir. necnon monasterii Munsteriensis commendatarius et administrator; 3 février 1497. (n. st.).

Le commendataire était un laïque ou un clerc séculier administrant par intérim un bénéfice vacant, appelé commende; souvent, par suite de l'ajournement de la nomination de l'abbé régulier, la gestion du commendataire se perpétuait [commendatarius perpetuus] et n'était plus qu'une riche sinécure. « Telles étaient depuis longtemps les commendes au moment où Montesquien écrivit que, si un Persan venait à Paris, il lui faudrait six mois pour comprendre ce que c'était qu'un abbé commendataire. » Au temporel, le commendataire jouissait des mêmes attributions que l'abbé régulier; au spirituel, il n'exerçait aucune fonction, ne portait ni crosse ni mitre. Dans tout monastère tombé en commende, c'était le prieur claustral qui, sans porter le titre d'abbé, avait toutes les attributions de cette dignité. L'usage s'étant introduit que, après trois collations successives en commende et quarante ans de possession, tout monastère perdait le droit d'élire son abbé régulier, les commendes se multiplièrent rapidement, de sorte que les abbés réguliers disparurent de la plupart des couvents dont beaucoup furent ruinés par les abbés commendataires. — Clouet, Histoire ecclésiastique de la province de Trèves, tome II, p. LIX et LXIX.

24^e abbé. Guillaume de Heck.

Au mois de juillet 1492 eut lieu à Cologne la réunion triennale des bénédictins des provinces de Trèves et de Cologne; elle cita devant son tribunal ceux des conventuels de Munster qui avaient élu Jean Endovien, en les accusant d'avoir hésité à recevoir les réformateurs et de les avoir chassés quelque temps après leur admission. Les prévenus refusèrent de comparaître en déclarant vouloir s'en remettre à la décision de l'empereur. Christophe de Bade, gouverneur du pays de Luxembourg, qui avait d'abord prêté son concours empressé pour introduire la réforme à Munster, s'étant ravisé entre-temps, fit valoir toute son autorité pour déterminer l'abbé de St. Mathias à ne pas poursuivre l'enquête; il alla même jusqu'à menacer de retenir tous les revenus que le couvent de St. Mathias possédait sur le territoire luxembourgeois.

Sur ces entrefaites, Guillaume de Heck, peu satisfait de la décision de l'archevêque de Trèves qu'il accuse de partialité, appelle de sa sentence au jugement du pape. Il se rend à Rome où il réussit non seulement à faire confirmer son élection, contre les prétentions de son compétiteur, mais encore à se faire conférer une charge des plus importantes. Comme dans beaucoup de monastères de moines noirs la discipline s'était complètement relâchée vers la fin du XV^e siècle, le pape Alexandre VI avait donné à Jacques d'Amboise la mission de visiter et de réformer toutes les abbayes de l'ordre de St. Benoît et ce fut l'abbé Guillaume de Heck que Jacques d'Amboise désigna pour être son vicaire dans toute l'Allemagne. A son retour d'Italie, il somma, en vertu d'un jugement obtenu à Rome, Jean Endovien, évêque d'Azot, de rendre compte de sa gestion d'abbé commendataire du monastère de Munster. Un accord fut fait, au mois de novembre 1502, par-devant les gouverneur et conseillers du duché de Luxembourg, en présence desquels Jean déclara ne s'être approprié rien de ce qui appartenait à l'abbaye, et avoir payé de sa propre bourse les frais du procès fait à Rome à son compétiteur. L'abbé Guillaume rencontra de graves difficultés lorsque, en exécution de sa mission, il se mit en devoir d'inspecter les couvents.

Son ambition n'était égalée que par son avarice, de sorte que toutes ses pensées, ses paroles et ses actions, au témoignage de Bertels, tendaient à augmenter son pécule. Dans sa tournée inspectoriale, il se fit accompagner d'une nombreuse suite de serviteurs et il imposa une contribution à chaque couvent qu'il visitait. Révoltés d'une telle passion, plusieurs prélats déclaraient qu'il avait obtenu sa charge subrepticement et refusaient de reconnaître son autorité; il lança contre eux l'excommunication. Ces prélats le firent citer alors devant le grand concile de toute la Belgique à Malines; ceux de Munster y avaient délégué leur économe, Jean Helmont, pour plaider contre Heck. Guillaume le suivit pour se justifier et mourut à Malines, le 21 octobre 1508; sa mort vint mettre fin aux débats.

Par une charte datée du 21 mars 1503, Guillaume de Heck, abbé de Munster à Luxembourg et visiteur des abbayes des ordres de Cluny et du St. Esprit dans toute l'Allemagne — il était aussi protonotaire apostolique — déclare inscrire Ottilie, marquise de Bade, au nombre des fidèles participant aux dévotions et prières des 1517 monastères de son ordre. En 1500, Alexandre VI confirme tous les privilèges accordés par les princes et le siège apostolique au couvent de Munster qu'il place sous la protection de saint Pierre; la même année, il confère à Martin de Goyslingen, clerc de l'église de Trèves, la chapelle St. Nicolas à Rodenborn, occupée par Symon Colleysson et il charge les prévôt et archidiacre de Longuyon et l'official de Trèves de mettre Martin en possession de la chapelle. — Les propriétés de Munster à Rodenborn s'agrandirent par l'acquisition des biens, rentes, revenus et droits qu'y possédaient Bernard de Bourscheid, justicier des nobles du duché de Luxembourg, et Elisabeth d'Autel, son épouse (20 mai 1501). Les vendeurs qui reçurent 490 florins, se réservèrent le droit de rachat, mais ils ne le firent pas valoir; car, trois années plus tard, les mêmes époux empruntèrent de l'abbé une somme de 600 florins du Rhin en s'obligeant à payer une rente annuelle de 31 florins du Rhin; ils hypothéquèrent à cette occasion leurs propriétés, sises à Ettelbruck, avec la maison et le moulin de Byrtringen (martgfodie Diekirch), et les échevins d'Ettelbruck

engagèrent leurs personnes et leurs biens pour le cas où le paiement de la rente ne serait pas effectué.

Un débat s'émut en 1501 entre le couvent et le magistrat de la ville de Luxembourg, au sujet du droit de pêche dans l'Alzette; la charte de fondation, de l'année 1083, avait concédé à Munster la pêche depuis le pont St. Udalric (Grund) jusqu'à la roche dite Mohrfels (Pfaffenthal); les justicier, échevins et bourgeois de Luxembourg soutenaient en 1501 que, de mémoire d'hommes, ils avaient exercé la pêche dans cette partie du cours de l'Alzette, en livrant le troisième poisson à l'abbaye, sans que jamais ce droit leur eût été contesté. Le gouverneur et les conseillers du pays rendirent la sentence suivante: Sur le territoire de la ville — binnent der stat — la pêche est commune aux deux parties; mais le couvent ne prendra du poisson que pour sa consommation, avec défense d'en vendre; à l'extérieur de l'enceinte de la ville — under dem sloss ain von der schutzvorten daselbst bis ain Morfeltmulen bynnent dem were derselben — les bourgeois ne pêcheront que pour leur bon plaisir, à la ligne et au filet, sans se servir d'une nacelle, sans entrer dans l'eau et chacun en particulier; ils ne vendront pas le poisson pris. — Il ne fut pas dérogé à cette convention par la transaction du Conseil provincial du 20 mars 1621.

25^e abbé. Jean (V) Helmont, évêque de Syron.
1508—1517.

Jean Helmont, cellérier sous Guillaume Heck, lui succéda en 1508 et prêta l'année suivante le serment de fidélité à l'archevêque de Trèves, en raison de la cure de Schuttrange. Homme énergique et fort érudit, de mœurs austères et très attaché à la règle, il était déjà évêque de Syron avant de devenir abbé de Munster. C'étaient ses grands mérites et la réputation de sa vertu qui lui avaient valu l'honneur d'être choisi par l'archevêque de Trèves pour succéder à Jean Eindhoven, qui s'était démis de ses fonctions de vicaire général. Brabançon de naissance, comme son prédécesseur dont il paraît avoir été un parent, Helmont, nommé ainsi à cause de son lieu de naissance, situé au sud-est de Bois-le-Duc, dans le Brabant

septentrional, ne porta d'abord que le titre d'abbé commendataire de Munster; on croit que c'était pour lui procurer des revenus plus riches que l'archevêque de Trèves le fit nommer abbé de Munster¹⁾. Comme ses fonctions de suffragant l'obligeaient de séjourner à Trèves pendant la plus grande partie de l'année, il y fit agrandir la résidence des abbés de Munster et construire un petit sanctuaire avec un autel qu'il dédia à la Vierge. Vers la fin du XV^e siècle, la discipline et les mœurs s'étaient relâchées dans presque tous les couvents de l'ordre de St. Benoît. A Luxembourg, comme ailleurs, les moines, contrairement à la règle, manquaient de concorde, le vœu de pauvreté était tombé en oubli et les religieux possédaient de l'argent et d'autres effets; une réforme était devenue très urgente. Dès que Jean Helmont fut placé à la tête du couvent, il s'appliqua de toutes ses forces à redresser les abus qui s'y étaient glissés; à ses yeux, le moyen le plus efficace pour atteindre ce but, c'était l'introduction de la réforme de Bursfelt²⁾, à laquelle Munster est resté fidèle jusqu'à la dissolution du couvent. (1510—1795).

Helmont est appelé abbé de Munster³⁾ dans deux documents du 3 juin 1508 et resp. du 15 mai 1509; le premier concerne un différend survenu au sujet des corvées à faire par les communes d'Escherange et d'Enrange et par les censes de Reckange, Holtzem et Merl — l'autre touche un accord intervenu avec Arndt Graeghs, official et curé à Stockem, et Dries von Pallant. En 1512, Johannes à

¹⁾ Holzer, de proepiscopis Trev., p. 68. — Nos Johannes ab Helmont, episc. Syron., *postulatus* in abbatem, notum facimus quod in huiusmodi *postulationis nobis a Rev. Dom. Jacobo, archiepiscopi Trevirensis factae* susceptione etc.

²⁾ Monasterio suo *longe tum a maiorum semita quidem exorbitanti* bene prospexerat Bursfeldensem sanctiorem disciplinam in id introducens. Holzer, p. 68.

Haec (discipl. Bursfeld.) est quae divinum officium in coenobiis diu neglectum recuperat, obedientiam docet, abdicationem proprietatis suis cultoribus indicit, diligit et amplectitur castitatem, Haec est schola humilitatis, doctrix sapientiae, virtutis exemplum, norma disciplinae. — Trithemius, de viris illustr., l. I., c. 12.

³⁾ Joh. Helmont, Wyebischof zu Syron und Abt U. L. F.

Kaisersbergh, écoutète de Munster, et son épouse Marguerite font don au couvent de Munster de leur prairie située près de Fentange, à charge de deux anniversaires pour les donateurs.

Peu de temps avant sa mort, l'abbé Helmont fit (1517) un échange fort avantageux pour Munster, avec le consentement du pape et l'agrément du justicier des nobles, en cédant à Jean de Schauwenbourg, seigneur de Preisch, gouverneur de Thionville, et à son épouse, Françoise de Brandenburg, tous les biens que le couvent possédait à Preisch, contre ceux que le seigneur de Preisch avait à Herborn et Mompach, où l'abbé aimait à séjourner à cause de la proximité de Trèves; il reçut par-dessus l'échange 120 florins du Rhin pour la plus-value de la propriété du couvent. Il mourut le 9 novembre 1517, après un régime de neuf ans.

26^e abbé. Nicolas de Bitbourg, l'aîné.
1517—1522.

Il n'y a pas grand'chose à rapporter sur le gouvernement de Nicolas de Bitbourg qui a régi l'abbaye pendant cinq ans; il sut accroître le temporel du couvent par sa grande sagesse et le spirituel par sa haute vertu. En 1519, le pape Alexandre accorda à la maison de Munster le droit de jouir de tous les privilèges conférés par les souverains pontifes, quand même elle ne les aurait pas fait valoir jusqu'à ce jour; la même année, l'abbé prêta le serment de fidélité à l'archevêque de Trèves pour l'église de Schuttrange. Il mourut le 26 août 1522.

CHAPITRE XII.

27^e abbé. Jean Harder. (1522—1549). — Destruction de l'abbaye d'Altmunster.

A son lit de mort, Nicolas de Bitbourg avait recommandé aux conventuels de lui donner pour successeur Jean Harder, natif de Trèves, qui s'était fait remarquer par sa piété et son expérience; ce fut en 1524 que le nouvel abbé prêta le serment de fidélité à l'abbé de St. Maximin pour l'église de Schuttrange.

Le couvent de Munster avait déjà eu des difficultés pour se maintenir en possession des biens situés aux pays de Limbourg et de Dalhem; par un acte du 15 mai 1527, Jean,

abbé et conseiller de Sa Majesté, les laisse à bail pour un terme de 18 ans à trois gentils-hommes, Gérard von Strythagen, landtcommenduyr der balyen von der Biessen duyts ordens, Jean von Empstenrode et Dries von Palant¹⁾. Comme le receveur général de Luxembourg voulait empêcher les religieux de Munster de prendre du bois aux forêts d'Anffen, de Santwyler et de Kettenhofen, l'abbé adressa au gouvernement une requête, à la suite de laquelle Charles V confirma, le 1^{er} mars 1534, à Munster le privilège qui lui avait été accordé par les fondateurs. La plupart des princes luxembourgeois avaient ratifié ces chartes et, en dernier lieu, l'empereur Charles V lui-même, en qualité de duc de Luxembourg, par lettres patentes datées de Bruxelles, le 4 juillet 1531, avec cette réserve toutefois que Munster n'exercerait la haute justice que sur les biens et les hommes qu'il avait eus jusqu'à ce jour, mais pas sur ceux qu'il acquerrait à partir de ce temps²⁾. Le conseil provincial avait déclaré en 1530 que le couvent était exempt du paiement de la grasse chair (Fettfleisch) à Sentzich; en 1537, il lui reconnaît le droit d'imposer la mesure du vin, droit que le lantmeyer d'Oettingen s'était arrogé. Le 30 juin 1543, l'abbé Harder confère une partie de l'autel St. Antoine, dans l'église St. Michel, à Michel Schleckart; c'est là le dernier document connu, expédié dans le vieux monastère qui allait être renversé la même année, pendant les guerres que le belliqueux roi de France, François I^{er}, faisait à Charles V. Ces guerres ont été particulièrement désastreuses pour notre patrie³⁾ qui n'en a été que trop souvent le théâtre, elles ont été fatales à la ville de Luxembourg qui fut prise et reprise quatre fois dans l'espace de deux années; la magnifique abbaye de Munster, le couvent des dominicains et une grande partie des maisons de Clausen furent démolis. — Pressentant les malheurs qui allaient s'abattre sur le monastère, Harder fit emporter de bonne

¹⁾ Arch. Clervaux.

²⁾ De ce saulf et reserué l'article par lequel ilz pretendent haulteur leur avoir esté accordez sur les biens et hommes que a laduenir ilz pourroient avoir ou acquérir.

³⁾ V. N. v. Werveke, Die Franzosen im Herzogt. Luxemb., p. 39, et Laurentius Surius, p. 486.

heure à Trèves les archives, chartes et titres, les reliques, les ornements, les vases sacrés et les objets de prix qui auraient pu exciter les convoitises des soldats et se retira avec les conventuels dans la même ville.

Voici la suite des évènements qui ont précédé la destruction de l'antique abbaye. L'été 1542, Charles, duc d'Orléans, fils de François I^{er}, envahit le pays avec une armée et arrive devant la ville de Luxembourg, dont la garnison, forte de 3000 hommes avec 400 chevaux, se rend le 1^{er} septembre. Le duc confie la garde de la place au comte de Mansfeld¹⁾ et au comte Piguelin (Beichlingen) et nomme le duc de Guise gouverneur du pays; ensuite il part pour Perpignan où il veut rejoindre le roi. Le 9 septembre de la même année 1542, Rénier de Nassau, au service de l'empereur, force Mansfeld et Piguelin de capituler.

Le 11 septembre 1543, l'armée française part d'Arlon pour venir mettre le siège devant Luxembourg qui doit se rendre une seconde fois aux Français, après que l'amiral d'Annebault eut fait saluer la place de cinq ou six volées de canon. Les impériaux, au nombre de 3500 fantassins et de 400 cavaliers, quittent la ville et prennent le chemin de Bastogne. Le seigneur de Longueval est nommé gouverneur et le seigneur de Fresnay a la garde de la ville. Ce fut alors que les Français enlevèrent du couvent de Munster le corps de Jean de Bohême, uni par les liens du sang et une étroite amitié aux souverains de France, pour le placer dans un cercueil de bois, derrière le maître-autel de l'église des franciscains.

Dans un conseil de guerre, convoqué par le duc d'Orléans et auquel assistaient tous les capitaines de l'armée française, on résolut de proposer au roi le rasement de la forteresse de Luxembourg, à cause des difficultés que présentaient et le ravitaillement en cas de siège et la construction des ouvrages de défense, reconnus très nécessaires pour garder la place; le conseil fut d'avis qu'il convenait de fortifier Arlon „plus fortifiable et facile à envaier“. Le seigneur de Langey, Martin du Bellay, reçut

¹⁾ Ce n'est pas Pierre-Ernest de Mansfeld, l'illustre gouverneur du duché de Luxembourg.

la mission d'aller informer le roi de ces propositions. Cependant François I^{er}, malgré les conseils de son entourage, repoussa le projet et résolut de garder „ceste ville, disant que elle estait son héritage . . . et que, s'il ne tenait la ville principale, il ne serait nommé duc de Luxembourg;“ il arriva lui-même à Luxembourg, y passa la St. Michel et ordonna de prendre toutes les mesures nécessaires pour compléter la fortification de la place. — Pendant l'hiver 1543—1544, le comte Guillaume de Furstenberg vint assiéger la ville, au nom de l'empereur, mais il se retira à l'approche de l'armée du prince de Melphi, pour renouveler la tentative avec plus de succès pendant l'été 1544. Le manque de vivres obligea la garnison française de capituler le 5 juin; la paix de Crespy mit fin aux hostilités le 24 septembre de la même année.

Nous avons emprunté la plupart de ces données aux mémoires de Martin du Bellay, qui a pris part à la deuxième expédition contre Luxembourg et s'est trouvé lui-même dans la capitale du pays avec l'armée du duc d'Orléans. Avant de raconter la seconde prise de la ville par les Français, au mois de septembre 1543, il fait une petite description du site de Luxembourg,¹⁾ et parle de l'abbaye d'Altmunster et des sépultures fort riches et magnifiques qui s'y trouvent; il est aisé d'en inférer que l'abbaye existait encore à ce moment.

D'après Bertels, Al. Wiltheim et Benoît de Vanne, Altmunster aurait été démoli par les impériaux, sous le prétexte spécieux que l'ennemi, lors d'un nouveau siège, pourrait s'en prévaloir. Bertels raconte que Charles V séjour-

¹⁾ L'Assiette de Luxembourg est fort bizarre: la moitié de laquelle, tirant vers France, tient le hault, et, à l'opposite, y a une pointe de roche tendant vers les bois, sur laquelle est assis le chasteau, fort antique et superbe, des anciens ducs et empereurs issus de Luxembourg. Au bas de la basse-court d'iceluy est une abaye, en laquelle y a deux ou trois empereurs enterrez en sépultures fort riches et magnifiques; pareillement y est inhumé le roy de Bohême, qui mourut à la bataille de Cressy, estant venu au secours du roy Philippe de Valois, contre Edouart-le-Conquérant, roi d'Angleterre. — Mémoires de Martin du Bellay, dans la collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, par M. Petitot, tome 19, L. 9 et 10.

nait justement dans l'antique château sur le Bock, lorsque ses conseillers lui représentèrent qu'il convenait de détruire l'abbaye pour des raisons militaires. Alors, promenant ses regards sur le vénérable édifice et ravi de son site gracieux, il déclara que sa mission était non pas de faire disparaître les églises et les couvents, mais de les conserver et d'en fonder d'autres. Néanmoins, après son départ pour Bruxelles, le bruit s'étant répandu qu'une nouvelle expédition était préparée contre Luxembourg par le roi de France, les mêmes conseillers redoublèrent d'instances auprès de l'empereur, comme si le salut de la ville et du pays dépendait de la démolition du couvent.

Charles-Quint finit par céder à leurs sollicitations. Pierre, comte de Werchin, gouverneur du Luxembourg, reçut l'ordre de prendre le plus tôt possible les mesures nécessaires pour détruire l'abbaye; il s'en déchargea sur George de Larochette, prévôt de la ville, lequel, redoutant que l'exécution d'un ordre si funeste ne causât une révolte des bourgeois, envoya au milieu de la nuit quelques hommes pour mettre le feu à la vieille abbaye. — Avertis par la clarté lugubre des flammes de ce qui se passait, les citoyens coururent aux portes de la ville, ils les trouvèrent fermées; du haut des remparts et des murailles, ils assistaient au triste spectacle; leurs cris et leurs soupirs témoignaient de la douleur qu'ils ressentaient en voyant les flammes dévorer l'antique abbaye, „le vrai palladium de la ville de Luxembourg, où le culte de la Vierge et l'étude des bonnes lettres avaient pris naissance“. Le lendemain matin, ils versèrent des larmes devant un des plus beaux ornements de leur ville réduit à un état si piteux et se répandirent en malédictions contre les conseillers de Charles V, les auteurs de sa fatale résolution.

C'est dans son *Historia luxemburgensis*¹⁾ que Bertels fait le récit dramatique qu'on vient de lire et qui a été reproduit par les Res Munst. et Benoît de St. Vanne. Or, on sait que Bertels n'est pas un historien très critique et qu'il faut se défier de plusieurs de ses relations qui ne sont, en réalité, que des légendes.

¹⁾ p. 205. La première édition de cette histoire date de l'année 1605.

Dans son catalogue des abbés de Munster, publié à Cologne en 1581, il ne fait que mentionner la destruction du couvent, sans ajouter par qui ni comment il fut renversé.¹⁾

Il n'existe guère, dans l'histoire du pays de Luxembourg, une date plus controversée que celle de la destruction d'Altmunster; cet évènement a donné lieu à un labyrinthe de versions contradictoires qu'il est impossible de mettre d'accord. L'abbaye a-t-elle été détruite

en 1541? année adoptée par les éditeurs de l'*historia luxemburgensis* de Bertels, p. IV, note; par Bertholet, tome VI, p. 59, tome VIII, p. 18; par Engelhardt, *Geschichte der Stadt und Festung Luxemburg*, p. 57; par le chevalier de la Basse Moûturie, p. 69 et 70, où on lit 1451, que nous croyons être une faute d'impression pour 1541;

en 1542? date admise par Bertels, cat. abb., p. 526 et 532; et *historia luxemb.*, p. 205 et 229; par Bertholet, tome III, p. V et VI; tome VI, p. 176; par Merjai, Pierret et Eustache Wiltheim, (*Kurzer und schlechter Bericht*); par l'abbé Roberti, dans une inscription placée dans le vestibule du Neu-Munster;

en 1543? d'après les lettres patentes d'Albert et d'Isabelle, du 16 avril 1618; M. Schœtter, Johann, Graf von Luxemburg, II, p. 293; M. N. van Werveke, *die Franzosen im Herzogthum Luxemburg*, p. 36.

en 1544? comme l'affirment les Res Munst., les *Origines basilicarum*, Benoît de St. Vanne.

Le récit de Martin du Bellay, témoin oculaire de la seconde prise de Luxembourg par les Français, en 1543, élimine les années 1541 et 1542, parce que le château et le couvent étaient

¹⁾ p. 526, Abbate Iohanne VI. Hardert Hic vastationem et ruinas sui coenobii (quas anno 1542 in bello gallico passum est) vidit. . .

p. 532. Anno 1542. Martinus Rossemius Brabantinorum agros populatur. Hoc eodem anno monasterium et abbatia St. Mariae in monte iuxta civitatem Luxemburg una cum arce conflagravit totum.

intacts le 11 septembre 1543, quand il les décrit; quant à l'année 1544, nous conjecturons qu'on l'a adoptée à cause d'une lettre¹⁾ du comte Pierre de Werchin, sénéchal du Hainaut, portant la date de 1544 et dans laquelle il se dit gouverneur de Luxembourg. Il fut appelé à ces fonctions après la seconde reprise de Luxembourg par Charles-Quint, et comme c'est à son instigation et à celle de Salentin d'Isembourg que Munster aurait été détruit, les ouvrages cités placent la destruction dans cette année. Or, Georges de Larochette qui aurait été, d'après la même version, chargé, en qualité de prévôt de Luxembourg, d'exécuter l'ordre d'incendier Munster, avait été nommé capitaine et prévôt de Thionville, déjà le 4 mars 1543, et n'était donc plus prévôt de Luxembourg en 1544.²⁾

Cette démolition de l'abbaye, après la seconde reprise de Luxembourg par les impériaux sous la conduite du comte de Furstenberg, le 6 août 1544, aurait été tout à fait inutile, pour ne pas dire insensée, parce que, comme le fait remarquer M. Schœtter, la paix de Crespy ayant été conclue le 14 septembre 1544, il faut bien admettre que les négociations furent entamées quelque temps auparavant et, dès les ouvertures de paix, la destruction ne pouvait plus avoir aucun but. D'ailleurs, d'autres auteurs disent expressément que les Français suivirent l'exemple des impériaux, en incendiant le 12 décembre 1543 le couvent des dominicains; Munster aurait donc été déjà détruit à cette date. D'après le manuscrit d'Eustache Wiltheim,³⁾ ce fut après la première reprise de la ville par les impériaux, en 1542, et sur les instances de Werchin et d'Isembourg que l'empereur ordonna de mettre le feu au couvent; en 1543, les Français, redevenus maîtres de la ville, ont

1) Après avoir raconté que l'empereur fut obsédé par les instances de ses conseillers, A. Wiltheim ajoute: *Itaque imperatum est Petro, comiti de Werckin, seneschalko Hannoniae etc.* — Une note qui s'y rapporte, dit: *Eius epistolam vidimus, scriptam anno 1544, ubi se gubernatorem Luxemburgensem vocat. Res Munst.*

2) N. v. Werveke, *die Franzosen im Herzogtum Luxemburg*, p. 37.

3) No 1751—1762 de la biblioth. royale de Bruxelles, section des manuscrits, publié dans *Ons Hémecht* par M. Grob.

démoli la maçonnerie de l'église jusqu'au chœur et, en 1544, après la seconde reprise, les impériaux ont abattu le reste de l'église et du couvent, pour employer les matériaux aux travaux de fortification de la ville.— Cette relation d'Eustache Wiltheim, qui distingue dans la démolition du monastère trois phases différentes, réparties sur les trois années consécutives 1542, 1543, 1544, peut servir à expliquer et à concilier jusqu'à un certain point les divergences constatées dans les ouvrages cités pour l'établissement du millésime de la destruction. Prenons bonne note d'un détail de la plus haute importance: la participation des Français à l'œuvre destructrice de l'année 1543.

Parmi les auteurs contemporains de cette époque, il n'y a qu'un seul qui parle de la destruction d'Altmunster, en en précisant la date. C'est l'abbé Gaspar Bruschi qui s'était adressé à Jean Harder, prélat de Munster, afin d'avoir de lui des données sur l'abbaye, destinées à être insérées dans l'ouvrage qu'il était en train de composer sur les couvents de l'Allemagne.¹⁾

L'abbé Harder, personne ne voudra le contester, était plus qu'aucun autre à même de fournir des renseignements exacts sur la destruction. Il les fit parvenir à son confrère avec une copie de la lame de plomb trouvée dans le sarcophage de Conrad Ier.

Qui plus est, Bruschi est venu lui-même à Luxembourg²⁾ pour recueillir de la bouche de l'abbé Harder tous les détails qu'il désirait avoir. Son livre ayant paru en 1551, il a dû se trouver à Luxembourg dans l'intervalle de 1543—1550, c'est-à-dire, tout au plus sept ans après la destruction. On ne saurait donc recuser le témoignage de cet auteur contemporain qui s'occupait précisément de l'histoire des couvents et qui, pour ce motif, devait s'intéresser vivement aux vicissitudes de ces établissements religieux. Eh bien, il écrit, et il répète même

1) *Monasteriorum Germaniae praecipuorum ac maxime illustrium centuria prima. Authore Gaspare Bruschio, Egrano, Ingolstadt, MDLI.*

2) *Cum Lutzelburgi essem et clarissimi viri D. Doctoris Keckii Vicepraesidis Imperatorii ac Domini in Thorn epistola duce eum (abbatem) conuenissem . . . op. cit., fol. 15b.*

son assertion, que Munster a été détruit en 1543 par les Français.¹⁾

En lisant attentivement, dans les Mémoires de Martin du Bellay, le passage relatif à la proposition de raser la forteresse de Luxembourg, à cause des difficultés que présente la position de la place pour les travaux de défense et le ravitaillement, on reconnaît aisément que l'on peut très bien admettre la version de Bruschi, laquelle nous explique aussi le soin qu'eurent les Français d'enlever du monastère qu'ils allaient embraser, la dépouille mortelle de Jean l'Aveugle. Dans quel but auraient-ils arraché le héros de Crécy de la sépulture qu'il avait choisie, pour le transférer à l'église des franciscains, où il gisait pendant un demi-siècle dans un misérable cercueil de bois, tout à fait indigne de lui!²⁾ Par contre, il doit paraître étrange que les impériaux, s'ils étaient les auteurs de l'embrassement, n'aient pas sauvé les restes mortels des comtes de Luxembourg et de St. Schetzelon. Le récit de Bruschi fait disparaître du coup toutes les difficultés et contradictions auxquelles on se heurte, si l'on veut admettre une des diverses traditions rapportées plus haut; en un mot, c'est la solution la plus simple, la plus naturelle de cette question si embrouillée.³⁾

1) Cum enim anno Domini 1543 bellum gereret Imperator Dignus Carolus V contra Gallum . . . in eo, inquam bello, Monasterium a **Gallis direptum, exustum** et **uastatum** et Joannes, Bohemiae rex, comes etiam Lutzelburgensis, ab iis Gallis tumulo exemptus, in Minorum coenobium . . . deportatus. — Harderius uidit uastationem et ruinas sui coenobii anno 1543, in bello gallico — Nicolaus Bidburgius Lutzelburgius. Is coenobium a *Gallis* uastatum . . . fol. 16.

2) S'ils avaient eu l'intention de lui construire un beau monument, ainsi que le supposent les Res Munst., ils auraient pu laisser son corps à Altmunster jusqu'à l'achèvement de ce mausolée projeté.

3) Le passage suivant que nous empruntons aux commentaires sur les Res Munsteriensium, tend à confirmer la relation de Bruschi. Après avoir rapporté le récit de Martin du Bellay, l'auteur des commentaires ajoute: Ex dictis uides urbem bis a Gallis captam, anno nempe 1542 et iterum anno 1543, nec deinde usquam legi Luxemburgum occupatum. At in oppugnatione postrema interfuit Martinus Bellaius, ex cuius commentariis haec desumpsimus. Quam expugnationem narrantur, Luxemburgum prius et monumenta describit, ut adhuc integra tunc et exstantia. Unde conficio *post recep-*

On peut bien se figurer le deuil des cénobites, lorsque, revenant de Trèves où ils s'étaient réfugiés, ils virent la désolation de leur maison. La magnifique abbaye qui occupait tout le plateau d'Altmunster et ressemblait à une petite forteresse, avec son mur d'enceinte flanqué de tours, n'était plus qu'un amas de décombres. L'église conventuelle, d'un beau gothique, construite d'après le même plan que celle de St. Martin à Trèves, était une superbe basilique, embellie de deux rangées de colonnades, d'un beau porche et de quatre clochers. On y montait par douze marches répondant à la largeur de l'église et, au milieu de la nef, on descendait dans la crypte où reposaient les dépouilles mortelles des comtes de Luxembourg.

Il est fait mention de quatre chapelles, dédiées à St. Benoît, à Ste Marie-Madeleine, à St. Martin (érigée vers 1409 par Gilles de Fischbach, sur le cimetière de Munster), à Ste Anne (élevée par Suger de Bourscheid); nous avons constaté en outre l'existence de huit autels dont deux, consacrés à la Vierge et resp. à Ste Catherine, se trouvaient dans la crypte; les autres, construits à l'intérieur de l'église conventuelle, étaient ceux de la Croix, de Ste Marie-Madeleine, des SS. Pierre et Paul, de St. Jacques l'apôtre, de tous les saints et de St. Martin.

Les cloches, d'un poids de 9500 livres, étaient au nombre de six ou sept,¹⁾ dont „deux merveilleusement grandes et puissantes et de grandissime estoffe, lesquelles l'on avait accoustumé de sonner sinon aux grandes festes solempnelles“; elles furent fondues par ordre du sénéchal de Hainaut, converties en canons et transportées à Mæstricht. Les chapelles Ste Anne et St. Martin eurent le même sort que la basilique; le tombeau de Schetzel fut enseveli sous les ruines du temple, avec nombre d'autres monuments magnifiques. L'abbé Jean Harder

tum ultimum a Gallis Luxemburgum coenobium munsteriense prius exustum. Scio aliter passim tradi, sed nisi argumento fulciatur traditio, infirma est saepe. (Haec tamen nolo mordicus defendere).

1) Campana quae supra viginti (?) fuisse traduntur, . . . in duodecim tormenta . . . fuere conflata et Traiectum ad Mosam devecta. — Orig. basilic.

fit faire des fouilles dans les décombres, pour retrouver au moins les cendres de Conrad I^{er} et de son épouse Clémence. Déposées dans la crypte creusée dans le roc, elles n'avaient pas été atteintes par le feu et pouvaient être retirées et transférées à l'église de Neumunster au Grund, où Benoît de St. Vanne déclare avoir vu de son temps (milieu du XVII^e siècle) le sarcophage, recouvert d'un drap de velours noir et placé au-dessus des stalles des moines, à droite du chœur.

En fait d'archives, les chartes des fondateurs Conrad et Guillaume et le cartulaire du XIII^e siècle, conservés à la bibliothèque de la Section historique, sont les seuls restes qu'on a recouverts après la destruction. Les pierres du vieux Munster furent employées à compléter les ouvrages défensifs du côté de la plaine. Le comte Pierre-Ernest de Mansfeld, gouverneur du duché, en utilisa une grande quantité pour la construction de son fastueux palais, au fond de Clausen; on n'épargna pas même, dit-on, les pierres tumulaires.

Après s'être installé provisoirement dans une maison beaucoup trop petite de la ville haute, Harder fit des démarches pour obtenir de l'empereur l'hospice des pauvres, situé dans la ville basse du Grund.

Le comte Henri de Luxembourg, devenu empereur d'Allemagne sous le nom de Henri VII, et sa pieuse épouse, Marguerite de Brabant, avaient fondé en 1309 cet établissement dont l'administration avait été conférée, avec celle de la paroisse St. Michel, par Jean l'Aveugle, fils et successeur du comte Henri, à son oncle Baudoin de Luxembourg, archevêque de Trèves, une des figures les plus glorieuses de la maison de Luxembourg. La demande de l'abbé Harder fut agréée,¹⁾ à condition de produire les fonds

¹⁾ De ce fait résulte l'inexactitude des données de l'*Évêque de la Basse Moûturie*, Itin. du Luxemb. german., 1844, p. 69–70: Le monastère détruit en 1451 se *releva* de ses cendres; à la même page, il y a deux autres erreurs dans les millésimes 1086 (lisez 1083) et 1451 (pour 1541). — Engelhardt, *Gesch. der Stadt Luxemburg*, 1850, a reproduit en partie ces erreurs, en écrivant p. 44: Als 1592 das Altmünsterkloster *aus seinen Trümmern* neu erstand, et à la même page: bis Ende des *XVII. Jahrhunderts* die Münsterabtei nach dem Grunde ver-

nécessaires pour la construction d'un nouvel hospice. Ce fut alors que les religieux de Munster vendirent l'étang spacieux de Langholtz dont les parents de l'abbé Simon de Berward avaient doté le couvent au XIII^e siècle. Le nouvel établissement conserva le nom de Munster (*Neumunster*), tandis que le plateau où s'était trouvé le premier couvent, prit le nom d'*Altmunster*.

Situé au tréfond de la ville basse, au pied de hauts rochers qui bornaient la vue, exposé aux débordements de l'Alzette, le nouveau monastère se trouvait placé fort désavantageusement. Était-ce la commodité de l'eau, le voisinage de l'église St. Jean-Baptiste, la proximité du vieux couvent,¹⁾ où l'on espérait retourner un jour, qui déterminèrent l'abbé Harder à faire choix de ce lieu, nous ne saurions le dire.

La partie antérieure de l'église St. Jean-Baptiste, consacrée à la Vierge, leur patronne, était réservée aux bénédictins, tandis que la nef qui retenait le titre de St. Jean-Baptiste, fut affectée à la paroisse dont le dernier curé était Michel Krouch.

L'empereur Charles V avait l'habitude de faire remettre chaque année, le jour des rois, trois coupes d'or à trois monastères de la ville où il résidait; comme il se trouvait à Luxembourg, après la seconde reprise de la ville, il fit don de ces coupes aux bénédictins, aux dominicains et aux religieuses du St. Esprit. L'abbé Harder qui avait agrandi les possessions de la maison à Trèves, eût bien mérité de vivre à une époque plus paisible; pendant qu'il était en train d'établir ses religieux dans la nouvelle maison, il mourut, le 3 mars 1549 (n. st.), après avoir gouverné l'abbaye pendant vingt-six ans. Il fut déposé devant le maître-autel de l'église de Neumunster. On lui fit l'épithaphe suivante:

Positum est hic monumentum Anno 1548
tertia die Martii, more trevirensi, B. in Christo

legt wurde; p. 89: 1592 wurde das Altmünsterkloster vor dem Schlossthore neu aufgebaut. — (1684 die Vorstadt Clausen und auch das Münsterkloster wieder zerstört).

¹⁾ Un chemin direct, disparu depuis longtemps, conduisait à cette époque de la ville basse du Grund au plateau d'Altmunster, en longeant les rochers du Bock; c'était le prolongement de la rue Plaetis.

Patri ac Domino D. Joanni Harder, monasterii Divae Virginis Extra Luxemburgum Abbati. (Res Munst.)

CHAPITRE XIII.

Nicolas de Bitbourg, le jeune. Corneille Wampach. Guillaume d'Orley. Pierre Coelen Lysius.

28^e abbé. Nicolas de Bitbourg, le jeune. 1550.

A la mort de Jean Harder, toute la communauté se trouvait réduite à deux religieux dont l'un, Nicolas de Bitbourg, né à Luxembourg, neveu de son prédécesseur du même nom, fut élu abbé. Il avait été procureur sous l'abbé Harder et était profondément versé dans la connaissance de la langue latine et d'une faconde peu commune ; mais il était petit de taille et enclin à la colère, au témoignage de Brusch, son contemporain.

Il ne gouverna pas même une année, acheva la translation du monastère dans la ville basse, aux bords de l'Alzette, et fit l'échange d'un jardin, situé à la porte du vieux Munster, près du four, de la brasserie et de la poterie du couvent, contre une rente annuelle. Il laissa à sa mort le couvent dans un état des plus piteux : des trois conventuels qui lui survivaient, aucun n'était capable de diriger la maison. A cette époque, Marie, reine de Hongrie, sœur de Charles V, était gouvernante des Pays-Bas ; elle envoya au monastère d'Afflighem deux personnes qui, sous le prétexte de quelque affaire, devaient explorer s'il ne s'y trouvait personne qui pût être chargé des fonctions d'abbé de Munster. Les députés s'acquittèrent consciencieusement de leur mission discrète et honorable ; leur choix tomba sur Corneille Wampach.

29^e abbé. Corneille de Wampach. 1550 - 1555.

Le 29^e abbé de Munster, né à Bruxelles, descendait d'une vieille maison luxembourgeoise qui avait résidé à Oberwampach, sur la frontière belge. Nommé abbé par l'empereur, il arriva à Luxembourg, où il prêta serment le 22 octobre 1550 ; il avait amené deux confrères, Gauthier de Wawre, pour être prieur, et Martin Masius, devenu plus tard abbé d'Echternach, pour être économe. Afin de repeupler

la maison, il reçut quelques jeunes gens désireux d'entrer dans les ordres, et les instruisit pour les préparer à leur sainte mission. Cependant il ne réalisa pas les espérances qu'on avait conçues de lui. Il manquait de sagacité et d'activité et se montrait trop proche de ses propres intérêts ; avec cela, il était trop attaché à ses parents et à sa patrie. Ayant ramassé un jour tout ce qu'il y avait en fait d'argent au monastère, il voulut aller voir avec pompe sa mère à Bruxelles. Il y tomba malade et mourut le 25 juin 1555, „in matris et patriae complexu.“

30^e abbé. Guillaume d'Orley. 1555 - 1560.

Guillaume, élu le 20 décembre 1555, descendait d'une famille noble dont nous avons déjà parlé. Profès du couvent de St. Bertin à St. Omer, il était devenu abbé de St. Sylvain à Ailly, d'où il fut chassé par les Français, pendant les guerres qu'ils firent à Charles V ; envoyé dans la même qualité de supérieur à la très célèbre abbaye de Gorze, il dut quitter aussi cette localité, après l'occupation de Metz par les Français (1552), et se rendit alors à Bruxelles. Lorsqu'il apprit la mort de l'abbé de Munster, il brigua sa succession et il l'emporta sur ses nombreux compétiteurs, grâce au lustre de sa famille et à ses infortunes, propter infortunia fortunatior, comme dit Wiltheim. Vieillard valétudinaire — il avait passé la soixantaine et se faisait porter dans une litière — il ne put plus faire beaucoup de bien à son monastère. En 1557, les deux religieux qui étaient venus d'Afflighem avec Corneille Wampach, peu enchantés de l'élection de Guillaume, s'en retournèrent dans leur pays, laissant l'abbé avec un seul religieux, qui jeta le froc aux orties pour mener une vie scandaleuse. Le vieux prélat se vit réduit à prendre à gages deux prêtres séculiers, pour dire alternativement la messe. Il décéda le 29 octobre 1560 et fut enterré dans le monument de ses parents, à l'église des franciscains. A la mort de l'abbé Guillaume, le couvent de Munster semblait voué à la ruine, puisqu'il ne restait plus un seul conventuel.

31^e abbé. Pierre Coelen Lysius. 1561 - 1573.

Coelen avait vu le jour au hameau de Lysia, près de Visé, dans le pays de Liège.

il avait embrassé la règle à Stavelot, où il fit aussi sa profession religieuse. Philippe II le désigna pour porter la mitre dans le couvent complètement dépeuplé de Notre-Dame à Luxembourg; il prêta serment le 20 octobre 1561 et fut consacré par l'archevêque-électeur de Trèves.

Comme il s'était fait remarquer par l'austérité de ses mœurs, sa grande façon et l'étendue de ses connaissances, la cour de Bruxelles l'avait envoyé à Echternach, en qualité de prieur, pour relever la discipline et mettre un terme aux dilapidations et à la vie dissolue de Godefroi d'Apremont, abbé de St. Willibrord. Pourtant, désespérant de pouvoir faire rentrer Godefroi dans les devoirs de la vie monastique, il retourna à Stavelot, après s'être démis de ses fonctions de prieur. Or, ses anciens confrères refusant de le recevoir, sous prétexte qu'il avait cessé d'être membre de leur communauté, en entrant dans une autre maison religieuse, il se rendit à Bruxelles. La reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, lui fit accorder une pension annuelle de cent pièces d'or, à percevoir sur les revenus de l'abbaye d'Echternach, jusqu'à ce qu'on lui eût trouvé une autre place. Il alla alors à Louvain, pour s'y livrer tout entier à ses études théologiques et il rassembla autour de lui huit commensaux qu'il initiait à la théologie et à la philosophie. A la mort de Guillaume d'Orley, il devint son successeur. Il arriva à Luxembourg au commencement du mois d'octobre de l'année 1561 et y amena deux jeunes gens, dont l'un était Jean Bertels, de Louvain, âgé de 17 ans, qui devait devenir son successeur. Beaucoup d'autres jeunes gens se firent recevoir, le couvent se repeupla et fit de rapides progrès sous la bonne et sage administration du nouvel abbé.

Lysius commença par faire exécuter plusieurs travaux importants et nécessaires, parce que la maison était bien incommode pour y faire observer la régularité. Par lettres patentes datées de Bruxelles, 16 janvier 1562, Philippe II d'Espagne, duc de Luxembourg, autorisa l'abbé à acquérir certains héritages et maisons autour du lieu où se trouvait autrefois l'hospice des pauvres, „ubi olim fuit hospitale

pauperum, pour y faire un cloître.“¹⁾ Afin de faire face aux dépenses causées par ces acquisitions, Lysius se vit obligé de contracter plusieurs emprunts que remboursèrent ses successeurs Bertels et Hamblin. L'excellent abbé fit construire un certain nombre de cellules pour les frères et entourer le couvent d'un mur percé de deux belles portes, pour le séparer des bâtiments voisins.

Très instruit et grand ami de la science, il voulait la faire fleurir dans son monastère; il ne cessait d'exhorter les conventuels par ses paroles et son exemple et écrivit des commentaires sur la règle de St. Benoît que son humilité profonde ne permit pas de livrer à l'impression. Malheureusement, à côté de ses brillantes qualités, de sa grande sagesse et de son zèle pour la discipline, le docte prélat avait un défaut que lui reproche son successeur: sur le déclin de sa vie, son amour excessif de l'argent faisait manquer les religieux presque du nécessaire.

Par acte du 9 mars 1562, Pierre Coelen Lysius afferma pour 11 florins d'or à Pierre Ventingen et Marie, son épouse, deux moulins du couvent, situés l'un à Clausen, au pied de l'ancienne abbaye, „die follmulen zur Clusen, under der alte Münster, nach dem Sonnenuffgank,“ et l'autre qui était délabré, à peu de distance de la ville-basse du Grund, „die verfallene Mülle buyssent Biesser Port, genannt Nuwe Mülle.“ Le bail de dix-huit ans expiré, Pierre-Ernest de Mansfeld loua au nom du souverain le dernier moulin, pour en faire un moulin à poudre, d'où le nom de Pulvermuhl donné à la localité.

Après avoir acheté de Claus, le pêcheur, une maison et une place sises à Clausen, près d'un petit chemin conduisant aux bains publics de la ville de Luxembourg, Lysius donna en bail héréditaire au comte P.-E. de Mansfeld, gouverneur de Luxembourg, et à son épouse, Marie de Montmorency, quelques biens situés à Clausen et comprenant une ferme, deux étangs, jardins et prairies, à condition que ni Mansfeld ni ses héritiers ne construisissent jamais

¹⁾ Preuve manifeste de la translation du couvent au Grund, après la destruction d'Altmunster.

un moulin sur l'Alzette, sans le consentement de l'abbé et du couvent (15 décembre 1564).

L'année précédente, le gouverneur avait jeté, au pied des rochers escarpés de la hauteur du Parc, sur la rive droite de l'Alzette, les fondements du somptueux château qui se dressait au milieu d'un parc merveilleux et qui allait devenir un véritable musée d'antiquités romaines et d'objets d'art. L'abbé Jean Bertels qui en parle de visu, emploie les termes les plus élogieux dans la courte description qu'il fait des édifices, des fontaines, des thermes, des jardins, des tableaux, des inscriptions, des statues et de l'immense thériotrophe ou parc qui abondait en gibier.¹⁾ Comme l'antique chapelle Ste Marguerite, contiguë à la maison des recluses, de laquelle Clausen tire son nom, gênait l'exécution des plans de Mansfeld, il la fit démolir et rebâtir à l'entrée du Pfaffenthal, au Hondhaus, où on la voit encore aujourd'hui. Il acheta en même temps, pour les faire raser, toutes les maisons qui avaient été épargnées, lors du dernier siège de Luxembourg par les Français, dans le quartier où il voulait élever sa fastueuse résidence. Ce noble et généreux gouverneur qui était à la fois prince de l'Empire, chevalier de la Toison d'or et vice-roi des Pays-Bas pendant l'absence du prince de Parme, est une des plus grandes illustrations de notre pays; son nom, ainsi que le dit l'inscription gravée à l'entrée de l'ancien hôtel de ville, vivra éternellement dans la mémoire du peuple luxembourgeois: „Unde Mansfeldi nomen Apud gentem Luxemburgicam per saecula clarum manebit.“

Quand Mansfeld eut achevé la construction de son palais, qui était d'une majesté vraiment royale, il se mit à y rassembler de toutes parts tout ce qu'il pouvait trouver en fait de chefs-d'oeuvre de l'art et de trésors archéologiques. Hic simulachra, hic inscriptiones, hic dii deaeque, hic sacrificia, hic denique colonia nobilissima antiquitatum, sacris a Mansfeldio unidique contractis.²⁾ Il mit surtout à contribution la vieille cité d'Arlon, réputée pour sa richesse en monuments historiques³⁾; il songeait même à

¹⁾ Hist. luxemb., p. 201—204.

²⁾ Alexander Wiltheim, Luxemburgum romanum, chap. IV et V, p. 161—171, 222—230.

³⁾ Vetus Orolaunum hortis Mansfeldicis tum immigrasse dici solet. — Al. Wiltheim.

faire transporter dans ses fameux jardins le gigantesque monument d'Igel.

De toutes les magnificences de cette demeure royale, de tous les trésors de l'antiquité, de toutes les richesses de l'art réunies au prix de tant de frais et de peines dans ce séjour enchanté, il ne reste plus que quelques débris.

L'abbé Lysius s'entendit en 1566 avec Bernard de Schauenbourg, seigneur de Preisch, pour faire conjointement la collation de l'église St. Victor à Soleuvre. Quelques années plus tard (1571), la cure de Waldbredimus fut conférée à la fois à deux candidats, présentés simultanément, l'un par l'abbé de Luxembourg, l'autre par les abbesses de Marienthal et de Bonnevoie. Afin d'obvier à tout inconvénient pareil, on convint d'alterner dorénavant dans l'exercice du droit de présentation.

Pour prévenir l'introduction et la propagation de la doctrine de Luther dans le pays de Luxembourg, soumis pour le spirituel à sept évêques différents, Philippe II projeta la création d'un évêché à Luxembourg; mais sa tentative échoua par suite de l'opposition de l'archevêque de Trèves et de l'évêque de Liège. Pour subvenir aux dépenses éventuelles nécessitées par cette création, on voulait charger d'une contribution tous les monastères et, à cet effet, on fit une évaluation des revenus des différents établissements religieux; ceux de Munster furent taxés à 2000 thalers.

On trouve quelques détails intéressants sur l'abbaye de Neumunster dans le protocole des visites épiscopales,¹⁾ faites en 1570 dans la partie du duché de Luxembourg qui dépendait pour le spirituel du diocèse de Trèves. Les commissaires délégués par l'archevêque constatent que les religieux de Neumunster, de l'ordre de St. Benoît, sont au nombre de sept, avec l'abbé et un novice; qu'ils n'ont pas d'apostats et qu'ils ont l'intention de s'adjoindre plusieurs novices; l'église St. Johannes auf den Steinen a quatre autels, celui de la sainte Croix et trois autres dédiés à tous les saints, à Ste Marie Madeleine et aux SS. Pierre et Paul, dont la collation appartient à l'abbé de Munster et dont chacun rapporte à l'altariste environ

¹⁾ Archidiaconatus tituli S. Agathes in Longuono, publié par M. W. Heydinger.

trente florins; les commissaires invitent l'abbé à faire quelques réparations à l'église et au cimetière.

Ce fut à Liège, où il était allé voir ses parents et ses amis, que décéda l'abbé Lysius, par suite de l'incurie de ses médecins, à l'âge de 56 ans, le 30 décembre 1573; il fut enterré à l'église St. Jean-l'Évangéliste à Liège, à droite du maître-autel.

L'année suivante, les conventuels de Munster honorèrent sa mémoire en plaçant une pierre commémorative à l'entrée du choeur de leur église¹⁾; les services signalés que cet excellent abbé a rendus au monastère, furent relevés aussi plus tard dans une inscription que l'abbé Pierre Roberti fit mettre dans le vestibule de Neumunster :

D : O : M : B : V : S : Q : B : S
Munsteriensi coenobio misere A. MDXLII
Destructo Petrus Coelen Abbas locum hunc
Spatiis aedificiis religione adauxit. Quae
Petrus Roberti Successor multifariam
Post intermediorum operas ampliavit MDCXX.
— (Res Munst.)

CHAPITRE XVI.

Jean Bertels. Revenus de Munster.

32^e abbé. Jean Bertels. 1574-1595

Jean Bertels, né à Louvain en 1544, avait, à l'âge de 17 ans, terminé ses études en philosophie au collège du Lys, dans sa ville natale, lorsque le R. P. Coelen qui venait d'être nommé abbé de Notre-Dame, l'amena à Luxembourg avec un jeune Luxembourgeois, afin de repeupler le couvent complètement

¹⁾ Anno MDLXXIV. Memoria reverendi in Christo Patris Domini Petri Cœlen a Lysia, abbatis ac domini Munsteriensis prope Luxemburgum. Hic dum annis duodecim praefuisset suis feliciter, anno 1573 ad Bruxellanam proficiscitur aulam ob praegnantia monasterii sui negotia. Inde rediens Leodium venit, ubi levi colica decubuit quae a medicis forte neglecta lethalis evasit. Excessit e vivis trigesima decembris anni eiusdem, aetatis suae 57; fuit vir magni animi, sermone promptissimus et eloquentissimus, natura callidissimus. Sepultus est Leodii in ecclesia parochiali sancti Ioannis, a dextero latere summi altaris. Requiescat in pace. Amen. Fratres Conventuales posuere. — Bertels, hist. lux., p. 241. — Res Munst.

dégarni de religieux. Le jeune Bertels avait rempli pendant environ dix ans les fonctions de cellérier, quand l'abbé Coelen Lysius mourut subitement à Liège; les conventuels assemblés en chapitre pour procéder à l'élection d'un nouveau prélat, appelèrent Berthels à la dignité abbatiale, à l'unanimité des suffrages, le 8 février 1574. Ce n'était qu'une élection provisoire¹⁾, puisqu'il fallait encore l'approbation du souverain du pays. Après que, le 18 mai 1576, Philippe II, roi d'Espagne et duc de Luxembourg, l'eut désigné pour être abbé de Munster, l'élection définitive eut lieu le 24 juin 1576, et, le 9 juillet de la même année, la confirmation par l'ordinaire, Jacques d'Eltz, archevêque de Trèves; enfin, le 6 août, le nouveau prélat fut consacré par Georges de Virnenbourg, évêque d'Azot, suffragant de l'archevêque de Trèves et abbé de St. Martin.

Doué de toutes les qualités requises pour bien remplir la mission à laquelle il venait d'être appelé, Berthels était un des abbés les plus éminents et les plus actifs de Munster, travaillant sans cesse à faire fleurir le couvent tant au spirituel qu'au temporel. Il fit faire plusieurs constructions très utiles, procura au monastère des dortoirs plus sains et plus spacieux et augmenta le nombre des cellules, après avoir agrandi l'enceinte de la maison.

La cense de Fetschenhof, ruinée de fond en comble par les longues guerres, fut restaurée, ce que rappelait une inscription encastrée dans le mur de la ferme: „MDLXXXV Fetzenhoff Pia virgo tuetur, dante Philippo, stirpe Gerardia, annos (sex tolle) ante trecentos Post varios casus flammas bellique tumultus iussit Joannes Bertelius Erigar Abbas.“ Par une sentence rendue le 2 août 1576, le conseil provincial de Luxembourg autorisa le couvent à prendre annuellement quarante cordes de bois dans la forêt dite Grunenwald.

Le 13 mai 1581 parurent les lettres patentes, datées de Mons, par lesquelles Philippe II confirmait tous les privilèges de Munster, en maintenant toutefois la réserve faite en 1531

¹⁾ Le codex monasterii Munster, N^o 261 du catalogue des manuscrits de la biblioth. de l'Institut, dit que le siège abbatial était vacant en 1574 et 1575 (sede vacante).

par son père l'empereur Charles V. Les dîmes de Fouron-le-Comte ainsi que celle des biens que possédait le couvent dans le pays de Limbourg et de Daelhem, furent arrentées pour 700 florins du Brabant, en 1583; trois années plus tard, la dîme de Grevenvoeren, Norbeck, Mehre et Balen fut affermée pour 33 florins carolus par an; la même année, Bertels déclare avoir affranchi de toute servitude Johann vom niedersten Roitgen (Basse-Roedgen), lequel s'est racheté pour dix-huit florins.

Par un diplôme du 6 juillet 1589, Philippe II donne son consentement à un échange de biens passé entre le couvent de Munster et le comte Pierre-Ernest de Mansfeld, gouverneur du duché de Luxembourg, qui désirait agrandir son thériotrophe; Munster doit déplacer le signe patibulaire dressé sur les terres cédées au gouverneur.

Bien que n'étant pas Luxembourgeois de naissance, le prélat Bertels s'est honoré par un fait attestant la grande vénération qu'il portait aux souverains du pays. Depuis la destruction de la vénérable abbaye sur le plateau d'Altmunster, en 1543, le corps du roi Jean de Bohême, comte de Luxembourg, avait été transféré à l'église des cordeliers, où il gisait dans un état on ne peut plus pitoyable, de sorte qu'on eût dit que ce n'était pas la sépulture d'un roi, mais celle du plus pauvre des bourgeois¹⁾; les frères mineurs montraient aux étrangers, comme une curiosité, les ossements — le crâne avait disparu — placés dans un cercueil misérable, à peine couvert, derrière le maître-autel. C'est dans cet état humiliant que Brower et Orteil les ont vus. Révolté de cette profanation de la dépouille mortelle du héros dont les hauts faits étaient célébrés dans toute l'Europe, l'abbé Bertels réclama les cendres du bienfaiteur de l'abbaye qui avait exprimé le désir d'être enterré au

¹⁾ Post aram maximam, in capulo ligneo eoque vix tecto, incredibili neglectu, situs erat. Res M. — Dictum regis corpus ad civitatem transfertur a Gallis qui anno sequenti (1543) Luxemburgum expugnabant et in monasterio Minoritarum collocatur, ubi adhuc hodie (1581) visitur, sed ita misere minusque religiose, ut non *regis sepultura*, sed *miserrimi cuiusdam cuius* videatur. Bertels, catal. abb., p. 494—495.

couvent de Munster. Après bien des démarches et des difficultés, il réussit à faire rentrer l'abbaye en possession des restes du roi, sans toutefois avoir pu obtenir la restitution du crâne enlevé¹⁾. En 1592 se fit la translation solennelle du corps de Jean l'Aveugle dans l'église de Neumunster²⁾ où il resta jusqu'en 1795.

A l'abbé Bertels revient encore un mérite indéniable que ses dénigreur les plus acharnés ne sauraient lui contester: il a été, dans l'ordre du temps, le premier des historiens luxembourgeois, puisqu'il a publié, en 1605, son *Historia Luxemburgensis*. Si Bertholet, dans son *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg*, œuvre prolix et indigeste, prétend que „selon ceux qui l'ont lue, l'histoire de Jean Bertels, abbé d'Echternach, n'est qu'un tissu de fables et de rêveries, sans goût, sans chronologie et sans diction,“ il porte un jugement beaucoup trop sévère et ne fait que justifier le proverbe: La critique est aisée, l'art est difficile; on pourrait lui répondre avec Alexandre Wiltheim qui a fait de larges emprunts à l'*Historia luxemburgensis*: Est autem inventis facillimum addere.

Nous estimons que, pour apprécier à sa juste valeur l'ouvrage de Bertels, il faut tenir compte de l'époque à laquelle il a été composé, et des ressources que son auteur a eues à sa disposition. Son principal défaut, celui que Masen et Hontheim ont déjà relevé, c'est le manque de critique; il rapporte bien plus d'un fait qui n'est, en réalité, qu'une tradition fabuleuse.³⁾ Mais il faudra toujours convenir que l'auteur de l'*Historia luxemburgensis* a des

¹⁾ L'abbé Pierre Roberti le recouvra en 1630 du comte de Blankenheim qui le possédait.

²⁾ L'abbé Roberti pria l'archiduc Albert d'élever un mausolée à la mémoire du roi Jean. Ce superbe monument, érigé en 1613, fut détruit pendant le siège de 1684. — Quippe apud Albertum, Belgarum principem, egit, ut ne regem, quem fortia facta per hominum ora scriptorunquque monumenta *toto orbe celeberrimum* fecerant, insepultum iacere vellet. Turpe esse in tanta fama postremos honores desiderari. Res Munst., abb. Roberti.

³⁾ Telle, entre autres, la fable saugrenue qu'il raconte à propos du nom de Hondelange, p. 216—218 de son *Historia luxemb.*

mérites, ne fût-ce que, comme le signalent Juste Lipse et Albert Mirée, son ami, pour avoir donné l'exemple de l'étude des temps passés. Déjà en 1579 il avait publié un petit traité sur la fondation et les abbés de Munster que nous n'avons pu nous procurer; deux années plus tard, en 1581, parut son dialogus de regula Sti Benedicti, suivi du catalogus abbatum Monasterii divae Mariae. Ce catalogue est une espèce de tableau synchronique des événements du moyen âge, qu'on appellerait tout aussi bien un catalogue des papes ou des empereurs d'Allemagne, où se trouvent consignés des faits mémorables, tels que croisades, fondations d'ordres et d'établissements religieux, institutions de fêtes alternant avec des renseignements sur les hommes célèbres, sur les savants, les religieux distingués, etc.

En considération de ses mérites et de ses capacités, le docte prélat fut désigné en 1595 par Philippe II pour être le successeur de l'abbé Jean Gladt à Echternach. Après avoir résigné ses fonctions d'abbé de Munster et reçu de Lothaire, archevêque de Trèves, l'investiture, au nom de l'empereur, il prit en main la direction de la célèbre abbaye de St. Willibrord, la plus ancienne et la plus opulente du pays de Luxembourg. La première année de son séjour à Echternach fut marquée par un événement désastreux. Dans la nuit du 28 mai 1596, des soldats hollandais pénétrèrent dans la ville qui fut prise et saccagée; Bertels qui s'était caché dans le clocher, fut découvert et emmené à Nimègue avec plusieurs notables d'Echternach; il ne fut mis en liberté qu'après avoir payé une énorme rançon. — Il mourut à Echternach, le 19 juin 1607, à l'âge de 63 ans, et fut enseveli dans la basilique de St. Willibrord. De son vivant, il s'était fait ériger un monument funéraire, dont le piédestal avec l'épithaphe composée par Bertels lui-même est resté à sa place primitive, tandis que la statue de pierre qui avait été enlevée de l'église par des soldats ennemis, orne maintenant le parapet de l'antique pont jeté sur la Sûre.

Epitaphe de Bertels.

D. O. M.

Siste viator. Ista legas. Ioannes Bertels,
huius monasterii olim abbas, abiit, non obiit,

discessit, non decessit. Abiit, ut vivat in aeternum.
Spiritus namque astra colit. Corpus in hac spelunca
absconditur exspectatque diem novissimum.
Ave viator. Vale viator. Ioannes Bertels mortem
habens prae oculis vivus posuit anno 1606.
(Hist. luxemb., préf., p. VII.)

Tableau alphabétique

*des localités dans lesquelles l'abbaye de Munster
exerçait des droits seigneuriaux ou possédait
des biens, rentes, dîmes, nones, etc.*

Les biens de la seigneurie de Munster provenaient en grande partie des libéralités des comtes fondateurs et de leurs successeurs, les souverains du pays, auxquels Munster devait en même temps la jouissance de nombreux privilèges. L'exemple des princes était suivi par nombre de bons chrétiens qui croyaient ne pas pouvoir décentement quitter ce monde, sans faire quelque pieuse donation; dans bien d'autres cas, c'était un prêt fait par le couvent à des particuliers se trouvant dans le dénuelement, qui préparait et amenait l'acquisition des biens hypothéqués d'abord par les propriétaires débiteurs du monastère. A la plupart des donations était attachée une condition spéciale; tantôt le donateur se réservait l'usufruit du total ou d'une partie des biens ou exigeait le paiement d'une rente viagère; tantôt il laissait à charge du couvent la rente dont les biens cédés étaient grevés; tantôt il demandait la participation aux prières de la communauté religieuse, la sépulture dans l'enceinte du cloître et, la plupart du temps, une messe anniversaire, après sa mort, pour lui et ses parents.

En parlant de l'accroissement progressif du temporel du couvent sous les différents abbés, nous avons indiqué la valeur et la provenance des principales acquisitions; nous nous dispenserons de répéter, à propos de chaque localité, des détails déjà signalés, et nous nous bornerons à renseigner les noms des localités, villages, hameaux, fermes et moulins et à rapporter sommairement les revenus du couvent en numéraire ou en nature.

Le relevé qui suit est établi d'après les données que nous avons puisées dans des manuscrits conservés à la bibliothèque de la Section histo-

rique de l'Institut; si incomplet et si imparfait qu'il puisse être, il servira toujours à donner une idée des revenus que percevait Munster à l'entrée du sixième siècle de son existence.

Altlinster, Burglinster, Junglinster rapportent annuellement 2 maltres de froment, 4 chapons, 1 florin, 3¹/₂ gros, ¹/₂ beyer nove monete.

Anffel — Ober- et Niederanwen, 6 setiers d'avoine, 11 setiers de seigle, 4 poules, 2 gros.

Bedeweiler — Beidweiler, 2 florins monete nove, 16 gros, 1 maltre de seigle, 2 poules.

Bettesturf — Betzdorf, 12 florins horiles à 18 stuf.; 1 maltre de froment, 2 chapons.

Bettingen, ¹/₂ maltre de seigle.

Blanckscheid — Blascheid, 1 m. de seigle alternant avec 9 setiers.

Burl — Birel, 6 francs, 10 maltres de blé.

Canffen — Kanfen, près d'Entrange, 1 maltre de seigle.

Contern, 10 beyers, 1 m. de seigle et 4 poules. Munster exerce la juridiction pleine et entière sur les habitants de quatre maisons.

Crackelschure (entre Aspelt et Frisange), 6 thalers, 5 m. de seigle, 5 d'avoine.

Dalheim, près de Dippach, 14 m. de blé.

Delle — Dellen, 1 frank gutt von golt und swerr von Gewicht.

Diekirch, 3 setiers d'oignons.

Dippach, 2 setiers d'avoine.

Dommeldange, 5 gros.

Egel — Igel, 5 m. de blé, moitié seigle, moitié avoine, 11 muids de vin, 6¹/₂ mesures d'huile, 12 poules; le couvent a à Egel sur ses sujets demeurant dans six maisons le droit de meilleur catel (Besthauptrecht, ius funerales), en vertu duquel il lui est dû, à la mort du chef de famille, le meilleur objet mobilier de toute la maison (cheval, vache, vin, etc.); le couvent y perçoit aussi le dixième denier du produit de la vente de biens.

Elfingen — Elwingen, Elvange, près de Mondorf, 9 setiers de froment, 5 d'avoine, 15 setiers de vins, 9 poules.

Enschringen (Lorr. allem.), 75 schillings,

7 maltres 1 setier de froment, 6 m. 2 s. de seigle, 3 m. d'avoine, 30 chapons, 5 poules.

Entringen, 14 thalers, 4 m. de méteil; pressoir et four banal.

Ermsdorf (sur l'Ernz), 5 florins, 96 beyers, 4 oies. Le monastère exerce la haute juridiction sur les habitants de neuf manses.

Ersingen et Trintingen, 5 florins d'or.

Eschweiler hynder Wyltz, 1 florin d'or.

Ettelbrucken, 31 florins d'or = herrengulten nove monete.

Feitweiler (Fauvillers), v. Warnach.

Fetzenhof, 25 maltres de seigle et d'avoine, 5 m. de méteil, 24 florins.

Finningen, 4 setiers ¹/₄ de froment.

Gandern & Elfingen (Mondorf), 9 florins, 2¹/₂ m. de froment, 9 poules. Les sujets de Munster sont de condition servile.

Gars, Garsch, 4 florins, 9 maltres de méteil, Gitsenich, 2 poules.

Gonderingen, 2 m. de froment.

Greven Machern, 32 setiers de vin.

Grevelscheier (grangia comitis, près de la ferme de Birel), 4 m. de seigle et d'avoine.

Ham, Hemmerhof by Lutzemburch, 1 florin, 6 m. de seigle et d'avoine; haute justice.

Hemmerhof by Diedenhof, 6 m. de froment, 1 m. de seigle.

Helmdingen, 6 florins d'or, 17 stuf. et 5 chapons.

Herbern & Montpach, 57 florins du Rhin, 2 Petersgulden, 24 m. 6 setiers de blé. Les habitants sont de condition servile = synt gantz eygen.

Hægenhof, Uff dem Walde, 26 florins, 15 m. de seigle et d'avoine.

Hæstert — Hostert, 4 florins, ¹/₂ frank.

Hollerich, le ¹/₆ des dîmes (?) Les villages de Merl, Bonnevoie, Cessingen & Ganszberg (Gasperich) font partie de la paroisse de Hollerich.

Holtsem, Mammeren et Garnich, 21 florins, 1 m. de froment, 4 de seigle, 13 m. d'avoine, 4 chapons, 9 poules. Les habitants sont attachés à la glèbe, ne peuvent quitter les biens ni établir un enfant hors du domaine sans la permission de l'abbé.

Kellen — Kayl, 5 setiers d'avoine, 14 poules.

Kettenhoben — Cattenom, 140 maltres de froment, de seigle et d'avoine; droit d'affouage.

Leudelingen, le couvent y a deux manses dont les hommes sont de condition servile.

Livingen, 1 setier de blé, 1 poule.

Luxembourg; du souverain du pays le couvent reçoit: 4 florins d'or, 8 m. de froment, 8 de seigle, $\frac{1}{2}$ maltre de pois, 2 foudres de vin et 40 foudres de bois; le baumaître de la ville de Luxembourg doit payer annuellement 10 florins d'or, 20 gros et 6 setiers d'huile. Un fort grand nombre de maisons, granges, jardins, étables et places, en tout 215 immeubles, étaient grevés de rentes au profit du couvent; la rente se payait en argent, en cire, en poivre, en poules et en chapons. Nous ne faisons que relever les noms des quartiers, des rues et des places, où se trouvaient les immeubles: Wassergasz, Frevelgasz, am Cnodler Loch, hl. Geist Strassen, St. Jøest Gasz, Uf der Aichten bei Juden Phort, by der hellen, Uff dem Vehemarkt, Im Bongart, Umb die Markt, Im Dunnenbusch, hagelsport, nuwe port, by den siechen Luden, Munstergasz, Schelmergasz, Biessergasz, St. Ulrichsgasz, Breidenwege, Plettisgasz, In der Clusen, by prediger trappen, by Prediger Pforten etc.

Merl, 7 florins, 8 stuf., 9 m. 6 setiers de froment, 11 m. de seigle, $11\frac{1}{2}$ m. d'avoine, 20 chapons.

Mers — Mersch, 8 beyers.

Mœhlenbach by Eich-Muhlenbach, $\frac{1}{2}$ m. de seigle, $\frac{1}{2}$ m. de froment.

Mœhlenbach uff der Siern, 14 phennincks.

Mœlfingen — Molvange, $4\frac{1}{2}$ s. de froment, 1 setier d'avoine.

Nœmern — Nommern, 5 gros.

Nurtzingen — Nœrtzange, 14 m. de seigle et d'avoine.

Oildingen — Olingen, 14 beyers, 11 gros, 1 chapon, 2 poules.

Osselt — Assel près de Remich, 14 florins, 10 m. 3 s. de froment, 7 m. de seigle,

3 m. d'avoine, 11 chapons, 10 poules; ius funerale.

Peppingen, 14 pennincks, $12\frac{1}{2}$ s. de froment, 6 s. d'avoine, 2 poules, 2 livres de cire.

St. Pirmont, 20 thalers.

Rymlingen by St. Johans Berg, $\frac{1}{2}$ florin, 14 stuf., 12 beyers, 2 m. de seigle, 2 m. d'avoine.

Reckingen et Ruetgen, 29 dalers, $19\frac{1}{2}$ stuf., 14 m. 8 s. de seigle, 2 m. 2 s. d'avoine, 22 chapons et 24 poules; les habitants sont Schaffleydt et eigen Luyt.

Rode — Roodt s. S., 10 m. de froment et 6 d'avoine.

Rodenborn, 12 florins, 7 m. de seigle, 8 m. d'avoine, 30 poules, 300 œufs.

Ruetger Hoff, 24 florins.

Rollingen, 70 gros, 13 m. de froment; 6 poules. Le couvent y exerce la haute justice.

Sandweiler, 10 florins simples, 40 m. de seigle et d'avoine.

Schrassiche, 1 s. de seigle, 1 s. d'avoine, 2 poules.

Sciflingen, 18 gros.

Scittringen-Schuttrange, 8 gros, $3\frac{1}{2}$ setiers de froment, 2 s. de seigle, 2 s. d'avoine.

Senningen, 2 gros, 2 setiers de seigle, 3 s. d'avoine, 2 poules.

Sentzich, 26 dallers, 7 m. de froment, 7 m. de seigle, 9 m. d'avoine, 2 m. de pois, 2 m. d'orge, 200 choux, 22 setiers de vin.

Severi franck — Xivry-le-Franc, terre commune appartenant en partie au duc de Luxembourg, en partie au duc de Bar, 60 francs.

Sprekingen, 6 m. de seigle, 3 chapons, 2 poules, $2\frac{1}{2}$ livre de cire.

Steinsel, 3 s. de froment, 4 s. de seigle.

Sterpenich, 4 s. de seigle, 6 poules.

Strassen, 1 m. de froment, 3 s. de seigle.

Trintingen, — v. Ersingen.

Uren, $1\frac{1}{2}$ muid de vin.

Waelmeringen — Volmerange, 3 s. de froment, 1 m. $2\frac{1}{2}$ s. de seigle, 1 m. d'avoine.

Waldbredenis -- Waldbredimus, 22 flor. simples, 6 stuf., 5 m. 3 s. de froment, 2 m. 3 s. de seigle, 3 m. d'avoine, 30 chapons, 12¹/₂ poules; ius funerale.

Warnach et Feitwiler, 32 thalers.

Moulins: Cluser Mullen, 9 florins d'or, 16 m. de froment et de seigle.

Brucker Mullen, 6 florins d'or, 13 m. de froment et de seigle.

Biesser Mullen, 8 florins d'or, 4¹/₂ m. de froment, 4¹/₂ m. de seigle.

Follmullen zur Clusen cum novo molendino apud Urbans Loch, 11 thalers.

Molend. in Boufferdingen, 15 florins heriles, 2 stuf, 2 m. de seigle.

Molend. Mohrfeltz, 1 florin d'or, 3 m. de froment et de seigle.

Rollinger Mullen apud Bredenis, 5 m. de seigle.

Rollinger Mullen apud Meers, 1 florin d'or.

Bersbacher Mullen, 2 m. de seigle.

Enschringer Mullen, 8 florins d'or.

Rodenborn Mullen?

Etangs: by Hoegenhoff, Burll, Santwyler, Rodenborn, affermés pour la moitié des poissons; il y a deux viviers à Ruetgen (Reckingen) qu'on pêche une fois tous les trois ans.

Enfin, voici le chiffre rond des recettes de l'année 1603:

les *cens*, census fixi ac stabiles pagorum, s'élevèrent à 252 thalers, 60 maltres de froment, 66 m. de seigle, 66 maltres d'avoine, 200 chapons et 225 poules;

les *dîmes*, à cause de la sécheresse, ne montèrent qu'à 701 thalers, 38 m. de froment, 114 m. de seigle, 91 m. d'avoine;

les *fermes*, villae, rapportèrent 123 thalers, 17 m. de froment, 54 m. de seigle, 59 m. d'avoine;

les *moulins* 100 thalers, 27 m. de froment, 32 m. de seigle.

Le total était de 1176 thalers, 142 m. de froment, 266 m. de seigle, 216 m. d'avoine;

il faut y ajouter encore environ 24 livres de cire¹⁾.

Tous ces chiffres et l'énumération des localités qui précède, prouvent suffisamment que „Munster était devenu très grand seigneur à l'est de Luxembourg“.

Nous sommes arrivé au terme de notre petite étude. Avant de poser la plume, nous voudrions répondre à une question que ne manqueront pas de nous faire des lecteurs, curieux de savoir s'il ne subsiste plus rien des bâtiments de cette fameuse abbaye d'Altmunster, qui, magnifiquement fondée par les princes luxembourgeois, a été, de même que le vieux château comtal, l'église des dominicains et le palais Mansfeld, un des monuments dont s'est glorifié jadis le faubourg de Clausen.

Détruite vers le milieu du XVI^e siècle avec le château de nos comtes et le couvent des frères prêcheurs, elle avait fourni, comme on l'a vu, des pierres pour la construction du merveilleux palais Mansfeld, „le Panthéon des dieux payens“, qui devait se délabrer peu de temps après la mort de son fondateur. Il ne reste donc plus au faubourg que les souvenirs de toutes ces magnificences du moyen âge; il lui reste ses beautés naturelles, son site charmant, ses rochers majestueux, ses bosquets et ses jardins verdoyants.

Le mémorable plateau d'Altmunster qui a vu les premières écoles publiques de Luxembourg, qui a servi de sépulture à nos comtes, qui a vu tant de fois la foule des fidèles se presser dans son antique sanctuaire, est devenu désert et silencieux. Il y a des siècles que l'écho ne répète plus les chants graves et solennels des conventuels, les sons plaintifs et lugubres de l'orgue annonçant les événements tristes et douloureux; il y a des siècles que le vent n'apporte plus dans la vallée fraîche et coquette les cantiques pleins d'allégresse et le joyeux carillonnement des cloches inarquant les jours de fête et de liesse, et, n'était la sombre silhouette de la vieille tour qui se dresse, solitaire et dépaysée, à l'extrémité du plateau, en regar-

¹⁾ Extrait du registrum reddituum ac omnium bonorum Monasterii Beatae Mariae Virginis prope Luxemburgum. Arch. Gouv^t.

dant d'un air mélancolique les constructions modernes qu'elle surplombe, on serait tenté de mettre en doute jusqu'à l'existence même du couvent d'Altmunster.

De la belle basilique consacrée à la Vierge, des élégantes chapelles dédiées à Ste Anne et à St. Martin, des magnifiques monuments funéraires élevés à la mémoire des abbés et des

personnes de qualité, il ne subsiste plus rien, pas le moindre vestige visible; tout a disparu, sauf le nom qui est resté au plateau. N'est-ce pas le cas de dire: Nil nisi vanum nomen et umbra!

Luxembourg, au mois de juin 1904.

J. WILHELM.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Confirmation des privilèges de l'abbaye de Munster par Wenceslas II, roi des Romains et de Bohême, duc de Luxembourg, le 21 mai 1398.

(Solemne et generale privilegium notabilissimum omnia complectens per Wenceslaum, regem Romanorum).¹⁾

Wenceslaus, dei gratia Romanorum Rex semper Augustus et Bohemie Rex. Ad perpetuam rei memoriam. Innata regie dignitati consueta benignitas, et si cunctorum sibi subiectorum fidelium commodis delectetur intendere, ad illorum nihilominus profectus et quietis dulcedinem procurandam altiori mente rapitur, qui relictis seculi vanitatibus in simplicitate spiritus domino famulantur, quorumque fides et sincera deuotio pre ceteris ampliori claritate fulgescunt.

Sane accedens ad nostre regie maiestatis presentiam honorabilis et religiosus Tilmannus, Abbas monasterii sancte Marie Lutzemburgensis, ordinis sancti Benedicti, deuotus noster dilectus, nobis sui monasterii detrimenta et calamitates multiplices curavit exponere; supplicans nobis, quatenus sibi et suo monasterio in oportunitatibus suis vellemus gratiose succurrere, sibi que, quantum est nobis possibile, de aliquali remedio prouidere.

Nos igitur, attendentes quod serenissimus quondam princeps Dominus Johannes, rex Bohemie, auus noster charissimus, *in eodem mo-*

nasterio corporaliter iacet tumulatus, nec in remedium anime sue per prouisionem anniuersarii et alia pietatis opera eidem monasterio hucusque sit congrue et honorifice prouisum, volentes eidem monasterio ob eiusdem aui nostri iugiter habendam memoriam, si non ad plenum, saltem aliqualiter prouidere, ad laudem nihilominus intemerate dei genitricis Marie cuius titulo dicti monasterii decoratur ecclesia, prefato Tylmanno, Abbati et eius successoribus nec non patribus et conventui ac monasterio sancte Marie luxemburgensi, non per errorem aut improuide, sed animo deliberato, sano, fidelium nostrorum accedente consilio et de certa nostra scientia, tamquam luxemburgensis dux, infrascriptas gratias duximus faciendas et facimus per presentes.

Primo videlicet quod nos dicto domino abbati et conventui imperpetuum damus et concedimus terragium seu nonam, ville de Santwyler cum omnibus attinentiis ad villicationem ville eiusdem spectantibus, una cum vivario seu piscina de Santwyler et molendino ibidem banno, sic tamen quod hec omnia ad usum, commodum et profectum dicti abbatis, conventus et monasterii predicti perpetuis temporibus debeant pertinere.

Insuper eisdem abbati et conventui ac monasterio predicto *universa et singula privilegia, iura, libertates et gratias ipsis a dominis* predecessoribus nostris data et datas, a summis etiam Pontificibus Honorio, Innocentio, Eugenio, Gregorio, ac aliis summis pontificibus ad preces ipsorum principum lutzemburgensium confirmata seu confirmatas penasque transgressoribus seu ipsa privilegia

¹⁾ Extrait du n° 95 de la bibliothèque de la Section historique de l'Institut. Nous devons la communication des autres pièces qui suivent, à l'obligeance de Mr. N. van Werveke.

infringentibus impositas, videlicet ut sint Anathema, maranatha sintque in perpetua damnatione cum Dathan et Abyron et filiis Chore, *approbamus, ratificamus* et de certa nostra scientia *confirmamus*. Inter que vel quas aliquae clausule continentur loquentes de permaximis libertatibus, gratis et privilegiis ac pleno et integro dominio temporali ipsius abbatibus ac monasterio prefato a nostris predecessoribus datis. In quarum una sic habetur :

Liberum abbatem illuc esse constituimus, ita sane ut baculum pastorem super altare accipiat.

Item in alia : *advocatum* in abbacia esse *prohibemus*, sed si forte iniuria aliqua inibi deo servientibus illata fuerit, a nobis siue a posteris nostris iusticia requiratur, et nihil pro hac re nobis debetur. Dominus autem huius castri nullum eis gravamen inferat nec de placitis seu eorum hominibus se intromittat, nullam pretii existimationem a bannalibus eorum exigat, nec eorum homines hospitando pro expeditione quacunque in aliquo molestet.

Item in alia : Universis et singulis nostris locum tenentibus Senescallis, Prepositis, Officiatis, Sub officiatis, Receptoribus, Iustitiariis, Cellerariis et Scabinis tam presentibus quam etiam futuris, ne in aliquo premissorum dictum abbatem et conuentum impedire presumant, nullam pretii existimationem a bannalibus eorum exigant, non eorum homines hospitando pro expeditione seu contractu terram nostram tangentibus in aliquo molestent seu aliquam moram ibidem faciant, nec alios quoscunque ibidem hospitari permittant, non aliquam exactionem ab eisdem petant, nec aliquas molestias aut vexationes in rebus quibuscunque ipsorum hominibus, eorum curtibus nec non eorundem habitatoribus seu colonis aliquo modo inferant nec deinceps eorum hominibus seu eorum hominum placitis, quacunque ratione motis seu mouendis, maiorem siue minorem emendam, de iure seu consuetudine exigentibus ad ipsorum iusticiam euocando se intromittant; irritum decernentes et inane, si quidquam de ipsorum hominum placitis seu aliis supra contentis in ipsorum abbatis et conuentus preiudicium seu grauamen per quemcun-

que officiorum nostrorum hactenus est attemptatum, vel in futurum euenerit attemptandum.

Item in alia : Si extraneus quisquam pacem fregerit, seu latrocinium fecerit et super bannum eorum fugerit, dominus seu princeps huius castri sine licentia abbatis et conductu ministerialis ipsius capere eum non poterit. Item in alia :

Si denique annale mercatum vel forum super bannum ipsius loci stabilitum fuerit, theloneum vel alios redditus mercati vel fori abbates recipient. Si autem in eodem mercatu vel foro quisquam proclamauerit aliquid unde iusticia fieri debeat, si pugna campi, id est duelli, adiudicata fuerit, in curia abbatis fiet. Item in alia sic habetur :

Cuncta igitur que a patre meo inibi deo famulantibus donata sunt, vel postea a nobilibus siue ab aliis fidelibus attributa, quin etiam attribuenda sunt, libera esse omnino et rata confirmamus.

Ex quibus quidem clausulis et articulis prenotatis et quamplurimis aliis preclaris libertatibus ibidem contentis, concepimus et intelleximus abbatem et monasterium sepedictum plenariam et omnimodam *super bonis et hereditatibus suis habere iurisdictionem, altum et bassum iudicium et totale, nihil excipiendo, dominium temporale, et quod patibulum in eodem dominio extunc erigere potuissent, si nondum erexerunt. Que omnia et singula premissa, libertates et privilegia sic interpretatas et declaratas, interpretata seu declarata, de nostrorum procerum et nobilium consilio habere volumus, et excerta nostra scientia taliter, ut prefatum est, declaramus et declaratas seu declarata fore certificamus, decernentes et declarantes expresse quod omnes cause et questiones hominum sub castro luxemburgensi *sub iurisdictione monasterii et abbatis residentium super quibuscunque rebus, etiam hereditatibus, moueantur, decidi et terminari debeant coram dicto abbate seu eius iudice.**

Quod *sententie per scabinos abbatis super hereditatibus seu aliis causis date, sigillo abbatis roborate*, perinde vim et *robur* habere debeant, *ac si forent sigillis duorum scabinorum luxemburgensium sigillate.*

Quodque etiam quicumque officii, senescalli, prepositi seu cellerarii terre luxemburgensis maiorem siue minorem emendam ab

hominibus dicti monasterii non recipiant, sed eiusmodi emende ad abbatem, qui nunc est vel pro tempore fuerit, debeant pertinere, quocumque modo dicti homines ad easdem emendas inciderint vel fuerint obligati, etiam si eadem emende ex lesione seu violentia nostris burgensibus et hominibus dictorum abbatis et conuentus processerint, sic tamen, quod levis iuxta debitum satisfiat, vel ledens concordet amicablem cum eisdem.

Item, quod etiam cellerarii, forestarii, seu quicumque alii quibus silua nostra de Anuen nec non silua nostra de Kettenhem ad custodiendum commisse sunt seu committi poterunt in futurum, abbatem et monasterium predictum vel suos impignorare, molestare seu interrogare non debeant super quacumque sectione vel receptione lignorum ad edificationem seu qualemcumque usum monasterii infra vel extra monasterium siue in curtibus seu moleninis vel alias, ubicumque opus fuerit. Quodque dicti abbas et conuentus ab officiatis predictis nequaquam petere secandi vel recipiendi ligna qualiacumque licentiam teneantur.

Item, quod etiam abbates officialibus quibuscumque sub conseruatione gratie nostre obedire non debeant super concessione equorum, curruum seu aliarum rerum quarumcumque pro quacumque necessitate seu expeditione terre luxemburgensis, nec etiam intuitu amicitie vel fauoris, quos abbas ad officiatis huiusmodi forte conciperet, quin potius plena et omnimoda gaudeat libertate, ac equis, curribus et rebus aliis intendat pro utilitate sui monasterii procurandis.

Item decreuimus et statuimus denuo quod abbas qui nunc est vel pro tempore fuerit et nullus alius super homines et bona monasterii sui, quos vel que nunc habet, vel in futurum habere poterit, habeat et habere debeat altum et bassum iudicium et iurisdictionem plenariam temporalem, quodque abbas et officiatus iudex suus iudicare possit super criminosis sententia capitali per gladium, cippum et patibulum ac multas alias, sicut hoc ipsum et in aliis iudiciis Ducatus nostri luxemburgensis fieri est solitum et consuetum, et quod ipsum patibulum alias in loco sui domini possit erigere, ubi sibi id ipsum videbitur expedire.

Et licet in ipsis privilegiis contineatur,

quod dominus terre de eorum hominibus seu ipsorum placitis se intromittere non habeat — per quod sufficienter patet, quod homines eorum per officiarios seu clientes nostros impignorari non debeant: Ad maiorem declarationem et adhuc de gratia speciali volumus et mandamus imperpetuum obseruari, quod prepositi seu eorum clientuli vel alii quicumque officiati ducatus nostri luxemburgensis homines seu villanos predicti monasterii propter impetitionem qualemcumque vel quorumcumque vadiare vel impignorare non habeant seu debeant, immo impetitor seu actor. vel impetitores seu actores coram abbatis iudicio, ubi impetitus siue reus vel impetiti siue rei residentiam facit vel faciunt personalem — vel coram abbate seu locum eius tenente in aula sua, iustitie capiant complementum.

Insuper facientes etiam abbati et monachis gratiam specialem, quod ipsi bonis paternis succedere et iure hereditario gaudere valeant atque possint in usus ipsorum et dicti monasterii conuertendum;

Dantes etiam dicto abbati hominem quendam in villa Enschringen cum pomerio et aliis suis hereditatibus ad nos et ducatum luxemburgensem pertinentem; ac etiam denarios focorum in domibus et territorio subtus castrum nostrum luxemburgense, ubi predictus abbas habet iudicium per totum; eximentes etiam domos et inhabitantes in eisdem sub eodem monasterio situatas, videlicet domum que fuit quendam Petri de Esch, presbiteri, et qua de presenti Petrus quondam villicus in Lintghen inhabitat, et boueriam abbatis, a boue siue a bobus sic dictam, sicque eadem domus et omnes inhabitantes in eisdem ab omnibus censibus, impositionibus et exactionibus nomine ciuitatis luxemburgensis soluendis liberi fore debeant penitus et exempti.

Statuentes etiam et decernentes expresse, quod quilibet abbas eiusdem monasterii sancte Marie, qui nunc est vel pro tempore fuerit, quando vult et commode potest, esse debeat ex nunc et in antea perpetuis temporibus Consiliarius ducatus luxemburgensis, sicut etiam hucusque semper fuit et consuetum est et interesse possit et debeat rationi et computis ducatus luxemburgensis per officiarios eiusdem ducatus, quotiens opus fuerit faciendis.

Mandamus igitur universis et singulis officialibus et signanter senescallo, celerario et preposito, iudici, scabinis et iuratis ciuitatis Luxemburgensis ac aliis nostris et ducatus luxemburgensis officialibus et fidelibus dilectis, presentibus et futuris, firmiter et districte, quatenus prefatum abbatem et conuentum ac successores eorum in prescriptis gratiis, donationibus et indultis, communiter vel diuisim, quomodolibet non impediunt, grauent et molescent; quin potius nostro nomine circa huiusmodi et quodlibet eorundem protegant, manuteneant et defendant, prout indignationem nostram grauissimam et penam centum marcarum auri voluerint arctius euitare; quarum medietatem fisco nostro ducali luxemburgensi, residuam uero partem predictis abbati et conuentui et successoribus eorum, totiens quotiens contra factum fuerit, decernimus irremissibiliter applicandum, presentium sub regie nostre maiestatis sigillo testimonio litterarum. Datum Luxemburch, Anno domini 1398, die 21. maii, Regnorum nostrorum Anno Bohemie 38., Romanorum vero 22.

(Collatione facta concordat presens copia de verbo ad verbum cum suis literis originalibus, sigillo omnino sano et illeso munitis, quod attestor ego infrascriptus sacris apostolica et imperiali auctoritatibus notarius publicus et approbatus, teste signo meo manuali hic apposito. XIX. Decemb. 1580. Joannes Reyniers, Notarius.)

Levée de la saisie des biens temporels de l'abbaye de Munster, 14 février 1473.

Veue par messrs les lieutenant de gouverneur et gens du conseil à Luxembourg les lettres patentes de Monsr le duc, données en sa ville de Bruges le 25^e jour de janvier derrien passé, impétrées et présentées par révérand père en Dieu messire Bernard de Ourley, abbé du monastère N. D. dudit Luxembourg, de l'ordre S Benoit, par vertu desquelles et pour les causes et considérations y déclairiées mond. sr a levée et ostée sa main mise et apposée de par luy aux biens temporelz et autrez quelz-concques appartenans aud. monastère N. D. et à l'abbaye et prélatrice d'icelle, ensemble tout autre empeschement y mis, et en obéissant au contenu d'icelles, a par mesd. srs les lieutenant

et gens du conseil esté ordonné et ordonnent à Pierre le Loup, eschevin de Luxembourg, Clais Haltfast, eschevin de Thionville et Nicolas de Tottenraet, cleric-juré d'Arlon, commis à la recepcion et gouvernement desd. biens estans soubz et ès prévostez dud. Luxembourg, Thionville et Arlon, et à chascun d'eulx, doresnavant eulx non plus entremettre desd. biens ne meller en aucune manière et d'en laisser et souffrir joyr led. abbé et lui rendre compte des levées par eulx faites d'iceulx, ainsi et par la manière que mond. sr le vuelt et ordonne par sesd. lettres, et le tout selon leur forme et teneur. Fait aud. Luxembourg le 14^e jour on mois de février l'an 1472, à l'usage de Trèves.

Registre aux sentences du Conseil de Luxembourg, fol. 252.

Tentative faite par Lupardin Bourgeois pour obtenir une prébende monacale au couvent de Munster, 14 juin 1474.

Guillaume de Grenant, seigneur du Pailly, conseiller de mon très-redoubté seigneur Mons. le duc de Bourgogne, cappitaine de son chastel à Luxembourg et lieutenant de Mons. le marquis de Hochberg, gouverneur des duchié de Luxembourg et conté de Chiny pour mon avantd. seigneur le duc, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront et ourront, salut. Comme procès se feust melu et pendant pardevant nous et les président et gens de conseil de mon dit seigneur le duc aud. Luxembourg entre Lupardin Bourgeois, impétrant et demandeur, avec lui joinct le procureur-général de mon avantd. sr illecques d'une part, et révérend père en Dieu messire Bernard d'Ourley, abbé et les religieux du couvent de l'église et monastère N. D. au desoubz dud. chastel de Luxembourg, opposans et deffendeurs d'autre part, à cause de ce que led. Lupardin disoit et proposoit, comme en l'an 1467 dernièrement passé, le 14^e jour d'aout, mond. sr le duc, par ses lettres patentes, en usant du droit à lui appartenant à cause de son joyeux advénement à la seigneurie de sond. duchié de Luxembourg, comme feurent ses prédécesseurs ducs et duchesses dud. Luxembourg cui Dieu absoille, fait avoient par ci-devant, lui avoit donné et conféré le payn et provende à ceste cause à lui appartenant en lad. église, pour avoir la

possession duquel s'estoit naguères après transport de la ville d'Abeville où icelui seigneur estoit pour lors, jusques en cested. abbaye pour prandre et avoir la joyssance d'icelui selon le contenu desd. lettres dud. don, et pour ce pour lors il ne avoit peu trouver led. abbé que estoit absent d'icelui monastère pour aucunes discensions qu'ilz se disoient estre entre lui et lesd. du couvent, se fust mis après lui, le quérant en plusieurs et divers lieux, sans toutes voyes que icelui eust sceu trouver ne appréhender jusques à longue espace de temps, après que led. s^r abbé se fust retourné en lad. abbaye, où il depuis lui fist présentacion et exhibition desd. lettres, le requérant que selon leur contenu le vult recevoir et lui assigner led. pain et prébende, lequel pour lors et depuis avoit tousjours esté reffusant de ce faire, ou tres-grand griefz et dommaige dudit impétrant, comme aussi en diminuant par ce le droit, haulteur et seigneurie de mondit seigneur, qu'il avoit en ceste partie; pour lequel refus, eust led. demandeur esté contrainct soy douloir par sa requeste à mondit seigneur, lui remonstrant ces choses, et de lui sur ce obtenu provision par lettres patentes, en vertu desquelles certain huissier de mond. s^r, sur ce requis, se fust, après ce que lui eust deument apparu desd. lettres de don, transportée à requeste dud. demandeur en lad. abbaye pardevers lesd. deffendeurs et à iceulx fait commandement exprès de par mond. seigneur que ilz le receussent agréablement en leurd. monastère et qu'ilz lui administrassent et assignassent sa vie durant payn et prébende, tout ainsi que à l'ung des religieux de léans, et en lui paiant les arréraiges que de ce lui pouhient estre dehus du temps passé jusques alors, lesquelz de ce faire eussent aussi esté reffusans ou du moins délayans, parquoy led. huissier, exécuteur, en procédant en outre selon sond. pouvoir, eust mis en la main de mondit seigneur les molins sur l'escluse et le molin Morvez, estant du temporel d'icelled. abbaye, et sur ce leur donné et assigné jour à estre et comparoir pardevant nous et lesd. président et gens du conseil aud. Luxembourg, comme pardevant ceulx èsquelz mond. s^r a commise la chose par lesd. lettres de provision, à certain jour ensievant, pour dire et déclarier par lesd. deffendeurs leursd. opposition ou reffus, lui sur ce respondre, et aussi au procu-

reur de mondit seigneur pour l'intérêt d'icelui seigneur, comme toutes ces choses apparaissent par lesd. lettres de don et provision depuis sur icelles obtenue; disant que pour les raisons cy-dessus et plusieurs autres par lui alléguéz à tort et sans cause il avoit esté reffusé par lesd. deffendeurs ausd. payn et prébende, attendu que mond. s^r estoit seigneur héritier dud. pays de Luxembourg, lequel, en lui outroiant icelui, eust usé du droit de sesd. prédécesseurs, ducz et duchesses en ced. lieu, comme lors encores faisoit en et partout ailleurs en sesd. pays, pour ce concluant que par nous et lesd. président et conseil fust dit, jugié et sentencié, d'icelui payn et prébende devoir joyr sur lad. abbaye, ensamble des arréraiges depuis le reffus d'iceulx et que à iceulx lui bailler et administrer lesd. deffendeurs fussient de ce faire condampnez et aux despens de ceste cause.

Samblablement eust esté dit et proposée par led. procureur-général en ce joint avec led. demandeur que, mesmement veu que lad. abbaye estoit de la fondacion des feuz ducs de Luxembourg, prédécesseurs de mon avantd. seigneur, icelui seigneur, à son premier et joyeux advènement à icelled. seigneurie, avoit ehu et avoir devoit droit de baillier led. pain en lad. abbaye, tout ainsi comme fait il avoit ou faire povoit en autres ses pays, terres et seigneuriez, quelque part qu'ilz soient ou sont scituez et assis, pour ce concluant que lesd. deffendeurs fussent condampnez à icelui souffrir et administrer aud. Lupardin demandeur selon et en ensievant le contenu des lettres de mondit seigneur.

A quoy au contraire par lesd. révérend père en Dieu abbé et religieux deffendeurs dessusd. eust esté deffendu au contraire et dit que icelle église et monastère feust fondé par feu noble et bonne mémoire le conte Conrad, lors conte dud. Luxembourg, du consentement de bonne récordacion la contesse Clémence, sa femme, et de leurs enfans, du consentement desquelz il eust donné à icelle aucunes terres et seigneuriez et entre autres les molins devant dis pour la substantacion et gouvernement des religieux de l'ordre Saint-Benoit que feroient le service divin en icelle, et lesquelz biens il vouloit franchement appartenir à lad. église, en affranchissant et exemptant iceulx de la puissance et jurisdiction de tous seigneurs temporelz,

et affin que les religieux de léans ne fussient par molestacions ou injures que l'on leur pouvoit faire, contraints à prandre ung voué, pour eulx deffendre, et à icelui pour ce donner aucune pension dont led. service divin eust peu diminuer, eust volu et ordonné que lui et ses successeurs ducs dud. Luxembourg fussent vouez d'icelled. église, pour icelle préserver de toutes injures et violences, sans pour ce prandre ne avoir quelque chose à la charge dud. monastère, en interdisant à icelle de non prandre autre voué; et pour ce en eust ordonné au sourplus que, quiconque fesist ou viendroit contre la teneur de la fondacion dessusd. ou aucuns biens substrayroit par fraude, violence ou téméraire présomption, qu'il fust excommunié, anathématisé, regravé et perpétuellement dampné avec Dathan, Alison et filii Chore, comme apparroit par lettres sur ce faites; laquelle fondacion, exempcion, franchise et liberté eust esté depuis confirmée par le conte Guillaume de Luxembourg, son filz et successeur en dignité, lequel en ampliant icelle eust fait que led. monastère est exempt de la jurisdiction de tous juges ecclésiastiques, fors du Saint-Siège apostolique, dont encroires, en signe de ce, paie par chacun an le jour de pasquez fleuriez ou le grant juedi à l'autel Saint-Piere à Rome une pièce d'or, lesquelz privilèges et exempcions ont après aussi esté confirmées par pluseurs papes et archevesques de Trèves, comme par les seigneurs contez et ducz de Luxembourg, mesmement par feu vénérable recordacion Wancelaus, roy pour le temps des Romains et de Boheme, duc dud. Luxembourg; et èsquelz privilèges desd. contez et ducs est entre autres choses spécialement dit et déclaré par lesd. feu Guillaume et Wancelaus, que les seigneurs dud. Luxembourg ne pouhoient ne devoient baillier aucune charge ou griefz aud. monastère ne à leurs biens, et que avec ce leur estoit interdit et deffendu sus peine d'excommunication et suspension de non promettre, baillier ou assigner provende, gaiges ou pension en icelle église ou monastère à quelque personne séculière, on quel cas icelles sentences d'excommunication et suspension estoient déjà rendues et fulminées contre tous ceulx que feroient ou viendroient au contraire de lad. prohibicion et deffense. Disoient pour ce lesd. deffendeurs que, attendu leursd. privilèges et exempcion dessusd., ne

loisoit à mond. seigneur mettre nulz prébendier ne baillier payn en leurd. église à quelque personne par tel quel donne entendre, comme icelui impétrant avoit peu obtenir lesd. lettres de don cy-dessus déclaré, et par conséquent moings lesd. lettres de provision sur icelles; car incontinant après l'ostension à eulx faite par led. Lupardin desd. lettres, lui eussient ces choses assez au long esté dit et déclaré, et que jà ne seroit trouvé que Mond. sr le duc eust jamais elu tant pour les causes cy-dessus, comme autres à lui dites, ced. droit sur led. monastère ne que sesd. prédécesseurs onques en eussient usé en la manière que contenoient lesd. lettres de don, ains leur estoit deffendu sur les paines que dessus: néantmoins il eust procédé en manière que dit est, ce que à eulx ne pouvoit ne devoit nuyre pour les raisons devant alléguéz, ne aussi par conséquent les fins et conclusions requises par led. procureur-général, veu que pour les choses dessus narrées apparroit assavoir le contraire; concluant pour ces causes et autres par eulx dit et proposées que par sentence et jugement de la cour ilz fussient déclaré absolz de l'impéticion et demande dud. Lupardin; et leur fust levé la main de mond. sr et tout autre empeschement que à ceste cause estoit mis et apposée à leurs biens et que au sourplus silence fust imposé aud. procureur-général, et led. demandeur condampné aux despens de ce présent procès.

Contre quoy led. impétrant et procureur joint eussent entre autres choses repliqué et dit que, en tant que lesd. deffendeurs se voulsissent aidier en ceste partie de leurs privilèges, ne leur devoit aucunement prouffiter, attendu mesmement que à la prise et conquete par feu monseigneur le duc Philippe de cested. ville de Luxembourg tous privilèges eussient en icelles esté abolis; pour ce concluant . . . Sur quoy lesd. deffendeurs au contraire suppliquant disoient que, à lad. prise et conquete, lad. abbaye ne les abbé et religieux lors léans ne tenoient jamais parti contraire à mond. sr, ne aussi apourtant, quant ainsin fust ce que non, sil ne valoit-il dire ausd. impétrant que leursd. privilèges deussient pour ce estre cassées et anichilées, veu que icelui feu mons. le duc depuis les avait toutes rendues et remises, en tant que mestier fust . . .

. . . Savoir faisons que . . . icelle court a

absoul et par ces mesmes présentes absoult lesd. deffendeurs de l'impéticion et demande dud. impétrant demandeur, et lève et hoste la main de mond. sr le duc et tout autre em-peschement à ceste cause mise et apposée aux molins et biens d'iceulx deffendeurs, en imposant au sourplus sur ce silence aud. procureur-général d'icelui sr duc, et a companscé et companse les despens de ced. procès et pour cause. Données aud. Luxembourg, soubz nostre seel, le quatorziesme jour de juing l'an mil quatre-cens soixante et quatorze.

Registre aux sentences du Conseil de Luxembourg, fol. 25.

Accord intervenu entre l'abbé Guillaume de Heck et son prédécesseur Jean Endovien, évêque d'Azot et ancien abbé commendataire de Munster, novembre 1502.

Wir statthelter und rete yetzt des herzoig-thomps Luccenburg, tund kund und bekennen aller menglich mit disem brief, als irrong und missel sich gehalten haiben zwuschen dem wirdigen herrn Wilhelm, apt U. l. Fr. munster hie zu Luccenburg ain eime, und dem erwirdigen in Gott herre Johan, bischofen zu Atzoten, andern teil, betreffen clinodia, privilegien und ander der benant bischof in der zyt er sich des obgeschr. closters U. l. Fr. münsters als ein commendator underzoigen darin funden und dem zu gehoerig, ain sich braicht, welches der benant apt ime zu henden zu stellen, ain ine forderen und suchen was, und darby auch ime rechenschaft und vernugong zu thund von aller rent, frucht und anderen er die zyt sins inhabens von desselben gottshuss wegen in-genommen und entfangen hat, wie er des gegen ime in craft Romischer urteyle, des er executo-riale brief wider in ussbraicht; auch derselbe bischof sollichs zu Coln dem papstlichen richter gelopt, versprochen und verburgt hat, und umb das die gemelten parthien uss irrong und missel deshalb zwischen ine erwachsen, sich nit kon-ten ader moechten vertraigen, und aber unser gnedigster herre ertzherzoig Philips, dis lant furst etc. und siner gnaden furfaren dis ge-melten gottshuses stifter sind; auch der bemelt apt zu inganck siner possession sich des zu gutlicher erkenntnis unsers gnedigen herren marg-graven Cristoff, gubernerers etc. und in siner

gnaden abwesen uf uns, wes deshalb in zwei-traicht fiele, zugesagt und ain sich genommen gutlich lassen zu entscheiden, haben wir mit verwilligong beider theile, uf hude gutlich verhoeretaige darunter furgenommen und darby gebeten den wirdigen herre Anthonis, apt zu S Mathis by Triere, auch andere gelerten und sunder gut genner des gemelten closters und beider parthien, und uf vurs. ire missel und irthum zwuschen ine, nach vilerley vurhalten, uns mit denselben zugenommen bedaicht, das zu gutlicher hinlegong dienen, und so wyt ain in herlangt, das der gemelt apt soliche sine vorderung, wie verre ime die gegen genanten bischof dienen und er ime darfur plichtig sin solt, zu uns gentzlich gestelt und verlaissen, desglichen der gemelt bischof zu sinen theil auch gedan hat, und darauf zu beiden theilen by iren glubden mit der hand uf ir brust ver-sprochen, dem zu leben und nachzukommen.

Also haben wir uss mankerley betraichtong und hermessiong herkomens und gelegenheit des handels, als diejhenen so gesehen und her-kent haben, in was wesen und statt der dick gemelt bischof das closter zu sinen unternemen funden, und auch wie er das in sin ussganck gelaissen hait; auch darby den statt und wir-dicheit der personen und prelaturen und sie darauf derselben irer missel und irrong mit disem unserm gutlichen spruch nach unserm besten bedunck entscheiden, in massen hernach folget:

Zum ersten so solre (*sic*) der gemelt bischof gegen dem genanten apt entlaiden sin, wes von privilegien zur zyt als von wegen unsers gnedigsten herren des lantfursten bynnen bei-der theile teding ader procedieren zu Rome zu dier burg genomen sind, die zu zukunfft unserers gnedigen herren marggraven guber-nerer etc. obgerurt den genanten apt und closter wider geliebert und zu handen gestellt sullen werden. Wes auch apt und convent deren mitler zyt zu handhabong irs guts, huss, gerechtigkeit mit besichtigong ader coppien da-von begeren und notturtig sin, sol ine nit ge-weigert werden.

Furter so sulte der gemelte bischof schul-dig sin uber einich clinnedien des closters darin funden ader in sin inhaben erobert und zu sinem abstant dem convent nit gelaissen, ader ob er der yetz verpent hett, wider ledig

umb zu stellen, als wir dann mit unserm usspruch sin conciens by siner selen heyle des belaiden haiben. Er sulte auch schuldig sin, by derselben siner consciens und selenheile, wes er die zeit sins inhabens und regiments des vurs. closters, es sy von renten ader ander nutzong empfangen und von ime zu Gotts dienst ader uffenthalt sin und des closters nit by ime wider darufgangen ader angelegt ist, nit darin gerechnet ader begriffen, wes er in taedong und uffenthalt des kriegs zu Rom ader sust wider den obgeschriben apt usgelegt hait, demselben apt zu keren. Und damit diser irer irrong und missels nu und zu ewigen daigen vertraigen und zufryeden sin und bli- ben, und dem vurs. bischof, so das von ime vollzoigen were, sine burgen die er, wie ob- steit, dem romischen richter zu Coln gesatz hait ledig sind.

Sullichen unserm entscheid haiben beid theile, als des benugig, irs fryen willens ange- nommen und by obgerurten iren gelubden, mit handlegong uf ihrer bruste, glopt und ver- sprochen dem nachzukommen und zu leben. Als nu sulchs gescheen ist, hait der gemelt bischof uf dasjhen wie obsteit uf sin consciens genommen und uffenbarlich vur uns sin hand uf sin Brust gelaicht und by siner selen heyle behalten, das alle clinodia und anders das er in dem vurs. closter funden ader das dazu gehoert, erobert, gantzlich und zumal in dem gemelten closter gelaissen; auch die zyt sins inhabens nichtz entpfangen noch ingenom- men habe, er ader yemand von sinen wegen, von nutz des closters, es sy wider zu desselben closters notze, auch uffenthalt des gottsdienst daselbs komen und gewant; und wes er in den taidingen und kriegshandeln wider den apt zu Rom ader sust zu sinen genugden ussgeben, hab er von anderen sin eigen gut, unverlustig dem closter, ussgelegt. Er wolle sich auch by derselbe glubde verbuntlich halten, wo ime yimmermee in zyt sins lebens ichts furkommen, dem apt und closter von stond ain zuzufuegen. By sollicher behalung hat es der genand apt, als der den usspruch wie obsteit vernommen, darby gelaissen und darauf dem bischof sinen

burgen zu Collen ledig gezelt, und wo not ime des schin ain sie zu geben zugesagt. Auch haiben sie zu beiden theilen zugesagt und be- williget, ob uber etwas irrong herwuchs, das sie des by unsern herklerong und interpretacien bli- ben sullen und wellen.

Wann nu sulch alles, wie obsteit, von bei- der theile vur uns gehandelt und hergangen ist, haiben wir urkund und gezugknis zwen glich ludende entscheid in dieser formen lassen uffrichten und ir yedem mit unsers gnedigsten herrn marggraf Cristoff, guebernerer etc. ain- hangendem insigel besigelt. Geben zu Lucc., uf doenstaich nach S Katherinen taig anno XV^e und zwey.

Registre aux sentences du Conseil de Luxembourg, fol. 257.

Confirmation des privilèges de Munster par le pape Jean XXII, en 1317.

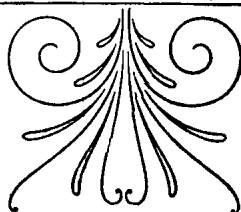
Johannes Episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis abbati et conventui monasterii luxemburgensis, ordinis Sancti Benedicti, treuir. dioecesis, salutem et apostolicam benedictionem. Solet annuere sedes apostolica piis votis et honestis petentium precibus fauorem beniuolum impertiri. Eapropter, dilecti in domino filii, vestris iustis postulationibus grato concurrentes assensu, omnes libertates et immunitates a prædecessoribus nostris romanis pontificibus siue per privilegia seu alias indulgentias vobis et monasterio vestro concessas, necnon libertates et exemptiones secularium exactionum a regibus et principibus et aliis Christi fidelibus rationabiliter vobis indultas, sicut ea iuste et pacifice obtinetis, vobis et per vos eidem monasterio auctoritate apostolica confirmamus et præsentis scripti patrocínio communimus. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostrae confirmationis infringere vel ei ausu temerario contraire.

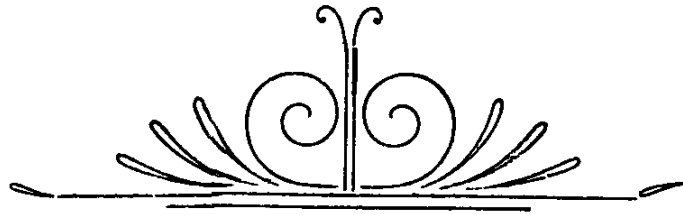
Si quis autem hoc attemptare præsumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum eius se noverit incursurum.

Datum Avinione, Nonas Decembris, Pontificatus nostri Anno secundo.

TABLE DES MATIÈRES.

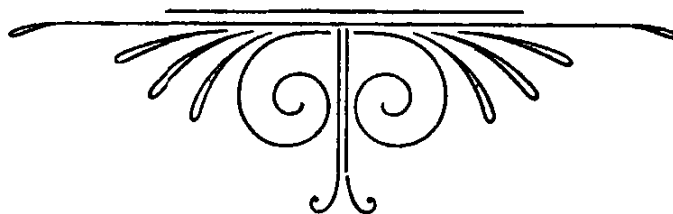
	page
Introduction. — Site et souvenirs historiques de Clausen. Sources et ouvrages consultés; l'auteur des Res Munsteriensium	3
Chapitre 1er. L'abbaye de Notre-Dame sur le plateau d'Altmunster; son importance, ses noms, ses abbés.....	5
Chapitre 2. Fondation et dotation du couvent. Rodolphe de St. Vanne. Confirmation des donations faites au couvent.	9
Chapitre 3. Folmare, 1 ^{er} abbé de Munster. Fête des bans. St. Schetzelon.	13
Chapitre 4. Privilèges octroyés à Munster; juridiction de l'abbé	17
Chapitre 5. Godefroi, 2 ^e abbé. Paroisse St. Nicolas	21
Chapitre 6. Les successeurs de Godefroi jusqu'à Jean de Malberg	23
Chapitre 7. Union de l'église de Fouron-le-Comte à la mense abbatiale de Munster. Simon de Hondelange .. .	28
Chapitre 8. Mathias d'Echternach. Jean de Felsberg	31
Chapitre 9. Tilman d'Eidel. Gilles de Fischbach. Jean de Wesel	35
Chapitre 10. Suger de Bourscheid. Bernard d'Orley. Le coadjuteur Jacques du Fay de Neufchâteau	38
Chapitre 11. Jean d'Arlon. Jean Endovien. Guillaume de Heck. Jean Helmont. Nicolas de Bitbourg.....	42
Chapitre 12. Jean Harder. Destruction de l'abbaye d'Altmunster	46
Chapitre 13. Nicolas de Bitbourg, le jeune. Corneille Wampach. Guillaume d'Orley. Pierre Coelen Lysius	52
Chapitre 14. Jean Bertels. Revenus de Munster. Conclusion	55
Pièces justificatives.	61





ERRATA.

- Page 16, col. 1, note 2, lire *Basilic.*, au lieu de *Casilic.*
Page 19, col. 1, note, lire *Epternacensem*, au lieu de *Epternacensum*.
Page 24, col. 1, 8^e ligne d'en haut, lire *1223*, au lieu de *1222*.
Page 31, col. 2, note, 8^e ligne d'en haut, lire *archevêque*, au lieu de *archévêque*.
Page 32, col. 2, 21^e ligne d'en haut, lire *d'un*, au lieu de *un*.
Page 38, col. 1, note, dernier mot, lire *ss.*, au lieu de *es*.
Page 41, col. 2, dernière ligne, lire *commendataire*, au lieu de *commandataire*.
Page 46, col. 2, ajouter à la 12^e ligne les mots *chartes des*.
Page 61, col. 2, 1^{re} ligne, lire *subsiste*, au lieu de *subsite*.



Lehrplan

für das Schuljahr 1904—1905.

PROGRAMME DES COURS pour l'année scolaire 1904—1905.

VII. Klasse. — VII^{me} CLASSE.

Religionslehre. 2 Stunden. — a) Diözesankatechismus, Kapitel 1—27 einschl. 1. Tertial: Unterricht 1—12; 2. Tertial: Unterricht 13—20; 3. Tertial: Unterricht 21—27. — b) Biblische Geschichte des N. T. nach dem Handbuche von F. Schuster. 1. Tertial: Kapitel 1—29 einschl.; 2. Tertial: Kapitel 30—62; 3. Tertial: Kapitel 63—88.

Deutsche Sprache. 4 St. — a) Grammatik. 1 St. 1. Tertial: Wortarten, flektierbare und unflektierbare Wörter, Satzlehre; 2. Tertial: Rechtschreibung nach Wilmanns, Deutsche Schulgrammatik, 1. Teil (Berlin, Weidmann); 3. Tertial: Laut, Silbe, Ton; Wortschatz, nach Wilmanns deutscher Schulgrammatik, 2. Teil. — b) Leseübungen; Erklärung, mündliches Nacherzählen gelesener Stücke und Memorieren. 3 St. Handbuch: Deutsches Lesebuch für Gymnasien von Dr. K. F. Kummer und Dr. K. Stejskal, 1. Bd., letzte Ausgabe, Wien, Manz'sche Buchhandlung. — Leichte Aufsätze; eine schriftliche Hausarbeit wöchentlich.

Französische Sprache. 8 St. — a) Grammatik, 3 St. Die Hauptregeln der Formenlehre. 1. Tertial: Formenlehre: Substantiv, Artikel, Adjektiv, Adverb, Fürwort; 2. Tertial: Die Hilfsverben, die regelmäßigen Verben, die unregelmäßigen Verben; 3. Tertial: Die hauptsächlichsten syntaktischen Regeln. Handbuch: Grammaire française, par A. Chassang & Humbert. Cours élémentaire. Paris. Garnier frères, éditeurs, dernière édition. Übungen im Übersetzen. Handbücher: Plötz-Kares, Kurzer Lehrgang der französischen Sprache; Elementarbuch, Herbig, Berlin. Ulrich, Übungsbuch zum Übersetzen aus dem Deut-

Doctrine chrétienne. 2 h. — a) Catéchisme diocésain, chapitres 1—27 incl. 1^{er} trimestre: chapitres 1—12; 2^{me} trimestre: chapitres 13—20; 3^{me} trimestre: chapitres 21—27. — b) Histoire sainte: l'ancien testament, d'après le manuel de Schuster. 1^{er} trimestre: chapitres 1—29 incl.; 2^{me} trimestre: chapitres 30—62; 3^{me} trimestre: chapitres 63—88.

Langue allemande. 4 h. — a) Cours de grammaire, 1 h. 1^{er} trimestre: parties du discours, mots variables et invariables, propositions; 2^{me} trimestre: orthographe, d'après le manuel de Wilmanns, Deutsche Schulgrammatik, 1^{re} partie; 3^{me} trimestre: sons, syllabes, formation des mots, d'après le manuel de Wilmanns, 2^{me} partie. — b) Lecture à haute voix; explication et reproduction orale de morceaux choisis; exercices de mémoire. 3 h. Livre de lecture: Deutsches Lesebuch für Gymnasien, von Kummer und Stejskal, 1^{er} vol., dernière édition. — Rédactions faciles; un devoir par semaine.

Langue française. 8 h. — a) Cours de grammaire, 3 h. Les principales règles de la lexicologie. 1^{er} trimestre: la lexicologie du nom, de l'article, de l'adjectif, de l'adverbe et du pronom; 2^{me} trimestre: Les verbes auxiliaires, les verbes réguliers et les verbes irréguliers; 3^{me} trimestre: Les éléments de la syntaxe. Manuel: Grammaire française, par A. Chassang & Humbert. Cours élémentaire, dernière édition. Exercices de traduction; manuels: Plötz-Kares, Kurzer Lehrgang der französischen Sprache, Elementarbuch, Herbig, Berlin. Ulrich, Übungsbuch zum Uebersetzen aus dem Deutschen

schen ins Französische, Neumann, Leipzig. — b) Leseübungen. 5. St. Erklärung ausgewählter Stücke und Konversationsübungen besonders anlässlich der Klafsentektüre und der Kontrolle der Privatlektüre. Handbuch: Lebaigue, le Livre de l'école, cours élémentaire. Belin, Paris. Praktische Konversationsübungen, von Zahn, 1. Teil. — c) Privatlektüre. — Eine schriftliche Hausarbeit wöchentlich.

Lateinische Sprache. 7 St. Formenlehre bis zu den verba deponentia, mit Ausschluß der Deklination der griechischen Wörter, der pluralia tantum, der defectiva casibus, der abundantia, der pronomina indefinita, der numeralia distributiva, der adverbialnumeralia und der andern Schwierigkeiten und Unregelmäßigkeiten der Formenlehre. 1. Tertial: Das Substantiv, 1., 2. und 3. Deklination. 2. Tertial: 3., 4. und 5. Declin.; das Adjektiv; 3. Tertial: Das Zeit-, Zahl- und Fürwort. Handbuch: Ellendt-Seyffert, latein. Grammatik, letzte Aufl. — Übungen im Übersetzen. Handbuch: F. Spiess, Übungsbuch zum Übersetzen aus dem Lateinischen ins Deutsche; erste Abteilung, Sexta, Ausgabe A. — Eine schriftliche Hausarbeit wöchentlich.

Arithmetik. 2 St. 1. Tertial: Die Grundregeln der gesprochenen und der geschriebenen Numeration; die Dezimalbrüche; Maße und Gewichte; 2. Tertial: Die vier Rechnungsarten mit ganzen Zahlen und mit Dezimalbrüchen; zahlreiche Übungen. 3. Tertial: Die wichtigsten Kennzeichen der Teilbarkeit der Zahlen; die vier Rechnungsarten mit gemeinen Brüchen; Regel-de-tri. Handbuch: Traité d'arithmétique théorique et pratique, par Mesnard, dernière édition. Belin, Paris.

Geschichte. 2 St. Die Haupttatsachen aus der alten Geschichte der Völker des Orients; die Griechen und Römer. 1. Tertial: Die Hauptvölker des Orients; die Griechen (bis zu den Perserkriegen); 2. Tertial: Die Griechen (Fortsetzung u. Schluß); die Römer (bis zu den punischen Kriegen); 3. Tertial: Die Römer (bis zum Untergang des abendländischen Reiches). Handbuch: Welter, Auszug.

Geographie. 1 St. Das Allgemeinste aus der mathematischen, physikalischen und politischen Geographie; Geographie der fünf Weltteile im allgemeinen; das Großherzogtum Luxemburg. 1. Tertial: Die Vorkbegriffe; das Großherzogtum Luxemburg; 2. Tertial: Europa; 3. Tertial: Die übrigen Weltteile. Handbücher: Seyditz, Schulgeographie, Ausgabe A, und A. Herchen, Geographie des Luxemburger Landes.

ins Französische, Neumann, Leipzig. — b) Lecture à haute voix. 5 h. Explication de morceaux choisis et exercices de conversation, notamment à l'occasion de la lecture en classe et du contrôle de la lecture privée. Manuel: Lebaigue, le Livre de l'école, cours élémentaire. Cours pratique de conversation, par M. Zahn, 1^{re} partie. — c) Lecture privée. — Un devoir par semaine

Langue latine. 7 h. La lexicologie jusqu'aux verbes déponents, à l'exclusion de la déclinaison des mots grecs, des pluralia tantum, des defectiva casibus, des abundantia, des pronoms indéfinis, des nombres distributifs et multiplicatifs ainsi que des autres difficultés et irrégularités de la lexicologie. 1^{er} trimestre: Le substantif, 1^{re}, 2^{me} et 3^{me} déclinaison; 2^{me} trimestre: 3^{me}, 4^{me} et 5^{me} déclinaison; l'adjectif; 3^{me} trimestre: Les verbes, les adjectifs numéraux, les pronoms. Manuel: Grammaire d'Ellendt-Seyffert, dernière édition. — Exercices de traduction. Manuel de F. Spiess, Übungsbuch zum Übersetzen aus dem Lateinischen ins Deutsche; erste Abteilung, Sexta, Ausgabe A, Essen, Verlag von Bædeker. — Un devoir par semaine.

Arithmétique. 2 h. 1^{er} trimestre: Les principes de la numération parlée et de la numération écrite; les fractions décimales; le système métrique; 2^{me} trimestre: Les règles générales des quatre opérations sur les nombres entiers et les fractions décimales; nombreuses applications; 3^{me} trimestre: Caractères de divisibilité les plus importants; les opérations sur les fractions ordinaires; règle de trois. Manuel: Traité d'arithmétique théorique et pratique, par Mesnard, dernière édition. Belin, Paris.

Histoire. 2 h. Histoire élémentaire des peuples de l'Orient, des Grecs et des Romains. 1^{er} trimestre: Les principaux peuples de l'Orient; l'histoire des Grecs (jusqu'aux guerres médiques); 2^{me} trimestre: Les Grecs (suite et fin), l'histoire des Romains (jusqu'aux guerres puniques); 3^{me} trimestre: L'histoire des Romains (jusqu'à la chute de l'Empire d'Occident). Manuel: Welter, Auszug.

Géographie. 1 h. Notions générales de géographie physique, mathématique et politique; géographie générale des cinq parties du monde; le Gr.-D. de Luxembourg. 1^{er} trimestre: Les notions les plus indispensables de la géographie; le Gr.-D. de Luxembourg; 2^{me} trimestre: l'Europe; 3^{me} trimestre: Les autres parties du monde. Manuels: Seyditz, et Géographie nationale, par A. Herchen.

Zeichnen. 2 St. Die ersten Elemente des Freihandzeichnens.

Turnen. 2 St.

Singen. 2 St. Wahlfreies Fach. Handbuch von P. Menager: Elementar-Solfeggien-Unterricht für Gesang- und Musikschüler.

Dessin. 2 h. Les premiers éléments du dessin à main levée.

Gymnastique. 2 h.

Chant. 2 h. Cours facultatif. Manuel: L. Menager, Elementar-Solfeggien-Unterricht für Gesang- und Musikschüler.

VI. Klasse. — VI^{me} CLASSE.

Religionslehre. 2 St. — a) Bibelsankatechismus, Kapitel 28–48 einschl. 1. Tertial: Kapitel 28–32; 2. Tertial: Kapitel 33–41; 3. Tertial: Kapitel 42–48. — b) Die bibl. Geschichte des N. T. nach dem Handbuche von J. Schuster. 1. Tertial: Kapitel 1–30; 2. Tertial: Kapitel 31–64; 3. Tertial: Kapitel 65–97.

Deutsche Sprache. 4 St. — a) Grammatik. 1 St.: 1. Tertial: Wiederholung: Laut, Silbe, Ton; Wort-schab; die Flexion; 2. Tertial: Satzlehre: der nackte, einfache und der erweiterte Satz; 3. Tertial: Der zusammengesetzte Satz; Wiederholung. Handbuch: Wilmanns, Deutsche Schulgrammatik, 2. Teil. — b) Lesen, Erklären und Deklamieren ausgewählter Stücke: 3 St. Wiedergeben und Nachbilden gelesener Stücke, mündlich und schriftlich. Lesebuch: Deutsches Lesebuch für Gymnasien, von Dr. K. J. Kummer und Dr. K. Stejskal, 2. Bd., letzte Ausgabe. — Eine schriftliche Hausarbeit alle vierzehn Tage.

Französische Sprache. 8 St. — a) Grammatik, 2 St. Vollständige Formenlehre. 1. Tertial: Die Hilfsverben, die regelmäßigen und unregelmäßigen Zeitwörter der zwei ersten Konjugationen; 2. Tertial: Die unregelmäßigen Zeitwörter der 3. und 4. Konjugation; ausführliche Formenlehre des Substantivs und des Artikels; 3. Tertial: Ausführliche Formenlehre des Adjektivs und Fürworts; die unveränderlichen Redeteile. Handbuch: A. Chassang, Nouvelle grammaire française, modifiée par L. Humbert et Ch. Rinn, cours supérieur, dernière édition. — Übungen im Übersetzen. Handb.: Blüg-Kares, Kurzer Lehrgang der französischen Sprache, Heft I. — b) Lesen, Sprechen, Memorieren und Konversationsübungen, 6 St. Handb. Merlet, Extraits des classiques français, cours élémentaire. Praktische Konversationsübungen, von Zahn, 2. Teil. — c) Privatlektüre. — Eine schriftliche Hausarbeit wöchentlich.

Lateinische Sprache. 7 St. — a) Grammatik. 3 St. Vollständige Formenlehre. 1. Tertial: Wiederholung der regelmäßigen Konjugationen und der un-

Doctrine chrétienne. 3 h. — a) Catéchisme diocésain, chapitres 28–48 incl. 1^{er} trimestre: chapitres 28–32; 2^{me} trimestre: chapitres 33–41; 3^{me} trimestre: chapitres 42–48. — b) Histoire sainte: le nouveau testament, d'après le manuel de Schuster. 1^{er} trimestre: chapitres 1–30; 2^{me} trimestre: chapitres 31–64; 3^{me} trimestre: chapitres 65–97.

Langue allemande. 4 h. — a) Grammaire. 1 h. 1^{er} trimestre: Répétition: sons, syllabes, formation des mots; déclinaison et conjugaison; 2^{me} trimestre: syntaxe: proposition simple; 3^{me} trimestre: proposition composée; répétition. Manuel: Wilmanns deutsche Schulgrammatik, 2^e partie. — b) Exercices de lecture. 3 h.: explication et récitation de morceaux choisis; reproduction orale et écrite de morceaux expliqués. Livre de lecture: Deutsches Lesebuch für Gymnasien, par Dr. K. J. Kummer et Dr. K. Stejskal, 2^{me} vol., dernière édition. — Une rédaction par quinzaine.

Langue française. 8 h. — a) Grammaire. 2 h. La lexicologie complète. 1^{er} trimestre: les verbes auxiliaires, les verbes réguliers et les verbes irréguliers des deux premières conjugaisons; 2^{me} trimestre: les verbes irréguliers de la 3^{me} et de la 4^{me} conjugaison, la lexicologie complète du nom et de l'article; 3^{me} trimestre: la lexicologie complète de l'adjectif et du pronom; les mots invariables. Manuel: A. Chassang, Nouvelle grammaire française, modifiée par L. Humbert et Ch. Rinn, cours supérieur, dernière édition. — Exercices de traduction. Manuel: Plätz-Kares, Kurzer Lehrgang der französischen Sprache, Heft I (Abschluss der Formenlehre). — b) Lecture à haute voix; exercices de conversation et de mémoire. 6 h. Manuel: Merlet, Extraits des classiques français; cours élémentaire. Ch. Fouraut et fils, Paris. Cours pratique de conversation, par Zahn, 2^{me} partie. — c) Lecture privée. — Un devoir par semaine.

Langue latine. 7 h. — a) grammaire, 3 h. 1^{er} trimestre: Répétition des conjugaisons régulières et des verbes irréguliers de la 1^{re} conjugaison; 2^{me} trimestre:

regelmäßigen Verben der 1. Conjugation; 2. Tertial: die unregelmäßigen Verben der 3. andern Conjugationen; das Deponens. 3. Tertial: Die verba anomala, Declination der griechischen Wörter, der pluralia tantum, der defectiva casibus, der abundantia, der pronomina indefinita; die numeralia distributiva, die adverbialia numeralia und die andern Schwierigkeiten und Unregelmäßigkeiten der Formenlehre. Handbuch: Grammatik von Ellendt-Seyffert, letzte Auflage. — Übungen im Übersetzen: 3 St. Handbuch: F. Spieß, Sexta und Quinta, Ausg. A, letzte Aufl. — b) Viri illustres, von Lhomond-Holzer, neubearbeitet von Planck u. Minner, letzte Aufl., von Ostern ab: 4 St. Gedächtnisübungen. — Eine schriftliche Hausarbeit wöchentlich.

Arithmetik. 2 St. 1. Tertial: Wiederholung der Maße und Gewichte mit zahlreichen Übungen; Numeration; Addition und Subtraktion der ganzen und Dezimalzahlen; 2. Tertial: Multiplikation und Division der ganzen und Dezimalzahlen; Vorfälle über diese Rechnungsarten; zahlreiche Aufgaben; Regel-de-tri; Zinsrechnungen; 3. Tertial: Diskontorechnungen; Teilungs- und Gesellschaftsrechnungen; Verwandeln der gewöhnlichen Brüche in Dezimalbrüche und umgekehrt. Handbuch: Traité d'arithmétique théorique et pratique, von Mesnard, letzte Ausgabe. Belin, Paris.

Geschichte. 2 St. Wiederholung der Geschichte der Griechen und Römer und Geschichte des Mittelalters. 1. Tertial: Die Geschichte der Griechen; die Geschichte der Römer bis zum Kaiserreich; 2. Tertial: Vom römischen Kaiserreich bis zu den Kreuzzügen; 3. Tertial: Von den Kreuzzügen bis zur Reformation. Handbuch: Welter, Auszug.

Geographie. 1 St. Physikalische und politische Geographie Europas und Wiederholung der Geographie des Großherzogtums Luxemburg. 1. Tertial: Physikalische Geographie Europas; 2. Tertial: Central-Europa; Großherzogtum Luxemburg; 3. Tertial: Nord-, Ost- und Süd-Europa. Handbücher: Seydlitz, Schulgeographie, Ausgabe B, und A. Herchen: Geographie des Luxemburger Landes.

Zeichnen. 2 St. Freihandzeichnen: Übungen nach den Wandtafeln von Kolb und Herdtle; im zweiten Semester: Ausführungen dieser Übungen mit der Feder.

Turnen. 2 St.

Singen. 2 St. Wahlfreies Fach. Handbuch von L. Menager.

Verbes irréguliers des trois autres conjugaisons; le verbe déponent; 3^{me} trimestre: Les verbes anomala; la déclinaison des mots grecs, des pluralia tantum, des defectiva casibus, des abundantia, des pronoms indéfinis; les nombres distributifs et multiplicatifs ainsi que les autres difficultés et irrégularités de la lexicologie; l'adverbe, la préposition, la conjonction et l'interjection. Manuel: Grammaire d'Ellendt-Seyffert, dernière édition. — Exercices de traduction: 3 h. Manuel: F. Spiess, Sexta und Quinta, Ausgabe A, dernière édition. — b) Viri illustres, von Lhomond-Holzer, neubearbeitet von Dr. H. Planck und C. Minner, dernière édition, à partir de Pâques: 4 h. Exercices de mémoire. — Un devoir par semaine.

Arithmétique. 2 h. 1^{er} trimestre: Répétition du système métrique avec de nombreuses applications; numération; addition et soustraction des nombres entiers et décimaux; 2^{me} trimestre: Multiplication et division des nombres entiers et décimaux; principes relatifs à ces opérations; règle de trois; intérêt simple; 3^{me} trimestre: Escompte commercial; partages proportionnels; règles de société; conversion des fractions ordinaires en fractions décimales et question inverse. Manuel: Traité d'arithmétique théorique et pratique, par Mesnard, dernière édition. Belin, Paris.

Histoire. 2 h. Répétition de l'histoire des Grecs et des Romains et histoire du moyen âge. 1^{er} trimestre: L'histoire des Grecs; l'histoire des Romains jusqu'à l'empire; 2^{me} trimestre: Depuis l'empire romain jusqu'aux croisades; 3^{me} trimestre: Depuis les croisades jusqu'à la réforme. Manuel: Welter, Auszug.

Géographie. 1 h. Géographie générale, physique et politique de l'Europe et répétition de la géographie du Grand-Duché de Luxembourg. 1^{er} trimestre: Géographie physique de l'Europe; 2^{me} trimestre: L'Europe centrale; le Grand-Duché de Luxembourg; 3^{me} trimestre: l'Europe septentrionale, orientale et méridionale. Manuels: Seydlitz, Schulgeographie, Ausgabe B, et Géographie nationale, par A. Herchen.

Dessin. 2 h. Exercices de dessin à main levée, d'après les tableaux de Kolb et de Herdtle; exécution à la plume pendant le second semestre.

Gymnastique. 2 h.

Chant. 2 h. Cours facultatif Manuel de L. Menager.

V. Klasse. — V^{me} CLASSE.

Religionslehre. 2 St. Der Kultus der kath. Kirche nach dem Handbuch von Wappler, 4. Ausgabe. 1. Tertial: §§ 1—40; 2. Tertial: §§ 41—90; 3. Tertial: §§ 91 bis zu Ende.

Deutsche Sprache. 3 St. — a) Grammatik. 1 St. 1. Tertial: Wiederholung der Satzlehre. Grammatische Übungen. Handbuch: Wilmanns, Schulgrammatik; 2. Teil. — b) Aussaglehre. 2. und 3. Tertial: Übungen im deutschen Aufsatz nach der Aussaglehre von Sommer: Erzählungen und Beschreibungen. 1 St. — c) Lese- und Sprechübungen; Deklamieren; Erklärung ausgewählter Stücke: 2 St. Handbuch: Deutsches Lesebuch von Kummer und Stejskal, 3. Bd. — Eine schriftliche Hausarbeit alle vierzehn Tage.

Französische Sprache. 6 St. — a) Grammatik, 3 St. 1. Tertial: Die hauptsächlichsten syntaktischen Regeln des Zeitwortes und des Fürwortes; 2. Tertial: Die hauptsächlichsten syntaktischen Regeln der unveränderlichen Redetheile; die vollständige Syntax des Substantivs und des Artikels; 3. Tertial: Die vollständige Syntax des Adjektivs. Syntaktische Übungen. Handbuch: A. Chassang. Nouvelle grammaire française, cours supérieur. Übersetzungsübungen nach dem Handbuch: Plötz-Kares, Heft II und III. — b) Lektüre, Sprech-, Memorier- u. Konversationsübungen. 3 St. Handbücher: Merlet, extraits des classiques français, cours élémentaire; Praktische Konversationsübungen, von Zahn, 3. Teil; Fables von La Fontaine. — c) Privatlektüre. — Eine schriftliche Hausarbeit wöchentlich: Übersetzung oder Wiedergabe eines gelesenen Stückes.

Lateinische Sprache. 7 St. — a) Grammatik, 4 St. Wiederholung der Formenlehre; Syntax. 1. Tertial: §§ 94—113; 2. Tertial: §§ 113—150; 3. Tertial: §§ 150—161. Handbücher: Grammatik von Ellendt-Seyffert, letzte Ausgabe. Übungsbuch zum Übersetzen von F. Spieß, Ausgabe A, letzte Auflage. — b) Cornelius Nepos. Erklärung, Übersetzung und Gedächtnisübungen, 3 St. — Eine schriftliche Hausarbeit wöchentlich.

Griechische Sprache. 5 St. Formenlehre bis zu den Verba muta ausschließlich. 1. Tertial: 1., 2. und 3. Deklination; 2. Tertial: Unregelmäßige Deklination, das Adjektiv, das Fürwort, die Zahlwörter und die Verba pura non contracta; 3. Tertial: Die Verba pura contracta. Handbuch: Curtius, griech. Schulgrammatik, bearbeitet von Dr. W. v. Hartel,

Doctrine chrétienne. 2 h. Le culte de l'église catholique, d'après le manuel de Wappler, 4^e édition. 1^{er} trimestre: §§ 1—40; 2^e trimestre: §§ 41—90; 3^e trimestre: §§ 91 jusqu'à la fin.

Langue allemande. 3 h. — a) Grammaire. 1 h. 1^{er} trimestre: Répétition de la syntaxe; exercices. Manuel; Wilmanns, Schulgrammatik, première partie. — b) Exercices de composition. 2^{me} et 3^{me} trimestre: Manuel de Sommer: Narrations et descriptions. 1 h. c) Exercices de lecture, d'élocution et de récitation; explication de morceaux choisis: 2 h. Manuel: Deutsches Lesebuch für Gymnasien von Dr. K. J. Kummer und Dr. K. Stejskal, 3^{me} vol., dernière édition. — Une rédaction par quinzaine.

Langue française 6 h. — a) Grammaire, 3 h. 1^{er} trimestre: Les principales règles de la syntaxe du verbe et du pronom; 2^{me} trimestre: Les principales règles de la syntaxe des mots invariables; la syntaxe complète du substantif et de l'article; 3^{me} trimestre: La syntaxe complète de l'adjectif. Exercices syntaxiques Manuel: A. Chassang. Nouvelle grammaire française, cours supérieur. Exercices de traduction Manuel: Plötz-Kares, Kurzer Lehrgang der französischen Sprache, Heft II und III. — b) Exercices de lecture, de mémoire, de récitation et de conversation. 3 h. Manuels: Merlet, extraits des classiques français; cours élémentaire; Cours pratique de conversation, par Zahn. 3^e partie; Fables de La Fontaine. — c) Lecture privée. — Un devoir par semaine: un thème ou une reproduction d'un morceau lu en classe.

Langue latine. 7 h. — a) Grammaire, 4 h. Répétition de la lexicologie; syntaxe. 1^{er} trimestre: §§ 94—113; 2^{me} trimestre: §§ 113—150; 3^{me} trimestre: §§ 150—161. Manuels: Grammaire d'Ellendt-Seyffert, dernière édition. Manuel de traduction de F. Spiess (Quinta, Quarta und Tertia). Ausgabe A, dernière édition. — b) Cornelius Népos. Explication, traduction et exercices de mémoire, 3 h. — Un devoir par semaine.

Langue grecque. 5 h. La lexicologie jusqu'aux verba muta exclusivement. 1^{er} trimestre: Les trois premières déclinaisons; 2^{me} trimestre: La déclinaison irrégulière, l'adjectif, le prénom, les adjectifs numéraux et les verba pura non contracta; 3^{me} trimestre: Les verba pura contracta. Manuel: Curtius, griech. Schulgrammatik, bearbeitet von Dr. W. von Hartel,

Leipzig, Freytag, letzte Ausgabe. — Übersetzungsübungen. Handbuch: Schenkl, letzte Ausgabe. — Eine schriftliche Hausarbeit wöchentlich.

Arithmetik. 2 St. 1. Tertial: Wiederholung der Maße und Gewichte; Teilbarkeit der Zahlen durch 2, 3, 4, 5 und 9; Primzahlen; Zerlegung der Zahlen in Faktoren; der größte gemeinschaftliche Teiler und das kleinste gemeinschaftliche Vielfache mehrerer Zahlen; Textaufgaben; 2. Tertial: Heben und Gleichnamigmachen der Brüche; vier Grundoperationen mit gewöhnlichen Brüchen; zahlreiche Textaufgaben; 3. Tertial: Verwandeln gewöhnlicher Brüche in Dezimalbrüche und der Dezimalbrüche in gewöhnliche Brüche; Versicherungs- und Rentenrechnungen (leichte Aufgaben); Mischungsrechnungen. Handbuch: Traité d'arithmétique théorique et pratique, par Mesnard, dernière édition.

Geschichte. 2 St. Geschichte der neuern Zeit. 1. Tertial: Von der Reformation bis zu Ludwig XIV.; 2. Tertial: Von Ludwig XIV. bis zur französischen Revolution; 3. Tertial: Von der französischen Revolution bis zur Gegenwart. Handbuch: Welter, Auszug.

Geographie. 1 St. Wiederholung der Geographie Europas; Geographie von Asien u. Afrika. 1. Tertial: Wiederholung der Geographie Europas, mit Ausschluß der drei großen südlichen Halbinseln; 2. Tertial: die drei großen südlichen Halbinseln; Asien; 3. Tertial: Afrika. Handbuch: Seydlitz, Schulgeographie, Ausgabe B.

Zeichnen. 2 St. Wahlfreies Fach. Freihandzeichnen: Darstellung von Körpern; Anschauungsperspektive; Anwendung der Schatten.

Turnen. 2 St. Wahlfreies Fach.

Leipzig, Freytag, dernière édition. — Exercices de traduction. Manuel: Schenkl, dernière édition. — Un devoir par semaine.

Arithmétique. 2 h. 1^{er} trimestre: Répétition du système métrique; les caractères de divisibilité par 2, 3, 4, 5 et 9; nombres premiers; décomposition d'un nombre en ses facteurs; le plus grand commun diviseur et du plus petit commun multiple de plusieurs nombres; problèmes; 2^{me} trimestre: Simplification et réduction des fractions au même dénominateur; quatre opérations sur les fractions ordinaires; nombreux problèmes; 3^{me} trimestre: Conversion des fractions ordinaires en fractions décimales et question inverse; les fractions périodiques; assurances et rentes; règles de mélange et d'alliage. Manuel: Traité d'arithmétique, par Mesnard, dernière édition.

Histoire. 2 h. Histoire moderne. 1^{er} trimestre: Depuis la Réforme jusqu'à Louis XIV; 2^{me} trimestre: Depuis Louis XIV jusqu'à la Révolution française; 3^{me} trimestre: Depuis la Révolution française jusqu'à nos jours. Manuel: Welter, Auszug.

Géographie. 1 h. Répétition de la géographie de l'Europe; géographie de l'Asie et de l'Afrique. 1^{er} trimestre: Répétition de la géographie de l'Europe, à l'exclusion des trois grandes presqu'îles méridionales; 2^{me} trimestre: Répétition des trois grandes presqu'îles méridionales; l'Asie; 3^{me} trimestre: L'Afrique. Manuel: Seydlitz, Ausgabe B.

Dessin. 2 h. Cours facultatif. Dessin à main levée: Représentation des corps solides; perspective d'observation; application des ombres.

Gymnastique. 2 h. Cours facultatif.

IV. Klasse. — IV^{me} CLASSE.

Religionslehre 2 St. — Abriss der Kirchengeschichte nach dem Lehrbuch d. kathol. Religion für Oberghymnasien von Dr. Theod. Dreher, 10. Auflage. 1. Tertial: §§ 1—26; 2. Tertial: §§ 27—48. 3. Tertial: §§ 49—72.

Deutsche Sprache. 2 St. — a) Grammatik. 1. Tertial: Wiederholung des zusammengesetzten Satzes und der Interpunktionslehre. Handbuch: Wilmanns, Schulgrammatik, 2. Teil. — b) Übungen im deutschen Aufsatz. 2. und 3. Tertial: Erzählungen und Beschreibungen. Handbuch: Aufsatzlehre von Sommer. — c) Übungen im Lesen, Deklamieren und im mündlichen freien Vortrag; Erläuterungen poetischer und

Doctrine chrétienne. 2 h. — Précis d'histoire ecclésiastique d'après «Lehrbuch der kathol. Religion für Oberghymnasien, v. Dr. Theod. Dreher», 10^e édition. 1^{er} trimestre: §§ 1—26; 2^{me} trimestre: §§ 27—48; 3^{me} trimestre: §§ 49—72.

Langue allemande. 2 h. — a) Grammaire. 1^{er} trimestre. Répétition de la proposition composée et des règles sur la ponctuation. Manuel: Wilmanns Schulgrammatik, 2^{me} partie. — b) Exercices de composition. 2^{me} et 3^{me} trimestre: Narrations et descriptions. Manuel: Aufsatzlehre von Sommer. — c) Exercices de lecture, de récitation et d'élocution; explication de poésies et de morceaux en

prosaischer Stücke. Handbuch: Deutsches Lesebuch für Gymnasien, von Dr. K. J. Kummer und Dr. K. Stejskal, 4. Band, letzte Ausgabe. — Eine schriftliche Hausaufgabe alle vierzehn Tage.

Französische Sprache. 4 St. — a) Grammatik. 1 St. Syntax des Für- und Zeitwortes. 1. Tertial: Fürwort; 2. Tertial: Konfodanz. Nähere Bestimmungen des Zeitwortes; 3. Tertial: Gebrauch der Zeiten und Modi. Handb.: Nouvelle grammaire française par Chassang, cours supérieur. — Übungen zur Erlernung der französischen Syntax. Handbuch von Plöb. — b) Gedächtnis-, Lese- und Konversationsübungen; Erklärung ausgewählter Stücke, 2 St. Handb.: Charles André: Leçons de littérature; Cours pratique de conversation, von Zahn, 3. Teil; La Fontaine, Fables. — c) Übungen im französischen Aufsatz: leichte Erzählungen und Beschreibungen. — d) Privatlektüre. — Eine schriftliche Hausarbeit wöchentlich: Übersetzung, Wiedergabe eines gelesenen Stückes oder leichter Aufsatz.

Lateinische Sprache. 7 St. — a) Grammatik. 3 St. Wiederholung und Fortsetzung der Hauptregeln der Syntax. 1. Tertial: §§ 94—161, §§ 185—194; 2. Tertial: §§ 194—228, §§ 161—173; 3. Tertial: §§ 228—230, §§ 173—185. Handbücher: Grammatik von Ellendt-Seyffert, letzte Ausgabe, und Übungsbuch zum Übersetzen, von Spieß, für Tertia, Ausgabe A. — b) Autoren: Erklärung, Übersetzung und Gedächtnisübungen. Cornelius Nepos; Caesaris commentarii de bello gallico, 1. und 2. Buch; Phädrus. 4 St. — Eine schriftliche Hausarbeit wöchentlich.

Griechische Sprache. 5 St. — a) Wiederholung und Fortsetzung der Formenlehre. Verba muta, verba liquida und auf $\mu\tau$; die unregelmäßigen Zeitwörter. 1. Tertial: Wiederholung und Fortsetzung der Verba muta und liquida; 2. Tertial: Die Zeitwörter auf $\mu\tau$; 3. Tertial: Die unregelmäßigen Zeitwörter. Handbuch: Curtius, griech. Schulgrammatik, bearbeitet von Dr. W. v. Hartel, letzte Ausgabe. — Übungen im Übersetzen nach dem Handbuche von Schenkl, letzte Ausgabe. — b) Aesops Fabeln und einige Auszüge aus Xenophon (Schenkl). Gedächtnisübungen. — Eine schriftliche Hausarbeit wöchentlich.

Mathematis. 3 St. — a) Algebra. 1. Tertial: Die allgemeinen Begriffe; Koeffizient; Exponent; Addition, Subtraktion, Multiplikation; Quadrat und Kubus einer zweitheiligen Größe; Verschiedenheit zweier Quadrate; 2. Tertial: Die Division; Bedeutung des negativen und Null-Exponenten; Zerlegung in Faktoren; 3. Tertial: Brüche; Gleichungen des

prose. Manuel: Deutsches Lesebuch für Gymnasien, von Dr. K. J. Kummer und Dr. K. Stejskal, 4^{me} volume, dernière édition — Une rédaction par quinzaine.

Langue française. 4 h. — a) Grammaire. 1 h. Syntaxe du pronom et du verbe. 1^{er} trimestre: Pronom; 2^{me} trimestre: Accord du verbe et du sujet; compléments; 3^{me} trimestre: Emploi des temps et des modes du verbe. Manuel: Nouvelle grammaire française, par A. Chassang, cours supérieur. — Exercices de traduction sur la syntaxe, d'après le manuel de Plötz. — b) Exercices de mémoire, de conversation; explication de morceaux choisis, 2 h. Manuel: Charles André: Leçons de littérature et de morale; Cours pratique de conversation, par Zahn, 3^{me} partie; La Fontaine, Fables. — c) Exercices de composition: Narrations et descriptions faciles. — d) Lecture privée. — Un devoir par semaine: thème, reproduction ou composition très simple.

Langue latine. 7 h — a) Grammaire. 3 h. Répétition et continuation des règles essentielles de la syntaxe. 1^{er} trimestre: §§ 94—161, §§ 185—194; 2^{me} trimestre: §§ 194—228, §§ 161—173; 3^{me} trimestre: §§ 228—230, §§ 173—185. Manuels: Grammaire d'Ellendt-Seyffert, dernière édition, et Manuel de traduction de Spiess, classe de III^e, édition A. — b) Auteurs: Explication, traduction et exercices de mémoire. Cornélius Népos; Caesaris commentarii de bello gallico, 1^{er} et 2^{me} livre; Phèdre. 4 h. — Un devoir par semaine.

Langue grecque. 5 h. — a) Répétition et continuation de la lexicologie. Verba muta, verba liquida et en $\mu\tau$; les verbes irréguliers. 1^{er} trimestre: Répétition et continuation des verba muta et des verba liquida; 2^{me} trimestre: Verbes en $\mu\tau$; 3^e trimestre: Verbes irréguliers. Manuel: Curtius, griech. Schulgrammatik, bearbeitet von Dr. W. v. Hartel, dernière édition. — Exercices de traduction, d'après le manuel de Schenkl, dernière édition. — b) Traduction de fables d'Ésope et de quelques extraits de Xenophon (Schenkl); exercices de mémoire. — Un devoir par semaine.

Mathématiques. 3 h. — a) Algèbre. 1^{er} trimestre: Notions générales; coefficient; exposant; l'addition, la soustraction, la multiplication; élévation au carré et au cube d'un binôme; différence de deux carrés; 2^{me} trimestre: La division; signification de l'exposant négatif et de l'exposant zéro; les divisions binômes; la décomposition en facteurs; 3^{me} trimestre:

ersten Grades mit einer Unbekannten. Handbuch: Nouveau cours d'algèbre, par M. Ph. André, dernière édition, André Guédon, Paris. — b) Geometrie. 1. Tertial: Die zehn ersten Lehrsätze des 1. Buches; 2. Tertial: Die folgenden Lehrsätze bis zu Lehrsatz 25; 3. Tertial: Der Rest der Lehrsätze des ersten Buches; einige leichtere Anwendungen. Handbuch von Legendre, Ausgabe Cambier.

Geschichte. 2 St. Eingehendere Behandlung der Geschichte des Altertums nach dem Handbuch von A. Herchen, Histoire ancienne. 1. Tertial: Geschichte der orientalischen Völker; 2. Tertial: Geschichte der Griechen bis zur Thronbesteigung Philipps II. von Macedonien; Geschichte der Römer bis zur Gründung der Republik; 3. Tertial: Geschichte der Griechen und Macedonier bis zur Eroberung Macedoniens und Griechenlands durch die Römer; römische Geschichte von der Gründung der Republik bis zu den Gracchen.

Geographie. 1 St. Wiederholung der Geographie von Asien und Afrika; Geographie von Amerika und Australien. 1. Tertial: Wiederholung der Geographie von Asien und der physikalischen Geographie von Afrika; 2. Tertial: Wiederholung der politischen Geographie von Afrika; physikalische Geographie von Amerika; 3. Tertial: Politische Geographie von Amerika; Australien. Handbuch: Seydlitz, Schulgeographie, Ausgabe B.

Zoologie. 2 St. 1. Tertial: Die Vorbegriffe. Die Ernährungsrichtungen bis zum Atmungsprozeß; 2. Tertial: Das Atmen u. die Relationsfunktionen bis zu den Sinnesorganen; 3. Tertial: Die Sinnesorgane; Klassifikation; Beschreibung der Ordnungen der Säugetiere; die anderen Wirbeltiere; die Ringeltiere; die Weichtiere; die Pflanzentiere. Handbuch: Notions d'histoire naturelle, par F. I., Paris, Poussielgue, 1898.

Zeichnen. 2 St. Wahlfreies Fach. — a) Freihandzeichnen; Zeichnen nach dem Gipsmodell mit ausführlicher Schattenangabe; klassische Ornamentformen. — b) Linearzeichnen: Anwendung der Instrumente. Übungen an Flachornamenten: Mosaik- und Parkettmotive, Einpressungen, Rosetten u. s. w.; Auflegen flacher Farbentöne.

Turnen. 2 St. Wahlfreies Fach.

Calcul des fractions; équations et problèmes du 1^{er} degré à une inconnue — Manuel: Nouveau cours d'algèbre, par M. Ph. André, dernière édition, André Guédon, Paris. — b) Géométrie; 1^{er} trimestre: Les dix premières propositions du 1^{er} livre; 2^{me} trimestre: La suite jusqu'à la proposition 25; 3^{me} trimestre: La fin du premier livre; quelques applications faciles. Manuel de Legendre, édition Cambier.

Histoire. 2 h. Histoire plus approfondie des temps anciens, d'après le manuel de A. Herchen, Histoire ancienne. 1^{er} trimestre: Histoire des peuples de l'Orient; 2^{me} trimestre: Histoire des Grecs jusqu'à l'avènement de Philippe II de Macédoine; histoire romaine jusqu'à l'établissement de la république; 3^{me} trimestre: Histoire des Grecs et des Macédoniens jusqu'à la conquête de la Macédoine et de la Grèce par les Romains; histoire romaine depuis l'établissement de la république jusqu'aux Gracques.

Géographie. 1 h. Répétition de la géographie de l'Asie et de l'Afrique; géographie de l'Amérique et de l'Océanie. 1^{er} trimestre: Répétition de la géographie de l'Asie et de la géographie physique de l'Afrique; 2^{me} trimestre: Répétition de la géographie politique de l'Afrique; géographie physique de l'Amérique; 3^{me} trimestre: Géographie politique de l'Amérique; l'Océanie. Manuel: Seydlitz, Schulgeographie, Ausgabe B.

Zoologie. 2 h. 1^{er} trimestre: Notions préliminaires; fonctions de nutrition jusqu'à la respiration; 2^{me} trimestre: La respiration et les fonctions de relation jusqu'aux organes des sens; 3^{me} trimestre: Les cinq sens; classification; description des ordres des mammifères; les autres vertébrés; les annelés; les mollusques; les zoophytes. Manuel: Notions d'histoire naturelle, par F. I., Paris, Poussielgue, 1898.

Dessin. 2 h. Cours facultatif. — a) Dessin à main levée: dessin d'après le relief avec l'application des ombres; motifs classiques d'ornementation. — b) Dessin linéaire: emploi des instruments; application à l'ornementation plane: carrelage, motifs de marqueterie, bordures, rosaces, etc.; lavis à teintes plates.

Gymnastique. 2 h. Cours facultatif.

III. Klasse. — III^{me} CLASSE.

Religionslehre. 2 St. — Göttlichkeit des Christentums, nach dem Lehrbuch der kathol. Religion für Obergymnasien von Dr. Theod. Dreher, erster Teil.

Doctrine chrétienne. 2 h. — Divinité du christianisme d'après «Lehrbuch der kathol. Religion für Obergymnasien, v. Th. Dreher», erster Teil, 10^e

10. Aufl. 1. Tertial: §§ 1—18. 2. Tertial: §§ 19—38. 3. Tertial: §§ 39—60.

Deutsche Sprache. 3 St. — a) Übungen im deutschen Aufsatz, nach Sommer, Aufsatzlehre. 1. Tertial: S. 112—128; 2. Tertial: S. 128—146; 3. Tertial: S. 146—159. — b) Erklärung der Autoren. α) Das ganze Jahr hindurch: Schillers Gedichte, Hülskampsche Ausgabe; β) Das ganze Jahr hindurch: deutsches Lesebuch für Gymnasien, von Dr. K. J. Kummer und Stejskal, 5. Band; γ) während des 3. Tertials: Wöhe, Hermann und Dorothea, letzte Schöninghsche Ausgabe. — c) Übungen im freien mündlichen Vortrag. — Alle drei Wochen eine schriftliche Hausarbeit.

Französische Sprache. 3 St. — a) Grammatik. 1 St. Syntax der unveränderlichen Wortarten. 1. Tertial: Syntax der Infinitive und Partizipien; 2. Tertial: Adverbien und Präpositionen; 3. Tertial: Konjunktionen u. Interpunktion. Handb.: Nouvelle grammaire française par Chassang. — Übungen zur Erlernung der franz. Syntax. Handbuch von Bloetz. — b) Stilübungen und Aufsätze. 1 St. Handbuch: Principes de composition et de style, par Deltour. — c) Lektüre und Erklärung der Klassiker. 1 St. 1. und 2. Tertial: Ausgewählte Stücke aus André; 3. Tertial: Athalie, Ausg. Sengler. — d) Privatlektüre. — Alle vierzehn Tage eine schriftliche Hausarbeit.

Lateinische Sprache. 7 St. — a) Grammatik. 2 St. Vollständige Syntax; lateinischer Versbau nach der Grammatik von Ellendt-Seyffert; Übersetzen in Haacke und Köpke, Aufgaben zum Übersetzen ins Lateinische, 3. Teil, 11. Auflage. — b) Übersetzung und Erklärung der Autoren. 5 St. Cäsar: die 5 letzten Bücher, 3 St. 1. und 2. Tertial; Livius: Auszüge. 2 St. das ganze Jahr hindurch; Ovid: Buch 21, 3. Tertial, 3 St. Gedächtnisübungen. — Wöchentlich eine schriftliche Hausarbeit.

Griechische Sprache. 4 St. — a) Grammatik, 2 St nach dem Handb.: Curtius, griech. Schulgr., bearb. von W. v. Hartel, letzte Ausgabe. 1. Tertial: §§ 140—169; 2. Tert.: §§ 169—190; 3. Tert.: §§ 190—201. Übungen im Übersetzen. Handbuch von Schenkl. 1. Tert.: 1—9; 2. Tert.: 9—14; 3. Tert.: 14—16. — b) Übersetzung und Erklärung griechischer Autoren. 2 St.: Xenophons Anabasis und Homers Odyssee. 1. Tert.: Anabasis, 1. Buch; 2. Tert.: Anabasis, 2. Buch und ein Teil des 3. Buches; 3. Tert.: Anabasis 3. Buch und Auszüge aus andern Büchern; Homers Odyssee, 1. Gesang. Memorienübungen. — Eine schriftliche Hausarbeit wöchentlich.

édit. 1^{er} trimestre: §§ 1—18; 2^{me} trimestre: §§ 19—38; 3^{me} trimestre: §§ 39—60.

Langue allemande. 3 h. — a) Exercices de composition, d'après le manuel de Sommer, Aufsatzlehre. 1^{er} trimestre: p. 112—128; 2^{me} trimestre: p. 128—146; 3^{me} trimestre: p. 146—159. — b) Explication d'auteurs. α) Pendant toute l'année: Les poésies de Schiller, édition Hülskamp; β) pendant toute l'année: Deutsches Lesebuch für Gymnasien, von Dr. K. J. Kummer et Stejskal, 5^{me} vol.; γ) pendant le 3^{me} trimestre: Goethe, Hermann und Dorothea, dernière édition Schöningh. — c) Exercices d'élocution faits de vive voix. — Une rédaction toutes les trois semaines

Langue française. 3 h. — a) Grammaire. 1 h. Syntaxe des mots invariables 1^{er} trimestre: Infinitifs et participes; 2^{me} trimestre: Adverbes et prépositions; 3^{me} trimestre: Conjonctions; ponctuation. Manuel: Nouvelle grammaire française par Chassang. — Exercices de traduction sur la syntaxe. Manuel de Pløetz. — b) Exercices de composition et de style en prose. 1 h. Manuel: Principes de composition et de style, par Deltour. — c) Lecture et explication d'auteurs. 1 h. 1^{er} et 2^{me} trimestre: Morceaux choisis dans Charles André; 3^{me} trimestre: Athalie de Racine, édition Sengler. — d) Lecture privée. — Un devoir par quinzaine.

Langue latine. 7 h. — a) Grammaire. 2 h. Syntaxe complète; prosodie latine d'après la grammaire d'Ellendt-Seyffert. Exercices de traduction d'après le manuel de Haacke et Köpke, Aufgaben zum Uebersetzen ins Lateinische. 3^{me} partie, 11^{me} édition. — b) Traduction et explication d'auteurs. 5 h. César: les 5 derniers livres, 3 h. 1^{er} et 2^{me} trimestre; Ovide: extraits. 2 h. pendant toute l'année; Tite-Live: livre 21, 3^{me} trimestre, 3 h. Exercices de mémoire. — Un devoir par semaine.

Langue grecque. 4 h. — a) Grammaire, 2 h. d'après le manuel de Curtius, griechische Schulgrammatik, bearbeitet von W. v. Hartel, dernière édition. 1^{er} trimestre: §§ 140—169; 2^{me} trim.: §§ 169—190; 3^{me} trimestre: §§ 190—201; Exercices de traduction, d'après le manuel de Schenkl. 1^{er} trimestre: 1—9; 2^{me} trimestre: 9—14; 3^{me} trimestre: 14—16. — b) Traduction et explication d'auteurs: 2 h. Anabase de Xénophon; Odyssée d'Homère. 1^{er} trimestre: Anabase, 1^{er} livre; 2^{me} trimestre: Anabase, 2^e livre et une partie du 3^e livre; 3^{me} trimestre: Anabase, 3^{me} livre, extraits des autres livres; Odyssée, 1^{er} chant. Exercices de mémoire. — Un devoir par semaine.

Mathematik. 4 St. — a) Algebra. 2 St. 1. Tertial: Gleichungen des 1. Grades mit mehreren Unbekannten, Aufgaben; Ungleichheiten, negative Lösungen; Quadratwurzeln; 2. Tertial: Kubikwurzeln; Quadratwurzeln der Polynome; Rechnen mit Wurzelgrößen vom 2. Grade; 3. Tertial: Fortsetzung des Rechnens mit Wurzelgrößen vom 2. Grade; Gleichungen des 2. Grades mit einer Unbekannten bis zur Diskussion des Trinomen vom 2. Grade. Handbuch: Nouveau cours d'Algèbre par M. Ph. André. — b) Geometrie. 2 St. 1. Tertial: 2. Buch, Lehrlätze; 2. Tertial: 2. Buch, Aufgaben; 3. Tertial: 3. Buch, Lehrlätze. Handbuch von Legendre, Ausgabe Cambier.

Geschichte. 2 St. Eingehendere Behandlung der Geschichte der Römer und des Mittelalters nach den Handbüchern von A. Herchen, Histoire ancienne et histoire du moyen âge. 1. Tertial: Römische Geschichte von den Gracchen bis zum Untergang des weströmischen Reiches; 2. Tertial: Geschichte des Mittelalters: Von dem Sturz des weströmischen Reiches bis zur Gründung des karolingischen Reiches. 3. Tertial: Von der Gründung des karolingischen Reiches bis zu den Kreuzzügen mit Berücksichtigung der gleichzeitigen Haupttatsachen und wichtigeren Epochen unserer Nationalgeschichte.

Geographie. 1 St. Eingehendere Behandlung der Geographie von Europa, namentlich in ihren Beziehungen zur Geschichte. 1. Tertial: Physikalische Geographie Europas; 2. Tertial: Politische Geographie von West- und Central-Europa; 3. Tertial: Politische Geographie von Süd- und Ost-Europa; geographische Lektüre und Skizzen.

Botanik. 2 St. 1. Tertial: Elementarorgane der Pflanzen; Ernährungsorgane und -verrichtungen; 2. Tertial: Fortpflanzungsorgane und -verrichtungen; 3. Tertial: Klassifikation der Pflanzen; Grundzüge der Geologie. Handbuch: Notions d'histoire naturelle, par F. L. Paris, Poussielgue, 1898.

Englische Sprache. 2 St. Wahlfreies Fach. Handbücher: Englische Schulgrammatik, von Gurcke I (letzte Ausgabe); Plate, Blossoms from the English Literature.

Zeichnen. 2 St. Wahlfreies Fach. — a) Freihandzeichnen; Zeichnen nach dem Gipsmodell: Architektonische Glieder, Ornamente, Architekturteile, Masken, Köpfe, Figuren, u. s. w. — b) Linearzeichnen: Aufgaben aus der Elementargeometrie; Kurven der Kegelschnitte, Spirale und Voluten.

Mathématiques. 4 h. — a) Algèbre. 2 h. 1^{er} trimestre: Équations du 1^{er} degré à plusieurs inconnues, problèmes; inégalités; solutions négatives; racines carrées des nombres; 2^{me} trimestre: Racines cubiques des nombres; racines carrées des polynômes; calcul des radicaux du 2^{me} degré; 3^{me} trimestre: Suite du calcul des radicaux du 2^{me} degré; équations du 2^{me} degré à une inconnue jusqu'à la discussion du trinôme du 2^{me} degré exclusivement. Manuel: Nouveau cours d'Algèbre, par M. Ph. André. — b) Géométrie. 2 h. 1^{er} trimestre: 2^{me} livre, théorèmes; 2^{me} trimestre: 2^{me} livre, problèmes; 3^{me} trimestre: 3^{me} livre, théorèmes. Manuel de Legendre, édition Cambier.

Histoire. 2 h. Histoire plus approfondie des Romains et du moyen âge, d'après les manuels de A. Herchen, Histoire ancienne et histoire du moyen âge. 1^{er} trimestre: histoire romaine, depuis les Gracques jusqu'à la chute de l'empire romain d'occident; 2^{me} trimestre: histoire du moyen âge, depuis la chute de l'empire romain d'occident jusqu'à l'avènement des Carolingiens; 3^{me} trimestre: Depuis l'avènement des Carolingiens jusqu'aux croisades. On passera en revue les faits saillants et les périodes importantes de notre histoire nationale qui coïncident avec ces événements.

Géographie. 1 h. Étude plus approfondie de la géographie de l'Europe, particulièrement dans ses rapports avec l'histoire. 1^{er} trimestre: Géographie physique de l'Europe; 2^{me} trimestre: Géographie polit. de l'Europe occidentale et centrale; 3^{me} trimestre: Géographie polit. de l'Europe méridionale et orientale; lectures et croquis géographiques.!

Botanique. 2 h. 1^{er} trimestre: Organes élémentaires des plantes; organes et fonctions de nutrition; 2^{me} trimestre: Organes et fonctions de reproduction; 3^{me} trimestre: Classification des végétaux; notions de géologie. Manuel: Notions d'histoire naturelle, par F. L. Paris, Poussielgue, 1898.

Langue anglaise. 2 h. Cours facultatif. Manuels: Englische Schulgrammatik, von Gurcke, I. (dernière édition); Plate, Blossoms from the English Literature.

Dessin. 2 h. Cours facultatif. — a) Dessin à main levée; dessin d'après le relief: moulures, ornements, fragments d'architecture, masques, têtes, figures, etc. — b) Dessin linéaire: Problèmes de géométrie élémentaire; tracé des courbes du 2^{me} degré, spirales et volutes.

II. Klasse. — II^{me} CLASSE.

Religionslehre. 2 St. — Die kathol. Glaubenslehre nach dem Lehrbuch der kathol. Religion für Obergymnasien von Dr. Theod. Dreher, zweiter Teil. 1. Tertial: §§ 1—20. 2. Tertial: §§ 21—51. 3. Tertial: §§ 52—78.

Deutsche Sprache. 3 St. — a) Übungen im deutschen Aufsatz, nach Sommer, Aufsatzlehre. 1. Tertial: S. 159—189; 2. Tertial: S. 189—206; 3. Tertial: S. 206—276. — b) Deutsche Stilistik, nach dem Handbuche von O. Lyon: Kurzgefasste deutsche Stilistik, 3. Auflage, 1893. 1. Tertial: § 1—14; 2. Tertial: § 14—28; 3. Tertial: § 28—44; — c) Poetik nach dem Handbuche von Dr. Wilhelm Sommer: Grundzüge der Poetik. 1. Tertial: § 1—15; 2. Tertial: § 15—26; 3. Tertial: § 26—45. — d) Erläuterungen der Autoren. 1. und 2. Tertial: Schiller: Die Jungfrau von Orléans und Maria Stuart (Ausgabe von Schöningh); 3. Tertial: Wallensteins Lager; Piccolomini; Lessing: Minna von Barnhelm (Ausgabe Schöningh). — e) Übungen im freien mündlichen Vortrag. — Alle drei Wochen eine schriftliche Hausarbeit.

Französische Sprache. 3 St. — a) Literaturkunde. 1. Tertial: Die französische Verslehre; die Tropen. 2. Tertial: Die Dichtungsarten: Die lyrische und die epische Poesie; 3. Tertial: die dramatische Poesie und die kleineren Dichtungsarten. Handbuch: Deltour. Principes de composition et de style, Delagrave, Paris. — b) Erklärung und Vortrag ausgewählter Stücke aus den verschiedenen Dichtungsarten. Handbuch: Charles André, Leçons de littérature et de morale. — c) Lesen und Erklären von Autoren. 1. Tertial: La Fontaine, Fables; 2. Tertial: Boileau, Satires, VI, IX; Epitres VI, VII, XI; 3. Tertial: Corneille, Horace. — d) Privatlektüre. — Alle drei Wochen eine schriftliche Hausarbeit.

Latnische Sprache. 7 St. — a) Übersetzen in Bergers stilistischen Übungen, von Dr. Müller, 7. Aufl. Weidmann, Berlin. 1 St. 1. Tertial: IV. §§ 1—15. 2. Tertial: IV. §§ 15—26; 3. Tertial: V. §§ 1—20. — b) Übersetzung und Erklärung der Autoren. 6 St. 1. u. 2. Tertial: Livius: Buch XXII. Ausgabe Riemann. Hachette. 4. St. Virgils Aeneide. Auszüge aus dem I., II. u. VI. Buch. 2 St. 3. Tertial: Sallustius' Catilina, Ausgabe v. Lallier, Hachette. 3 St. Virgils Aeneide: Auszüge aus dem VIII., IX. u. XII. Buche. 3 St. Gedächtnisübungen. — Eine schriftliche Hausarbeit wöchentlich.

Doctrine chrétienne. 2 h. — Le dogme catholique d'après «Lehrbuch der kathol. Religion für Obergymnasien, von Theod. Dreher», zweiter Teil. 1^{er} trimestre: §§ 1—20; 2^{me} trimestre: §§ 21—51; 3^{me} trimestre: §§ 52—78.

Langue allemande. 3 h. — a) Exercices de composition, d'après le manuel de Sommer, Aufsatzlehre. 1^{er} trimestre: p. 159—189; 2^{me} trimestre: p. 189—206; 3^{me} trimestre: p. 206—276. — b) Principes de style, d'après le manuel de O. Lyon: Kurzgefasste deutsche Stilistik, 3^{me} édition, 1893. 1^{er} trimestre: § 1—14; 2^{me} trimestre: § 14—28; 3^{me} trimestre: § 28—44. — c) Poétique, d'après le manuel: Grundzüge der Poetik, von Dr. Willh. Sommer. 1^{er} trimestre: § 1—15; 2^{me} trimestre: § 15—26; 3^{me} trimestre: § 26—45. — d) Explication d'auteurs. 1^{er} et 2^{me} trimestre: Schiller: Die Jungfrau von Orléans et Marie Stuart (édition Schöningh); 3^{me} trimestre: Wallensteins Lager; Piccolomini; Lessing: Minna von Barnhelm (édition Schöningh). — e) Exercices de déclamation et d'élocution faits de vive voix — Une rédaction toutes les trois semaines.

Langue française. 3 h. — a) Notions de littérature. 1^{er} trimestre: La versification française; les tropes; 2^{me} trimestre: Les genres littéraires en vers; la poésie lyrique et la poésie épique; 3^{me} trimestre: Le poème dramatique et les genres secondaires. Manuel: Deltour, Principes de composition et de style, Delagrave, Paris. — b) Explication et récitation de morceaux choisis dans les différents genres de poésie. Manuel: Charles André Leçons de littérature et de morale. — c) Lecture et explication d'auteurs français. 1^{er} trimestre: La Fontaine, Fables; 2^{me} trimestre: Boileau, Satires VI, IX; Epitres VI, VII, XI; 3^{me} trimestre: Corneille, Horace. — d) Lecture privée. — Une rédaction toutes les trois semaines.

Langue latine. 7 h. — a) Berger, Exercices de traduction, par Muller, 7^{me} édition, Weidmann, Berlin. 1 h. 1^{er} trimestre: Le verbe, §§ 1—15; 2^{me} trimestre: Le verbe, §§ 15—26; 3^{me} trimestre: Les mots invariables, §§ 1—20. — b) Traduction et explication d'auteurs. 6 h. 1^{er} et 2^{me} trimestre: Tite-Live: livre XXII, édition Riemann, Hachette. 4 h. Virgile: Enéide, extraits des chants I, II, VI. 2 h. 3^{me} trimestre: Salluste: Catilina, édition Lallier, Hachette. 3 h. Virgile: Enéide, Extraits des chants VIII, IX et XII. 3 h. Exercices de mémoire. — Un devoir par semaine.

Griechische Sprache. 4 St. — a) Grammatik von Curtius-Hartel, letzte Ausg. 1. Tertial: Kap. 21; 2. Tertial: Kap. 22 und 23; 3. Tertial: Kap. 24 und 25. — b) Übersetzung und Erklärung der Autoren: Xenophons Hellenika. 2 St. 1. Tertial: 1. Buch; 2. Tertial: 2. Buch; Auszüge aus Herodot: Jakobs Attika (letzte Ausgabe). 2 St. 3. Tertial: Auswahl aus Homers Odyssee: II.—XXIV., 2 St. 1. und 2. Tertial. Homers Ilias, 1. Gesang, 2 St. 3. Tertial Gedächtnisübungen. — Eine schriftliche Hausarbeit wöchentlich.

Mathematis. 4 St. — a) Algebra. 1. Tertial: Gleichungen vom 2. Grade mit einer Unbekannten; Diskussion des Trinomen vom 2. Grad; Aufgaben; 2. Tertial: Gleichungen, welche sich auf eine Gleichung vom 2. Grade zurückführen lassen; Gleichungen vom 2. Grade mit mehreren Unbekannten; Aufgaben; 3. Tertial: Maxima und Minima; diophantische Gleichungen des 1. Grades. Handbuch; Nouveau cours d'Algèbre, par M. Ph. André. — b) Geometrie, 2 St. 1. Tertial: 3. Buch, Aufgaben; 4. Buch, die 5 ersten Lehrsätze; 2. Tertial: 4. Buch, 5. Buch, Lehrsätze über die geraden Linien und die Ebenen im Raume; 3. Tertial: 5. Buch, Lehrsätze über die körperlichen Ecken; 6. Buch, die 11 ersten Lehrsätze. Handbuch von Legendre, Ausgabe Cambier.

Geschichte. 2 St. Eingehendere Behandlung der Geschichte des Mittelalters und der neuen Zeit, nach den Handbüchern von A. Herchen. 1. Tertial: Geschichte des Mittelalters: vom Beginn der Kreuzzüge bis zum Untergang der Hohenstaufen; 2. Tertial: vom Untergang der Hohenstaufen bis zu den großen Entdeckungen der Portugiesen und Spanier; 3. Tertial: Neuere Geschichte: von den großen Entdeckungen zur See bis zum dreißigjährigen Krieg, mit Berücksichtigung der gleichzeitigen Haupttatsachen und wichtigeren Epochen unserer Nationalgeschichte.

Geographie. 1 St. Eingehenderes Studium der Geographie Asiens, Afrikas, Amerikas und Australiens, namentlich in ihrem Verhältnis zur Geschichte. 1. Tertial: Asien; 2. Tertial: Afrika; 3. Tertial: Amerika und Australien. Geographische Lektüre und Skizzen.

Physikalische Wissenschaften. 3 St. — a) Physik. 1. Tertial: Vorbemerkungen; Schwerkraft; Fall der Körper; Pendel; Wage; Hydrostatik; Archimedisches Prinzip; spezifisches Gewicht; 2. Tertial: Eigenschaften der Gase; Barometer; Mariotte'sches Gesetz. Manometer; Luftpumpe; Luftballons; Pumpen; 3. Ter-

Langue grecque. 4 h. — a) Grammaire de Curtius-Hartel, dernière édition. 1^{er} trimestre: Chap. 21; 2^{me} trimestre: Chap. 22 et 23; 3^{me} trimestre: Chap. 24 et 25 — b) Traduction et explication d'auteurs: Hellenica de Xénophon. 2 h 1^{er} trimestre: 1^{er} livre; 2^{me} trimestre: 2^{me} livre; Extraits d'Hérodote: Attica de Jacobs (dernière édition). 2 h. 3^{me} trimestre: extraits de l'Odyssée: chants II—XXIV, 2 h. 1^{er} et 2^{me} trimestre: le 1^{er} chant de l'Iliade, 2 h.; 3^{me} trimestre: exercices de mémoire. — Un devoir par semaine.

Mathématiques. 4 h. — a) Algèbre, 2 h. 1^{er} trimestre: équations du 2^{me} degré à une inconnue, discussion de l'équation et du trinôme du 2^{me} degré, problèmes; 2^{me} trimestre: équations réductibles au 2^{me} degré, systèmes d'équations du 2^{me} degré à plusieurs inconnues, problèmes; 3^{me} trimestre: Questions de maximum et de minimum, analyse indéterminée du 1^{er} degré, problèmes. Manuel: Nouveau cours d'Algèbre, par M. Ph. André. — b) Géométrie, 2 h. 1^{er} trimestre: 3^{me} livre, problèmes; 4^{me} livre, les 5 premiers théorèmes; 2^{me} trimestre: 4^{me} livre, 5^{me} livre, théorèmes sur les lignes droites et les plans dans l'espace; 3^{me} trimestre: 5^{me} livre, théorèmes sur les angles solides; 6^{me} livre, les 11 premiers théorèmes. Manuel de Legendre, édition Cambier.

Histoire. 2 h. — Histoire plus approfondie du moyen âge et des temps modernes, d'après les manuels Herchen. 1^{er} trim.: Histoire du moyen âge: depuis le commencement des croisades jusqu'à la chute des Hohenstaufen; 2^{me} trim.: Depuis la chute des Hohenst. jusqu'aux grandes découvertes maritimes des Portugais et des Espagnols; 3^{me} trim.: Histoire des temps modernes: depuis les grandes découvertes maritimes jusqu'à la guerre de 30 ans. Faits saillants et périodes importantes de notre histoire nationale qui coïncident avec ces événements.

Géographie. 1 h. Étude plus approfondie de la géographie de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie, particulièrement dans ses rapports avec l'histoire. 1^{er} trimestre: L'Asie; 2^{me} trimestre: L'Afrique; 3^{me} trimestre: L'Amérique et l'Océanie. Lectures et croquis géographiques.

Sciences physiques 3 h. — a) Physique. 1^{er} trimestre: Notions préliminaires; pesanteur; chute des corps; pendule; ba anee; hydrostatique; principe d'Archimède; densité des corps; 2^{me} trimestre: Propriétés générales des gaz; baromètres; loi de Mariotte; manomètres; machine pneumatique; aéro-

tial: Wärme; Akustik. Handbuch: Précis de physique, par Fernet. — b) Chemie. 1. Tertial: Einleitung; Nomenclatur; Chemische Formeln; Wasserstoff; 2. Tertial: Die zweiwertigen Metalloide und ihre gebräuchlichsten Verbindungen, 3. Tertial: die ein- und dreiwertigen Metalloide und ihre gebräuchlichsten Verbindungen. Handbuch: Chimie usuelle, par J. F. Chambert.

Englische Sprache. 2 St. Wahlfreies Fach. Handbücher: Englische Schulgrammatik von Gureke I letzte Ausg.; Plate: Blossoms from the English Literature

Zeichnen. 1 St. Wahlfreies Fach. — Freihandzeichnen: Zeichnen nach dem Gipsmodell: Architektonische Motive, Masken, Köpfe, Figuren u. s. w.; Landschaftsstudien nach Vorlagen und nach der Natur; Aquarellmalerei. — b) Linearzeichnen: Projektionszeichnen (Anschauungsunterricht mit Anwendung einer Klapptafel und geometrischer Körper).

stats; pompes; 3^{me} trimestre: Chaleur; acoustique. Manuel: Précis de physique, par Fernet. — b) Chemie. 1^{er} trimestre: Introduction; nomenclature; notation chimique; hydrogène. 2^{me} trimestre Les métalloïdes diatomiques et leurs combinaisons usuelles; 3^{me} trimestre: Les métalloïdes mono- et triatomiques et leurs combinaisons usuelles. Manuel: Chimie usuelle, par J. F. Chambert.

Langue anglaise. 2 h. Cours facultatif. Manuels: Englische Schulgrammatik von Gureke I dernière édit.; Plate: Blossoms from the English Literature

Dessin. 1 h. Cours facultatif. — a) Dessin à main levée: Dessin d'après le plâtre: fragments d'architecture, masques, têtes, figures, etc.; paysages d'après le modèle et d'après nature; Paquarelle. — b) Dessin linéaire: Projection (méthode intuitive avec emploi d'un tableau pliant et de solides géométriques).

I. Klasse. — 1^{re} CLASSE.

Religionslehre. 2 St. — Die kathol. Sittenlehre nach dem Lehrbuch der kathol. Religion für Ober-gymnasien von Dr. Theod. Dreher, dritter Teil. 1. Tertial: §§ 1—14. 2. Tertial: §§ 15—32. 3. Tertial: §§ 33—52.

Deutsche Sprache. 3 St. a) Erläuterung einiger Meisterwerke der deutschen Literatur. 1. und 2. Tertial: Wallensteins Tod (Ausg. Schöningh); Wilhelm Tell (Ausg. Schöningh); 3. Tertial: Iphigénie (Ausg. Schöningh). — b) Vergliederung gewählter Reden; rhetorische Übungen; — c) Deklamation; freie Vorträge über gegebene oder selbstgewählte Stoffe. — d) Privatlektüre. — Monatlich ein Aufsatz.

Französische Sprache. 3 St. — a) Aufsatzlehre und Rhetorik. 1. Tertial: Die Redefiguren; 2. und 3. Tertial: Die Hauptregeln der Redekunst und die Abhandlung. Handbuch: Deltour, Principes de composition et de style. Delagrave, Paris. — b) Erklärung und Vortrag ausgewählter Stücke. Handbuch: Charles André, Leçons de littérature et de morale — c) Lesen und Erklären von Autoren. 1. Tertial: Bridaine, le sermon de dix minutes; Corneille, le Cid (Ausgabe Sengler); 2. Tertial: Corneille, le Cid (suite); Bossuet, oraison funèbre du Prince de Condé; 3. Tertial: Racine, Britannicus, (éd. Anthoine, Hachette); Literarische Vergliederungen. — d) Privatlektüre. — Ein Aufsatz monatlich.

Lateinische Sprache. 7 St. — 1. Tertial: a) Erklärung und Übersetzung ausgewählter Reden Ci-

Doctrine chrétienne. 2 h. La morale catholique d'après «Lehrbuch der kathol. Religion für Ober-gymnasien, v. Theod. Dreher», dritter Teil. 1^{er} trimestre: §§ 1—14; 2^{me} trimestre: §§ 15—32; 3^{me} trimestre: §§ 33—52.

Langue allemande. 3 h. — a) Examen critique de quelques chefs-d'œuvre de la littérature allemande; 1^{er} et 2^{me} trimestre: Wallensteins Tod; Wilhelm Tell; 3^{me} trimestre: Iphigénie, (Ed. Schöningh.) — b) Analyse littéraire de discours choisis parmi les orateurs allemands; exercices de composition oratoire; — c) déclamation; discours sur des sujets donnés ou choisis par l'élève. — d) Lecture privée. — Une rédaction par mois

Langue française. 3 h. — a) Principes de composition et de rhétorique. 1^{er} trimestre: Les figures de pensée; 2^{me} et 3^{me} trimestre: Notions principales de rhétorique; la dissertation. Manuel: Deltour, Principes de composition et de style, Delagrave, Paris. — b) Explication et récitation de morceaux choisis des classiques français Manuel: Charles André, — c) Lecture et explication d'auteurs français. 1^{er} trimestre: Bridaine, le sermon de dix minutes; Corneille, le Cid (édition Sengler); 2^{me} trimestre: Corneille, le Cid (suite); Bossuet, Oraison funèbre du Prince de Condé; 3^{me} trimestre: Racine, Britannicus (édition Anthoine, Hachette); Analyses littéraires. — d) Lecture privée. — Une rédaction par mois.

Langue latine. 7 h. — 1^{er} trimestre: a) Explication et traduction de discours choisis de Cicéron. 4 h.;

ceros. 4 St.; b) Erklärung und Übersetzung ausgewählter Oden des Horaz. 2 St.; c) Übersetzen der Berger'schen Übungen (Periodenbau). 1 St.; 2. Tert: a) Ciceros Reden. 4 St.; b) Oden des Horaz. 2 St.; c) Übersetzen in Berger. 1 St.; 3. Tert: a) Ciceros Reden. 2 St.; b) Germania des Tacitus. 2 St.; c) Epoden, Satiren und Episteln des Horaz. 2 St.; d) Berger. 1 St. Handb.: Cicero: die vier catilinarischen Reden, Pro lege Manilia, Pro Milone; Sommer, ausgewählte Oden, Satiren und Episteln von Horaz, Hachette, Paris; Die Germania von Tacitus. — Stilistische Übungen der lat. Sprache, von Berger, 7. Auflage. — Eine schriftliche Hausarbeit wöchentlich.

Griechische Sprache. 4 St. — a) Demosthenes. 2 St. — 1. Tert: 1. Philippika; 2. Tert: 2. Philippika u. die erste Hälfte der 3.; 3. Tert: Die 2. Hälfte der 3. Philippika; b) Auszüge aus Thukydides, das ganze Jahr hindurch. 1 St. c) Ausw. aus Homers Ilias, B. II—XXIV, 1 St. das ganze Jahr hindurch; d) Auszüge aus Xyftias u. Sokrates während des 3. Tert.: Handb.: Demosthène, les 4 Philippiques (édit. Weil, Hachette, Paris); Homère, Iliade (édition Pierron, Hachette) und Jacobs Attika. Gedächtnisübungen. — Alle vierzehn Tage eine Hausarbeit.

Mathematik. 4 St. — a) Algebra. 1 St. 1. Tertial: Progressionen; 2. Tertial: Logarithmen; 3. Tertial: Zinseszinsrechnungen. Handbuch: Nouveau cours d'Algèbre, par M.-Ph. André. Geometrie. 2 St. — 1. Tertial: 6. Buch (anzufangen bei Lehrjahr XII); 7. Buch, die 6 ersten Lehrjahre. — 2. Tertial: 7. Buch. — 3. Tertial: 8. Buch. Handbuch von Legendre, Ausgabe Cambier — c) Trigonometrie. 1 St. 1. Tertial: Verhältnisse der trigonometrischen Linien; 2. Tertial: Gebrauch der Logarithmentafeln; Trig. Gleichungen; 3. Tertial: Auflösung der Dreiecke. Handbuch von M.-Ph. André. — Tables de logarithmes par F. I. C. Paris, Poussielgue.

Geschichte. 2 St. Eingehendere Behandlung der Geschichte der neueren und neuesten Zeit. 1. Tertial: Von dem dreißigjährigen Kriege bis zum Ausbruch der ersten französischen Revolution; 2. Tertial: Von der ersten französischen Revolution bis zur Revolution von 1830; 3. Tertial: Von der Revolution von 1830 bis zum Frieden von Frankfurt, 1871, mit Berücksichtigung der gleichzeitigen Haupttatsachen und wichtigeren Epochen unserer Nationalgeschichte.

Geographie. 1 St. Mathematische Geographie und allgemeine Geographie. 1. Tertial: Elemente der Kosmographie; 2. Tertial: Erdkugel: Meere,

b) Explication et traduction des odes d'Horace. 2 h.; c) Traduction des exercices de Berger. 1 h.; 2^{me} trimestre: a) Discours de Cicéron. 4 h.; b) Odes d'Horace. 2 h.; c) Traduction de Berger. 1 h.; 3^{me} trimestre: a) Discours de Cicéron. 2 h.; b) Germania de Tacite. 2 h.; c) Épodes, satires et épîtres d'Horace, 2 h.; d) Traduction de Berger. 1 h. Manuels: Cicéron: les quatre Catilinaires, Pro lege Manilia, Pro Milone; œuvres choisies d'Horace, édition Sommer, Hachette, Paris; Tacite, de moribus Germanorum. — Stilistische Uebungen der lat. Sprache, von Berger, 7. Auflage, revue par le Dr Müller, Weidmann, Berlin. — Un devoir par semaine.

Langue grecque. 4 h. — a) Démosthène. 2 h. 1^{er} trimestre: 1^{re} Philippique; 2^{me} trimestre: 2^{me} Philippique et la première moitié de la troisième; 3^{me} trimestre: la deuxième moitié de la 3^{me} Philippique; b) Extraits de Thucydide, pendant toute l'année. 1 h.; c) Extraits de l'Iliade, II XXIV, pendant toute l'année, 1 h. d) Extraits de Lysias et d'Isocrate, pendant le 3^{me} trimestre. Manuels: Démosthène, les 4 Philippiques (édition Weil, Hachette, Paris); Homère, Iliade (édition Pierron, Hachette) et Attica de Jacobs. Exercices de mémoire. — Un devoir par quinzaine.

Mathématiques. 4 h. — a) Algèbre. 1 heure. 1^{er} trimestre: Progressions; 2^{me} trimestre: Logarithmes; 3^{me} trimestre: Problèmes d'intérêts composés et d'annuités. Manuel: Nouveau cours d'Algèbre, par André. — Géométrie. 2 h. — 1^{er} trimestre: 6^e livre (à partir de la prop. XII); 7^e livre, les 6 premières propositions. — 2^e trimestre: 7^e livre. — 3^e trimestre: 8^e livre. b) Manuel de Legendre, édition Cambier. c) Trigonométrie. 1 heure. 1^{er} trim.: Relations entre les lignes trigonométriques; 2^{me} trim.: Usage des tables de logarithmes; équations trigonométriques; 3^{me} trim.: Résolution des triangles. Manuel de trigonométrie, par André. — Tables de logarithmes par F. I. C., Paris, Poussielgue.

Histoire. 2 h. Histoire plus approfondie des temps modernes. 1^{er} trimestre: Depuis la guerre de 30 ans jusqu'à la première révolution française; 2^{me} trimestre: Depuis la première révolution française jusqu'à la révolution de 1830; 3^{me} trimestre: Depuis la révolution de 1830 jusqu'au traité de Francfort, 1871. On passera en revue les faits saillants et les périodes importantes de notre histoire nationale qui coïncident avec ces événements.

Géographie. 1 h. Géographie mathém. et géogr. générale. 1^{er} trim.: Éléments de cosmographie; 2^{me} trim.: Étude générale du globe terrestre: les océans,

Continente, Luft; 3. Tertial: Allgemeine ethnographische, ökonomische und politische Geographie.

Physikalische Wissenschaften. 3 St. — a) Physik. 1. Tertial: Magnetismus; Elektrizität; 2. Tertial: Dynamische Elektrizität; 3. Tertial: Optik. Handbuch: Précis de physique, par Fernet. — b) Chemie. 1. Tertial: Der Kohlenstoff und seine gebräuchlichsten Verbindungen; 2. Tertial: Leuchtgas; allgemeine Eigenschaften der Metalle; die einwertigen Metalle und ihre wichtigsten Verbindungen; 3. Tertial: Calcium, Eisen und ihre gebräuchlichsten Verbindungen. Handbuch: Chimie usuelle, par F.-J. Chambert.

Zeichnen. 3 St. Wahlfreies Fach. a) Freihandzeichnen: Fortsetzung des Zeichnens nach der Natur; Aquarellmalerei; Landschaftsstudien u. s. w. — b) Linearzeichnen: Architektonische Profile; Zeichnen von Architektur- und Maschinenteilen; Skizzen nach dem plastischen Modell; Topographisches Zeichnen.

les continents, l'atmosphère; 3^{me trim.}: Géographie ethnographique, économique et politique générale.

Sciences physiques. 3 h. — a) Physique. 1^{er trimestre}: Magnétisme; électricité; 2^{me trimestre}: Électricité dynamique; 3^{me trimestre}: Optique. Manuel: Précis de physique, par Fernet. — b) Chimie. 1^{er trimestre}: Carbone; oxyde de carbone; acide carbonique; 2^{me trimestre}: Gaz d'éclairage; propriétés générales des métaux; alliages; les métaux monoatomiques et leurs combinaisons les plus importantes; 3^{me trimestre}: Le calcium, le fer et leurs combinaisons usuelles. Manuel: Chimie usuelle par F.-J. Chambert.

Dessin. 3 h Cours facultatif. — a) Dessin à main levée: Continuation du dessin d'après nature; aquarelle; paysage, etc. — b) Dessin linéaire: Profils d'architecture; dessin d'architecture et de machines exécuté sur des croquis côtés pris sur des modèles en nature; dessin topographique.

Höhere Kurse. — COURS SUPÉRIEURS.

Philosophie und Litteratur. — PHILOSOPHIE ET LITTÉRATURE.

Lateinische Sprache. 6 St. — a) Erklärung der Schriftsteller, 4 St. 1. Tertial: Cicero, de oratore. 3 St.; Erklärung ausgewählter Satiren des Juvenal in der Chrestomathia Juvenaliana von Dötsch. Engelmann, Leipzig, 1 St.; 2. Tert: Die Annalen des Tacitus und Episteln des Horaz. 3 St.; schwierige Stellen aus Livius. 1 St.; 3. Tert.: Die Annalen des Tacitus und Episteln des Horaz. 3 St.; Schwierige Stellen aus Livius. 1 St.; — b) Kurzgefaßte Darstellung der röm. Litteratur, 2 St. Handbuch: Vergniolle. Histoire abrégée de la littérature latine. 1. Tert.: Einleitung; Tragödie; Komödie; Epos; Didaktische Poesie; 2 Tert.: Satire; Lyrische Poesie; Elegie; Geschichte; 3. Tert.: Beredsamkeit; Roman; Epistolographie; Philosophie; Grammatik; Mathematik. Lektüre von Auszügen in der Sammlung von Bone: Lateinische Dichter, eine Auswahl für den Schulgebrauch. — Eine schriftliche Hausarbeit wöchentlich oder alle 14 Tage.

Griechische Sprache. 3 St. — Demosthenes: Rede vom Kranze (Ausgabe Weil, Hachette). 2 St., während des 1. u. 2. Tertials; Plato: Apologie des Sokrates. 1 St., während des 1. u. 2. Tertials; Auszüge aus Thukydides. St., während des 3. Tertials; Sophokles, Antigone (Ausg. Tournier, Hachette). 2 St., während des letzten Tertials. — Jedes Vierteljahr zwei schriftliche Hausarbeiten.

Langue latine. 6 h. — a) Explication d'auteurs. 4 h. 1^{er trimestre}: Cicéron, de oratore. 3 heures; Explication et traduction de Juvénal, dans la chrestomathia Juvenaliana de Doetsch. Engelmann, Leipzig, 1 h; 2^{me trimestre}: Annales de Tacite et épîtres d'Horace. 3 h.; Tite-Live, passages difficiles. 1 h; 3^{me trimestre}: Annales de Tacite et épîtres d'Horace. 3 h. Tite-Live, passages difficiles. 1 h.; — b) Aperçu de l'histoire de la littérature latine. 2 h. Manuel: Vergniolle, Histoire abrégée de la littérature latine, Delagrave, Paris. 1^{er trimestre}: Introduction; tragédie; comédie; épopée; poésie didactique; 2^{me trimestre}: Satire; poésie lyrique; poésie élégiaque; histoire; 3^{me trimestre}: Eloquence; roman; genre épistolaire; philosophie; grammaire; mathématiques. Lecture d'extraits dans la chrestomathie de Bone: Lateinische Dichter, eine Auswahl für den Schulgebrauch. — Un devoir par semaine ou par quinzaine.

Langue grecque. 3 h. — Démosthène: Discours sur la couronne (édition Weil, Hachette). 2 h., pendant les deux premiers trimestres; Platon, Apologie de Socrate. 1 h., pendant les 1^{er} et 2^{me} trimestres; extraits de Thucydide. 1 h., pendant le dernier trimestre; Sophocle, Antigone (édit. Tournier, Hachette). 2 h., pendant le dernier trimestre. — Deux devoirs par trimestre.

Deutsche Sprache. 4 St. — a) Geschichte der deutschen Literatur nach dem Handbuch von Hüppe: Geschichte der deutschen Nationalliteratur. 4. Aufl. 1894. Schöningh, Paderborn. 2 St. 1. Tertial: §§ 1—21; 2. Tertial: §§ 22—53; 3. Tertial: §§ 54—86; b) Lektüre und Erklärung von Meisterwerken des 13., 18. und 19. Jahrhunderts: Meisterwerke des 13. Jahrhunderts (in der Übersetzung); Wäg von Berlichingen; Torquato Tasso; Egmont. Handbuch: Proben zur Geschichte der deutschen Literatur, von Bern. Schulz. Literarische Zergliederungen. 2 St. — Ein Aufsatz monatlich.

Französische Sprache. 4 St. — a) Geschichte der französischen Literatur nach dem Handbuch von Doumic, Histoire de la littérature française. Paris. 1. Tertial: §§ 1—12; 2. Tertial: §§ 12—22; 3. Tertial: §§ 22—37. — b) Lesen und Erklären ausgewählter Stücke nach dem Handbuche von Merlet, les classiques français du IX^e au XIX^e siècle. 2 St. — c) Lesen und Erklären von Autoren. 1. Tertial: Corneille: Cinna, Polyeucte; 2. Tertial: Polyeucte (suite); Racine: Andromaque; 3. Tertial: Bossuet, Oraisons funèbres; Pascal, Pensées. Literarische Zergliederungen, 2 St. — Ein Aufsatz monatlich.

Philosophie. 8 St. — a) 1. und 2. Tertial: Logik; empirische und rationale Psychologie 3. Tertial: Moralphilosophie Wiederholung. 6 St. Handbuch: Dr. Alb. Stöckl, Grundzüge der Philosophie. — b) Zergliederung und Erklärung philosophischer Werke: Traité de l'existence de Dieu, par Fénelon; Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même, par Bossuet. Kontrolle der Privatlektüre und Kritik der nach dieser Lektüre verfaßten Aufsätze. 2 St. — Jedes Vierteljahr zwei Aufsätze.

Geschichte. 3 St. — a) Eingehendere Behandlung der neuesten Geschichte, hauptsächlich unter dem Gesichtspunkte der politischen Einrichtungen und der Kultur nach dem Handbuch: Histoire contemporaine, par Gust. Hubault. 2 St. 1. Tertial: Von der ersten französischen Revolution bis zur Errichtung des Kaiserreichs; 2. Tertial: Von der Errichtung des Kaiserreichs bis zur Juli-Revolution; 3. Tertial: Von der Juli-Revolution bis zur Gegenwart. — b) Vaterländische Geschichte nach dem Handbuch von Schötter: Geschichte des Luxemburger Landes. 1. St. 1. Tertial: Von den Ursprüngen bis zum Erlöschen des Hauses der Ardenner Grafen; 2. Tertial: Von dem Erlöschen des Ardenner Grafenhauses bis zur burgundischen Herrschaft; 3. Tertial: Von der burgundischen Herrschaft bis zur Gegenwart. — Jedes Vierteljahr zwei Aufsätze.

Langue allemande. 4 h. — a) Histoire de la littérature allemande, d'après la manuel de Hüppe: Geschichte der deutschen Nationalliteratur. 4^{me} édition, 1894. Schöningh. Paderborn. 2 h 1^{er} trimestre: §§ 1—21; 2^{me} trimestre: §§ 22—3; 3^{me} trimestre: §§ 54—86; — b) lecture et explication des chefs-d'œuvre du XIII^e, du XVIII^e et du XIX^e siècle: Chefs-d'œuvre du XIII^e siècle (dans la traduction); Götz von Berlichingen; Torquato Tasso; Egmont. Manuel de Bern. Schulz: Proben zur Geschichte der deutschen Literatur. Analyses littéraires. 2 h. — Une rédaction par mois.

Langue française. 4 h. — a) Histoire de la littérature française, d'après le manuel de Doumic, Histoire de la littérature française, Delaplane, Paris. 1^{er} trimestre: §§ 1—12; 2^{me} trimestre: §§ 12—22; 3^{me} trimestre: §§ 22—37. — b) Lecture et explication de morceaux choisis. Manuel: Merlet, les classiques français du IX^e au XIX^e siècle. 2 h. — c) Explication d'auteurs français. 1^{er} trimestre: Corneille: Cinna, Polyeucte; 2^{me} trimestre: Polyeucte (suite); Racine: Andromaque; 3^{me} trimestre: Bossuet, Oraisons funèbres; Pascal, Pensées. Analyses littéraires. 2 h. — Une rédaction par mois.

Philosophie. 8 h. — a) 1^{er} et 2^{me} trimestre: Logique; psychologie empirique et rationnelle; 3^{me} trimestre: Philosophie morale; répétition. 6 h. Manuel: Dr Alb. Stöckl, Grundzüge der Philosophie. — b) Analyse et interprétation d'ouvrages philosophiques: Traité de l'existence de Dieu, par Fénelon; Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même, par Bossuet. Lecture privée à contrôler par le professeur et critique des rédactions faites d'après cette lecture. 2 h. — Deux rédactions par trimestre.

Histoire. 3 h. — a) Histoire contemporaine plus approfondie considérée surtout au point de vue des institutions politiques et de la civilisation, d'après le manuel: Histoire contemporaine, par Gustave Hubault 2 h. 1^{er} trimestre: Depuis la 1^{re} révolution française jusqu'à l'établissement de l'empire; 2^{me} trimestre: Depuis l'établissement de l'empire jusqu'à la révolution de juillet; 3^{me} trimestre: Depuis la révolution de juillet jusqu'à nos jours. b) Histoire nationale, d'après le manuel de Schötter: Geschichte des Luxemburger Landes. 1 h. 1^{er} trimestre: Depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'extinction de la dynastie des comtes d'Ardenne; 2^{me} trimestre: Depuis l'extinction de la maison d'Ardenne jusqu'à la domination bourguignonne; 3^{me} trimestre: Depuis la domination bourguignonne jusqu'à nos jours. — Deux rédactions par trimestre.

Römische Altertümer. 2 St. Die römischen Altertümer mit besonderer Berücksichtigung der politischen Einrichtungen. 1. Tertial: Einführung, Connubium, commercium, Servitus, Clientela; 2. Tertial: das Volk, seine Klassen und seine verschiedenen Einteilungen; die Staatsverwaltung: Komitien, Senat, Behörden; 3. Tertial: Gerichtliche Verfassung, Einrichtung und Verwaltung der Provinzen, Finanzen, Heeresverfassung, Kultus.

Antiquités romaines. 2 h. Les antiquités romaines traitées principalement au point de vue des institutions politiques. 1^{er} trimestre: Introduction, Connubium, commercium, servitude, clientèle; 2^{me} trimestre: Le peuple, ses ordres et ses différentes divisions; l'administration de l'Etat: Comices, sénat, magistrats; 3^{me} trimestre: Organisation judiciaire, organisation et administration provinciale, finances, organisation militaire, culte.

Die Hilfsprache

für die einzelnen Lehrfächer.

LANGUE VÉHICULAIRE

pour chaque matière d'enseignement.

Der Unterricht wird in deutscher und in französischer Sprache erteilt.

In deutscher Sprache werden gelehrt: Religionslehre, deutsche, griechische und lateinische Sprache (bis III^e incl.), englische Sprache, Geschichte (in den drei untern Klassen), Geographie (in den vier untern Klassen) und Philosophie.

In französischer Sprache werden gelehrt: Französische Sprache, lateinische und griechische Sprache von II^e ab, Mathematik, Geschichte von IV^e und Geographie von III^e ab, römische Altertümer, Naturgeschichte, Physik und Chemie.

Les langues véhiculaires sont l'allemand et le français.

La langue allemande est la langue véhiculaire pour la doctrine chrétienne, les langues allemande, grecque et latine (jusqu'en III^e incl.), la langue anglaise, l'histoire (dans les trois classes infér.), géographie (dans les quatre classes infér.), la philosophie.

La langue française est la langue véhiculaire pour la langue française, les langues grecque et latine à partir de la II^e, les mathématiques, l'histoire à partir de la IV^e, la géographie à partir de la III^e, les antiquités, l'histoire nature, la physique et la chimie.

Accessorische und fakultative Kurse. — COURS ACCESSOIRES ET FACULTATIFS.

Zeichnen. — Den Schülern ist an allen Schultagen von 11–12 Uhr die Zeichenschule zugänglich.

Vokal- und Instrumentalmusik. — In Gemäßheit des Reglements des philharmonischen Vereins am Gymnasium können alle Schüler, welche die notwendigen Vorkenntnisse besitzen, um sich am Orchester und an den Gesangchören zu beteiligen, zu Mitgliedern des Vereins aufgenommen werden.

Der Verein enthält drei Abteilungen: Die Abteilung für Gesang: wöchentlich zwei Proben; die Abteilung für Symphonie: wöchentlich eine Probe; die Abteilung für Harmonie: wöchentlich zwei Proben. Die Mitglieder der letzten Abteilung erhalten auch wöchentlich zweimal Unterricht auf Blasinstrumenten.

Rechtswiss. — Nicht verbindlicher Kursus. 5 St. wöchentlich, nur den Schülern der 1. Klasse und des Oberkursus zugänglich.

Dessin. — L'école de dessin est ouverte aux élèves les jours de classe de 11 heures à midi.

Musique vocale et instrumentale. — D'après le règlement de la société philharmonique du gymnase, tous les élèves qui possèdent les connaissances nécessaires pour coopérer à l'orchestre ou dans les chœurs, peuvent être reçus membres de cette société.

La société comprend trois sections, la section de chant, ayant deux, la section de symphonie, ayant une, la section d'harmonie, ayant deux répétitions par semaine. Les membres de cette dernière section suivent, au besoin, deux fois par semaine, des cours d'instruments à vent.

Escrime. — Cours facultatif, accessible seulement aux élèves de la 1^{re} classe et des cours supérieurs. 5 heures par semaine.

Turnen. — Dieser Kursus ist verbindlich für die Schüler der zwei unteren Klassen und wahlfrei für die andern Schüler des Gymnasiums und der Industrieschule.

Silentium. — Im Wintersemester täglich 2 St. abends: 1 1/2 St. wöchentlich. Im Sommersemester an allen Schultagen 1 1/2 St. morgens, 1 1/2 St. abends, mit Ausnahme des Donnerstags. 16 1/2 St. wöchentlich.

Gymnastique — Exercices obligatoires pour les élèves des deux classes infér. et facultatifs pour les autres élèves du gymnase et de l'école industrielle.

Silences. — Semestre d'hiver, chaque jour, le soir 2 h.: 14 h. par semaine. Semestre d'été, 1 1/2 h. le matin et, à l'exception du jeudi, 1 1/2 h. le soir, les jours de classe: 16 1/2 h. par semaine.



CHRONIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT.

I. — Clôture de l'année scolaire 1902—1903.

La distribution solennelle des prix a eu lieu dans la grande salle de l'athénée, le samedi, 1^{er} août, à cinq heures de l'après-midi, sous la présidence de Monsieur Mongenast, Directeur général des finances. Le discours d'usage fut prononcé par M. Jean Karels, professeur du gymnase. Il y prit la défense des études gréco-latines.

II. — Chronique patriotique.

87^e anniversaire de la naissance de Son Altesse Royale le Grand-Duc. — Le 23 juillet, veille du 87^e anniversaire de la naissance de Son Altesse Royale le Grand-Duc, les élèves de la section d'harmonie ont donné un concert dans la grande cour de l'athénée. Dans son discours, le directeur de l'établissement rappela aux élèves leurs devoirs de loyale soumission et de filiale reconnaissance envers leur Auguste Souverain, en leur démontrant que particulièrement de nos jours l'attachement et le dévouement au Souverain sont la forme la plus efficace du patriotisme.

Le 24 juillet, les professeurs et les élèves assistèrent en corps au Te Deum chanté à la cathédrale.

III. — Décisions du Gouvernement.

Par décision de M. le Directeur général des finances, en date du 7 avril 1904, les crédits suivants ont été mis à la disposition de notre établissement, pour l'année 1904, dans l'intérêt du service intérieur :

1 ^o Pour le cabinet de physique et le laboratoire de chimie	400 frs.
2 ^o Pour le cours de géographie	75 "
3 ^o Pour la distribution des prix	865 "
4 ^o Pour frais de bureau du directeur et de la conférence des professeurs	100 "
5 ^o Pour acquisition de menu matériel	75 "
6 ^o Pour le cours de dessin	50 "
7 ^o Pour le service de l'hygiène	500 "

Les crédits accordés en commun aux deux établissements de l'athénée, sont les suivants :

1 ^o Frais d'habillement du concierge	100 frs.
2 ^o Pour le cabinet d'histoire naturelle	100 "
3 ^o Pour le cours de chant	100 "
4 ^o Pour le cours de musique instrumentale	200 "
5 ^o Pour la bibliothèque des élèves	150 "
6 ^o Pour frais de culte	900 "
7 ^o Pour frais de chauffage	4500 "
8 ^o Pour frais d'éclairage	2000 "

Par arrêté du 20 février 1904, M. le Directeur général des finances a accordé, pour l'année 1903, un subside de 100 frs. à la société philharmonique de l'athénée.

Par décision du 23 décembre 1903, M. le Directeur général des finances a accordé un crédit spécial de frs. 463,75 pour l'achat de matériel d'enseignement au cours de gymnastique.

Par décision du 8 juin 1904, M. le Directeur général des finances a accordé un subside extraordinaire de 150 frs. à la section d'harmonie et de chant de l'athénée.

Par arrêté de M. le Directeur général des finances, en date du 20 mai 1904, une somme de 800 frs. a été distribuée entre 17 élèves méritants et sans fortune.

Par arrêté de M. le Directeur général des finances, en date du 5 juillet 1904, la commission chargée de procéder à l'épreuve pratique (ordre des lettres) des aspirants aux fonctions de professeur, pendant la session de 1904, a été composée : 1^o de M. Henrion, conseiller de Gouvernement, en qualité de commissaire du Gouvernement; 2^o de MM. Nicolas Gredt, directeur du gymnase de l'athénée, Jean Thill, directeur du gymnase d'Echternach, François Bielecki, professeur au gymnase de l'athénée, et Denis Pletschette, professeur au gymnase de Diekirch.

Par arrêté de M. le Directeur général des finances, en date du 14 juillet 1904, ont été nommés membres de la commission de l'examen de maturité au gymnase de Luxembourg: 1^o M. Henrion, conseiller de Gouvernement, en qualité de commissaire du Gouvernement; 2^o MM. Gredt, directeur, Philippe, Herchen, Tibesar, Karels et Wilhelm, professeurs à cet établissement.

Sont nommés membres suppléants: MM. les professeurs Kuborn et Keiffer.

Par arrêté de M. le Directeur général des finances du même jour, ont été nommés membres de la commission pour l'examen de passage au gymnase de l'athénée: 1^o M. Henrion, conseiller de Gouvernement, en qualité de commissaire du Gouvernement; 2^o MM. Kuborn, Bielecki, Schmit, Wolff, Meyers et Gœrgen, professeurs au gymnase de Luxembourg.

IV. — Personnel enseignant.

Par arrêté grand-ducal du 19 juillet 1903, il a été accordé à M. Hyacinthe Schaack démission honorable de ses fonctions de professeur de première classe au gymnase de l'athénée. Par le même arrêté, M. Schaack a été nommé professeur honoraire du gymnase de l'athénée.

Par arrêté grand-ducal du 23 septembre 1903, M. Nicolas Braunshausen, docteur en philosophie et lettres, a été nommé répétiteur de première classe au gymnase de l'athénée.

Par arrêté de M. le Directeur général des finances, en date du 25 novembre 1903, M. Victor-Jules Kremer, de Luxembourg, a été nommé provisoirement maître d'escrime et de gymnastique à l'athénée.

Pendant l'année scolaire 1903—1904, le personnel enseignant du gymnase de l'athénée se composait comme suit : 1^o M. Nicolas Gredt, directeur de l'athénée ; MM. les professeurs de 1^{re} classe : 2^o Nicolas Philippe, 3^o Arthur Herchen, 4^o Jacques Schmitz, 5^o Léopold Tibesar, 6^o Martin d'Huart, 7^o Jean Karels, 8^o Jean Kuborn, 9^o Jules Keiffer, 10^o François Bielecki ; 11^o M. Nicolas Schmit, professeur de 2^e classe ; MM. les professeurs de 3^e classe : 12^o Eugène Wolff, 13^o Jules Wilhelm, 14^o Nicolas Peffer, 15^o Jacques Meyers, 16^o Guillaume Gørgen ; 17^o M. le répétiteur Nicolas Braunshausen ; MM. les stagiaires : 18^o Nicolas Simmer, 19^o Henri Ruppert, 20^o Nicolas Ries, 21^o Joseph Greisch ; 22^o M. Auguste van Werveke, maître de dessin ; 23^o M. Victor-Jules Kremer, maître d'escrime et de gymnastique ; 24^o M. Pierre Beicht, chargé du cours de solfège ; 25^o Jacques Goldschmit, maître de musique instrumentale, 26^o M. Jean Schmeler, sous-chef de musique.

V. — Nécrologie.

Dans le courant de l'année scolaire 1903—1904, la mort a enlevé à l'établissement, M. Georges Wittenauer Président de la commission des curateurs.

M. Georges Wittenauer, Ingénieur civil, est décédé le 1^{er} octobre 1903, à l'âge de 84 ans.

Après de fortes études au gymnase de sa ville natale, Wittenauer se voua au génie civil et se créa une carrière brillante ; il se distingua dans les différentes positions qu'il occupa successivement, par les plus belles qualités du cœur et de l'esprit. Les services qu'il a rendus à son pays et notamment à sa ville natale comme conseiller communal, comme échevin, et comme président de la commission des hospices civils, lui valurent le grade d'officier de l'ordre de la couronne de chêne. Même à l'Étranger ses mérites furent appréciés : le roi des Belges lui conféra le grade de chevalier de l'ordre de Léopold.

M. Wittenauer a fait partie de la commission des curateurs du gymnase pendant presque 29 ans, depuis le 23 avril 1875 jusqu'à sa mort. En cette qualité, il ne manquait à aucune des visites d'inspection que ce corps faisait à l'athénée. Il s'intéressait si vivement à l'enseignement moyen que, quand vers la fin de sa vie, il avait perdu la vue, il ne pouvait pas se résoudre à se démettre de ses fonctions. C'était un touchant aspect que de voir ce vieillard plus qu'octogénaire se faire conduire dans les leçons des professeurs. Les remarques qu'il faisait à cette occasion, prouvaient qu'il avait suivi attentivement

les questions du maître et les réponses des élèves. L'athénée lui gardera un souvenir reconnaissant.

Le 9 mai 1904, est décédé, à l'âge de 44 ans, Monsieur Bernard Krack, professeur honoraire du gymnase de l'athénée.

Après de brillantes études à l'athénée et à l'université, qui lui valurent les succès les plus flatteurs aux examens ultérieurs de la candidature et du doctorat en philosophie et lettres, Krack fut successivement nommé répétiteur de 2^e classe le 21 novembre 1883, de 1^{re} classe le 17 décembre 1884, professeur de 3^e classe le 30 décembre 1885 et de 2^e classe le 20 juillet 1895. Sa santé malheureusement laissait à désirer depuis le jour où il entra en fonctions. Il a lutté courageusement contre le mal qui minait lentement ses forces, mais ce n'est que quand il se sentait entièrement épuisé, qu'il put se résigner à solliciter sa retraite, après une carrière professorale de 19 ans. Krack a été un homme d'un talent supérieur que la maladie seule a empêché de réaliser toutes les belles promesses qu'il avait fait concevoir de lui. L'athénée a perdu en lui un de ses meilleurs professeurs.

M. Krack est l'auteur d'un recueil de poésies, „Worte des Einsiedlers“, publié à Luxembourg en 1888, et d'une dissertation „Die Dichtung und das Leben“, publiée dans le programme du gymnase de l'athénée en 1900.

Le 5 septembre 1903 est décédé, à l'âge de 52 ans, M. Philippe Polfer, maître d'escrime et de gymnastique à l'athénée depuis 1876.

Le 30 juillet 1903 est décédé, à l'âge de 68 ans, M. François Tœhwé, concierge à l'athénée depuis le 21 juillet 1863.

Dans le courant de cette année scolaire, l'établissement a perdu deux de ses élèves : Lang Jean de Keispelt de la III^e classe, et Spedener Eug. de Wilz, de la VII^e classe.

VI. — Devoirs religieux.

Les dimanches, les jeudis et les jours de fête, les élèves du gymnase ont assisté, à 8 heures du matin, à la messe réglementaire, célébrée pour eux à la cathédrale. Le 31 juillet 1903, une messe solennelle suivie d'un Te Deum en actions de grâces, a été chantée à la cathédrale. Le 1^{er} octobre 1903, les professeurs et les élèves du gymnase ont assisté à la messe du St-Esprit ; le 7 mai 1904, ils ont assisté à la messe solennelle, chantée en l'honneur de la Sainte-Vierge. Ils ont pris part, comme de coutume, aux processions solennelles de l'octave de Notre-Dame et de la Fête-Dieu. Dans le courant de l'année scolaire, les élèves se sont approchés six fois en commun de la Sainte-Table ; le soir des jours de communion, ils ont assisté au salut. Le jeudi, 9 juin, 30 élèves ont été confirmés par Monseigneur l'Évêque de Luxembourg. Tous les élèves ont assisté à cette cérémonie.

VII. — Fondations de Bourses d'études.

(Voir page 125 du programme de 1893 les nos 1 à 58, page 17 du programme de 1894 les nos 59 à 61, page 23 du programme de 1896 les nos 62 et 63, page 35 du programme de 1902 les nos 64 à 68, et page 23 du programme de 1903 les nos 69 et 70.)

Aux fondations dont la gestion est confiée à l'administrateur-receveur des bourses de l'athénée, sont venues se joindre :

71. Fondation BERCHEM autorisée par arrêté grand-ducal du 23 septembre 1903.

Par acte dressé en l'étude du Maître André Salentiny, notaire à Echternach, le 13 octobre 1903, Monsieur Mathias Berchem, curé-desservant à Oswiler, a fondé une bourse d'études au capital de dix mille francs en faveur 1^o) des descendants de l'un et l'autre sexe de ses père et mère Guillaume Berchem et Marie Kieffer, décédés à Niederaanven, pour études à faire à un gymnase, au séminaire et à l'université ou encore à une école spéciale et 2^o) à défaut des postulants de la parenté à un élève bien doué du gymnase d'Echternach proposé pour l'obtention de cette faveur par le directeur de l'établissement.

Sont désignés pour collateurs le membre le plus âgé de la famille et les directeurs du séminaire clérical de Luxembourg et du gymnase d'Echternach.

Le fondateur s'est réservé la jouissance des revenus de la fondation sa vie durant.

72. Fondation Pierre BIVER autorisée par arrêté grand-ducal du 22 mars 1904.

Par testament olographe du 10 octobre 1900 le sieur Pierre Biver, en son vivant instituteur pensionné à Ehlinge, a légué une somme de six mille francs pour fondation d'une bourse en faveur d'un élève-instituteur et une autre somme de six mille francs pour fondation de deux bourses en faveur de deux élèves-institutrices indigentes.

Cette fondation a été établie par acte du 7 mai 1904 dressé par le notaire Hemmer de Capellen à l'intervention du sieur Pierre Pierre, instituteur pensionné à Bergem, exécuteur testamentaire, et par arrêté de Monsieur le Directeur général des finances du 7 juin 1904 le montant annuel de la jouissance est fixé pour la première des bourses à 210 francs et pour chacune des deux autres à 105 francs.

Un arrêté grand-ducal du 6 juin 1904 statue que les boursiers seront dispensés de prendre l'engagement de restituer les fonds touchés.

VIII. Alimentation des collections.

A. — Bibliothèque nationale et de l'athénée.

La bibliothèque est ouverte au public tous les jours

de la semaine, exceptés les dimanches et les jours légalement fériés.

Bibliothécaire: M. le professeur Dr. *Martin d'Huart*.

Aide-bibliothécaire: M. *Fr. Pfeiffenschneider*.

Par décision de M. le Directeur général des finances, en date du 11 juillet 1902, la liste des acquisitions faites dans l'intérêt de la bibliothèque sera publiée dorénavant par le bibliothécaire pour être mise à la disposition de ceux que la chose concerne.

B. — Bibliothèque des Élèves.

Bruno, le tour de la France par deux enfants. — 38 exemplaires. — König Alex., Geschichte des Luxemburger Landes im 18. Jahrhundert, 1. und 2. Teil. 2 broch. Luxemburg, 1903. — Journal de la Jeunesse. Années 1902 et 1903, 2 vol. 4^o Paris. — N. Lackas, Ein Königsgrab an der Saar, 4 exemplaires. — Perrault, Contes des fées, 1 vol. 8^o Limoges, 6 exemplaires. — Doetsch, Chrestomathia Juvenaliana, 1 vol. 8^o, Leipzig, 1875. — 24 exemplaires. — Vogel Dr Aug., Grammatisch-orthographisches Nachschlagebuch der deutschen Sprache. 1 vol. 8^o, Berlin, 1903. — Keiffer Jules, La Littérature du Grand-Duché de Luxembourg, 1 vol. 8^o, Luxembourg, 1903, 6 exemplaires. — Schiller Dr H., Lehrbuch der Geschichte der Pädagogik, 1 vol. 8^o, Leipzig, 1894. — Marguerite Paul et Victor, Strasbourg. — Deutsch von Dr E. Wasserzieher, Text und Wörterbuch, 2 vol. 12^o, Leipzig, 1903. — Don de Mr Gredt, directeur: — Dodu Gaston, Géographie de la France. — Schulausgabe von Dr Ernst Wasser. — Zieher, 1 vol. nebst Wörterbuch, Leipzig, 1904. — Ammann A. et E. C. Coutant, histoire de France, Schulausgabe von Emil Kluth, 2 vol. 12^o, nebst Wörterbuch, Leipzig, 1904.

C. — Cabinet de physique.

Appareil pour télégraphie sans fil et accessoires. — Bobine de Ruhmkorff. — Tubes de Crookes et de Roentgen. — Un spinthariscopes.

D. — Laboratoire de chimie.

Réactifs chimiques. — Ballons et flacons en verre.

E. — Cabinet d'histoire naturelle.

1 grand microscope et 2 petits microscopes avec accessoires.

F. — Cartes et appareils géographiques.

Schotte. — Globe terrestre. — Huss. Le grand-duché de Luxembourg, 2 exemplaires.

G. — Cours de dessin.

A. Pour le cours de dessin linéaire:

8 fascicules de l'ouvrage intitulé: Vorlagen für Schreiner, Steinhauer, Zimmerer, par A. Hirsch, y compris 1 brochure explicative.

B. Pour le cours de dessin à main levée :

Des oiseaux empaillés, savoir :

1. Un canard sauvage,
- 2 un chardonneret,
3. un pinson.

H. — Cours de gymnastique.

1. Un jeu complet de Football,
2. une pompe à air,
3. 20 massues,
4. 100 bâtons en frêne,
5. 100 cannes en frêne,
6. différents articles d'escrime,
7. un mouton.

J. — Société philharmonique de l'athénée.

A. Section de symphonie.

1. Ouverture de jubilé pour grand orchestre avec parties supplémentaires par Mohr.
2. Le calife de Bagdad, Ouverture par Boieldieu.

B. Section d'harmonie.

- 4 marches de procession,
- 2 pas redoublés,
- air national belge,
- 1 douzaine d'anches de clarinette,
- 3 anches de saxophone.

IX. — Statistique.

129 élèves nouveaux sont entrés au gymnase à l'ouverture ou dans le courant de l'année scolaire 1903-1904.

Voici les noms de ces élèves avec indication du domicile de leurs parents :

a) au commencement de l'année scolaire :

Cours supérieurs : Brausch Jean de Belvaux ; Dumont Norbert de Diekirch ; Greisch Alphonse d'Esch sur Sûre ; Hansen Albert de Larochette ; Kayser Eugène de Tetange ; Marso Jean de Bissen ; Pammers Paul de Diekirch ; Rodesch Alphonse de Munshausen ; Thielen Albert de Luxembourg ; Walch Nicolas de Reisdorf ; Wark Nicolas de Bavigne s. Sûre ; Weis François de Mutfort.

I^{re} classe : Geib Alfred de Luxembourg ; Thilges Joseph de Luxembourg.

II^e classe : Beljon Jean de Harlange.

IV^e classe : Guirsch Nicolas de Bascharage.

VI^e classe : Bloes Pierre de Bettembourg ; Collart Eugène Auguste de Bettembourg ; Engler Jean de Girst ; Watry Nicolas de Kapenacker ; Wenner François de Hollerich.

VII^e classe : Arnould Félix d'Eich ; Beckius Nicolas Aloyse de Wormeldange ; Berchem Paul de Luxembourg ;

Bernhoeft Marcel de Luxembourg ; Bonifas Pierre de Nospelt ; Breger Philippe de Remich ; Brück Victor de Luxembourg ; Calteux Jean Pierre de Hollerich ; Capesius Jean de Bous ; Carels Théophile de Rédange-sur-Attert ; Charles Lucien d'Ottange ; Chomé Pierre de Luxembourg ; Clees Jean de Michelau ; Cravatte Gaston de Clausen ; Dennemeyer Camille de Limpertsberg ; Donnen François de Luxembourg ; Driesch Paul de Schrassig ; Elter Jules de Luxembourg ; Ensich Emile de Contern ; Ensich Eugène de Pétange ; Erpelding Jean-Baptiste de Rodenbourg ; Erpelding Joseph de Beidweiler ; Ettinger Alphonse de Hollerich ; Faber Aloyse de Luxembourg ; Faber Jean de Merl ; Faber Léon de Luxembourg ; Franck Robert de Limpertsberg ; Friedrich Marcel de Luxembourg ; Fries Alphonse de Bergem ; Gehlen Théodore d'Eich ; Gilson Guillaume d'Eich ; Glaesener Alfred d'Itzig ; Gutenkauf Jean-Pierre de Beckerich ; Havé Jean Pierre de Bonnevoie ; Hedin Felix de Clausen ; Hellers Nicolas de Hollerich ; Herzig Joseph de Luxembourg ; Hilbert Auguste de Mamer ; Hippert Eugène de Dudelange ; Hirtz Joseph de Roeser ; Hoffmann Léon d'Eich ; Hohengarten Joseph de Luxembourg ; d'Huart Charles de Luxembourg ; Huss Norbert de Luxembourg ; Jentgen Alphonse de Luxembourg ; Kalbfleisch Gustave de Luxembourg ; Kieffer Auguste de Rumelange ; Kieffer Joseph d'Everlange ; Kieffer Nicolas de Paris ; Kihn Jules de Rumelange ; Kirchen Pierre d'Oetrange ; Klein Joseph de Clausen ; Koenig Pierre d'Eschdorf ; Kohl Guillaume de Grevenmacher ; Kolbach Ferdinand de Capellen ; Konert Nicolas de Hollerich ; Kremer Jean de Luxembourg ; Krips Théodore de Niederfeulen ; Kummer Louis de Luxembourg ; Liégeois François de Dudelange ; Lommer Mathias de Rollingergrund ; Loutsch Edouard d'Elvingen ; Manderscheid Félix de Neudorf ; Mangen Jean de Garnich ; Manternach Victor de Bettborn ; Marx Nicolas d'Eschs.-A. ; Menager Philippe de Pfaffenthal ; Mersch Ernest de Hollerich ; Molling Louis d'Ettelbruck ; Mousel Léopold de Limpertsberg ; Neiers Pierre de Roedt (Remich) ; Ney Eugène de Wahl ; Nickels Gustave de Hollerich ; Nimax Nicolas de Luxembourg ; Petit Louis de Luxembourg ; Peschon Jean de Lannen ; Prim Joseph de Junglinster ; Rehlinger Isidore de Keispelt ; Ross Jean de Bettembourg ; Schambourg Charles de Soleuvre ; Schlesser Paul de Bonnevoie ; Schumann Louis de Hollerich ; Sivering Paul de Luxembourg ; Spedener Eugène de Wiltz ; Speicher Henri de Mühlenbach ; Sprank Joseph d'Alzingen ; Staud Valentin de Hollerich ; Stein Mathias de Waldbillig ; Thill Joseph d'Itzig ; Thommes Ferdinand de Kayl ; Thoss Joseph d'Eich ; Toelle Hermann de Limpertsberg ; Turmes Paul de Mersch ; Walens Marcel de Luxembourg ; Wantz Jules de Luxembourg ; Weiker Alphonse de Sandweiler ; Welter Auguste de Luxembourg ; Wirtz Joseph de Capellen ; Zeimes Camille de Luxembourg.

b) dans le courant de l'année scolaire :

Cours supérieurs : Kerschen Nicolas de Boevange-sur-Attert; Séguier France de Curepipe (île Maurice).

Ire classe : Wirth Auguste de Luxembourg ;

IVe classe : Schumacher Pierre d'Erpeldange;

VIe classe : Faber Edmond de Bettembourg; Ternes Joseph de Bous;

VIIe classe : Cannivé André de Helmdange; Harpes Conrad de Mersch; Roller Jean-Pierre de Lorentzweiler.

Tableau du nombre des élèves rangés par classes et par sections.

	COURS SUPÉRIEURS (lettres)	I.	II.	III.	IV.		V.		VI.		VII.		TOTAL.
					A.	B.	A.	B.	A.	B.	A.	B.	
I ^{er} Semestre	36	37	49	49	25	26	34	34	34	34	60	62	480
II ^e Semestre	35	38	47	47	23	26	33	33	33	34	58	55	462

Le nombre total des élèves qui ont fréquenté le gymnaase durant l'année scolaire, ou seulement durant une partie de l'année scolaire, s'élève à 486.

480 élèves sont catholiques, 1 protestant et 5 israélites.

Tableau renseignant le nombre des élèves par classes et par sections et les rangeant par cantons, d'après le domicile des parents ou tuteurs.

	Canton de												ÉTRANGER.	TOTAL.	
	Luxembourg-ville.	Luxembourg-campagne.	Capellen.	Esch.	Mersch.	Redange.	Diekirch.	Clervaux.	Wilz.	Vianden.	Grevenmacher.	Echternach.			Remich.
Cours supérieurs (lettres)	11	1	1	8	3	1	4	3	3	»	1	»	»	1	37
I ^{re} classe section A . . .	14	7	2	3	2	2	2	1	1	»	2	1	1	»	38
II ^e »	15	11	3	5	»	»	»	5	2	»	4	»	4	»	49
III ^e »	16	8	5	5	1	»	2	1	2	»	5	»	1	3	49
IV ^e » section A . . .	9	4	1	3	2	»	»	»	»	»	3	»	1	2	25
IV ^e » » B . . .	6	6	»	6	»	2	1	2	2	»	1	»	»	1	27
V ^e » » A . . .	8	8	2	5	2	2	»	1	»	»	4	»	2	»	34
V ^e » » B . . .	12	6	2	6	1	»	1	»	1	»	4	»	1	»	34
VI ^e » » A . . .	8	6	2	8	2	2	»	2	»	»	1	3	1	»	35
VI ^e » » B . . .	10	9	1	7	1	1	1	»	2	»	1	»	2	»	35
VII ^e » » A . . .	17	18	4	5	1	4	2	»	2	»	6	»	1	»	60
VII ^e » » B . . .	23	12	3	10	3	2	1	»	»	»	1	1	5	2	63
TOTAL . . .	149	96	26	71	18	16	14	15	15	»	33	5	19	9	486

Nombre des élèves qui ont demeuré

	chez leurs parents, dans la commune de Luxembourg.	chez des correspondants, dans la commune de Luxembourg.	Au pensionnat épiscopal.	chez leurs parents, hors de la commune de Luxembourg.	chez des correspondants, hors de la commune de Luxembourg.
Cours supérieurs	11	19	3	2	2
I ^{re} classe	15	4	13	5	1
II ^e »	15	5	16	11	2
III ^e »	17	8	15	8	1
IV ^e »	17	4	20	7	4
V ^e »	20	5	29	13	1
VI ^e »	16	2	30	19	3
VII ^e »	40	6	42	33	2
TOTAL . . .	151	53	168	98	16

Examens.

Noms des élèves qui ont subi la candidature en philosophie et lettres pendant la dernière session 1903 - 1904 du jury d'examen pour la collation des grades:

I. — Candidature en philosophie et lettres, préparant au doctorat.

A. Avec grande distinction: *Esch Mathias* de Kaundorf et *Kremer Jean Pierre* de Mamer. — B. D'une manière satisfaisante. *Kapp Théodore* d'Oswweiler, *Wagener Joseph* de Moyenvic et *Wolter Nicolas* de Christnach. Ces élèves ont fait leurs études supérieures aux cours

supérieurs des lettres à l'athénée (à l'exception de Jean-Pierre Kremer) et le 1^{er} à l'université de Paris, le 2^e aux universités de Paris et de Berlin, le 3^e à Paris, le 4^e à l'école normale de Paris, le 5^e à l'université de Paris.

II. — Candidature en philosophie et lettres, préparant à l'étude du droit.

Les élèves suivants des cours supérieurs des lettres, ont passé cette épreuve: A. Avec distinction: *Thorn Joseph* d'Echternach. — B. D'une manière satisfaisante: *François Henri* de Diekirch, *Mathieu Nicolas* de Derenbach, *Nickels Alphonse* d'Echternach, de *Ræbé Victor* d'Esch s./Alzette et *Schaack Léon* de Wiltz.

Liste des élèves qui ont passé l'examen de maturité à la fin de l'année scolaire 1902—1903, avec indication de la carrière qu'ils se proposent de suivre.

NOMS ET PRÉNOMS DES ELÈVES; LIEU DE LEUR NAISSANCE.	CARRIÈRE dans laquelle ils se proposent d'entrer.
1. <i>Arendt Max</i> de Diekirch	Génie civil.
2. <i>Bartel Gustave</i> de Rumelange	Administration des contributions.
3. <i>Beffort Léon</i> de Luxembourg :	Commerce.
4. <i>Bellion Camille</i> de Luxembourg	Jurisprudence.
5. <i>Bernardy Joseph</i> d'Erpeldange	Théologie.
6. <i>Biwer Nicolas</i> de Steinfort	Théologie.
7. <i>Bourg François</i> de Luxembourg	Génie civil.
8. <i>Bourg Léon</i> de Buschrodt	Jurisprudence.
9. <i>Champagne Eugène</i> de Luxembourg	Jurisprudence.
10. <i>Diderich Gaston</i> de Luxembourg	Jurisprudence.

NOMS ET PRÉNOMS DES ELÈVES ; LIEU DE LEUR NAISSANCE.	CARRIÈRE dans laquelle ils se proposent d'entrer.
11. <i>Didier Nicolas</i> de Rodembourg	Théologie.
12. <i>Düren Norbert</i> de Luxembourg	Jurisprudence.
13. <i>Eicher Nicolas</i> de Hachiville	Médecine.
14. <i>Enzweiler Max</i> de Luxembourg	Génie civil.
15. <i>Ernster Ferdinand</i> de Weimerskirch	Sciences mathématiques.
16. <i>Erpelding Jean Pierre</i> de Berg	Philologie.
17. <i>Flies Henri</i> de Luxembourg	Administration des chemins de fer.
18. <i>Friedrich Jean Pierre</i> de Beyren	Chirurgie dentaire.
19. <i>Gillissen Fritz</i> d'Aix-la-Chapelle	Jurisprudence.
20. <i>Hansen Jean</i> de Mamer	Philologie.
21. <i>Hary Alfred</i> de Longwy	Théologie.
22. <i>Hentgen Gustave</i> de Rœdgen	Jurisprudence.
23. <i>Herriges Louis</i> de Mersch	Génie civil.
24. <i>Kettenmeyer Jean-Baptiste</i> de Contern	Théologie.
25. <i>Kätz Aloyse</i> d'Esch s./Alzette	Philologie.
26. <i>Kreins Michel</i> de Hupperdange	Sciences mathématiques.
27. <i>Majerus Martin</i> de Michelau	Théologie
28. <i>Metz Robert</i> d'Esch s./Alzette	Jurisprudence.
29. <i>Müller Gustave</i> de Walferdange	Administration des chemins de fer.
30. <i>Neiers Nicolas</i> de Luxembourg	Philologie.
31. <i>Næsen Jacques</i> d'Esch s./Alzette	Philologie.
32. <i>Nouille Emile</i> d'Ellezelles	Génie civil.
33. <i>Olinger Ferdinand</i> d'Alzingen	Génie civil.
34. <i>Ourth Félix</i> de Remich	Philologie.
35. <i>Pfeiffenschneider Edouard</i> de Luxembourg	Carrière administrative (Govt.).
36. <i>Pothas Jean Pierre</i> de Rollingergrund	Administration des chemins de fer.
37. <i>Reiser Paul</i> de Luxembourg	Jurisprudence.
38. <i>Schmit Regnard</i> de Dalheim	Théologie.
39. <i>Schræder Joseph</i> d'Ettelbruck	Jurisprudence.
40. <i>Schuman Robert</i> de Luxembourg	Jurisprudence.
41. <i>Stoffel Henri</i> de Pretten	Agriculture.
42. <i>Stümper Conrad</i> de Remich	Jurisprudence.
43. <i>Thielen Albert</i> de Luxembourg	Journalisme.
44. <i>Thorn Ernest</i> d'Echternach	Chirurgie dentaire.
45. <i>Trierweiler Michel</i> d'Echternach	Administration des chemins de fer.
45. <i>Wampach Camille</i> d'Esch s./Alzette	Théologie.
47. <i>Weitzel Edouard</i> de Capellen	Jurisprudence.
48. <i>Welschbillig Léon</i> d'Esch s./Alzette	Jurisprudence.
49. <i>Weyderi Victor</i> de Trois-Vierges	Administration des contributions.
50. <i>Wirion Edmond</i> de Sarreguemines	Philologie.

B. — Sujets des compositions de l'examen de maturité à la fin de l'année scolaire 1902—1903.

1. *Doctrine chrétienne:* 1. Was versteht man unter Sittenlehre? Wie und wodurch unterscheidet sich die christliche Sittenlehre von der philosophischen?

2. Was ist der Eid? Ist er erlaubt? Worin besteht das Fluchwürdige des falschen Eides?

3. Welche Bedeutung hat der Samstag im christlichen Leben?

4. Stellet den Charakter einer jeden der vier Grundtugenden dar.

2. *Rédaction allemande:*

Wo viel Freiheit, ist viel Irrtum,

Doch sicher ist der schmale Weg der Pflicht.

Wallenst. Tod IV, 2.

3. *Langue française. Discours*: Charles-Quint, en présence de son fils, annonça à ses courtisans, à ses ministres et à ses compagnons d'armes, sa résolution d'abdiquer l'empire.

4. *Langue latine*: 1. Thème. — 2. Version: Tite-Live, I, 28, ch. 22.

5. *Langue grecque*: Démosthène, Olynt. III, 14–18.

6. *Mathématiques: a) Algèbre*: 1. Trouver le rang du terme immédiatement plus grand que 500 dans la progression arithmétique $\div 2:5:8$ etc.

2. Dans une progression géométrique de 4 termes, la somme des termes de rang pair est de 60, la somme des termes de rang impair de 20. Quelle est cette progression?

3. A quel taux faut-il placer, à intérêts composés, le capital de 4575,75 fr. pour qu'il devienne 6800 fr. après 9 ans?

4. On emprunte une somme de 200 000 fr. à 4%. Quelle annuité faut-il payer pour s'acquitter en 15 années?

b) *Géométrie*: 1. On coupe une pyramide par un plan parallèle à sa base; chercher le volume du tronc qui reste en ôtant la petite pyramide.

2. Chercher la mesure d'un triangle sphérique en fonction de ses trois angles et du rayon de la sphère.

3. Quel est le volume engendré par la moitié d'un pentagone régulier tournant autour d'un diamètre passant par un de ses sommets en fonction du rayon du cercle circonscrit.

4. Une sphère de fer (densité = 7,2) pèse 100 kg.; calculer son rayon.

c) *Trigonométrie*: 1. Etant donné $\cos a = \frac{3}{5}$, trouver les autres lignes trigonométriques.

2. Etablir la formule $\operatorname{tg}(a+6) = \frac{\operatorname{tg} a + \operatorname{tg} 6}{1 - \operatorname{tg} a \operatorname{tg} 6}$

3. Calculer le volume d'un cône droit dans lequel le rayon de la base a 1 m 5 et l'angle que fait l'arête avec cette base $27^{\circ} 17'$.

4. Dans un triangle

$$a = 33^m 45$$

$$b = 42^m 89$$

$$c = 43^m 17$$

Calculer A, B, C.

7. *Histoire*: 1. Qu'entend-on par question italienne? Exposez et appréciez les principales phases de cette lutte.

2. Comment la guerre de trente ans servit-elle à établir la prépondérance de la Suède parmi les Etats du nord de l'Europe? — Par suite de quelle guerre cette prépondérance passa-t-elle à la Russie? — Exposer sommairement les revers que la Suède subit dans cette guerre.

8. *Cosmographie*: 1. Quels sont les deux principaux mouvements de la mer? — Quelles en sont les causes? Qu'est-ce que le courant du golfe (Golfstream)? D'où part-il, — quelle direction prend-il, — où finit-il et quels sont les effets qu'il produit?

2. Quelles sont les causes qui font varier la chaleur à la surface de la terre?

9. *Physique et chimie*: 1. Quelle est la marche et quel est l'effet des rayons lumineux dans un appareil photographique?

2. Le voltmètre et l'ampèremètre.

3. Quelle est l'intensité d'un courant de 4 éléments Bunsen (Rés. int. = 0.1) réunis par les pôles de noms contraires, la résistance de circuit extérieur étant 2 rhms?

4. La chaux (préparation et propriétés).

Sujets de rédaction traités par les élèves des deux classes supérieures pendant l'année scolaire 1903–1904.

A. — Langue allemande.

Devoirs et compositions en I^{re}. — 1. Verhältnis zwischen „W. Lager“ und „W. Tod“. — 2. Wie verläuft die Nebenhandlung in „W. Tod“? — 3. Die Zeit und die Lage beim Beginn von „W. Tod“. — 4. Wallensteins Schuld nach „W. Tod“, I, 4 und 5. — 5. Wallensteins Fatalismus. — 6. Charakteristik Wallensteins nach „W. Tod“ III. — 7. Maxens letzter Seelenkampf und sein Entschluss nach „W. Tod“ III, 21 und 23. — 8. Ueber den Abschluss der Nebenhandlung in „W. Tod“. — 9. Bedeutung der Rütlicene in „W. Tell“; ihre dramatische Kunst und Schönheit. — 10. Rolle des Rudenz in „W. Tell“ II und III. — 11. Die dramatische Kunst und Schönheit der Apfelschusscene in „W. Tell“. — 12. Die Handlung in „W. Tell“ IV, ein Gottesgericht. — 13. Notwendigkeit des V. Aktes in „W. Tell“ und Beurteilung der einzelnen Szenen. — 14. Rede eines Werkführers an seine Arbeiter über die Nachteile eines Ausstandes. — 15. Die Elektrizität in der Natur und im Dienste des Menschen. — 16. Rede eines Freiheitshelden an seine Kampfgenossen.

Devoirs et compositions en II^e. — 1. Der Charakterfeste und der Charakterlose. (Charakterzeichnung). — 2. Die Schifffahrt sonst und jetzt. — 3. Die Rolle Johannas im Prolog der „Jungfrau v. Orléans“. — 4. Ueber den Nutzen und die Nachteile des Winters. — 5. Charakteristik Karls nach Akt I der „Jungfrau v. Orléans“. — 6. Die Motivierung der Montgomery-Szene in der „Jungfrau v. Orléans“. — 7. In der Gefangenschaft (Gedicht). — 8. Ueber den Höhepunkt der Handlung in der „Jungfrau v. Orléans“. — 9. Plan und Wendepunkt der Handlung im IV. Akt der „Jungfrau“. — 10. Warum stimmt der Anblick einer Ruine das menschliche Gemüt zu ernstem Sinnen? — 11. Marias Schuldbekennnis und Todesahnung, Akt I, Sc. 4 in Schillers „Maria Stuart“. — 12. Ueber Mortimers Charakter u. Rolle in „Maria Stuart“. — 13. Die Begegnungsszene, III, 4 in „Maria Stuart“. — 14. Ueber Elisabeths Monolog, IV, 10 in

„Maria Stuart“. — 15. Ueber den Zweck und das gegenseitige Verhältnis der drei Stücke in Schillers „Wallenstein“.

B. Langue française.

Devoirs et compositions en I^{re}.

— 1. Les nuages. — 2. En faveur de la protection des beaux sites. — 3. Homère chez Mentor. (Composition). — 4. Analysez la scène du soufflet (Le Cid, I, 3). (Composition). — 5. La politesse est un devoir de justice et la politesse complète touche à la charité. — 6. Il faut saisir l'occasion aux cheveux. — 7. Le retour des Athéniens après la bataille de Salamine. (Discours de Thémistocle.) — 8. La première entrevue de Rodrigue et de Chimène (Le Cid, III, 4). — 9. On a dit que Rodrigue et Chimène étaient dignes l'un de l'autre. Prouvez cette assertion. (Composition). — 10. La vie est courte, quand on ne compte que les jours heureux. — 11. Discours de Bayard aux défenseurs de Mézières. — 12. Britannicus : I. 2. Analyse, caractères, valeur dramatique. — 13. Un officier espagnol à Charles Quint. (Composition). — 14. Britannicus. (Composition).

Devoirs et compositions en II^e.

— 1. Une demi-heure dans un cimetière. — 2. A propos de la fable de La Fontaine : „Le vieillard et les trois jeunes hommes,“ faire une étude sur les qualités et les défauts ordinaires de la jeunesse et de la vieillesse. — 3. Wenn die Not am grössten, ist Gott am nächsten. (Traduct.-Composit.) — 4. Le Chêne et le Roseau (Dialogue). — 5. Le Moineau. (Description). — 6. Le Dormeur. (Narration.) — 7. Arion et le Dauphin. (Composition.) — 8. Dupuytren et le curé de campagne. (Narration). — 9. Le Voyageur égaré dans les neiges. — 10. Les embarras du trottoir. (Composition). — 11. Flore. (Poésie). — 12. Retour d'Iphigénie auprès de sa mère. — 13. Pourquoi l'Énéide de Virgile est-elle regardée comme un poème national chez les Romains ? — 14. Le facteur rural. (Portrait). — 15. Les grues d'Ibycus. (Narration.) — 16. Caractère de Sabine dans „Horace“. (Composition).

Noms des élèves qui ont subi l'examen de passage de la IV^e à la III^e gymnasiale.

1. *Beffort* Mathias de Luxembourg; 2. *Bengel* Pierre de Grevenmacher; 3. *Besch* Paul de Luxembourg-Clausen; 4. *Birnbaum* Jean-Pierre de Bonnevoie; 5. *Bochkoltz* Victor de Luxembourg; 6. *Bohler* Jules de Wilz; 7. *Campill* Jules d'Esch-sur-l'Alzette; 8. *Chomé* Emile de Luxembourg; 9. *Dœmmery* Eugène de Bonnevoie; 10. *Dupong* Pierre de Keispelt; 11. *Dupont Philippe* de Luxembourg; 12. *Feller* Eugène de Hespérange; 13. *Feller* Jean-Baptiste de Dudelange; 14. *Feltes* Jean de Gœtzingen; 15. *Fähr* Théodore de Beidweiler; 16. *Gærdert* Nicolas d'Esch-sur-l'Alzette; 17. *Jung* Jean-Pierre de Contern; 18. *Jungblut* Jean de Verlorenkost; 19. *Klees* Victor de Luxembourg; 20. *Kohner* Jean-Pierre de Hamm; 21. *Kremer* Pierre d'Esch-sur-l'Alzette; 22. *Kuborn* Max

de Luxembourg; 23. *Kummer* Alphonse de Luxembourg; 24. *Lang* Jean de Keispelt; 25. *Margue* Nicolas de Fingig; 26. *Ourth* Henri de Wilz; 27. *Reisen* Charles de Porz-lez-Cologne; 28. *Rivaux* Camille de Luxembourg; 29. *Schinhofen* Pierre de Luxembourg; 30. *Schæmann* Constant de Luxembourg; 31. *Scholer* Jean de Gœtzingen; 32. *Schwartz* Pierre d'Arlon; 33. *Siegen* Paul de Luxembourg; 34. *Steffes* Victor de Flaxweiler; 35. *Stein* Antoine de Luxembourg; 36. *Theisen* Alphonse de Dalheim; 37. *Thirot* Léon de Hollerich; 38. *Trausch* Pierre de Boxhorn; 39. *Van Dyck* Emile de Kayl; 40. *Wagner* Antoine de Grevenmacher; 41. *Wampach* Camille de Klein-Bettingen; 42. *Weckering* Alfred de Luxembourg; 43. *Weiss* Michel de Hünsdorf; 44. *Feyder* Aloyse de Schieren; 45. *Fiemeyer* Edmond de Paris; 46. *Hippert* Paul de Luxembourg; 47. *Hoffmann* François de Gasperich; 48. *Hüttinger* Jean de Filsdorf; 49. *Pauly* Norbert de Schleifmühl; *Schmit* Nicolas d'Ettelbrück.

Noms des élèves qui ont quitté l'établissement:

a) à la fin de l'année scolaire 1902—1903.

Cours supérieurs: *Becker* Charles d'Oberwampach;

François Henri de Diekirch; *Godar* Pierre d'Ersange; *Heirens* Nicolas de Weiler-lez-Vianden; *Merten* Joseph de Wilz; *Nickels* Alphonse de Berdorf; *de Ræbé* Victor d'Esch-sur-l'Alzette; *Schaack* Léon de Wilz; *Schjæder* Emile de Rédange; *Schumacher* Léon d'Esch-sur-l'Alz.; *Schwall* Emile de Grevenmacher; *Simon* Jean-Pierre de Beaufort; *Thorn* Joseph d'Echternach; *Warker* Charles d'Echternach; *Weis* Emile de Grevenmacher; *Weiwiers* Guillaume de Neudorf.

I^{re} Classe: *Arendt* Maximilien de Luxembourg;

Bartel Gustave de Rumelange; *Beffort* Léon de Luxembourg; *Bernardy* Joseph d'Erpeldange; *Biwier* Nicolas de Steinfort; *Bourg* François de Luxembourg; *Didier* Nicolas de Rodembourg; *Enzweiler* Max de Luxembourg; *Flies* Henri de Luxembourg; *Friedrich* Jean-Pierre de Beyren; *Hary* Alfred de Longwy; *Herriges* Louis de Mersch; *Kettenmeyer* Jean-Baptiste de Contern; *Majerus* Martin de Michelau; *Müller* Gustave de Walferdange; *Nouille* Emile d'Ellezelles (Hainaut); *Olinger* Ferdinand d'Alzingen; *Pfeiffenschneider* Edouard de Luxembourg; *Pothas* Jean-Pierre de Rollingergrund; *Schmit* Régnaud de Dalheim; *Schuman* Robert de Clausen; *Stoffel* Henri de Pretten; *Thorn* Ernest d'Echternach; *Trierweiler* Michel d'Echternach; *Wampach* Camille d'Esch-sur-l'Alzette; *Weydert* Victor de Trois-Vierges; *Wirth* Auguste de Luxembourg.

III^e Classe: *Hoflerlin* Jacques d'Esch-sur-l'Alzette; *Schræder* Camille de Rédange-sur-l'Attert.

IV^e Classe: *Müller* François de Hosingen; *Schæmann* Constant de Luxembourg; *Scholer* Jean de Götzingen.

V^e Classe: *Altmeisch* Henri de Bonnevoie; *Beck* Nicolas de Kobenbour; *Jubert* Henri de Luxembourg; *Molitor* Michel d'Ettelbrück; *Pomarat* Amédée de Villerupt.

VI^e Classe: *Bisenius* Joseph de Perlé; *Faber* Edmond de Luxembourg; *Funck* Georges de Luxembourg; *Hilger* François de Luxembourg; *Hilbert* Jean Pierre de Mamer; *Knaff* Edmond de Wasserbillig; *Schoos* Jean d'Avize (Marne); *Stangé* François de Luxembourg.

Classe préparatoire: *Bohler* Victor de Wiltz; *Collette* Ernest de Merzig; *Frising* Emile de Junglinster; *Heinen* Jean Pierre d'Ettelbrück; *Kandel* Adolphe de Hollerich; *Kemp* Hubert de Luxembourg; *Leesch* Jacques de Chenoa (Illinois); *Lemmer* Joseph de Luxembourg; *Meyers* François de Hollerich; *Schmit* Léon d'Alexandrie (Egypte); *Schreiber* Henri de Grevenmacher; *Prost* Nicolas de Grevenmacher; *Rollinger* Camille de Wecker; *Wagner* Joseph de Pétange; *Blanc* Pierre de Paris.

b) dans le courant de l'année scolaire 1903—1904.

Cours supérieurs: *Thielen* Albert de Luxembourg; *Séguier* France de Curepipe.

II^e Classe: *Batert* François de Kehlen; *Feyder* Paul de Luxembourg.

III^e Classe: *Kummer* Alphonse de Dommeldange; *Siegen* Paul de Luxembourg; *Lang* Jean de Keispelt.

IV^e Classe: *Müller* Emile de Paris; *Müller* Léon de Luxembourg; *Bour* Léopold de Dalheim.

V^e Classe: *Jentgen* Charles de Luxembourg; *Koster* Nicolas de Beaufort.

VI^e Classe: *Roilgen* Etienne de Luxembourg; *Schuler* Alfred de Luxembourg; *Wagner* Jacques de Weimerskirch.

VII^e Classe: *Donven* Mathias de Luxembourg; *Fries* Alphonse de Bergem; *Havé* Jean Pierre de Bettembourg; *Kauth* Victor de Klein-Bettingen; *Kremer* Jean de Luxembourg; *Nimax* Nicolas de Luxembourg; *Schlentz* Charles de Luxembourg; *Thommes* Jean Pierre de Bonnevoie; *Tälle* Herrmann d'Ansembourg.

Ont quitté l'établissement à la fin de l'année scolaire 1902—1903.

16	élèves des cours supérieurs (lettres).
27	" de la 1 ^{re} classe.
2	" " 3 ^e "
3	" " 4 ^e "
5	" " 5 ^e "
8	" " 6 ^e "
15	" " 7 ^e "

Total: 76

Ont quitté l'établissement dans le courant de l'année scolaire 1903—1904.

2	élèves des cours supérieurs (lettres).
2	" de la 2 ^e classe.
3	" " 3 ^e "
3	" " 4 ^e "
2	" " 5 ^e "
3	" " 6 ^e "
9	" " 7 ^e "

Total: 24

Donc 100 élèves ont quitté le gymnase, ou environ 22 pCt.

Minerval. — Quatre-vingt-huit élèves ont été exemptés du paiement du minerval. Les exemptions du paiement du minerval atteignent environ 18 pCt.

Le Directeur.

Points correspondants aux chiffres, qui indiquent les progrès des élèves.

CHIFFRES.	VALEUR DES CHIFFRES.	POINTS CORRESPONDANTS	
1	Distingués	60—55	54—50
2	Grands	54—45	49—40
3	Satisfaisants	44—30	39—27
4	Insuffisants.	29—20	26—18
5	Faibles	19—10	17—9
6	Très faibles.	9—1	8—1

DISTRIBUTION DES PRIX

FAITE À LA CLÔTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1903—1904.

COURS SUPÉRIEURS.

Les élèves qui ont suivi ces cours, ne reçoivent pas de prix (art. 14 du règlement général).

Ces élèves sont : *Erpelding Jean-Pierre*, de Berg (Betzdorf); *Hansen Jean*, de Mamer; *Kerschen Nicolas*, de Bœvange-s.-Attart; *Kœtz Aloyse*, d'Esch-s.-Alzette; *Marso Jean*, de Bissen; *Neiers Nicolas*, de Luxembourg; *Næsen Jacques*, d'Esch-s.-Alzette; *Ourth Félix*, de Wiltz; *Walch Nicolas*, de Reisdorf; *Wirion Edmond*, de Luxembourg; *Bellion Camille*, de Luxembourg; *Bourg Léon*, de Buschrodt; *Champagne Eugène*, de Luxembourg; *Diderich Gaston*, de Luxembourg; *Dumont Norbert*, de Diekirch; *Düren Norbert*, de Luxembourg; *Gillissen Frédéric*, de Luxembourg; *Greisch Alphonse*, d'Esch-s.-Sûre; *Hentgen Gustave*, de Rœdgen; *Kayser Eugène*, de Tétange; *Metz Robert*, d'Esch-s.-Alzette; *Pemmers Paul*, de Diekirch; *Reiser Paul*, de Luxembourg; *Schroeder Joseph*, de Rumelange; *Stümper Conrad*, d'Esch-s.-Alzette; *Weitzel Edouard*, de Luxembourg; *Welschbillig Léon*, d'Esch-s.-Alzette; *Kreins Michel*, de Hupperdange; *Weis François*, de Mutfort; *Brausch Jean*, de Belvaux; *Eicher Nicolas*, de Hachiville; *Hansen Albert*, de Larochette; *Ernster Ferdinand*, de Luxembourg; *Rodesch Alphonse*, de Munshausen; *Wark Nicolas*, de Bavigne-s.-Sûre.

TABLEAU DES ÉLÈVES

qui reçoivent des PRIX et des ACCESSITS, avec indication des points obtenus dans les diverses branches

Nombre des points requis pour obtenir un prix : $\frac{4}{5}$. — Nombre des points requis pour obtenir un accessit : $\frac{3}{4}$

PRIX ET ACCESSITS.	NOMS ET PRENOMS des ÉLÈVES. DOMICILE DES PARENTS.	Points obtenus dans les différentes branches.								
		Doctrines chrétienne.	Allemand.	Français.	Latin.	Grec	Mathéma- tiques.	Histoire et Géographie.	Sciences physiques.	TOTAL.
1re CLASSE. — 37 élèves.										
	<i>Maximum des points.</i>	162	162	162	180	162	162	162	162	1314
1 ^{er} PRIX.	<i>Michels François</i> , de Bons (Remich)	154	141	135	154	148	145	143	140	1160
2 ^e —	<i>Prüm Emmanuel</i> , de Clervaux	100	95	94	108	100	88	92	88	765 ¹⁾
3 ^e —	<i>Schmit Jean-Pierre</i> , d'Everlange	149	124	138	156	132	135	131	139	1104
4 ^e —	<i>Mohrmann Robert</i> , de Luxembourg	147	143	126	147	142	136	133	127	1101
1 ^{er} ACCESS.	<i>Steichen Michel</i> , de Gonderange	118	122	127	149	136	142	120	125	1039
2 ^e —	<i>Reuter Camille</i> , de Luxembourg	135	135	131	143	122	120	127	120	1033
3 ^e —	<i>Pauly Emile</i> , d'Esch-s.-Alz.	134	138	124	140	123	115	130	122	1026
4 ^e —	<i>Wolff Léopold</i> , de Luxembourg	135	130	130	133	121	116	134	127	1026
5 ^e —	<i>Bastian Philippe</i> , de Grevenmacher	144	131	126	143	125	110	129	116	1024
6 ^e —	<i>Heuertz François</i> , d'Ettelbruck	145	133	112	113	114	142	121	135	1015
7 ^e —	<i>Muller Nicolas</i> , de Saul	134	121	116	142	116	133	123	127	1012
8 ^e —	<i>Jacoby Emile</i> , d'Ettelbruck	133	133	125	139	117	110	126	121	1004
9 ^e —	<i>Weber Charles</i> , de Luxembourg	124	128	139	145	132	101	128	103	1000
10 ^e —	<i>Wagner Auguste</i> , d'Itzig	124	122	125	140	124	113	124	124	996
	<i>Schintgen Nicolas</i> , de Sandweiler	127	120	112	130	123	133	122	123	990

¹⁾ 765 + 383 = 1148.

PRIX ET ACCESSITS.	NOMS ET PRÉNOMS des ÉLÈVES. DOMICILE DES PARENTS.	Points obtenus dans les différentes branches.								
		Doctrina chrétienne.	Allemand.	Français.	Latin.	Grec.	Mathéma- tiques.	Histoire et Géographie.	Sciences physiques.	TOTAL.
II^e CLASSE. — 47 élèves.										
	<i>Maximum des points.</i>	162	162	162	180	162	162	162	162	1314
1 ^{er} PRIX.	<i>Philippe</i> Albert, de Luxembourg . . .	144	134	141	140	140	147	129	148	1123
2 ^e —	<i>Zaney</i> Jean, de Stockem	145	128	128	148	145	118	134	131	1077
3 ^e —	<i>Antony</i> Florentin, de Rumelange . . .	136	132	134	136	132	133	132	139	1074
4 ^e —	<i>Thill</i> Paul, de Luxembourg	131	131	147	132	123	126	135	137	1052
1 ^{er} ACCESS.	<i>Nocké</i> Henri, de Luxembourg	129	128	126	136	131	130	129	136	1045
2 ^e —	<i>Nickels</i> Alphonse, d'Eischen	138	123	120	135	138	120	137	127	1038
3 ^e —	<i>Dieschbourg</i> Jean-Pierre, de Wiltz . .	149	127	126	124	122	125	130	132	1035
4 ^e —	<i>Schneider</i> Ernest, de Dudelange . . .	129	129	128	131	131	107	136	135	1031
5 ^e —	<i>Simminger</i> Bernard, de Mondorf . . .	128	128	126	136	139	125	129	117	1028
6 ^e —	<i>Lacroix</i> Alfred, de Luxembourg . . .	116	115	147	135	117	123	137	125	1015
7 ^e —	<i>Rippinger</i> François, de Beyren	130	112	116	133	122	142	126	129	1010
8 ^e —	<i>Faber</i> Emile, de Bettembourg	119	121	130	126	120	136	124	129	1005
9 ^e —	<i>Massard</i> Paul, d'Esch-s. Alz.	122	125	124	120	119	129	136	129	1004
10 ^e —	<i>Kœner</i> Michel, de Clervaux	121	115	122	126	121	134	132	129	1000
11 ^e —	<i>Weydert</i> Joseph, de Waldbredimus . .	139	126	104	135	138	112	127	118	999
12 ^e —	<i>Raths</i> Léon, de Hollerich	120	124	117	134	124	125	124	126	994
13 ^e —	<i>Galles</i> Alphonse de Weimerskirch . .	136	128	101	130	131	115	130	118	989
14 ^e —	<i>Knaff</i> Joseph, de Luxembourg	123	114	119	127	113	131	124	135	986
III^e CLASSE. — 46 élèves.										
	<i>Maximum des points.</i>	162	162	162	180	162	162	162	162	1314
1 ^{er} PRIX	<i>Margue</i> Nicolas, de Fingig	150	150	150	171	148	160	153	153	1235
2 ^e —	<i>Besch</i> Paul, de Luxembourg	150	148	135	145	139	136	147	134	1134
3 ^e —	<i>Dupont</i> Philippe, de Luxembourg . . .	145	148	129	140	132	145	144	145	1128
4 ^e —	<i>Wagner</i> Antoine, de Grevenmacher . .	134	152	123	155	125	147	142	142	1120
5 ^e —	<i>Bochkoltz</i> Victor, de Luxembourg . . .	141	138	122	142	126	141	148	138	1096
6 ^e —	<i>Dupong</i> Pierre, de Keispelt	144	133	126	136	122	132	132	143	1068
1 ^{er} ACCESS.	<i>Feltes</i> Jean, de Gœtzingen	144	134	119	135	128	112	123	130	1025
2 ^e —	<i>Stein</i> Antoine, de Luxembourg	144	137	107	131	118	113	136	131	1017
3 ^e —	<i>Gœdert</i> Nicolas, d'Esch-s.-l'Alzette . .	131	134	117	137	107	125	130	132	1013
4 ^e —	<i>Steffes</i> Victor, de Flaxweiler	138	124	116	129	113	110	138	133	1001
5 ^e —	<i>Beffort</i> Mathias, de Luxembourg . . .	131	123	109	129	107	129	129	129	986
6 ^e —	<i>Schinhofen</i> Pierre, de Luxembourg . .	136	145	98	110	90	147	122	128	984
	<i>Trausch</i> Pierre, de Boxhorn	119	130	96	125	121	129	124	134	984
6 ^e ACCESS.	<i>Campilt</i> Jules, d'Echternach	124	123	116	130	97	142	131	121	984

PRIX ET ACCESSITS.	NOMS ET PRÉNOMS des ÉLÈVES. DOMICILE DES PARENTS.	Points obtenus dans les différentes branches.								
		Doctrine chrétienne.	Allemand.	Français.	Latin.	Grec.	Mathéma- tiques.	Histoire et Géographie.	Histoire naturelle.	TOTAL
IV^e CLASSE. — SECTION A. — 23 élèves.										
	<i>Maximum des points.</i>	162	162	162	180	162	162	162	162	1314
1 ^{er} PRIX.	<i>Keiffer Jules, de Luxembourg</i>	154	152	154	170	148	151	160	143	1232
2 ^e —	<i>Kœnig Lucien, de Chicago</i>	154	150	143	149	140	126	152	130	1144
3 ^e —	<i>Thiry Jules, de Bonnevoie</i>	129	132	142	148	126	145	157	142	1121
4 ^e —	<i>Wenger Ernest, de Luxembourg</i>	139	145	143	140	110	132	150	137	1096
5 ^e —	<i>Hirschberger Arthur, de Luxembourg.</i>	(133)	131	111	163	150	135	125	117	1065
1 ^{er} ACCESS.	<i>Hostert Joseph, de Pétange</i>	139	138	134	136	103	113	131	127	1021
<p>Une mention honorable est accordée aux élèves Bour Léopold de Dalheim et Lambert Max de Luxembourg, malades pendant une partie de l'année. D'après les résultats des deux premiers trimestres, l'élève Lambert aurait obtenu le quatrième prix, et d'après le résultat du premier trimestre, l'élève Bour aurait obtenu le sixième prix.</p>										
IV^e CLASSE. — SECTION B. — 26 élèves.										
	<i>Maximum des points.</i>	162	162	162	180	162	162	162	162	1314
1 ^{er} PRIX.	<i>Schuler Joseph, d'Eich</i>	150	151	131	161	138	133	153	148	1165
2 ^e —	<i>Scholtus Camille, d'Ospem.</i>	148	143	123	171	132	137	156	149	1159
3 ^e —	<i>Hippert Victor, de Dudelange</i>	147	138	130	170	146	125	149	136	1141
4 ^e —	<i>Greisch Albert, de Hollerich.</i>	147	142	133	157	124	123	154	119	1099
5 ^e —	<i>Turk Charles, de Luxembourg.</i>	130	150	139	139	90	150	143	150	1091
6 ^e —	<i>Blum René, d'Esch-sur-l'Alzette</i>	137	148	139	159	126	111	141	129	1090
7 ^e —	<i>Origer Henri, d'Esch-s.l'Alzette</i>	148	140	123	154	105	146	135	129	1080
8 ^e —	<i>Lahr Alphonse, de Beyren.</i>	135	120	119	144	123	129	147	135	1052
	<i>Ollinger Camille, de Luxembourg</i>	130	134	122	164	112	114	149	127	1052
1 ^{er} ACCESS.	<i>Schmitz Joseph, de Rodange.</i>	116	126	119	166	143	119	131	106	1026
2 ^e —	<i>Koch Maurice, de Luxembourg</i>	126	128	127	154	112	115	128	127	1017
3 ^e —	<i>Wilhelm Emile, de Kayl</i>	110	122	115	146	103	132	142	123	993
4 ^e —	<i>Heuertz Jean, d'Ettelbruck</i>	139	121	108	128	103	133	141	119	992
5 ^e —	<i>Speyer Théodore, de Hespérange.</i>	123	114	113	136	103	132	135	134	990

PRIX ET ACCESSITS.	NOMS ET PRÉNOMS des ÉLÈVES. DOMICILE DES PARENTS.	Points obtenus dans les différentes branches.							
		Doctrine chrétienne.	Allemand.	Français.	Latin.	Grec.	Arithmétique.	Histoire et Géographie.	TOTAL.
Ve CLASSE. — SECTION A. — 33 élèves.									
	<i>Maximum des points.</i>	162	162	162	180	162	162	162	1152
1 ^{er} PRIX	<i>Rettel</i> Jean, de Neudorf	146	153	152	175	151	151	161	1089
2 ^e —	<i>Gœrend</i> Jean, d'Eischen	151	148	151	172	151	154	160	1087
3 ^e —	<i>Hein</i> Nicolas, d'Ehnen	144	142	148	174	150	143	156	1057
4 ^e —	<i>Poos</i> Jean-Pierre, de Berbourg	147	144	135	166	150	152	156	1050
5 ^e —	<i>Port</i> Antoine, de Steinsel	148	139	146	170	142	149	150	1044
6 ^e —	<i>Metz</i> Jean, de Merl.	136	141	131	163	141	134	158	1004
	<i>Risch</i> François, de Stadtbredimus	142	141	134	163	142	131	151	1004
7 ^e —	<i>Schmit</i> André, de Grevenmacher	135	147	129	155	139	136	151	992
8 ^e —	<i>Uveling</i> Jules, de Luxembourg	96	95	92	91	70	77	103	624 ¹
1 ^{er} ACCESS.	<i>Wampach</i> Victor, de Dudelange	130	140	119	137	105	124	153	908
2 ^e —	<i>Flammang</i> Léon, d'Esch-s.-l'Alzette	122	126	120	130	104	134	149	885
3 ^e —	<i>Wilhelmy</i> Charles, de Rumelange	113	111	114	163	144	95	126	866
4 ^e —	<i>Fettes</i> Michel, de Beyern	125	131	119	137	101	121	130	864
Ve CLASSE. — SECTION B. — 33 élèves.									
	<i>Maximum des points.</i>	162	162	162	180	162	162	162	1152
1 ^{er} PRIX.	<i>Bloc</i> Paul, de Luxembourg	(157)	150	155	175	157	143	161	1098
2 ^e —	<i>Bosseler</i> Egide, de Bettange-s.-Mess	154	148	141	161	148	139	159	1050
3 ^e —	<i>Cerf</i> Lazare, de Luxembourg	(148)	145	140	153	139	140	158	1023
4 ^e —	<i>Adam</i> Ferdinand, de Kehlen.	147	145	131	161	150	127	160	1021
5 ^e —	<i>Passau</i> Dominique, de Wiltz.	143	147	139	148	136	137	152	1002
6 ^e —	<i>Conrad</i> Jean, de Beyren	141	135	139	159	142	134	150	1000
7 ^e —	<i>Kolbach</i> Gustave, d'Esch-s.-l'Alzette	133	139	134	162	149	125	153	995
8 ^e —	<i>Angelsberg</i> Eugène, de Larochette	148	143	133	144	129	142	153	992
9 ^e —	<i>Kæser</i> Fritz, de Luxembourg	130	150	117	156	141	103	156	953
10 ^e —	<i>Waltzing</i> Nicolas, de Reekange-s.-M.	136	149	122	147	126	98	157	935
11 ^e —	<i>Wenger</i> Mathias, de Bonnevoie.	124	138	122	148	136	112	154	934
12 ^e —	<i>Bartz</i> Jean-Pierre, de Luxembourg.	127	144	125	154	131	103	147	931
13 ^e —	<i>Colling</i> Edonard, de Luxembourg	141	126	128	134	126	122	152	929
1 ^{er} ACCESS.	<i>Butterbach</i> Nicolas, de Hollerich.	117	123	124	143	137	119	140	903
2 ^e —	<i>Pétrý</i> Gustave, de Dudelange	135	138	115	114	129	108	151	890
3 ^e —	<i>Welter</i> Marcel, de Hollerich	131	133	118	127	129	108	137	883
4 ^e —	<i>Meyrer</i> Jean-Pierre, de Mertert.	127	134	110	137	127	94	151	880
5 ^e —	<i>Meisch</i> Jean-Pierre, de Hoescheid	127	124	117	131	124	110	142	875

¹) 624 + 312 = 936.

PRIX ET ACCESSITS.	NOMS ET PRÉNOMS des ÉLÈVES. DOMICILE DES PARENTS.	Points obtenus dans les différentes branches.						TOTAL.
		Doctrine chrétienne.	Allemand.	Français.	Latin.	Arithmétique.	Histoire et Géographie.	
VI^e CLASSE. — SECTION A. — 33 élèves.								
	<i>Maximum des points.</i> . . .	162	162	162	180	162	162	990
1 ^{er} PRIX.	<i>Simmer</i> Louis, de Kayl	101	102	106	116	98	106	629 ¹⁾
2 ^e —	<i>Dupong</i> Joseph, de Keispelt	143	143	151	179	149	155	920
3 ^e —	<i>Muller</i> Nicolas, de Greiveldange	133	147	149	165	145	149	888
4 ^e —	<i>Rischar</i> François, de Hollerich	131	128	129	154	149	133	824
5 ^e —	<i>Bernard</i> Nicolas, de Rambrouch	139	135	139	154	122	127	816
6 ^e —	<i>Hippert</i> Auguste, de Hosingen	126	129	142	140	139	138	814
7 ^e —	<i>Schwachtgen</i> Jean, de Dommeldange	133	130	136	149	120	144	812
8 ^e —	<i>Schock</i> Joseph, de Grevenmacher	135	124	119	140	151	140	809
9 ^e —	<i>Gæhl</i> Albert, de Brouch	136	140	107	143	127	143	806
10 ^e —	<i>Watry</i> Nicolas, de Bettembourg	136	124	125	162	105	143	795
11 ^e —	<i>Blæs</i> Pierre, de Bettembourg	126	134	127	154	119	132	792
1 ^{er} ACCESS.	<i>Faber</i> Edouard, de Bettembourg	44	43	41	48	39	46	261 ²⁾
2 ^e —	<i>Horger</i> Jean, de Weimerskirch	123	118	118	166	115	134	774
3 ^e —	<i>Neiers</i> Eugène, d'Echternach	132	127	117	124	126	141	767
4 ^e —	<i>Wenner</i> François, de Hollerich	114	129	117	155	112	138	765
VI^e CLASSE. — SECTION B. — 34 élèves.								
	<i>Maximum des points.</i> . . .	162	162	162	180	162	162	990
1 ^{er} PRIX.	<i>Kunnen</i> Adolphe, de Wilz	157	154	159	176	155	160	961
2 ^e —	<i>Leimbach</i> Nicolas, de Grevenmacher	152	150	155	170	156	159	942
3 ^e —	<i>Wester</i> Jean-Pierre, de Reckange-s.-M.	147	151	150	168	130	154	900
4 ^e —	<i>Hess</i> Joseph, de Septfontaines	143	150	140	161	124	154	872
5 ^e —	<i>Bettendorff</i> Joseph, de Luxembourg	143	138	145	151	121	157	855
6 ^e —	<i>Ternes</i> Isidore, de Bous (Remich)	145	143	137	144	153	132	854
7 ^e —	<i>Ternes</i> Joseph, de Bous (Remich)	44	48	43	47	52	44	278 ³⁾
8 ^e —	<i>Collart</i> Eugène-Auguste, de Bettembourg	137	142	126	144	132	139	820
9 ^e —	<i>Greisch</i> Félix, de Schimpach	143	143	121	143	136	133	819
1 ^{er} ACCESS.	<i>Charpantier</i> Nicolas, de Rumelange	127	120	108	160	125	148	788
2 ^e —	<i>Paulus</i> Joseph, de Rodange	133	135	130	136	126	128	788
3 ^e —	<i>Biberich</i> Victor, de Papierberg-Eich	140	134	124	120	111	137	766
4 ^e —	<i>Hirschberger</i> Jacques, de Luxembourg	(126)	140	130	119	123	122	760
5 ^e —	<i>Bloc</i> Robert, de Luxembourg	(126)	141	125	135	92	139	758
	<i>Lettal</i> François, de Hollerich	140	145	111	114	95	137	742

¹⁾ 629+315=944.

²⁾ 261×3=783.

³⁾ 278×3=.834

PRIX ET ACCESSITS.	NOMS ET PRÉNOMS des ÉLÈVES. DOMICILE DES PARENTS.	Points obtenus dans les différentes branches.						TOTAL.
		Doctrina chrétienne.	Allemand.	Français.	Latin.	Arithmé- tique	Histoire et Géographie.	
VII^e CLASSE. — SECTION A. — 57 élèves.								
	<i>Maximum des points.</i>	180	180	180	180	180	180	1080
1 ^{er} PRIX.	<i>Turmes Paul, de Mersch</i>	180	166	165	157	164	178	1010
2 ^e —	<i>Faber Aloyse, de Luxembourg</i>	178	161	166	157	152	159	973
3 ^e —	<i>Bruck Victor, de Luxembourg</i>	172	158	155	158	160	166	969
4 ^e —	<i>Thommes Ferdinand, de Kayl</i>	177	144	158	157	160	165	961
5 ^e —	<i>Gaasch Théophile, de Kehlen</i>	176	148	144	156	146	170	940
6 ^e —	<i>Schumann Louis, de Hollerich</i>	156	164	146	147	153	169	935
7 ^e —	<i>Wagner Louis, de Hollerich</i>	165	161	144	142	147	166	925
8 ^e —	<i>Molling Louis, d'Ettelbruck</i>	150	143	148	154	161	161	917
9 ^e —	<i>Driesch Paul, de Schrassig</i>	165	146	121	147	157	160	896
10 ^e —	<i>Schambourg Charles, de Soleuvre</i>	148	130	164	130	162	152	886
11 ^e —	<i>Thoss Joseph, d'Eich</i>	169	147	147	140	126	155	884
12 ^e —	<i>Junk Jean-Pierre, de Dommeldange</i>	162	145	137	153	128	157	882
13 ^e —	<i>Buchter Bernard, de Luxembourg</i>	152	132	114	158	160	162	878
14 ^e —	<i>Ensch Eugène, de Pétange</i>	162	125	150	158	134	148	877
15 ^e —	<i>Beckius Nicolas, de Wormeldange</i>	163	136	144	150	116	163	872
16 ^e —	<i>Herzig Joseph, de Luxembourg</i>	171	146	124	124	164	143	872
16 ^e —	<i>Meyers François, de Hollerich</i>	176	118	106	145	151	168	864
1 ^{er} ACCESS.	<i>Wilhelmy Eugène, de Luxembourg</i>	160	129	137	129	132	162	849
2 ^e —	<i>Zeimes Camille, de Clausen</i>	155	114	146	128	135	169	847
3 ^e —	<i>Elter Jules, de Luxembourg</i>	154	130	137	134	137	152	844
4 ^e —	<i>Kœnig Pierre, d'Eschdorf</i>	161	137	132	108	133	160	832
5 ^e —	<i>Hellers Nicolas, de Hollerich</i>	146	137	143	144	125	130	825
6 ^e —	<i>Prim Joseph, de Junglinster</i>	132	135	139	130	145	139	820
7 ^e —	<i>Bernhœft Marcel, de Luxembourg</i>	151	148	128	113	138	140	818
8 ^e —	<i>Klein Joseph, de Clausen</i>	144	139	139	142	109	139	812
9 ^e —	<i>Mersch Ernest, de Hollerich</i>	161	136	141	119	131	123	811
10 ^e —	<i>Calteux Jean-Pierre, de Hollerich</i>	149	128	111	128	151	143	810
VII^e CLASSE. — SECTION B. — 55 élèves.								
1 ^{er} PRIX.	<i>Sivering Paul, de Luxembourg</i>	179	169	176	176	171	170	1041
2 ^e —	<i>Faber Léon, de Luxembourg</i>	178	169	156	156	172	169	1000
3 ^e —	<i>Molling Jean, de Rædt</i>	174	150	167	174	163	164	992
4 ^e —	<i>Gehlen Théodore, de Pétange</i>	170	168	166	158	136	172	970
5 ^e —	<i>Kolbach Ferdinand, de Capellen</i>	165	148	132	167	159	161	932
6 ^e —	<i>Hohengarten Joseph, de Luxembourg</i>	157	160	149	158	156	147	927
7 ^e —	<i>Kieffer Nicolas, de Paris</i>	157	115	168	157	164	146	907
8 ^e —	<i>Lommer Mathias, de Rollingergrund</i>	172	147	146	147	133	156	901
9 ^e —	<i>Konert Nicolas, de Hollerich</i>	158	158	148	140	133	157	894
10 ^e —	<i>Ettinger Alphonse, de Hollerich</i>	155	162	139	128	153	144	881
11 ^e —	<i>Harpes Conrad, de Mersch</i>	110	87	94	95	102	105	593'
12 ^e —	<i>Reichling Joseph, de Stadtbredimus</i>	160	163	128	137	131	159	878
13 ^e —	<i>d'Huart Charles, de Luxembourg</i>	171	141	160	146	120	131	869
1 ^{er} ACCESS.	<i>Georges Joseph, de Huncherange</i>	160	144	139	169	118	131	861
2 ^e —	<i>Clees Jean, de Michelau</i>	152	139	147	134	130	154	856
3 ^e —	<i>Loutsch Edouard, d'Elvingen</i>	144	123	149	148	160	130	854
4 ^e —	<i>Capésius Jean, de Bous</i>	152	138	112	145	149	152	848
5 ^e —	<i>Kalbfleisch Gustave, de Luxembourg</i>	138	129	128	150	167	98	810

Cours de langue anglaise.

COURS FACULTATIF.

II^e Classe.

1^{er} PRIX: *Massard* Paul, d'Esch s. Alzette.

2^e — *Antony* Florentin, de Rumelange, *Philippe* Albert, de Luxembourg, et *Zanen* Jean, de Stockem.

1^{er} ACCESSIT: *Nickels* Alphonse, de Hollerich, *Nocké* Henri, de Luxembourg, et *Weydert* Joseph, de Waldbredimus.

2^e — *Irrthum* Joseph, de Lenningen, et *Rischard* Michel, de Hollerich.

III^e Classe.

1^{er} PRIX: *Margue* Nicolas, de Fingig, et *Feltes* Jean, de Götzingen.

2^e — *Schmit* Nicolas, d'Ettelbrück.

3^e — *Steffes* Victor, de Flaxweiler.

1^{er} ACCESSIT: *Kayser* Eugène, de Luxembourg

2^e — *Besch* Paul, de Clausen.

3^e — *Schinhofen* Pierre, de Luxembourg.

Cours de dessin.

A. — DIVISION SUPÉRIEURE. — Cours facultatif.

I. Dessin linéaire.

PRIX: *Dupont* Philippe, de Luxembourg, et *Hanélius* Jules, de Luxembourg.

ACCESSITS: *Beffort* Mathias, de Luxembourg, *Dæmmery* Eugène, de Bonnevoie, et *Fæhr* Théodore, de Beidweiler.

II. — Dessin à main levée.

1^{er} PRIX: *Job* Hubert, de Luxembourg, et *Margue* Nicolas, de Fingig.

2^e — *Faber* Emile, de Bettembourg, *Prüm* Pierre, de Clervaux, et *Stein* Antoine, de Luxembourg.

3^e — *Greisch* Albert, de Schimpach, *Ries* Aloyse, de Junglinster, *Klein* Nicolas, de Lintgen, et *Hostert* Joseph, de Pétange.

1^{er} ACCESSIT: *Kreïns* Jacques, de Hüpperdange, *Schummer* Henri, de Schüttrange, et *Klees* Victor, de Luxembourg.

2^e — *Wenger* Ernest, de Luxembourg, et *Tælle* Antoine, de Luxembourg.

3^e — *Flammang* Léon, d'Esch s./Alzette, *Butterbach* Nicolas, de Hollerich, et *Schætter* Max, de Luxembourg.

B. — DIVISION INFÉRIEURE. — Cours obligatoire

VI^e Classe. A et B.

PRIX: *Kunnen* Adolphe, de Wiltz, et *Simmer* Louis, de Kayl.

ACCESSITS: *Hippert* Auguste, de Hosingen, *Watry* Nicolas, de Bettembourg, *Flammang* Victor, d'Esch s./Alzette, et *Steffen* Paul, de Luxembourg.

VII^e Classe. A et B.

PRIX: *Hilbert* Auguste, de Mamer, et *Harpes* Conrad, de Mersch.

ACCESSITS: *Thoss* Joseph, d'Eich, et *Speicher* Henri, de Mühlenbach.

Cours de solfège.

1^{er} PRIX: *Molitor* Joseph, de Luxembourg.

2^e — *Kalbfleisch* Gustave, de Luxembourg.

3^e — *Dæmmery* Adolphe, de Bonnevoie.

Cours de Gymnastique.

I^{re} DIVISION. — VI^e CLASSE (S. A.)

1^{er} PRIX: *Kuborn* Emile, de Luxembourg.

2^e — *Schock* Joseph, de Grevenmacher, et *Hippert* Auguste, de Hosingen.

ACCESSITS: *Koster* Jules, de Luxembourg, *Engler* Jean, de Girst, et *Lehnen* Edouard, d'Angelsberg.

VI^e CLASSE (S. B).

1^{er} PRIX: *Joachim* Jean, de Bergem.

2^e — *Weinachter* René, de Hollerich, et *Clemen* Michel, de Dommeldange.

ACCESSITS: *Greisch* Félix, de Schimpach, *Steinbach* Norbert, de Luxembourg, et *Glæsener* Guillaume, de Luxembourg.

II^e DIVISION. — VII^e CLASSE (S. A).

1^{er} PRIX: *Ensch* Eugène, de Pétange.

2^e — *Dæmmery* Adolphe, de Bonnevoie, et *Calteux* Jean-Pierre, de Hollerich.

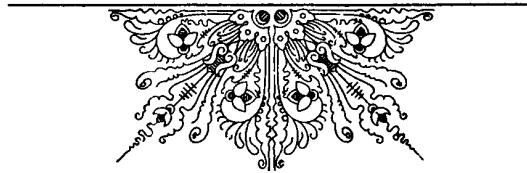
ACCESSITS: *Glæsener* Alfred, d'Itzig, *Thommes* Ferdinand, de Kayl, et *Donnen* François, de Luxembourg.

VII^e CLASSE (S . B).

1^{er} PRIX : *Reichling* Joseph, de Stadtbredimus.

2^e — *Weckerling* Rodolphe, de Luxembourg.

ACCESSITS : *Huss* Norbert, de Luxembourg, *Berchem* Paul, de Luxembourg, et *Clees* Jean, de Michelau.



Beginn des Schuljahres.

Aufnahme der Schüler.

Die Aufzunehmenden haben sich **Montag**, den 26. September, vormittags zwischen 8 und 12 oder nachmittags zwischen 2 und 5 Uhr mit ihrem Geburtscheine, sowie mit einem von ihren früheren Lehrern ausgestellten Zeugnis über Fähigkeit und sittliches Betragen beim Direktor der Anstalt anzumelden.

Der Aufzunehmende muß 12 Jahre alt sein und diejenigen Kenntnisse besitzen, welche erfordert sind, um die Kurse der Klasse, in welche er eintreten will, mit Erfolg zu besuchen.

Im Falle von außergewöhnlichen, durch die Aufnahmeprüfung erwiesenen Fähigkeiten kann die Aufnahme von Schülern gestattet werden, welche noch nicht volle 12 Jahre alt sind.

Die Aufnahme-Prüfung der Schüler wird **Dienstag** und **Mittwoch**, den 27. und 28. September, jedesmal um 8 Uhr morgens und 2 Uhr nachmittags, vor den Professoren der Klasse, in welche sie eintreten sollen, stattfinden.

Schüler, welche die Aufnahme in III^a nachsuchen, müssen zuvörderst die Übergangsprüfung von IV^a nach III^a bestehen.

Diejenigen, welche sich für die Aufnahme in II^a oder I^a anmelden, müssen das Übergangsexamen von IV^a nach III^a bestehen, bevor sie zur Aufnahmeprüfung für die betreffende Klasse zugelassen werden können.

Die Übergangsprüfung findet reglementarisch am Schluß des Schuljahres statt.

Schüler, welche sich nach dem 28. September anmelden, werden nur infolge Ermächtigung des betreffenden General-Direktors zur Aufnahmeprüfung zugelassen. Dieselben müssen ein schriftliches Gesuch an den Direktor einreichen, in welchem sie die Gründe ihrer verspäteten Anmeldung darlegen. Diese Gesuche werden der Regierung zugleich mit dem Gutachten des Direktors zugestellt. Erstere kann die Ermächtigung zur Abhaltung einer neuen Prüfung erteilen.

Schüler, welche die Aufnahmeprüfung nicht bestanden haben, dürfen sich nicht mehr im Laufe desselben Schuljahres zur Aufnahme in die betreffende Klasse an irgend einer Landes-Anstalt des mittleren Unterrichtes anmelden.

Am **Donnerstag**, den 29. September, um 8 Uhr, werden die Schüler der Anstalt der Heiliggeist-Messe in der Domkirche beiwohnen.

Rentrée des classes.

Admission des élèves.

Les jeunes gens qui désirent être admis au gymnase de l'athénée, devront se présenter *lundi, le 26 septembre prochain*, entre 8 heures et midi, ou entre 2 et 5 heures de l'après-midi, au bureau du directeur de l'athénée et être munis d'un extrait de leur acte de naissance, ainsi que de certificats de capacité et de bonne conduite, délivrés par leur instituteur ou professeur précédent.

Pour être admis, l'élève doit être âgé de douze ans et avoir les connaissances nécessaires pour pouvoir suivre avec succès les cours de la classe dans laquelle il désire entrer.

En cas de capacités extraordinaires, constatées par l'examen d'admission, l'admission d'élèves ayant moins de douze ans accomplis peut être autorisée.

L'examen d'admission aura lieu les *mardi* et *mercredi, 27 et 28 septembre*, chaque fois à 8 heures du matin, et à 2 heures de l'après-midi, devant les professeurs des classes respectives dans lesquelles les élèves veulent entrer.

Les jeunes gens qui désirent entrer en III^e, devront passer l'examen de passage de la IV^e à la III^e.

Ceux qui se présenteront pour la II^e ou la I^e, devront se soumettre à l'examen de passage de la IV^e à la III^e, avant de pouvoir être admis à l'examen d'entrée de la classe respective.

L'examen de passage aura lieu à la fin de l'année scolaire.

Ceux qui se présenteront après le 28 septembre, ne pourront être admis à l'examen d'entrée qu'avec l'autorisation du Directeur général du service afférent. Les élèves qui se trouvent dans ce cas, adresseront au directeur une demande écrite, dans laquelle ils exposeront les motifs qui les ont empêchés de se présenter à l'époque réglementaire. Ces demandes seront transmises au gouvernement avec l'avis du directeur. Le gouvernement pourra autoriser un nouvel examen.

Les jeunes gens qui ont été rejetés à l'examen d'admission, ne pourront plus se représenter dans le courant de l'année scolaire à l'admission dans la classe respective dans aucun des établissements d'enseignement moyen du pays.

Le *jeudi, 29 septembre*, à 8 heures, les élèves assisteront à la messe du Saint-Esprit, qui sera chantée à la cathédrale.

Gleich nach der Messe findet die Prüfung derjenigen Schüler statt, deren Aufnahme in eine höhere Klasse durch ein Examen über einen oder mehrere Unterrichtszweige bedingt ist.

Die Professorenkonferenz kann den Schülern, welche sich in den durch das allgemeine Reglement vorgesehenen Fällen befinden, die Befreiung vom Minerval bewilligen.

Gesuche um Befreiung vom Minerval müssen von einem Auszuge aus der Steuerrolle oder von einem andern von der Professorenkonferenz für nötig erachteten Zeugnisse begleitet sein.

Die Befreiung vom Minerval wird nur für die Dauer eines Jahres bewilligt. Wenn am Schlusse des Jahres der vom Minerval befreite Schüler nicht wenigstens ein Accessit erhalten hat, so wird ihm die Befreiung im folgenden Schuljahr entzogen.

Freitag, den 30. September um 8 Uhr morgens werden sämtliche Kurse beginnen

Immédiatement après la messe aura lieu l'examen des élèves dont l'avancement est subordonné à une épreuve sur une ou plusieurs branches d'enseignement.

La conférence des professeurs peut accorder l'exemption du paiement du minerval aux élèves qui se trouvent dans les conditions exigées à cet effet par le règlement général.

Les demandes en exemption du paiement du minerval doivent être accompagnées d'un extrait des rôles des contributions ou de tout autre certificat que la conférence des professeurs trouve nécessaire de faire produire.

Les exemptions ne sont accordées que pour un an. Si, à la fin de l'année, l'élève exempté ne figure pas au moins parmi les accessits de sa classe, il ne jouira plus de l'exemption pendant l'année scolaire suivante.

Le vendredi, 30 septembre, à 8 heures du matin, tous les cours entreront en activité.

Gegenstände

der Ausnahmeprüfung für VII^a.

Religionslehre. — Der Diözesan-Catechismus, sowie die Haupttatsachen des alten und neuen Testaments.¹⁾

Deutsche Sprache. — Wichtiges und geläufiges Lesen; Verständnis eines leichteren prosaischen und poetischen Lesestoffes. Die Wortarten und deren Abwandlung durch Deklination, Komparation und Konjugation. Schriftliche Wiedergabe einer vorgelesenen leichteren Erzählung.

Französische Sprache. — Geläufiges Lesen eines leichten Stückes mit richtiger Aussprache. — Kenntnis der Hauptregeln der Lexikologie: Substantiv (Pluralbildung), Adjektive Femininformen und Pluralbildung, Artikel, bestimmende Adjektive, Pronomina, Hilfszeitwörter, die vier regelmäßigen Konjugationen mit den orthographischen Eigentümlichkeiten, unregelmäßige Verben mit Ausschluß der defektiven Verba und deren Zusammensetzungen. — Übersetzung eines

¹⁾ Es wird nicht geprüft über jene Stellen, welche in dem in unsern mittleren Lehranstalten eingeführten Handbuche von Schuster mit einem Kreuze (†) bezeichnet oder in Kursivschrift gedruckt sind.

MATIÈRES

de l'examen d'admission en VII^e.

Doctrine chrétienne. — Le catéchisme diocésain et les principaux faits de l'ancien et du nouveau testament.¹⁾

Langue allemande. — Lecture correcte et coulante, et intelligence d'un morceau facile en prose et en vers. — Les parties du discours: déclinaison, comparaison et conjugaison. — Reproduction par écrit d'une narration facile.

Langue française. — Lecture correcte et coulante d'un morceau facile. — Connaissance des principales règles de la lexicologie: substantif (pluriel), adjectifs qualificatifs (féminin et pluriel), article, adjectifs déterminatifs, pronoms, verbes auxiliaires, les quatre conjugaisons régulières avec les particularités orthographiques, verbes irréguliers à l'exclusion des verbes défectifs et de leur composés. — Traduction de phrases faciles de l'allemand en fran-

¹⁾ On n'interrogera pas sur les passages qui, dans le manuel de Schuster en usage dans nos établissements d'enseignement moyen, sont marqués d'une croix (†) ou sont imprimés en caractères italiques.

leichten Stoffes aus dem Deutschen ins Französische und aus dem Französischen ins Deutsche. Wiedergabe eines leichten Diktates.

Rechnen. — Numération der ganzen und der Dezimalzahlen. — Die vier Grundrechnungsarten der ganzen Zahlen, Dezimalzahlen und Brüche — Metrisches System. — Leichte Aufgaben über die einfache Regel-de-tri und die Zinsberechnung.

çais et du français en allemand. — Dictée facile.

Arithmétique. — Numération des nombres entiers et des nombres décimaux. — Les quatre opérations fondamentales des nombres entiers, des nombres décimaux et des fractions. — Système métrique. Problèmes faciles sur la règle de trois simple et la règle d'intérêt.

N^o $\frac{1175}{51/04}$

Vu et approuvé.

Luxembourg, le 28 juillet 1904.

Le Directeur général des finances,

M. MONGENAST.

